« Initiatives » : 11 pages d'offres d'emplois


# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14870 – 7 F

MERCREDI 18 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE


## Allemagne : la gauche réaliste

LE Parti social-démocrate allemand a sauté par-dessus son ombre : en dépit des vives réticences exprimées ces dernières semaines par de nombreuses fédérations du SPD, le congrès extraordinaire réuni lundi 16 et mardi 17 novembre à Bonn a adopté le principe d'une limitation du droit d'asile en République fédérale. Cette décision ouvre la voie à une réforme de la Constitution sur ce point, ardemment souhaitée par le chancelier Kohl et la majorité gouvernementale.

Le comportement généreux adopté jusque-là par l'Allemagne vis-à-vis des persécutés à la recherche d'un refuge était une sorte de reconnaissance de dette envers les pays qui avaient, au temps du nazisme, accueilli les opposants au régime de Hitler. Il avait contribué, avec la reconnaissance du droit aux réparations morales et matérielles accordé aux survivants de l'Holocauste et à l'Etat d'Israël, à la réintégration de l'Allemagne dans la communauté des nations civilisées.

DEPUIS trois ans, les bouleversements intervenus dans l'ordre mondial depuis trois ans ont radicalement modifié le contexte de l'application concrète de ce droit d'asile. La chute des dictatures communistes de l'Europe centrale et orientale et l'ouverture des frontières ont fait affluer vers l'Allemagne des centaines de milliers de personnes cherchant avant tout l'accès à la société d'abondance ouest-allemande.

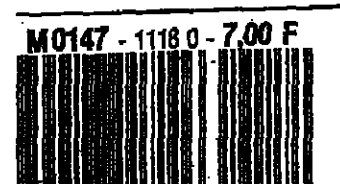
Les procédures d'examen des demandes, longues et compliquées, garantissaient aux demandeurs d'asile un séjour dans le pays de plusieurs années, et des subsides publics qui, vus de Roumanie ou du Sri-Lanka, leur apparaissaient comme un pactole. Dans une société allemande profondément réticente à toute idée d'intégration des étrangers, la situation était devenue explosive : depuis près d'un an, les agressions contre les foyers de demandeurs d'asile se sont multipliées, notamment dans l'ancienne RDA. Le crédit de l'Allemagne dans le monde en était affecté, et les formations politiques d'extrême droite exploitaient, non sans succès, le malaise d'une partie de la population.

LE vote du congrès constitue une victoire incontestable pour M. Björn Engholm, le président du parti. Il avait mis sa démission dans la balance dans l'hypothèse où les délégués lui refuseraient le mandat qu'il sollicitait. En adoptant cette position « réaliste », le SPD conserve toutes ses chances de reconquérir, en 1994, le pouvoir perdu voici douze ans. Le parti peut maintenant compter sur le soutien sans réserve de ses nombreux élus locaux et régionaux, qui sont confrontés chaque jour à la gestion des foyers, et aux récriminations de leurs électeurs.

Il est cependant illusoire de croire, comme certains dirigeants conservateurs allemands, que la restriction du droit d'asile fera disparaître comme par enchantement les manifestations de racisme et de xénophobie outre-Rhin. L'Allemagne doit s'interroger maintenant sur le bien-fondé d'une conception ethnique de l'appartenance nationale. La définition d'une citoyenneté européenne pourrait l'y aider.

Lire page 4 l'article d'HENRI DE BRESSON

M 0147 - 1118 0 - 7,00 F



L'affaire des ventes d'armements à l'Irak

## M. John Major en butte aux attaques du Labour

*L'affaire des ventes d'armements à l'Irak par une société britannique met en difficulté le premier ministre, M. John Major. De révélations en révélations, il apparaît que, quelques semaines avant l'invasion du Koweït par l'Irak, le gouvernement de Mme Margaret Thatcher avait secrètement décidé d'assouplir l'embargo frappant l'exportation de matériels « sensibles » à destination de Bagdad. L'opposition travailliste tente maintenant de démontrer que, contrairement à ses affirmations, M. Major ne pouvait pas ne pas être au courant.*

LONDRES

*de notre correspondant*

Les espoirs du gouvernement de M. John Major, qui voulait déplacer l'attention médiatique de l'« Irakgate » vers les conséquences des dispositions budgétaires annoncées par M. Norman Lamont, se révèlent vains.

Brièvement éclipsée par la « déclaration d'automne » du chancelier de l'Echiquier et par une nouvelle campagne d'attentats de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) à Londres, l'« affaire » revient en première page des journaux britanniques.

Le Parti travailliste a obtenu les quelque cinq cents pages de notes confidentielles divulguées lors du procès des dirigeants de Matrix Churchill, cette entreprise qui a exporté illégalement des armements en Irak (*le Monde* des 12 et 13 novembre), et il entend fournir ces informations au compte-gouttes, pour entretenir la pression sur le gouvernement.

M. Robin Cook, le porte-parole du Labour pour le commerce et l'industrie, a ainsi rendu public, lundi 16 novembre, un nouveau jeu de documents qui jettent le doute sur les affirmations de M. Major selon lesquelles le premier ministre ne savait rien de toute cette affaire avant d'avoir lu, à ce sujet, le *Sunday Times*, à la fin de l'année 1990.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4

Malgré l'opposition de la France

## GATT : la CEE souhaite conclure rapidement

*La France s'est trouvée isolée, lundi 16 novembre à Bruxelles, lors de la réunion des ministres européens de l'agriculture qui avait pour objet d'adopter une position commune face aux Etats-Unis dans la négociation du volet agricole du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce). Une nouvelle rencontre CEE - Etats-Unis doit avoir lieu mercredi 18 novembre à Washington. La plupart des partenaires de la France et la Commission européenne désirent aboutir dans les plus brefs délais à un accord sur le volet agricole et éviter une guerre commerciale avec les Etats-Unis.*

BRUXELLES
(Communautés européennes)

*de notre correspondant*

La tentative de la France visant à mettre en garde ses partenaires ainsi que la Commission contre un accord agricole avec les Etats-Unis, dont les contraintes pour les paysans iraient au-delà de celles résultant de la réforme de la politique agricole commune (PAC), a échoué. Lundi 16 novembre à Bruxelles, lors de la réunion des ministres de l'agriculture des Douze, MM. John Gummer et Ray MacSharry, le ministre anglais qui préside le Conseil et le commissaire chargé du dossier, n'ont pas voulu entendre le message de M. Jean-Pierre Soisson, étayé par une évaluation chiffrée sur les conséquences prévisibles de l'accord. « *La discussion fut parfois sportive* », a commenté le ministre français avec un humour qui, ce jour-là, faisait défaut à son collègue britannique.

Ce dernier fit valoir en substance qu'il refusait une initiative – mieux éclairer le Conseil sur les effets de l'arrangement envisagé – dont l'objet, d'après lui, était de saborder un éventuel accord. M. MacSharry, après s'être flatté de ne pas avoir lu la note française – qui pourtant lui avait été remise trois jours avant – expliqua qu'il partait le 18 novembre pour Washington.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite page 24 et les déclarations du ministre du commerce extérieur, M. Strauss-Kahn, page 8

## La Russie qui gagne

Longtemps fermée au monde extérieur, Nijni-Novgorod donne l'exemple d'une réforme économique en marche

NIJNI-NOVGOROD

*de notre envoyé spécial*

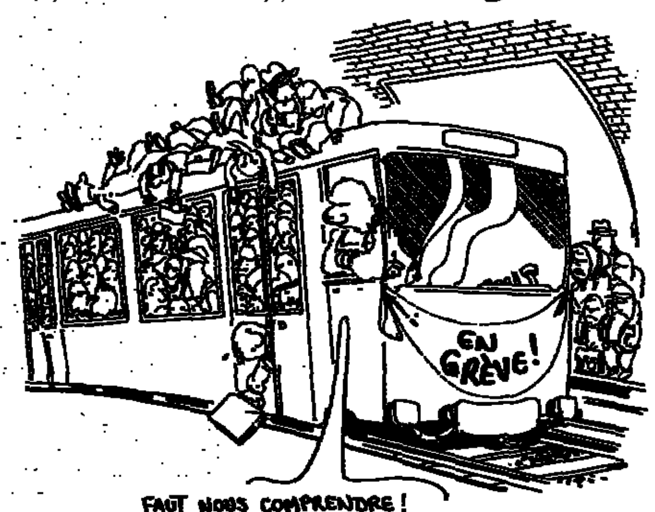
« *Pourquoi sommes-nous en avance ? Parce que nous l'avons voulu !* » Gouverneur de la région de Nijni-Novgorod, Boris Niemtsov, trente-trois ans, un des « chouchous » de Boris Eltsine, surprend, par son volontarisme, sa franchise et son charme, dans un pays où règnent encore tant d'anciens apparatchiks rompus aux habitudes de la langue de bois, de l'immobilisme et de l'irresponsabilité. Entouré d'une équipe à son image, le gouverneur – dont on dit que « *la plus grande qualité est de n'avoir aucune expérience* » – a lancé un programme de libéralisation de l'économie sans équivalent dans le reste du pays. Déjà, Nijni-Novgorod passe pour la vitrine, voire le laboratoire, des réformes en cours.

Il n'y a pourtant guère plus d'un an que la ville, la troisième de Russie avec ses deux millions d'habitants, a retrouvé son nom et sa liberté.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 4

## RATP : le métro en grève




Lire l'article de JEAN-MICHEL NORMAND page 23 et nos informations page 30

### Renforcement des sanctions contre la Serbie

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une nouvelle résolution, plutôt prudente

Lire page 3 l'article d'AFSANÉ BASSIR POUR et le reportage d'YVES HELLER : « La bataille des routes »

### La saisine de la Haute Cour

Le bureau du Sénat juge « recevable » la mise en accusation de Mme Dufoix et de MM. Fabius et Hervé

Lire nos informations page 7

### France, terre d'islam

II. – *Les éclaireurs du FIS*

Lire page 12 le reportage de PHILIPPE BERNARD

### SCIENCES ◆ MÉDECINE

■ Des mots et des maths ■ Menaces sur les collections du Muséum ■ Le Japon face au virus du sida ■ Apprendre à respirer ■ Les algues, manne bretonne ■ Bibliographie : l'autisme et ses énigmes, par le professeur Dominique Sauvage

page 15 à 17

Le sommaire complet se trouve page 30

## Les largesses de Pierre Botton

*Révélés par un contrôle fiscal, les « cadeaux » de l'homme d'affaires lyonnais à des journalistes illustrent le mélange entre amitié et promotion commerciale*

par Edwy Plenel

La rumeur est l'ennemi de l'information. Or, depuis qu'a éclaté « l'affaire Botton », une rumeur court les rédactions : les malheurs de l'homme d'affaires lyonnais cacheraient un scandale médiatique.

Quelques jours avant l'inculpation et l'incarcération, dans la nuit du 13 au 14 novembre, du gendre de M. Michel Noir et ancien directeur de sa campagne victorieuse pour la mairie de Lyon, *le Canard enchaîné* avait déjà évoqué des voyages aériens offerts à M. Patrick Poivre d'Arvor, présentateur-vedette de TF 1, sur les comptes de la société Vivien, appartenant à M. Botton.

Depuis, le bouche à oreille ne cesse d'alimenter la suspicion, allongeant la liste, suggérant des noms ou insinuant des compromissions. A tel point qu'il suffit que Mme Anne-Valérie Botton reçoive à son domicile, devant une journaliste du *Journal du dimanche*, un appel téléphonique de M. Jean-Claude Bourret – « *Nos amis ne nous lâchent pas* », commente-t-elle – pour que le président de l'Association de défense de La Cinq diffuse un communiqué rageur.

L'ancien présentateur du journal télévisé de la défunte chaîne y précise que, s'il a « *dîné avec le couple Botton cinq fois en quatre ans, dans le cadre normal de relations privées* », les seuls « *cadeaux* » furent ceux que sa femme et lui-même ont « *offert au couple Botton, pour leurs enfants, afin de les remercier de leurs dîners sympathiques* ».

De même, un article de *France-Soir* évoquant sur le mode du bruit qui court le « *portefeuille de stars* » dont aurait bénéficié M. Botton ainsi que ses « *largesses pour ses amis des médias parisiens* » a-t-il suscité une ferme mise au point de Mme Anne Sinclair, animatrice d'émissions-phares de TF 1.

Lire la suite page 10

### Nouveau catéchisme : la peine de mort légitimée

Dans le nouveau catéchisme, dont la diffusion a été officiellement lancée, lundi 16 novembre, par l'épiscopat français, l'Eglise catholique n'exclut pas le recours à la peine de mort.

Lire page 9 l'article d'HENRI TINCQ



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

Décentralisation

# Le « second souffle » européen

par Paul Graziani

LA décentralisation, mise en œuvre en France par Gaston Defferre en 1982, aura fêté ses dix ans cette année au moment même où le traité de Maastricht – *dont l'un des aspects* essentiels est sans doute sa référence au principe de subsidiarité – est soumis à la ratification des différents pays de la Communauté. Cette coïncidence mérite réflexion, car le processus d'Union européenne soulève un ensemble d'interrogations pour l'avenir de la décentralisation française, en même temps qu'il appelle une poursuite de la modernisation de *notre système* local.

Premier constat : dix ans après, l'architecture locale française reste immuable. Face à l'Etat, dépossédé de certaines compétences, mais surtout amoindri par une grave crise financière, les collectivités locales sont encore dominées par les deux *niveaux qui étaient sans aucun* doute les plus rationnels en 1789, mais dont on peut se demander s'ils demeurent, en l'état, *tout* aussi pertinents deux siècles plus tard : nos cent départements et trente-sept mille communes. Au-delà de ces deux *n*iveaux de collectivités, dont des compétences nouvelles ont renforcé la légitimité historique et poli*tique, les régions, à la fois reconnues* et chichement dotées, sont toujours, en revanche, les parents pauvres de *la décentralisation. Et ce ne sont pas* les dernières élections régionales, qui ont eu lieu une nouvelle fois selon un mode de scrutin conçu pour empêcher l'émergence d'un pouvoir régional stable et cohérent, qui modifieront cette situation !

Face à ce *statu quo* négatif, qui *alimente depuis dix ans presque* tous les dysfonctionnements de la décentralisation, il devient urgent – fût-ce par une *évolution* progressive – de rechercher les facteurs susceptibles d'ouvrir la voie à une remise en cause (ou, si l'on préfère, à une remise en ordre) de cette architecture territoriale, dont les pesanteurs sont désormais connues et reconnues.

*Le* principal d'entre eux, c'est aujourd'hui l'Europe. D'abord l'Europe des Etats fédéraux ou régionaux qui nous entourent (Allemagne, Belgique, Suisse, Espagne, Italie...) et qui ont remodelé ces dernières décennies, non seulement les rapports entre centre et périphérie, en renforçant systématiquement les autonomies locales, mais qui ont également modifié les rapports entre collectivités territoriales, en consacrant la région comme l'institution d'impulsion et de coordination des différents niveaux infra-étatiques.

## Retard des régions françaises

Cette comparaison n'est pas seulement théorique. Le développement de la coopération interrégionale et transfrontalière met quotidiennement nos régions en contact avec des partenaires dont les pouvoirs et les ressources sont sans commune mesure avec les leurs et les conduit – *toutes tendances* confondues – à revendiquer de nouvelles prérogatives, voire, imperceptiblement, à en *conquérir (la loi sur l'administration* territoriale de la République du 6 février 1992 fait, timidement, quelques pas dans ce sens, en reconnaissant aux régions une certaine forme de présence internationale). De même, le nouveau statut de la Corse, en admettant implicitement que toutes les collectivités régionales n'ont pas le même régime, a amorcé un certain rapprochement avec les Etats régionaux européens.

Qu'on se rassure : le risque de «contagion» est faible, sinon impossible, *car notre tradition administra*tive est telle que la France, quoi qu'en rêvent certains, a peu de chances de devenir *jamais* un *Etat* purement régional, et encore moins «fédéral» ! Mais le retard des régions françaises par rapport à leurs homologues s'est à ce point creusé qu'un desserrement du carcan qui les bride, en les laissant coopérer horizontalement avec les autres régions d'Europe, ne pourra avoir que des effets positifs.

Au-delà de cette première dimension *européenne, il en est une autre*, plus prometteuse, et qui a déjà donné d'importants résultats : l'intégration des régions *et* des collectivités locales françaises dans la Communauté européenne. Ce processus, amorcé depuis quinze ans, se caractérise par la participation des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques communautaires. A travers les «fonds structurels» qui gèrent les politiques sociale, agricole, et surtout de développement régional, les autorités locales sont en effet directement associées à la réalisation des plans et de programmes communautaires.

*La* réforme menée en 1988, après l'Acte unique, pour une réorganisation et un renforcement de ces fonds culturels, a encore consolidé cette dimension régionale puisque les régions sont désormais des «partenaires de la Communauté». Là encore, il ne s'agit pas de voir dans ce partenariat (mis en œuvre avant même le traité de Maastricht) l'amorce d'une «Europe des régions» qui se développerait aux dépens des Etats : la réforme de 1988 laisse, au demeurant, à ces derniers un droit de regard souverain sur ces partenariats et sur la définition même des partenaires locaux. Mais de telles modifications vont dans le même sens que celles conduites depuis les années 70 : celui d'une régionalisation des politiques communautaires et d'une association accrue des collectivités territoriales à ces politiques. A bien des égards, le traité de Maastricht ne fait que prolonger cette tendance : en reconnaissant pour la première fois le principe de subsidiarité et en créant un comité des régions (certes consultatif, mais dont on peut espérer qu'il fera entendre la voix des pouvoirs locaux dans un processus de *décision* dominé par les instances supranationales et intergouvernementales), il donne à la participation *jusqu'alors informelle des institu*tions locales une véritable reconnaissance juridique.

L'Europe, celle des réalités régionales de nos voisins et des politiques régionales de la Communauté, doit donc, me semble-t-il, être désormais envisagée non seulement comme *notre* «destin souhaitable», mais aussi, et de façon très pragmatique, comme l'un des leviers les plus effi*caces de notre propre modernisa*tion. La réforme de l'Etat en France passe aujourd'hui par l'Europe ! On *l'a déjà constaté pour d'autres modi*fications institutionnelles qui ont renforcé notre Etat de droit et qui trouvaient leur principale inspiration chez nos voisins – depuis le médiateur jusqu'au Conseil constitutionnel. C'est encore plus vrai pour les autonomies locales.

*Au demeurant, la réalisation du* Marché unique et la décentralisation des politiques communautaires conduisent inexorablement, aux côtés de l'Etat – indépassable, – à promouvoir en France les collectivités à vocation européenne que sont les régions et les métropoles régionales. Plus le Marché unique se développera, plus les politiques communautaires se multiplieront, et plus l'émiettement communal comme départemental apparaîtra comme un frein au développement de la France *au sein de l'Union européenne.*

Un tel constat ne vise pas pour autant à remettre en cause l'existence de notre réseau communal – pilier de la démocratie politique à la française, – ni même départementale – qui pourrait devenir le lieu privilégié de l'intercommunalité, – mais de considérer, dans une France qui s'est fortement urbanisée tout en disposant d'un territoire souvent plus *vaste que d'autres pays européens*, que les métropoles et les régions sont devenues les deux acteurs *locaux appelés à jouer un rôle déter*minant dans le développement national et conforme aux principales dynamiques européennes.

La construction communautaire, *par le bas comme par le haut*, favorise à l'évidence un tel processus. Encore faut-il faire en sorte que *l'Etat ne le freine pas, mieux encore*, qu'il l'accompagne – et si possible qu'il le favorise !

Nous devrons désormais avoir le souci de ne plus évoquer la décentralisation comme un retour à des libertés locales «minimales» anéanties par deux siècles de centralisa*tion, mais comme d'une projection* vers de nouveaux espaces, de nouveaux marchés, où villes et régions ne *laisseront pas à l'Etat* – pas plus d'ailleurs qu'à Bruxelles ! – le monopole des initiatives et des représentations...

► **Paul Graziani est sénateur *(RPR) des Hauts-de-Seine*, maire de Boulogne-Billancourt, et président de l'Institut de la *décentralisation*.**

Haute Cour

# Loi de Lynch

par Pierre Bergé

LA loi de Lynch a-t-elle aujourd'hui force de droit ? Sommes-nous revenus aux temps des procès sans avocat, des exécutions sans jugement ? Trois balles dans la peau, aurait-on dit, aurait-on fait à certaine et pas si *lointaine époque, mais les mots* précèdent souvent les actes, et, de Brasillach à Tournier, il n'y a *que la distance qui sépare l'ins*tigateur de l'acteur.

Le déchaînement de haine contre Laurent Fabius me scandalise et m'horrifie car il signifie le retour possible des temps barbares au pays des droits de l'homme. Parce que certaine caricature renoue avec ce que nous espérions ne jamais revoir, parce que les boucs émissaires *sont toujours les premiers signes* de la mort de la démocratie, parce que la chasse à l'homme *devient vite la chasse aux* hommes, je veux témoigner, je veux être présent.

Président d'Arcat-Sida depuis 1986, j'ai été, plus que beaucoup d'autres, confronté au drame du sida. Je connais la douleur et la colère des malades, de leur famille, de leurs amis ; elle est ma douleur et ma colère face à l'inexorable, à l'insupportable. *Mais je refuse l'imposture,* je refuse la manipulation, je refuse l'utilisation de la souf*france à des fins politiciennes.* Est-ce une simple coïncidence si le concert de hurlements de la droite *surgit moins de cinq mois* avant les élections ?

Les faits sont aujourd'hui connus de tous : de la date de demande d'enregistrement des tests de dépistage du sida – février 1985 – à celle de l'annonce par Laurent Fabius de la *décision de mise en place de ces* tests – le 19 juin – moins de quatre mois se sont écoulés. Entre la décision et la mise en application, deux à trois semaines. Aujourd'hui, nous avons oublié notre ignorance d'hier, mais Laurent Fabius a été l'un des *premiers hommes poli*tiques à comprendre les véritables risques sanitaires et sociaux de *cette maladie. Grâce à lui*, la France a été le troisième pays au monde, après l'Autriche et l'Ita*lie, à organiser systématique*ment une politique de dépistage. Le gouvernement de M. Chirac *ainsi que le rapport de MM. Han*noun et Debré, médecins et parlementaires RPR, ont reconnu l'importance de cette décision.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui hurlent à la mort politique de Laurent Fabius, de ses ministres, nombreux également *sont ceux qui se taisent*, qui laissent faire, qui espèrent profiter de la curée pour gagner quel*ques sièges, quelques postes, et* qui oublient que les démagogues se sont toujours nourris de cette *propagande.*

Il ne s'agit ni d'excuser ni de disculper quelques hommes, ce n'est ni ma fonction ni mon rôle, mais simplement de rappeler à tous que la dignité du débat est seule garante de la justice que réclament à juste titre ceux qui *souffrent et ceux qui se souvien*nent. Comme l'a dit Laurent Fabius le 24 juillet 1992 : «*Nous sommes confrontés à un drame national d'une ampleur considérable. Personne, je dis bien personne, ne peut s'en exonérer, pas même ceux qui ont agi comme il faut.*»

► **Pierre Bergé est président d'Arcat-Sida.**

Amériques

# Haïti libre

par Jean-Pierre Faye

IL fut dit avec justesse que les trois référendums de l'été 1992 – Danemark, Irlande, France – ont marqué une véritable révolution institutionnelle : par l'effraction de la conscience des peuples dans le champ, jusqu'alors froid, de l'Europe. *Mais* un autre *événement* se déroule sous nos yeux dans une grande discrétion, et qui est pour*tant d'une importance considérable.* C'est le fait qu'en Haïti le président en exil contrôle toujours, dans les *capitales du monde entier, la diplo*matie du pays. Quel précédent trouver à ce fait extraordinaire ? Il marque peut-être d'un *trait fatal* l'ère ignoble des coups d'Etat militaires en Amérique latine et dans le monde. Comment fomenter désormais des putschs sanguinaires, tout comme au bon vieux temps, s'il s'avère qu'ils s'engageraient dans l'impasse d'un pouvoir fictif, que désormais tous récusent ? Et qui ne peut plus trouver le moyen de se représenter lui-même, dans l'univers extérieur ?

Le fait haïtien aujourd'hui est véritablement révolutionnaire. Ce sont les putschistes qui, par *lui*, se retrouvent assiégés, dans leur propre bunker. Pour la première fois un putsch militaire demeure durablement en quarantaine. Marqué par la peste de sa violence. Or nous gardons en mémoire tant de coups d'Etat sanglants en Amérique latine, dans le tiers-monde, en Europe même : tout le monde, après une minute d'émotion, s'empressait de reconnaître au plus vite les assassins et de leur assurer la respectabilité et la rentabilité du meurtre. En *1973, la Chine laissait à peine* vingt-quatre heures à l'ambassadeur du Chili légitime, Armando Urribe, avant de le contraindre à quitter les lieux, après le *golpe* horrible de Pinochet. La France reprenait bientôt ses ventes d'armes.

## Le temps de l'impossibilité

Voici qu'enfin est venu le temps de l'impossibilité. Si évidente est la *légitimité démocratique* du président Aristide que la conscience universelle a réussi à frapper de son poinçon toutes les institutions mondiales : ONU, UNESCO, FMI... Et, en même temps, à unir dans le *même refus tous les gouvernements* du monde. Exception faite – mais elle-même semble gênée et ambiguë ? – du Vatican... Ne pourrait-on d'ailleurs attendre de celui-ci, maintenant, la condamnation rigoureuse et claire d'un état de terreur chronique, d'une situation qui sans cesse est génératrice de tuerie ? Car un peuple qui ne veut pas accepter un pouvoir illégal et meurtrier se met chaque jour en danger de mort. Autre étrange exception : le Parti communiste haïtien, seul soutien «idéologique» des militaires putschistes. Jusqu'à quand, ce soutien bizarre ?

Si les termes d'union politique européenne avaient vraiment pris leur sens, on voudrait que cette Union pèse de tout son poids, pour chasser les tueurs militaires qui se sont emparés du pays le plus pauvre du monde. Car s'il est un *espace dont* l'Europe porte la responsabilité historique, à un degré écrasant, c'est bien Haïti.

Elle est cette île où aborde Colomb le 6 décembre de l'an 1492, et qui fut, comme le soulignent les vieux dictionnaires, «*le siège du premier établissement européen en Amérique*». Elle est le lieu où fut, par traîtrise, mise à mort la reine indienne et poète Anacaona, *dont le seul allié se nommait* alors Guevara... A partir de cette extermination des Indiens fut proposée en «*solution*» *la déportation des* Africains, second génocide massif dans l'Histoire. Haïti esclave s'est trouvé être l'objet du plus fondamental débat de la Révolution française. En Pluviose an II, en février 1794, l'abolition de l'esclavage est enfin votée, à l'unanimité, par la Convention, écoutant le rapport présenté par les trois députés de Haïti : Belley, Mills et Dufay, – le Noir, le mulâtre, le Parisien. A cette occasion, qui réunit une dernière fois dantonistes, hébertistes et *robespierristes* avant leur conflit fratricide, Danton a ces mots éclatants : «*Jusqu'ici nous n'avions décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls... En jetant la liberté dans le Nouveau Monde, elle y poussera des racines profondes...*» Et Jacques-René Hébert, dans *le Père Duschesne*, demande que l'exemple de ce vote, suscité par «*les trois rois mages*», ait pour effet «*une grande convention de toutes les nations de l'Europe*». Le cri vers l'«*Europe une*» – selon le futur *mot* de Nietzsche – se trouve de façon énigmatique relié à la liberté des Haïtiens.

Le moment vient de commencer l'investigation sur ce débat de l'an II qui va culminer le 18 février 1794 dans un *Te Deum* à Notre-Dame, «temple de la Raison»... *Nous exprimons le vœu de voir le* président Aristide venir à Paris prendre part à cette enquête, entreprise par l'Université européenne, dans les dernières semaines de l'année qui a pris désormais pour nous le sens d'une Année Rigoberta Menchu.

*Ce vœu est, avant tout, de voir la* venue à Paris du président Aristide susciter une résolution énergique de l'Europe. *En vue de faire que soient* chassés de leur illusoire pouvoir ceux qui l'ont usurpé, par la répression et l'assassinat.

L'Europe une, pacifiée, Haïti *libéré – compléments l'un de l'au*tre.

► **Jean-Pierre Faye est l'auteur de *l'Europe unie (les Philosophes et l'Europe)*, Gallimard.**




Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.





*Renseignements sur les microfilms* et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437

ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex





### A l'issue du débat réclamé par les pays islamiques

## L'ONU renforce prudemment les sanctions contre la Serbie et le Monténégro

**Le débat du Conseil de sécurité des Nations unies sur la Bosnie-Herzégovine, demandé par les pays islamiques, s'est achevé le lundi 16 novembre par l'adoption d'une résolution présentée par les pays occidentaux qui renforce les sanctions économiques imposées à la Serbie et au Monténégro depuis le 31 mai. La proposition des pays islamiques de lever l'embargo sur les armes pour la Bosnie-Herzégovine a été rejetée.**

NEW-YORK (Nations unies)

*correspondance*

La résolution 787, adoptée avec treize voix favorables et l'abstention habituelle de la Chine et du Zimbabwe, interdit le transit par la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) du pétrole brut, des produits pétroliers, du charbon, des métaux, d'aéronefs et de moteurs de tous types. Selon des sources américaines, plus de mille tonnes par jour de pétrole destiné à la Bosnie-Herzégovine et transitant par la Serbie sont confisquées par les autorités de Belgrade. Les Etats-Unis avaient aussi récemment mis en cause la Grèce, l'Italie et Malte, accusés de ne pas faire respecter l'embargo naval.

La nouvelle résolution autorise les Etats à intercepter tous les navires marchands afin d'inspecter leur cargaison et de s'assurer de leur destination. Elle attire l'attention sur la *«responsabilité»* particulière des Etats riverains du Danube. Ce texte fait référence au chapitre VII de la Charte autorisant le recours à la force. Toutefois, les diplomates occidentaux prenaient bien soin dans leurs commentaires d'éviter le terme de «blocus naval».

La demande autrichienne visant à créer *«des zones de sécurité»*, protégées par les «casques bleus» de la FORPRONU, pour recueillir des réfugiés a été fortement atténuée. Le secrétaire général est *«invité»* à l'étudier.

En somme, malgré leur rhétorique parfois violente, les pays islamiques *«se sont contentés de très peu»*, comme le fait valoir un diplomate occidental. Leur demande de levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie-Herzégovine a été rejetée par les Occidentaux ainsi que par les coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Quelques heures avant le vote, les pays membres de la Conférence ont demandé que la résolution fasse référence à l'article 51 de la Charte des Nations unies concernant le *«droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée...»*. Après plusieurs heures de consultations à huis clos, cette demande s'est traduite par l'adoption d'une formule beaucoup moins explicite dans le préambule : *«Profondément préoccupés par les menaces contre l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine qui, en tant qu'Etat membre de l'Organisation des Nations unies, jouit des droits prévus par la Charte...»*

### Attaques verbales

Ces deux jours de débats publics ont été l'occasion pour plus de quarante-six orateurs de donner libre cours à leur colère contre l'agression serbe et *«l'inefficacité»* de la communauté internationale à y mettre un terme. Les discours les plus durs à ce propos ont été prononcés par les représentants de la Turquie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

Plaidant pour l'envoi d'armes à la Bosnie-Herzégovine, l'ambassadeur turc, M. Mustafa Aksin, a déclaré : *«Vu notre impuissance aux Nations unies à renverser la situation en Bosnie, le moins qu'on puisse faire est de permettre à la population civile d'exercer son droit de légitime défense...»* Le représentant iranien, M. Kamal Kharrazi, a renchéri : *«Il est non seulement moralement justifiable, mais il appartient à la conscience de la communauté internationale, de dénouer les mains de la victime pour qu'elle puisse se défendre puisque nous ne la défendons pas.»* Selon des sources iraniennes, Téhéran offre 600 dollars par mois à toute personne prête à se battre aux côtés des Musulmans en Bosnie-Herzégovine.

En dépit de la grande prudence observée au Conseil de sécurité, certains diplomates admettent que, devant l'échec des actions menées jusqu'ici par la communauté internationale, le débat évolue : *«Depuis quelques jours l'atmosphère semble être nettement plus favorable à une éventuelle intervention militaire»* de l'ONU contre les Serbes de la Bosnie. Au cours d'une conférence de presse à New-York, le diplomate britannique lord David Owen, qui représente la CEE à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, a déclaré : *«Je crois fermement qu'il est extrêmement dangereux d'exclure systématiquement le recours à la force contre l'agresseur... L'ONU a pu appliquer la résolution sur l'exclusion aérienne justement parce que les Serbes savaient que Washington était prêt à l'imposer.»*

AFSANÉ BASSIR POUR

□ **Trois «casques bleus» russes blessés en Croatie.** – Trois «casques bleus» russes ont été blessés, dimanche 15 novembre, par l'explosion d'une mine antipersonnelle dans le cimetière du village de Nijemci, situé dans le «secteur est» protégé par la FORPRONU (est de la Croatie). Deux ont été grièvement blessés, tandis que le troisième ne souffre que de blessures légères. – *(AFP.)*

## La bataille des routes

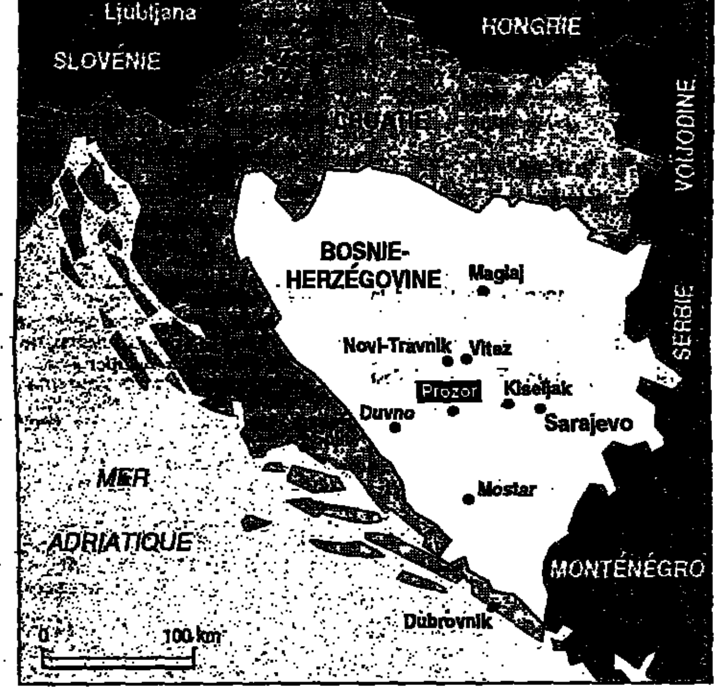
*Les pistes empruntées par les convois humanitaires sont de moins en moins praticables. Les autres voies d'accès à la Bosnie centrale sont l'objet de combats meurtriers*

PROZOR (Bosnie-Herzégovine)

*de notre envoyé spécial*

Pour près de deux millions de personnes prises au piège de la Bosnie centrale, les seules chances de survie tiennent à quelques toutes petites pistes, des traînées de boue et de neige, sur lesquelles s'étirent de longs et lents convois de camions et de bus.

De moins en moins praticables à mesure que se dégradent les conditions météorologiques, les pistes ouvertes à travers montagnes, forêts et plateaux sont les seules voies d'accès à une Bosnie centrale coincée entre les régions enlevées par les forces serbes (70 % du territoire de la République) et l'Herzégovine occidentale au sud-ouest, à 90 % croate, et plus proche de Zagreb que de Sarajevo. Véritable casse-tête pour tous – combattants et personnes en charge des opérations humanitaires – ce problème des communications conditionne le sort du réduit bosniaque coupé de tout. Armes et munitions pour les uns, vivres pour les autres, le salut ne peut venir que de ces pistes que l'avance serbe a générées.




### Les terrassiers de l'ONU

De ce qui formait le réseau routier yougoslave dans cette zone montagneuse, il ne reste plus que des lambeaux, des bouts d'axes coupés par la guerre. Cette région est de population majoritairement croate et musulmane, mais les Serbes ne paraissent pas prêts à y renoncer. Pour éviter son asphyxie complète, les Croates d'Herzégovine occidentale ont élargi des chemins et des routes forestières qui contournent les zones des combats à partir de leur région, adossée à la Croatie.

Ce sont ces pistes qu'empruntent tous les convois de ravitaillement, notamment ceux de l'aide internationale, depuis Split, port croate de la côte dalmate. Une route asphaltée desservait bien la Bosnie centrale à partir de la Dalmatie, celle de Mostar, mais les combats autour de cette ville l'ont condamnée : après que plusieurs de ses convois eurent été pris dans ces combats, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) y a renoncé, en attendant que les «casques bleus» espagnols stationnés dans la région parviennent enfin à la réouvrir.

Mais l'état des pistes est devenu tel que toute l'aide internationale est aujourd'hui compromise. *«Sans la route de Mostar, on est fichus»*, dit M. Jorge Michael de la Mota, l'un des représentants du HCR en Bosnie. *Jamais on ne parviendra à acheminer par les pistes enneigées les milliers de tonnes de vivres et de médicaments nécessaires aux réfugiés et à une grande partie de la population locale.»*

En attendant une hypothétique réouverture de la route de Mostar, c'est sur les unités britanniques de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) que l'on compte. Transformés en terrassiers, les soldats britanniques ont notamment pour tâche – outre l'escorte des convois humanitaires – de remettre en permanence en état ce qu'ils ont nommé la *«route Diamant»* : deux pistes défoncées où les camions ne peuvent se croiser qu'en de rares endroits, entre ornières, ravins et rochers. Encombrée, extrêmement dangereuse, la «route Diamant» qui relie Duvno (près de la frontière croate) à la Bosnie centrale, est maintenant jalonnée de bulldozers blancs manœuvrant entre les véhicules à moitié embourbés.

Mais la bataille des unités britanniques n'est pas la seule. D'autres, plus âpres, plus meurtrières, se livrent autour des pistes, pour leur contrôle, entre Croates, Musulmans et Serbes. La tactique des Serbes, dans leur guerre de conquête – consistant le plus souvent à «envelopper» largement l'objectif avant de refermer l'étau et de couper définitivement les voies de communication – a obligé les forces croato-musulmanes à multiplier les pistes de «raccordement» sans pour autant, dans bien des cas, mettre les communications à l'abri des tirs. Ainsi dans les régions de Zila ou de Maglaj, ces saillants bosniaques au nord et au nord-ouest de Sarajevo, harcelés par les forces serbes.

Avant même que les Serbes n'aient lancé l'assaut, les routes d'accès à ces deux villes sont virtuellement coupées, utilisables uniquement de nuit ou le matin très tôt, quand le brouillard noie les vallées. Le ravitaillement n'y arrive qu'au compte-gouttes et la défense en est handicapée. Quant aux habitants restés sur place, leurs chances de fuir avant l'assaut final sont très minces.

Blessé dans les combats, Edib est bloqué chez lui, à Maglaj, les jambes paralysées : *«J'attends l'obus qui s'abattra sur mon appartement. C'est une sorte de roulette russe.» «Le dernier ravitaillement est arrivé il y a une semaine et on ne sait pas quand viendra le prochain»*, explique-t-il au téléphone, joint depuis un petit village à cinq kilomètres à peine de Maglaj où certains habitants de la ville ont réussi à se réfugier. Lorsqu'ils parviennent à s'enfuir, Croates et Musulmans doivent le faire sous le feu des canons serbes.

Depuis quelques semaines une autre guerre est venue s'ajouter au conflit entre forces serbes et croato-musulmanes. Alliés sur le front, Croates et Musulmans s'affrontent désormais régulièrement à l'arrière. Chacun se défend d'être à l'origine des heurts et jure que l'entente est revenue. En privé cependant, chacun avoue sa méfiance envers l'autre et juge quasi inévitables de nouveaux affrontements entre les deux communautés, étroitement mêlées dans cette région, mais qui ont des visions radicalement différentes de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, les Musulmans voulant un Etat unitaire (même s'ils parlent de régionalisation) et les Croates prônant une confédération. Prozor, Novi-Travnik, Vitez, Kiseljak, sont autant de localités dont les Croates ont pris militairement le contrôle, au prix de sanglants combats contre les Musulmans, comme à Prozor. Des localités où les Croates sont légèrement supérieurs en nombre, mais surtout des villes situées sur les marches de l'Herzégovine occidentale, qui sont donc les points de passage obligés pour communiquer avec la Bosnie centrale. Chaque partie accuse l'autre d'avoir déclenché les hostilités. Les Croates, mieux armés, ont remporté la bataille. Ils ont «marqué» ce qu'ils considèrent comme leur territoire et tiennent effectivement tous les axes, ce qui leur permet de mieux contrôler leurs «alliés» musulmans en position de faiblesse.

*Prozor – sur la «route Diamant»* – est ainsi devenue un «nœud routier» stratégique, au carrefour de la route de Mostar et de pistes vitales reliant l'Herzégovine occidentale à la Bosnie centrale. Le cœur de la ville est aujourd'hui désert et dévasté : il était habité surtout par des Musulmans dont la plupart ont fui lors des combats. Les forces croates de Bosnie-Herzégovine règnent désormais en maîtres sur Prozor, donc sur les routes.

YVES HELLER



### HONGRIE

## Le principal parti d'opposition a élu un nouveau président

**M. Ivan Peto a été élu président de l'Alliance des démocrates libres (SzDSz) à l'issue du congrès de ce parti, dimanche 15 novembre, à Budapest.**

BUDAPEST

*de notre correspondant*

L'Alliance des démocrates libres (SzDSz), le principal parti d'opposition qui regroupe la plupart des dissidents de longue date du pays, vient de tourner la page sur l'un des épisodes les plus douloureux de son histoire. A l'issue du congrès qui s'est achevé dimanche 15 novembre, M. Ivan Peto a été largement élu à la présidence du mouvement, devançant le titulaire sortant, M. Péter Tölgyessy, dont l'investiture, l'année dernière, avait provoqué un schisme entre la direction du parti et le noyau dur du SzDSz qui contrôle le groupe parlementaire.

L'élection confortable de M. Peto, un historien de formation de quarante-deux ans qui fut il y a quatre ans l'un des fondateurs du SzDSz, marque un «retour aux sources» et traduit aussi la volonté de la majorité des militants d'enterrer les conflits qui ont terni l'image du parti. Arrivé en deuxième position aux premières élections démocratiques du printemps 1990 avec 21 % des voix, le SzDSz a perdu la moitié de ses sympathisants et ne recueille aujourd'hui qu'environ 12 % des intentions de vote.

Même si le parti a réussi à devenir une force incontournable en faisant élire M. Arpad Göncz au poste de président de la République et M. Gabor Demszky à la tête de la mairie de Budapest, il a du mal à étendre son assise. Le SzDSz a perdu son rôle de parti refuge pour les mécontents du gouvernement conservateur au profit, notamment, de la Fédération des jeunes démocrates, FIDESZ.

Le principal problème du parti réside dans sa difficulté à définir une identité politique claire. Formation hétérogène, le SzDSz a joué la carte de l'ultra-libéralisme au scrutin de 1990, mais semble aujourd'hui davantage courtiser son aile sociale-démocrate. L'élection de M. Peto marque la consolidation de cette orientation plus «sociale», destinée à éviter que l'électorat populaire, largement sous-représenté au sein du Parlement, soit la chasse gardée du Parti socialiste (ex-communiste).

Tiraillé, le SzDSz montre encore une image confuse, à dix-huit mois des élections de 1994. *«Les Démocrates libres doivent choisir s'ils veulent appartenir à l'Internationale libérale ou à l'Internationale socialiste»*, a sèchement affirmé, le mois dernier, M. Viktor Orban, le chef de la FIDESZ.

YVES-MICHEL RIOLS

# EUROPE

ALLEMAGNE : le débat sur le droit d'asile

## Le Parti social-démocrate serre les rangs autour de son président

BONN

*de notre correspondant*

A l'issue d'un débat de plus de cinq heures sur la politique d'immigration, le congrès du Parti social-démocrate (SPD), réuni à Bonn, a renouvelé, tard dans la nuit du lundi 16 au mardi 17 novembre, sa confiance en son président, M. Björn Engholm. La résolution de compromis, arrêtée par la direction du parti après des semaines de discussions très émotionnelles au sein des fédérations, a été adoptée à la quasi-unanimité des délégués. Inquiets de la montée de la violence et des perspectives jugées sombres de l'économie allemande, les sociaux-démocrates ont choisi de taire leurs états d'âme pour serrer les rangs.

Il y a un peu plus d'un an à Brême, le congrès voyait s'effacer M. Hans Jochen Vogel, qui avait dirigé le parti pendant quatre ans, au profit du ministre-président du Schleswig-Holstein, M. Björn Engholm. Le changement parachevait un renouvellement de génération amorcé quatre ans auparavant avec le départ de Willy Brandt, et marqué par la réunification allemande. C'est cette nouvelle génération, que l'on a appelée celle des *«petits-fils»* de Willy Brandt, qui recevait en ce début de semaine son premier véritable baptême du feu.

L'enjeu en était le lancement des préparatifs à l'importante année électorale de 1994. Willy Brandt est mort cet automne. Placardé au-dessus d'une tribune profondément rajeunie, le slogan du congrès reprenait une de ses phrases : *«Comptez sur votre force et sur le fait que chaque époque nécessite ses propres réponses.»*

Leurs réponses, les nouveaux sociaux-démocrates les ont rassemblées dans une esquisse de «programme de gouvernement» qui devait être adoptée par le congrès. Le premier titre indique l'objectif : *«Nous sommes prêts à assumer la responsabilité pour l'Allemagne.»* Dans son discours d'ouverture, M. Engholm a invité son parti à se préparer à une telle éventualité, rejetant toute idée de grande coalition avec les chrétiens-démocrates.

Le chef du parti a dressé un tableau pessimiste de la situation : *«Si la peur du futur et la résignation, d'un côté, l'égoïsme et l'intolérance, de l'autre, parviennent à se conjuguer, la paix sociale en Allemagne est menacée»*, a-t-il dit. Evoquant les violences racistes, il a assuré que son parti *«ne permettrait pas que l'histoire se renouvelle»*, ajoutant : *«Aujourd'hui on attaque les étrangers, demain les handicapés, après-demain ceux qui pensent autrement.»*

### Faire preuve de réalisme

Dans ces circonstances, M. Engholm avait appelé d'emblée les sociaux-démocrates à faire preuve de réalisme, devant les craintes suscitées dans la population par l'afflux d'immigrés . *«N'attendons pas jusqu'à ce que le problème de l'immigration suscite des majorités sur lesquelles nous n'aurons pas d'influence»*, avait-il averti. La résolution proposée par la direction et adoptée lundi soir doit servir de plate-forme de négociation avec les partis de la majorité sur la définition d'une nouvelle politique d'immigration. Les sociaux-démocrates s'y déclarent prêts à envisager un aménagement à la Constitution pour permettre, dans les cas évidents, d'accélérer les procédures et de limiter les abus du droit d'asile politique.

Ils se sont aussi prononcés pour le versement des allocations sociales en nature et non plus en liquide. Ils souhaitent l'établissement de quotas au niveau européen ainsi qu'un assouplissement des règles d'obtention de la nationalité, qui reviendrait à abolir le droit du sang. Le vice-président du SPD, M. Oskar Lafontaine, a souligné à la tribune qu'il fallait en finir avec une politique d'immigration basée trop exclusivement sur l'origine ethnique.

HENRI DE BRESSON

## «Irakgate» : M. Major attaqué par le Labour

*Suite de la première page*

De son côté, le gouvernement tente de désamorcer au plus vite cette nouvelle «bombe politique», qui s'ajoute à une succession de revers politiques récents pour M. Major.

Ce dernier a ainsi annoncé un élargissement des pouvoirs d'investigation de la commission d'enquête judiciaire sur l' «Irakgate» présidée par le juge lord Justice Scott. Ce magistrat aura toute latitude pour dépasser le cas de Matrix Churchill et s'intéresser, par exemple, au «projet Babylone», c'est-à-dire au «super-canon» irakien qui, en 1988-1989, avait commencé d'être assemblé grâce aux matériaux fournis par deux entreprises britanniques.

Il pourra également obliger ministres et fonctionnaires à témoigner devant la commission et rendre public tout ou partie de son rapport. L'opposition estime pourtant que ces dispositions sont insuffisantes, dans la mesure où les auditions ne seront pas publiques et où les anciens membres du gouvernement – notamment Mme Margaret Thatcher – ne seront pas obligés de témoigner. Enfin, le Labour souhaite que la commission se prononce sur le point de savoir si les membres du gouvernement ont délibérément trompé le Parlement. Ce dernier point vise manifestement le premier ministre : celui-ci pouvait-il ne pas être au courant d'un dossier qui avait fait l'objet d'un nombre incroyable de notes interministérielles et de rapports confidentiels, avant et après son arrivée au 10 Downing Street?

Pour se laver de tout soupçon, M. Major a fourni plusieurs explications : alors qu'il était secrétaire au Foreign Office (de juillet à octobre 1989), il n'a pas été informé du vif contentieux opposant son propre secrétaire d'État aux affaires étrangères (M. William Waldergrave) au ministère du commerce et de l'industrie (DTI) à propos de l'autorisation d'exporter les machines-outils de Matrix Churchill vers l'Irak : *«Ni les avis officiels donnés à M. Waldergrave ni la correspondance échangée entre lui et Lord Trefgarne* [alors ministre du commerce], a-t-il affirmé, *n'ont été adressés à mon bureau et donc à moi-même.»*

D'autre part, lors de son entretien avec M. Tarek Aziz, ministre irakien des affaires étrangères, en septembre 1989, le sujet, selon M. Major, n'a pas été abordé : *«Je n'avais pas été mis au courant pour évoquer cette question»*, a-t-il indiqué.

*The Independent* du 17 novembre

### Une guerre de tranchées ?

Or les documents produits par M. Cook montrent plusieurs choses : une note du DTI relative à la «descente» effectuée par les services des douanes dans les locaux de Matrix Churchill a été transmise au bureau de M. Major, alors que celui-ci était chancelier de l'Echiquier (d'octobre 1989 à novembre 1990). Le prédécesseur de M. Major aux affaires étrangères, lord Howe, avait adressé un télex à l'ambassade de Grande-Bretagne à Tokyo demandant pourquoi le Japon interdisait l'exportation en Irak de machines-outils semblables à celles fabriquées par Matrix.

Le successeur de M. Major à ce même poste, M. Douglas Hurd, avait également été informé par M. Waldergrave. Enfin, selon le *Financial Times*, le 19 juillet 1990, soit deux semaines avant l'invasion du Koweït par l'armée de M. Saddam Hussein, au cours d'une réunion interministérielle présidée par M. Hurd, il avait été décidé de relâcher l'embargo visant l'Irak, pour tenir compte de la cessation des hostilités entre Bagdad et Téhéran.

L'opposition prétend qu'il est impossible que M. Major soit ainsi resté, seul ou presque, dans l'ignorance, à propos d'une affaire politiquement délicate qui a opposé deux ministères importants du gouvernement. Le Labour affirme donc qu'il a *«trompé, de façon répétée, les parlementaires»*. S'il est vrai qu'aucun des documents produits par M. Cook n'implique formellement M. Major, ces nouvelles révélations jettent à tout le moins le doute sur le fonctionnement de la machine gouvernementale de Whitehall.

L'enquête du juge Scott va se poursuivre de nombreux mois, cette durée devant permettre, espère le gouvernement, de diriger les projecteurs médiatiques vers d'autres sujets d'actualité. Mais une inconnue de taille demeure : le Labour a-t-il tiré en une seule salve *toutes ses «munitions»* (le «meilleur» des 500 documents), ou se prépare-t-il à une guerre de tranchées?

LAURENT ZECCHINI

## La Russie qui gagne

*Suite de la première page*

Staline l'avait débaptisée en «Gorki», pour rendre hommage à l'écrivain, qui y était né. Jusqu'au 4 septembre 1991, Nijni-Novgorod était totalement interdite aux étrangers, et les citoyens de l'ex-URSS devaient montrer un laissez-passer spécial pour y pénétrer. Ici, en effet, s'était développée une des concentrations les plus impressionnantes du complexe militaro-industriel soviétique : de l'usine d'automobiles et de camions GAZ (forte de 140 000 salariés) aux chantiers navals (qui en comptent 110 000), en passant par l'usine où sont fabriqués les célèbres Mig, la plus grande société de chemin de fer de Russie, deux raffineries et une usine produisant le tiers du papier russe. Sans oublier l'une des plus grandes centrales hydroélectriques du monde.

Le tout s'étend, le long de la Volga, dans la Russie profonde, sur des centaines de kilomètres carrés. Qui n'a pas vu cette succession à l'infini d'usines et d'immeubles d'habitation ne sait pas ce que gigantisme industriel veut dire. Au-dessus, la ville haute – avec son kremlin et ses maisons en bois, que les inévitables immeubles staliniens n'ont pas réussi à totalement défigurer – donnerait presque l'image d'une certaine douceur de vivre. Hier, bénéficiant de salaires liés au travail dans les entreprises militaires et souvent bien supérieurs à la moyenne nationale, les habitants suivaient une seule règle : ne rien dire, ni voir, ni entendre.

### Les monstre du complexe militaro-industriel

Aujourd'hui, si les langues se sont déliées, c'est apparemment pour prononcer un seul mot : privatisation. Source de tous les malheurs pour les uns – qui regrettent, comme tant de Russes, la léthargie passée, – elle représente, pour les autres, la panacée ; même s'ils ne savent pas toujours très bien ce que le terme recouvre. Lev Sitnikov, cinquante ans, parle, sous un portrait de Lénine, de sa *«société anonyme»*, et non plus du sovkhoze qu'il administre, de ses *«actionnaires»*, et non plus des *«camarades-paysans»*. La salle des fêtes de la ville? Privatisée. Ce magasin de matériel électrique? Privatisé. Lancée par un Français de vingt-six ans, Alexis de Surmain – qui s'efforce aussi de faire connaître la ville aux investisseurs de l'Hexagone, – voilà une radio libre qui émet vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les chiffres sont éloquents : 40% des magasins, 38 % des services et 84 % des restaurants – un record national – sont aujourd'hui privatisés. Avec des résultats bien différents. Malheureux, ce propriétaire d'un magasin, qui se désole du manque de clients : *«C'est bien beau de libéraliser l'économie ; encore faut-il que les gens aient suffisamment d'argent pour acheter.»* Heureuse, Svetlana Kolchinskaïa, qui a créé en 1989 une maison d'édition. Sans le moindre rouble – *«au début, nous avons travaillé gratuitement et avons emprunté le papier»*, – elle lance un hebdomadaire d'information culturelle, dont les premiers numéros atteignent un tirage de quarante mille exemplaires.

En six mois, elle accumule 35 000 roubles de bénéfice qu'elle réinvestit dans la publication d'un roman policier de James Hadley Chase. Deux cent mille exemplaires sont vendus. Aujourd'hui, sa «société anonyme» publie quatres journaux hebdomadaires et emploie une trentaine de journalistes, qui réinvestissent leurs maigres salaires dans l'entreprise, *«au lieu d'acheter des diamants ou des fourrures comme tous ceux qui ont un peu d'argent.»*.

Le plus difficile commence pourtant. Car c'est une chose de privatiser des restaurants ou de créer des journaux, c'en est une autre de s'attaquer aux monstres du complexe militaro-industriel. La tâche, là encore, n'a pas rebuté «ceux de Nijni-Novgorod». Ici, contrairement à Moscou et à d'autres villes, règne une grande cohésion entre la haute administration (le maire, quarante ans, est aussi un fanatique des réformes) et un Parlement régional qui ne renâcle pas devant le changement.

Il y a quelques semaines ont commencé les premières ventes aux enchères de camions, dont la fabrication était entièrement nationalisée. Ayant constaté que les entreprises n'utilisaient que 30 % de leurs véhicules, les responsables de la ville les ont «convaincues» de permettre la vente de 20 % de leur parc de camions. Ceux-ci ne sont pas toujours en bon état, ils ne s'achètent pas très cher, mais qu'importe : l'essentiel, pour les responsables de ce programme, est de voir ces camions servir à quelque chose. Et de rapporter, aussi, de l'argent à une administration qui doit maintenant prendre en charge la «sphère sociale» – logements, crèches, magasins d'alimentation – des entreprises.

### Reconversion dans les biens de consommation

Visage taillé à la serpe, cou de taureau, débit saccadé, Valeri Nazarov, directeur de l'entreprise Azur, a fait sa carrière sur le tas. Aujourd'hui, il reconnaît qu'il traverse une des périodes les plus dures de son existence. Construite il y a dix ans seulement pour fabriquer des téléviseurs, son entreprise est brusquement affectée, en 1989, à la fabrication d'équipements sophistiqués pour l'aviation militaire. Tout aussi brusquement, en 1991, l'armée arrête ses commandes, et Azur doit se reconvertir de nouveau dans les biens de consommation. 1 000 salariés, sur les 3 500 que comptait l'entreprise, sont licenciés, et Valeri Nazarov fait flèche de tout bois pour trouver de nouveaux débouchés : fabrication de téléviseurs en important des tubes cathodiques d'Occident, de moniteurs vidéo, de combinés téléphoniques...

S'il estime que son entreprise *«commence à s'en sortir»* – en novembre, son chiffre d'affaires s'est établi à 80 millions de roubles contre 5 millions seulement au début de l'année –, M. Nazarov est très dur pour le gouvernement : *«la privatisation s'effectue d'une manière chaotique ; l'Etat, non seulement ne nous aide pas, mais nous taxe, et les banques nous font payer des crédits à des taux incroyables.»* Et si les entreprises étrangères n'investissent pas, c'est, selon lui, en grande partie à cause de l'instabilité politique qui règne à Moscou. *«J'ai vu des dizaines et des dizaines d'hommes d'affaires, venus de tous les pays du monde. Ils visitent l'entreprise, se montrent très intéressés par ce que nous faisons, mais, au moment de signer un contrat, ils hésitent et s'en vont»*, explique Valeri Nazarov, qui estime que la vraie manière de s'en sortir est de produire, encore et toujours, et à des prix compétitifs, pour conquérir le marché russe.

### Un admirateur de Marcel Dassault

Andreï Klementiev n'a pas ce genre de difficultés. Il n'a d'ailleurs pas attendu la privatisation pour amasser une fortune que l'ont dit l'une des dix premières de Russie. Propriétaire de plusieurs firmes en Norvège et en Russie, il avoue un chiffre d'affaires de 5 milliards de roubles en 1992. *«On pourra même atteindre peut-être 10 milliards»*, avoue, en souriant, ce géant apparemment débonnaire, mais dont le regard laisse parfois filtrer des éclats inquiétants. Construction navale, exportation de titane..., tout lui est bon pour consolider ses affaires.

Il voue une curieuse admiration à Marcel Dassault – *«Qui comptait le plus en France, Marcel Dassault ou un ministre?»* – et estime que *«90 % de la privatisation en cours en Russie ne sont qu'une privatisation communiste»*. Autre certitude : dans près de 95 % des secteurs, l'industrie russe ne parviendra jamais, selon lui, à combler ses *«trente années de retard technologique»* par rapport à ses concurrents étrangers. Conclusion : *«Si on nous laisse faire des affaires, je reste. Sinon, je pars.»*

Autre signe inquiétant : les étudiants de l'université de Nijni-Novgorod semblent particulièrement pessimistes : *«Ici, pour se débrouiller, il faut ou du piston ou de l'argent, sinon, c'est le chômage qui nous attend.»* Mis à part deux ou trois d'entre eux qui estiment que les choses vont bien mieux qu'avant, tous regrettent – peut-être parce qu'ils ne l'ont pas connu – le temps *«où il y avait du travail pour tout le monde»* ; ou encore, le temps *«où nous apprenions à travailler pour le bien du pays et pas seulement pour l'argent»*. Tandis qu'aujourd'hui, *«on a le droit de voyager mais on n'a pas les moyens de le faire»*. Peu importe si la situation va s'améliorer dans cinq ou dix ans : *«Nous, nous aurons perdu notre vie.»*

### Un musée Sakharov

Reste que ces adolescents, si désabusés soient-ils, peuvent maintenant parler librement de leur mal de vivre dans un pays sans repères. Et cette liberté, sans doute la doivent-ils, eux comme les autres, à un homme qui, un jour de janvier 1980, arriva à Gorki pour y passer près de sept ans en résidence surveillée. Dans l'extrême banlieue de la ville, l'appartement où furent cloîtrés Andreï Sakharov et Elena Bonner a été tranformé en musée. *«Dès que j'ai appris, par les radios occidentales, qu'il était arrivé dans notre ville, je suis allé le voir»*, raconte Sergueï Ponomarov. *«Il m'a conseillé tout de suite, pour que ma famille n'ait pas d'ennuis, de ne pas revenir. Mais j'ai tout fait, durant ces sept ans, pour qu'il sache qu'il n'était pas tout seul.»*

*«Vous souvenez-vous de Sakharov?»*, demande-t-on à cette vieille femme, emmitouflée dans son manteau, qui habite dans le quartier depuis longtemps. *«Bien sûr, on le voyait passer tous les jours pour faire sa promenade. Il était défendu de lui parler, il y avait des policiers partout. Mais c'était un homme très bien.»* Un instant, elle dévisage son interlocuteur, puis elle s'exclame en souriant : *«Oh ! la dernière fois que j'ai vu un Français, c'était il y a quarante ans. Pendant la guerre, en Pologne...»* Nijni-Novgorod, ville ouverte.

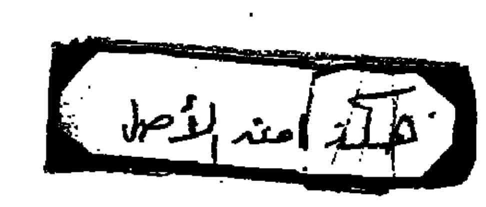
JOSÉ-ALAIN FRALON

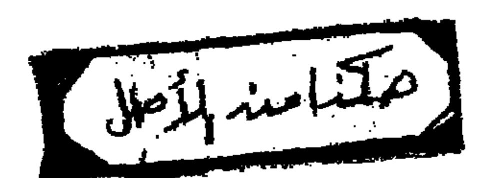
□ **Moscou lance un satellite «promotionnel».** – La Russie a lancé du site spatial de Plessetsk (800 kilomètres au nord de Moscou), dimanche 15 novembre, un satellite «promotionnel» destiné à mieux faire connaître aux Etats-Unis le potentiel de son secteur privé. Cette opération, qui a coûté l'équivalent de plus de 200 millions de dollars (plus de 1 milliard de francs), a été totalement financée par des entreprises privées russes, parmi lesquelles la banque Garant de Saint-Pétersbourg. Chargé de dix-neuf conteneurs bourrés de matériel promotionnel – notamment une réplique en cristal de la statue de la Liberté et un message du président Boris Eltsine, – le satellite Ressource 500 doit retomber le 22 novembre au large du port américain de Seattle. Il sera alors ramené sur la côte ouest des Etats-Unis par le *Maréchal-Krilov*, bâtiment de la flotte russe du Pacifique. – (*Reuter*.)











# AMÉRIQUES

PÉROU

## Des politiciens ont été associés à la tentative de putsch

**La publication, lundi 16 novembre à Lima, par la revue *Oiga*, d'une lettre du général Jaime Salinas, cerveau de la conspiration qui a tenté de renverser, vendredi 13 novembre, le président Alberto Fujimori, a contribué à éclaircir les motifs et l'ampleur du complot, qui s'appuyait aussi sur des éléments civils.**

LIMA

*de notre envoyé spécial*

Les dirigeants de la conspiration voulaient apparemment arrêter le chef de l'Etat péruvien et le traduire en justice pour violation de la Constitution. Ils prétendaient restaurer le Congrès dissous par M. Fujimori le 5 avril 1992 et proposer à M. Maximo San Roman, vice-président élu en 1990, la direction d'un gouvernement provisoire chargé d'organiser des élections *« libres et démocratiques »*.

M. San Roman, ancien dirigeant du mouvement Cambio 90, qui a aidé M. Fujimori à remporter la victoire en juillet 1990, est passé à l'opposition au lendemain du coup de force d'avril. Il a été désigné *« président constitutionnel »* par le Congrès dissous. Une fonction vide de sens, d'autant que M. Fujimori a réussi à convaincre l'Organisation des Etats américains (OEA) que l'élection d'une Assemblée constituante, dimanche 22 novembre, était le premier pas vers la restauration de la démocratie. Les militaires hostiles au chef de l'Etat n'en considèrent pas moins M. San Roman comme le symbole de la légalité bafouée.

Que le général Salinas ait réussi à faire sortir ce document de la prison où il est détenu illustre le niveau de complicités, ou au moins de complaisances, dont les militaires impliqués dans la tentative de putsch bénéficient auprès de leurs collègues. Respecté par ses pairs, le général Salinas, ancien commandant de la IIe région militaire, celle de Lima, avait été brutalement limogé par le chef de l'Etat.

Dans sa lettre, il assume toute la responsabilité du complot. *« L'article 82 de la Constitution autorise la révolte contre l'usurpation et pour la défense de l'ordre démocratique*, écrit-il. *Nous voulions*, dit-il encore, *dénoncer la fraude électorale qui est en marche pour l'élection de l'Assemblée constituante. »* Selon lui, des pressions ont été exercées sur les forces armées pour qu'elles *« contribuent »* à la victoire du candidat gouvernemental, M. Yoshiyama Tanaka. M. Mario Gonzalez, qui dirige la commission de supervision de l'OEA, a, de son côté, fait état *« d'irrégularités flagrantes »*.

### Manque de discrétion

Les dirigeants de la conspiration ont sans doute péché par imprudence. Des politiciens pressentis pour se joindre au mouvement ont manqué de discrétion, facilitant l'enquête et les filatures des services de renseignement militaires, dont l'homme fort est le conseiller très contesté du chef de l'Etat, M. Vladimir Montesinos.

Certes, des généraux prestigieux critiquent la tentative de putsch, mais ils ne cachent pas leur sympathie pour leurs collègues détenus. Les familles de certains des officiers arrêtés seraient également incarcérées et accusées de *« terrorisme »*. M. San Roman lui-même s'estime visé et redoute d'être la victime d'une répression qui viserait en priorité les dirigeants et les sympathisants de l'APRA (Alliance populaire de la révolution américaine). Cette formation, au pouvoir de 1985 à 1990, a lancé la consigne de boycottage des élections de dimanche.

A l'occasion d'une de ses multiples interventions à la télévision, M. Fujimori s'en est pris aussi à l'ancien président Belaunde (1980-1985), accusé de n'avoir rien fait contre la subversion armée du Sentier lumineux. L'ex-chef d'Etat, qui ne s'est pas enrichi au pouvoir et peut se flatter d'être resté populaire et respecté, a vertement répliqué lundi. Citant le général de Gaulle, il s'est présenté comme un « recours » possible. *« Si on m'appelle*, a-t-il dit, *je répondrai présent. »*

MARCEL NIEDERGANG

ÉTATS-UNIS : rencontre entre M. Clinton et les leaders du Congrès

## Fin de la « guerre froide » entre la Maison Blanche et le Capitole

**Pour la première fois depuis le scrutin du 3 novembre, le président sortant George Bush devait recevoir, mercredi 18 novembre, le président élu Bill Clinton à la Maison Blanche, pour faciliter une transition que les deux hommes veulent *« en douceur »*. Cette période, qui s'étendra jusqu'au 20 janvier, a été jugée *« trop longue »* par M. Bush, rentré à Washington lundi, après cinq jours de repos en Floride. Depuis Little-Rock, M. Clinton a quant à lui annoncé *« une nouvelle ère de coopération »* avec le Congrès.**

WASHINGTON

*correspondance*

*« Notre tâche sera difficile... N'attendez pas de miracles »*, a déclaré le président élu Bill Clinton, au cours de sa seconde conférence de presse, organisée lundi 16 novembre dans son fief de l'Arkansas. Mais les leaders démocrates qu'il avait retenus dimanche soir à Little-Rock l'ont assuré de l'entière coopération du Congrès. M. Tom Foley, *speaker* (président) de la Chambre des représentants, M. Richard Gephard et le sénateur George Mitchell n'ont pas manqué, à l'issue de la réunion, de célébrer *« la fin de la guerre froide entre la Maison Blanche et le Capitole »*, le *« début d'une ère nouvelle dans les relations entre les deux « branches » du gouvernement »*, ou encore, selon la formule de M. Clinton, *« le premier pas vers une nouvelle éthique de responsabilités partagées... »*.

Faut-il rappeler que, dans le système présidentiel américain, le Congrès est un contre-pouvoir décisif à l'action de l'exécutif, en mesure de bloquer ce dernier puisqu'il détient les cordons de la bourse. Cette rivalité institutionnelle s'est doublée d'une compétition politique durant les dernières décennies, lorsque les deux *« branches »* n'étaient pas contrôlées par le même parti. Tel n'est pas le cas aujourd'hui avec l'élection de Bill Clinton, marquant la fin du « gouvernement divisé ».

Théoriquement, la tâche lui sera plus facile qu'à ses prédécesseurs républicains. Mais les partis ne sont pas monolithiques, et il n'y a pas de discipline de vote. Le premier souci du nouveau président est donc de rassembler ses propres troupes. Il n'a pas oublié les difficultés de Franklin Roosevelt, *qui, malgré ses écrasants* succès électoraux, s'est souvent heurté au Congrès démocrate. Quant à Jimmy Carter, outsider élu contre l'*establishment*, il connaissait mal les parlementaires et les dédaignait. Les relations entre la Maison Blanche et le Capitole en souffrirent.

Politicien consommé, Bill Clinton sait qu'il peut compter sur l'appui des leaders démocrates et surtout sur l'*« enthousiasme »*, selon les termes du sénateur Mitchell, des nouveaux élus. Le président a déclaré qu'il espérait obtenir le soutien d'un certain nombre de républicains, dont le leader *affirme ne pas vouloir lui* créer des difficultés. *Mais pour combien de temps?*

De toute évidence, le président *élu entend tenir les promesses de sa* campagne, faites aux divers groupes qui contribuèrent à son élection, sans pour autant s'aliéner les éléments conservateurs de son propre parti et les républicains modérés. Bref, il n'entend pas compromettre sa capacité de gouverner au centre.

### Une décision suspendue

*La tâche n'est pas facile... Déjà*, la lune de miel des premiers jours a été assombrie par la suspension de sa décision concernant la levée de l'exclusion des homosexuels de l'armée. Devant l'opposition vigoureuse des principaux chefs militaires et du sénateur Sam Nunn, pressenti pour être secrétaire à la défense, Bill Clinton a accompli une retraite tactique. Il maintient sa décision, mais son application dépendra de l'avis des experts consultés. Il a indiqué que son désaccord avec M. Nunn *n'affectait pas l'éventuelle participation* de ce dernier au gouvernement.

Après avoir rendu visite au président Bush, *mercredi, le président* élu reprendra, à Washington, ses consultations avec les leaders et les élus démocrates. En fin de compte, qu'il s'agisse de l'avortement, d'un *nouveau code de l'éthique* (il voudrait restreindre le pouvoir des lobbies), de la politique étrangère et même de l'économie, les démarches de M. Clinton révèlent son souci d'éviter les affrontements prématurés.

De même en ce qui concerne la Bosnie et le Vietnam, problèmes qui soulèvent des remous dans la classe politique, il a *déclaré qu'il avait plusieurs options en tête*, qu'il ne révélera pas avant son entrée à la Maison Blanche. D'ici là, il estime qu'il appartient au président Bush de prendre les décisions, à commencer par l'envoi d'un représentant extraordinaire au *Proche-Orient*.

HENRI PIERRE

# PROCHE-ORIENT

ISRAËL : un mort et douze blessés arabes

## Des extrémistes juifs sont soupçonnés de l'attentat à la grenade dans la vieille ville de Jérusalem

**L'attentat à la grenade qui a fait un mort et douze blessés, lundi 16 novembre, dans la partie arabe de la vieille ville de Jérusalem a provoqué colère et inquiétude dans la population palestinienne.**

JÉRUSALEM

*de notre correspondant*

Alors que les ruelles du «souk des bouchers» débordaient de clients, un inconnu, *«habillé de noir et barbu comme un orthodoxe* [juif]*»* selon plusieurs témoins, a jeté un engin explosif à travers une lucarne. Il pourrait s'agir, d'après la police, *d'une grenade à fragmentation du* type de celles en usage dans l'armée. L'explosion s'est produite devant un étal de légumes, tuant sur le coup le propriétaire du magasin et blessant une douzaine de passants. La panique a aussitôt gagné les venelles étroites et surpeuplées de ces vieux quartiers annexés par Israël en 1967.

Bien que les victimes soient toutes arabes, la police a commencé par arrêter une dizaine de Palestiniens dans l'heure qui a suivi l'attentat, et a fait savoir qu'elle ne privilégiait aucune piste en particulier. En fin de journée, plusieurs appels anonymes à différentes agences de presse revendiquaient l'attentat au nom du mouvement juif Kach («Ainsi», en hébreu). Ouvertement raciste, ce groupuscule armé, fondé par un rabbin fanatique, Meïr Kahane, a démenti, un peu plus tard, avoir une quelconque responsa*bilité dans cette* affaire.

Que le mouvement «Ainsi» ait bruyamment marqué le deuxième anniversaire de l'assassinat de son fondateur – tué à New-York, en novembre 1990, par un arabe d'ori*gine égyptienne* – relèverait de la coïncidence. En tout cas, Benyamin, le fils de Meïr Kahane, qui a hérité des obsessions de son père, n'a pas caché, lundi soir, aux journalistes son intense satisfaction. *«Je félicite,* a-t-il dit, *ceux qui se sont vengés et qui ont ainsi rendu leur honneur aux juifs. L'Etat ne pourra pas indéfiniment empêcher que les citoyens se fassent eux-mêmes justice quand la valeur de leur propre sang, aux yeux du gouvernement, diminue.»*

La police a provisoirement fermé la yeshiva (école talmudique) Kolel Galicia, que dirige l'oncle de Benyamin, rabbin de son état. Celle-ci donne directement dans la ruelle où fut jetée la grenade. Au total, quelque quatre cents étudiants juifs aux ordres de rabbins plus ou moins extrémistes se rendent quotidiennement dans les ye- shivas de la vieille ville. Encouragées par le gouverne*ment précédent de M. Itzhak Sha*mir, et singulièrement par l'ancien ministre du logement, M. Ariel Sharon, une quarantaine de familles juives se sont intallées dans le quartier musulman.

### Les «envahisseurs»

Armés en toutes circonstances, munis de radio et reliés en permanence à un centre de sécurité paramilitaire installé au rez-de-chaussée *du bâtiment occupé par M. Sharon* lui-même, les colons de la vieille ville patrouillent souvent sur les toits, notamment au-dessus du bazar des bouchers. La plupart des logements occupés par ces familles sont entourés de hauts murs et de grilles, et souvent protégés par une sorte de poste de guet.

Parfois, ce sont les locataires palestiniens des rez-de-chaussée qui ont couvert leurs cours intérieures de grillage pour empêcher ceux qu'ils appellent les *«envahisseurs»* de jeter des pierres ou des tessons de bouteille sur les passants arabes. La tension entre ces colons et les autochtones est quasi permanente, et le moindre incident peut dégénérer en bataille rangée.

Plus de cinq mille juifs vivent en paix dans le quartier juif de la vieille ville, à moins de 1 kilomètre du lieu de l'attentat. Mais les mili*tants d'Ateret Cohanim et des autres* mouvements nationalistes militants auxquels appartiennent les colons entendent, quant à eux, judaïser au maximum les vieux quartiers chrétiens et musulmans, qu'ils revendiquent comme historiquement leurs. Aujourd'hui, le gouvernement travailliste de M. Itzhak Rabin leur a non seulement coupé les vivres, *mais tente de contester les moyens* plus ou moins légaux qu'ils ont utilisés pour prendre possession des logements qu'ils occupent.

Jugeant l'attentat *«particulièrement grave»*, M. Fayçal Husseini, chef de file des Palestiniens modérés dans les territoires, y a vu *«la preuve que les Palestiniens occupés ne jouissent d'aucune sécurité»*. A son avis, *«pour les Israéliens comme pour* [eux], *il est temps de mettre fin à l'occupation»*.

PATRICE CLAUDE

La tournée de M. Dumas dans les pays du Golfe

## La normalisation des relations avec l'Irak n'est pas encore à l'ordre du jour

**M. Roland Dumas a clos, *lundi 16 novembre, par une* visite de quelques heures en Arabie saoudite, une tournée qui l'a mené au Qatar, à Bahreïn et au Koweït. L'Irak – avec lequel une normalisation des relations n'est pas encore à l'ordre du jour – était l'un des principaux *sujets de ses entretiens avec* les chefs d'Etat de ces quatre émirats pétroliers du Golfe.**

DJEDDAH

*de notre envoyée spéciale*

C'est un constat d'impuissance *quant aux possibilités de «soulager les souffrances du peuple irakien»* qu'ont dressé M. Dumas et l'ensemble de ses interlocuteurs du Golfe. Tous s'accordent sur la nécessité de *«prendre en compte ces souffrances»* dues en grande partie à l'embargo imposé par l'ONU à l'Irak. Mais tous pensent aussi que la levée de ces sanctions a pour condition *sine qua non* l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cela implique la liquidation des armes de destruction massive détenues par Bagdad et la libération des quelque huit cents prisonniers koweïtiens. Cela implique aussi que l'Irak accepte de conclure *enfin avec les Nations unies* un accord pour la levée partielle de l'embargo pétrolier – afin de financer notamment l'achat de produits de première nécessité – et autorise, une bonne fois pour toutes, l'action humanitaire sur son territoire.

*«Il faut maintenir la pression»*, a affirmé M. Dumas. Tout en évoquant la nécessaire *«normalisation des relations avec l'Irak»*, le ministre n'en a pas moins jugé que *«ce moment n'est malheureusement pas arrivé et* (que) *toute levée des mesures discriminatoires prises à l'encontre de Bagdad ne peut se justifier que dans la mesure où les résolutions auront reçu leur pleine application»*.

Parti de Paris avec, entre autres, la volonté de prendre le pouls des pays de la région du Golfe sur cette question, en raison du malaise que suscite, au sein des *opinions publiques* arabes, le sort des populations irakiennes, M. Dumas a fait deux autres constatations. La première est que, même les dirigeants du Koweït, intraitables pour tout ce qui concerne l'Irak il y a quelques mois encore, considèrent, aujourd'hui, que le peuple irakien est la victime impuissante de son propre régime et qu'un jour ou l'autre, les relations avec ce pays devront se normaliser. En un mot, qu'il faut savoir finir une guerre, mais que, pour cela – et c'est là la deuxième constatation, – un changement de régime à Bagdad s'impose. Le discours qu'ont tenu à M. Dumas, à ce sujet, les dirigeants saoudiens va dans le même sens : *«Il faut que ça se termine. Aussi longtemps que le régime actuel restera en place, rien ne sera possible.»*

Autrement dit, pour les Etats pétroliers du Golfe, la chute de *M. Saddam Hussein* est l'autre condition indispensable d'une levée de l'embargo contre l'Irak. C'est aussi l'attitude adoptée, jusqu'ici, par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Interrogé à ce sujet, lors d'une conférence de presse, M. Dumas est resté évasif. *«Ce n'est pas mon problème»*, s'est-il contenté de répondre.

### Le «forcing» américain

Un an et huit mois après la libération du Koweït, nombreuses sont encore les inquiétudes des pays arabes du Golfe. Existe-t-il une menace réelle quant à l'intégrité *territoriale de l'Irak, aujourd'hui* divisé *de facto* en trois parties, le nord du 36[e] parallèle et le sud du 32[e] étant sous surveillance internationale ? Quels sont les tenants et aboutissants de la résurgence des vieux litiges frontaliers ou de souveraineté qui opposent entre eux certains Etats de la région ? Qu'est-ce que les peuples du Golfe ont *gagné de la guerre ? Que veut* l'Iran ? Pourquoi se réarme-t-il massivement et quelle est la politique des pays occidentaux en la matière ? Et, enfin, que faut-il espérer – ou craindre – de la future administration démocrate américaine, en particulier pour ce qui concerne le processus de paix israé*lo-arabe qu'il est indispensable de* mener à son terme ?

Au demeurant, la tournée de *M. Dumas lui a permis de confor*ter les relations de Paris avec les quatre pays visités, des relations déjà très bonnes mais que chacun des quatre pays voudrait voir renforcées. Ce que la France appelle de ses vœux, à un moment où les Etats-Unis font le forcing tous azimuts sur les marchés de la région, où ils ont déjà la part du lion.

Avec le Qatar en particulier, dont l'armée est équipée à 80 % de matériel français, Washington a conclu, au mois de juillet, un accord de défense qui risque d'entraîner, en toute logique, des achats d'armes américaines. *Les* Américains s'intéressent aussi au gisement de gaz qatari de Northfielfd, considéré comme le plus important du monde. A l'occasion de la visite de M. Dumas, le Qatar a promis de confier à la France la construction de un à trois des sept méthaniers dont il envisage de se doter. Pour porter les échanges avec Bahrein *«au niveau excellent qui est celui des relations politiques»*, Paris et Manama vont réactiver une *commission mixte* qui devrait se réunir au mois de janvier.

MOUNA NAÏM

# AFRIQUE

SOMALIE : après une traversée dramatique

## Plus de deux mille «boat people» ont été secourus au Yémen

Le cargo *MV Somal*, transportant plus de deux mille réfugiés somaliens, a réussi à atteindre, lundi 16 novembre, le port yéménite de Mukalla. Une première assistance a pu être apportée à ces «boat people», privés d'eau et de vivres *depuis une semaine. Le* Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a *indiqué que* les autorités leur avaient refusé le droit de débarquer, les conditions d'accueil étant pratiquement inexistantes.

Le cargo devait repartir, mardi, pour Aden, à quelque 500 kilomè*tres plus à l'ouest*, où le HCR et diverses organisations humanitaires sont prêts à recevoir les réfugiés. D'ici là, ces derniers devraient bénéficier d'une nouvelle distribution de rations alimentaires, acheminées par un aviso de la marine française, parti dimanche de Djibouti.

Les conditions dans lesquelles les «boat people» ont effectué la traversée, entamée, le 9 novembre, à partir du port somalien de Marka, ont été *«dramatiques»*, selon le HCR. L'organisateur du voyage, un homme d'affaires somalien, avait exigé 100 dollars par personne, avant de disparaître sans apporter les vivres et l'eau prévus pour la traversée. En outre, des gangs de *moreyanes*, bandits somaliens, sont montés à bord, commettant meurtres et viols parmi les passagers.

A Mogadiscio, l'arrivée des secours dans le port a été interrompue, lundi, le «président par intérim» Ali Madhi Mohamed menaçant de bombarder la place, s'il n'obtenait pas l'assurance qu'une partie de l'aide parviendra dans le nord de la ville – qu'il contrôle. Par ailleurs, des tirs auraient éclaté, à la fin de la semaine dernière, sur l'aéroport de Mogadiscio, où les soldats pakistanais des Nations unies sont déployés. Malgré leur présence, la plupart des organisations humanitaires préfèrent, pour des raisons de sécurité, continuer d'utiliser une autre piste d'atterrissage, située à 50 km à l'ouest de la ville.

Dimanche, des partisans du général Mohammed Farah Aidid, rival de M. Ali Mahdi, *ont défilé* devant le siège de l'ONU, en criant des slogans hostiles aux Nations *unies. L' «agence de presse nationale»* du général a brandi la menace d'un *«bain de sang sans précédent»*, si les trois mille cinq cents «gardes bleus» étaient déployés pour protéger la distribution de l'aide. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

## L'armée est compromise par les révélations d'une commission d'enquête

Le juge Richard Goldstone a lancé, lundi 16 novembre, à Johannesburg, une véritable bombe politique, en apportant, pour la première fois, un début de preuve aux accusations régulièrement proférées contre l'armée sud-africaine et le rôle joué par celle-ci dans les violences politiques.

Ces révélations, fort embarrassantes pour le régime, font suite à une perquisition dans un «centre d'opérations» du service de renseignement de l'armée.

Cette commission, mise en place en septembre 1991 par le président De Klerk, est officiellement chargée d'enquêter sur les violences qui ensanglantent le pays. Les dossiers, saisis lors de cette perquisition, montrent que le général Rudolf Badenhorst, ancien chef des services de renseignement militaires, a utilisé d'anciens policiers et un certain Ferdi Barnard, condamné pour deux meurtres, afin de com*promettre* le bras armé du Congrès national africain (ANC) dans des affaires de droit commun. *«Dans ce but étaient recrutés, entre autres, des prostituées, des homosexuels, des patrons de bars clandestins et des trafiquants de drogue»*, a précisé la commission. Ferdi Barnard a été «employé» de mai à décembre 1991 et son équipe avait accès aux ordinateurs de la police nationale, aux fichiers électoraux ou fiscaux.

Le président De Klerk a estimé, lundi, que ces révélations ne mettaient en cause que *«quelques individus»*, et non la politique du gouvernement. Il s'est toutefois engagé à prendre des mesures.

L'ANC a affirmé que les conclusions du juge Goldstone *«corroborent»* ses propres convictions concernant l'existence d'une *«troisième force»*. L'ANC a estimé que le gouvernement actuel, *«totalement discrédité»*, doit céder la place à *«un gouvernement intérimaire élu d'unité nationale»*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **KENYA : les élections législatives sont reportées au 29 décembre.** – Les élections législatives multipartites, prévues le 7 décembre, ont été reportées au 29 décembre, a-t-on officiellement indiqué, lundi 16 novembre, à Nairobi. Ce report, annoncé par la commission électorale, intervient quelques jours après que les partis d'opposition eurent demandé qu'un délai leur soit accordé pour désigner leurs candidats. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CAMEROUN : dix personnes tuées dans le Nord.** – Dix personnes ont été tuées et cinq autres blessées, à la fin de la semaine dernière, dans le nord du pays, lors d'une querelle qui a dégénéré en affrontement tribaux, a indiqué, lundi 16 novembre, la radio nationale. Une centaine de personnes avaient déjà été tuées, en janvier, dans la ville de Kousseri, lors d'affrontements entre Choas et Kotokos. – *(Reuter.)*

□ **TOGO : succès de la grève générale.** – La plupart des services publics, les banques, les écoles, le grand marché et les commerces sont restés fermés, lundi 16 novembre, à Lomé, au premier jour de la grève générale illimitée lancée par les syndicats et certains des partis de l'opposition. Les grévistes réclament un remaniement du gouvernement et la proclamation de la neutralité politique de l'armée. Dans le reste du pays, la grève semblait également couronnée de succès, excepté dans le Nord, dont est originaire le chef de l'Etat, le général Eyadéma. – *(AFP.)*

# A TRAVERS LE MONDE

**CAMBODGE**

### M. Boutros-Ghali souhaite le maintien des élections

Dans un rapport diffusé lundi 16 novembre aux Nations unies, le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, recommande au Conseil de sécurité d'envisager une *«série de mesures»* pour *«obtenir une plus grande coopération et l'acceptation»* d'élections *«au plus tard en mai 1993»* par les Khmers rouges. Malgré l'opposition qu'elle rencontre de la part du Parti du Kampuchéa démocratique, l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) doit demeurer prête à faciliter le ralliement de cette faction au processus *«aussi longtemps que possible»*, note encore M. Boutros-Ghali.

Si un renforcement des contrôles était décidé autour des zones tenues par les Khmers rouges, *«une coopération étroite des pays voisins serait indispensable»*, observe le secrétaire général, dans une allusion à la position très *réticente de la Thaïlande*. M. Boutros-Ghali reconnaît qu'une *«atmosphère politique neutre... n'existe pas encore»*. – *(AFP.)*

**CHINE**

### Pékin menace de rompre les accords sur Hongkong

En visite officielle à Londres, le vice-premier ministre chinois chargé de l'économie, M. Zhu Rongji, nommé en octobre au bureau politique du PC chinois, a agité la menace *d'une rupture des accords sino-bri*tanniques de 1984 concernant l'avenir de Hongkong si les autorités de *la colonie ne renoncent pas à leur* projet d'introduire des *«changements politiques majeurs»* avant 1997, date de la rétrocession à Pékin. *«On ne peut s'empêcher de se demander si on doit toujours adhérer à la déclaration sino-britannique* [de 1984], *et si les importants accords auxquels nous sommes parvenus pour établir des convergences politiques doivent partir en fumée»*, a déclaré M. Zhu lors d'une conférence à l'Institut des relations inter*nationales*.

Le gouverneur de Hongkong, M. Chris Patten, a récemment proposé un plan *visant à instaurer* davantage de démocratie dans la colonie avant 1997. Il a été rejeté *par les dirigeants chinois. «Personne ne peut s'attendre à nous pousser à des concessions par la confrontation»*, a ajouté M. Zhu. – *(AFP.)*

### Le Tribunal des peuples en session à Strasbourg au sujet du Tibet

Le Tribunal permanent des peuples, orgnisme fondé en 1976 par le juriste italien Lelio Basso dans le prolongement du Tribunal Russell sur le Vietnam, s'est réuni lundi 16 novem*bre à Strasbourg, à propos du Tibet*. L'objectif de cette réunion, qui doit s'achever le 20 novembre, est de *mettre en lumière* la nature de la présence chinoise dans ce pays, depuis l'invasion de 1949-1950 par l'armée nationale populaire et le soulèvement de 1959, qui a abouti à l'exil en Inde du chef de l'Etat, le dalaï-lama, et de plus de cent mille Tibétains.

La présidence de la session est assurée par M. François Rigaux, juriste belge. Font partie du comité d'honneur, outre M[me] Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, M[me] Danielle Mitterrand et Simone Veil, et l'écrivain Elie Wiesel. Doivent être notamment examinés des rapports sur *«la question de la légitimité de l'annexion chinoise»*, sur *«la politique chinoise de contrôle des naissances»*, sur *«la situation de l'environnement au Tibet»* et *«la destruction de la culture et de la religion»*.

**GHANA**

### Heurts violents entre partisans et adversaires du président Rawlings

Une cinquantaine de personnes ont été grièvement blessées, dimanche 15 novembre, lors d'affrontements entre des partisans du président Jerry Rawlings et leurs adversaires de l'opposition, à Tamale, capitale régionale, située à 420 kilomètres au nord d'Accra. De nombreux incidents ont éclaté depuis la victoire du chef de l'Etat à *l'élection présidentielle du 3 novem*bre. Un dirigeant du Congrès national démocratique (NDC, dirigé par le président) a été grièvement blessé lors d'une agression et cinq attentats à l'explosif ont été signalés.

Ces attentats *ont été revendiqués* par une organisation baptisée «Farighan», qui combat *«la dictature de Rawlings»*. Selon la police, ce groupe, basé à Lagos (Nigéria), serait formé d'anciens militaires exilés. A Accra, les quatre principaux partis de l'opposition *ont dénoncé* cette vague d'attentats, mais ils ont confirmé leur décision de boycotter les élections législatives du 8 décembre, pour protester contre les *«fraudes»* qui ont entaché le récent scrutin. – *(AFP.)*

**PAKISTAN**

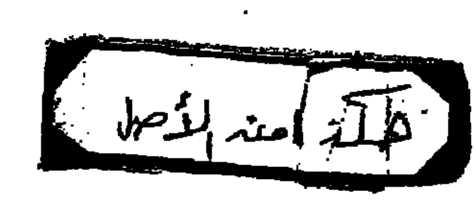
### Le gouvernement a interdit une manifestation des partisans de M[me] Bhutto

Le gouvernement de M. Nawaz Sharif a interdit *in extremis* une marche de Rawalpindi à Islamabad convoquée pour le mercredi 18 novembre par M[me] Benazir Bhutto. Au moins 4 000 sympathisants du parti de l'ancien premier ministre, le PPP, et de trois formations qui lui sont alliées au sein de l'Alliance démocratique du peuple (PDA) auraient été arrêtés ces derniers jours. De nombreux dirigeants de l'opposition sont entrés dans la clandestinité. Des rumeurs de coup d'Etat militaire circulaient mardi dans la capitale pakistanaise, et les cours *de la Bourse ont chuté*.

M[me] Bhutto avait lancé cet été une série de manifestations en vue d'ob*tenir le remplacement de l'Alliance* démocratique islamique au pouvoir par un gouvernement de coalition *susceptible d'organiser des élections* anticipées. Le leader du PPP a été premier ministre de novembre 1988 au 6 août 1990, date à laquelle elle a été destituée par le président de la République, M. Ghulam Ishaq Khan. – *(AFP, UPI.)*

# OCÉAN INDIEN

□ **SEYCHELLES : le projet de Constitution a été *repoussé*.** – *Le* projet de Constitution, soumis à référendum, dimanche 15 novembre, a été repoussé par les électeurs. Seulement 53,7 % d'entre eux ont approuvé le projet, alors que le minimum requis était de *60 %*. Selon les observateurs, l'influence des Eglises catholique et anglicane, hostiles au projet, a été *considérable*. Les représentants du président René et ceux du Parti démocratique (DP, dirigé par l'ancien président *James Muncham*) devront se réunir pour élaborer un nouveau document, à une date que doit fixer le chef de l'Etat. – *(AFP.)*





# POLITIQUE

## L'affaire du sang contaminé et la perspective de la constitution de la Haute Cour

### A l'étranger, la responsabilité pénale des ministres relève de systèmes complexes mais peu efficaces

La question de la responsabilité pénale des ministres doit être *résolue* en fonction de deux exigences que peuvent illustrer ces deux propos : *« Certaines personnes seraient perpétuellement troublées dans l'exercice de leurs fonctions, si quelques citoyens pouvaient les accuser à raison de ces mêmes fonctions »* (1) et *« les ministres seront souvent dénoncés, accusés quelquefois, condamnés rarement, punis presque jamais »* (2). Alors que l'on s'interroge en France sur la possibilité de sanctionner réellement des ministres auteurs de crimes ou de *délits*, les termes de la question n'ont guère changé.

La responsabilité pénale des ministres est liée historiquement à leur responsabilité politique. C'est l'utilisation par les chambres parlementaires (en particulier en Grande-Bretagne) *de la mise en jeu* de la responsabilité pénale des ministres qui a conduit à développer *les mécanismes de la responsabilité politique*. Aujourd'hui, les règles de la responsabilité politique *sont clairement définies, mais il* convient de constater que ces deux types de responsabilité doivent être distingués.

#### Trois catégories d'Etats

La séparation des pouvoirs nécessite une protection particulière pour les représentants du pouvoir législatif (immunités parlementaires) et pour les membres de l'exécutif. Elle ne peut conduire à leur impunité. Elle n'exige pas, pour autant, l'exclusion de l'autorité judiciaire dans le jugement des crimes et délits commis par les ministres. Toutefois, la volonté *politique de mettre fin à l'impunité* des ministres ne doit pas conduire à une simplification abusive, *consistant à priver ces derniers de* toute protection particulière.

Le droit comparé peut fournir des éléments de réflexion intéressants quant aux possibilités qui s'offrent pour réformer le système français.

L'analyse sommaire des règles de la responsabilité pénale des ministres portera sur douze pays.

*Ces Etats peuvent être approximativement* classés en trois catégories : ceux où la mise en accusation *résulte d'une procédure* spéciale (le plus souvent parlementaire) et où le jugement appartient également à *une juridiction spéciale* (Autriche, Danemark, Etats-Unis, Grèce) ; ceux où la mise en accusation résulte d'une procédure spéciale, mais où le jugement appartient aux juridictions ordinaires (Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse) ; ceux, enfin, où la mise en accusation et le jugement relèvent des procédures et des juridictions ordinaires (Allemagne, Grande-Bretagne).

● **Etats où la mise en accusation relève d'une procédure spéciale et le jugement d'une juridiction spéciale.** – La juridic*tion spécialement* constituée pour juger pénalement les ministres peut être une juridiction composée *de magistrats professionnels*. Ainsi, en Grèce, l'article 86 de la Constitution prévoit que le Parle*ment peut mettre* en accusation les membres du gouvernement devant une cour spéciale présidée *par le président* de la Cour de cassation et composée de douze magistrats tirés au sort par le pré*sident de la Chambre des députés* parmi les juges de la Cour de cassation et les présidents des cours *d'appel*.

Cette juridiction peut également adjoindre aux magistrats professionnels des *autres jurés*. C'est le cas du Danemark. Les articles 59 et 60 de la Constitution prévoient *que le roi et le Parlement* peuvent intenter une action contre les ministres devant une Haute Cour de justice *composée des membres* les plus anciens de la Cour suprême du royaume et d'un nombre égal de membres *élus par le* Parlement (mais qui peuvent être des parlementaires).

La *juridiction compétente pour* juger pénalement les ministres est, cas exceptionnel, en Autriche, la Cour *constitutionnelle, qui* est saisie par la Chambre basse.

Enfin, cette juridiction peut être, comme en France, une juridiction politique. Le système américain réalise, en partie, cette hypothèse. *Le Congrès des Etats-Unis* détient le pouvoir de destituer tout fonctionnaire fédéral (y compris le pré*sident et les ministres)* pour trahison, corruption ou autres crimes ou délits contre la chose publique. C'est la procédure de *l'impeachment*. La Chambre des représentants met le fonctionnaire en accusation et le *Sénat* peut prononcer sa destitution et l'interdiction de recevoir à l'avenir toute fonction publique. Mais une sanction pénale ne peut être prononcée que par les juridictions ordinaires.

● **Etats où la mise en accusation relève d'une procédure spéciale et le jugement d'une juridiction ordinaire.** – Dans cette *hypothèse, les ministres peuvent* ne bénéficier d'aucun privilège de juridiction.

C'est le cas du *Portugal*. L'article 199 de la Constitution prévoit que, si un ministre est gravement accusé à la suite d'une procédure de droit commun, l'Assemblée de la République décide si le ministre doit être ou non suspendu, *afin que cette procédure* suive son cours devant la justice ordinaire. L'intervention de l'Assemblée *n'est pas nécessaire* si la peine encourue est supérieure à trois ans de prison.

*Le cas italien est intéressant.* Alors que, jusqu'en 1989, le jugement des ministres pour les *crimes et délits commis* dans l'exercice de leurs fonctions était confié à la Cour constitutionnelle, *une réforme est venue modifier* l'article 96 de la Constitution. Il est prévu que le président du Conseil *et les ministres – même lorsqu'ils* ne sont plus en charge – sont soumis pour les délits et crimes *commis dans l'exercice de leurs* fonctions à la justice ordinaire, après autorisation du Sénat de la *République ou de* la Chambre des députés. Le procès est alors traité par le tribunal du chef-lieu de district *de la cour d'appel* territorialement compétente (3). On notera que cette réforme a été induite par les conditions dans lesquelles ont été résolues les retombées pénales du scandale Lockheed à la fin *des années 70*.

Dans d'autres Etats, les ministres sont jugés par des juridictions ordinaires, mais bénéficient d'un privilège de juridiction. Aux Pays-Bas, l'article 119 de la Constitution prévoit que les ministres, comme les parlementaires, peuvent être jugés par la Cour suprême, à l'initiative de la seconde Chambre ou du roi.

En Espagne (article 102 de la Constitution), le système est double. Les ministres sont jugés par la Chambre criminelle du tribunal suprême, saisi par la justice ordi*naire* pour les crimes et délits traditionnels, mais la mise en accusation résulte d'une initiative du quart des membres du Congrès des députés, et elle doit être approuvée à la majorité de ceux-ci, en cas de haute trahison ou d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

En Belgique, deux textes constitutionnels visent la responsabilité pénale des ministres : l'article 90, inapplicable faute de loi d'application, *et l'article* 134 (disposition provisoire) qui prévoit que la Chambre des représentants dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accuser un ministre. La Cour de Cassation est compétente pour *le juger*. Elle *caractérise le délit* (qui relève ou non de la loi pénale) et détermine la peine. Cette procé*dure vise les actes commis* par les ministres ou anciens ministres et relevant de leurs fonctions. Elle est *jugée inadaptée ; en effet, malgré* quelques tentatives, elle n'a pas reçu d'application depuis 1831.

Enfin, en Suisse, la loi du 14 mars 1958 sur la *responsabilité* des autorités et fonctionnaires confédéraux concerne les ministres. Une autorisation *des chambres fédérales* est nécessaire pour permettre des poursuites pénales contre les ministres en raison d'activités en rapport avec leurs fonctions. L'autorisation d'accusation *précise*, en fonction des circonstances, si les juridictions ordinairement compétentes procéderont *au jugement*, ou si c'est *le tribunal* fédéral qui connaîtra de l'affaire. Cette procédure a été conduite, en 1989, à *l'encontre d'un ministre*, Elisabeth Kopp, chef du département de la justice et de la police, *accusée d'avoir violé, au profit de* son mari, le secret de ses fonctions. Elle a été jugée et condam*née simplement à payer une partie* des frais du procès (arrêt du tribunal fédéral du 23 février 1990).

● **Etats où la mise en accusation et le jugement relèvent des procédures et des juridictions ordinaires.** – En Grande-Bretagne, *les ministres sont soumis* aux mêmes règles de droit que les citoyens ordinaires, *il n'existe pas de juridictions d'exception*. Mais, traditionnellement et exceptionnellement, le Parlement *peut juger les ministres en cas de* haute trahison ou de crimes graves (procédure proche de celle de *l'impeachment américain*).

En Allemagne, la *responsabilité* pénale des ministres relève du droit pénal et non du droit constitutionnel. Les ministres *sont soumis* aux mêmes règles que les fonctionnaires. Ils sont incriminés et jugés par les juridictions de droit commun. En cas de condamnation à une peine d'emprisonnement de plus de six mois, ils peuvent se voir interdire l'exercice de fonctions publiques.

#### Un « filtre » dans neuf cas sur douze

De ce rapide survol, plusieurs constatations peuvent être dégagées :

– *En ce qui concerne* la procédure de mise en accusation, dans la plupart des cas, un filtre parle*mentaire est prévu* (neuf des douze pays concernés).

– Dans la majorité des situations retenues, les juridictions ordi*naires* sont compétentes pour juger des crimes et délits commis par les ministres (huit des pays *concernés*), étant entendu que dans quatre Etats, les ministres bénéficient d'un privilège de juridiction.

– Il n'existe pas, à notre connaissance, de système où la *procédure d'accusation relève du* droit commun et où des juridictions spéciales sont compétentes *pour juger*.

– La compétence des Cours constitutionnelles en ce domaine est tout à fait marginale (système abandonné *par l'Italie et maintenu* en Autriche).

– Quel que soit le système *retenu, il semble que* la responsabilité pénale des ministres soit rarement mise en jeu.

**BERTRAND MATHIEU**

*professeur à la faculté de droit et de sciences politiques de Dijon.*

(1) *Le Chapelier*, rapport à l'Assemblée du 8 février 1791.

(2) B. Constant, cours de politiques constitutionnels, T1.

(3) J.-C. Escerras, RFDC 1990, p. 165.

### La mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé est jugée recevable par le bureau du Sénat

**Le bureau du Sénat a jugé recevable, mardi matin 17 novembre, la proposition de résolution portant mise en accusation devant la Haute Cour de justice de MM. Laurent Fabius et Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix, dont il *était saisi par* la majorité de droite. La *résolution* doit être examinée par une commission spéciale, puis votée en séance publique par les sénateurs, *avant de venir devant* l'Assemblée nationale.**

La majorité sénatoriale RPR-UDF dispose au bureau de seize voix *sur vingt-deux, mais* on comptait cinq absents lors de l'examen, mardi matin, de la proposition RPR-UDF *tendant* à la mise en accusation devant la Haute Cour des anciens ministres concernés *par l'affaire du sang contaminé*. M. Daniel Millaud (Union centriste, Polynésie) et M. Michel *Dreyfus-Schmidt* (PS, Territoire-de-Belfort), juges à la Haute Cour, avaient été invités par le président su Sénat, M. René Monory, à ne pas participer, pour cette raison, à la réunion du bureau. Les trois autres absences n'ont pas été justifiées.

#### « Respecter les étapes de la procédure »

La recevabilité a été acquise par onze voix « pour » (*UDF*, RPR et PC) sur dix-sept présents. Il y a eu une abstention, celle de M. François *Lesein* (*Rass. dém.*, Aisne). Les trois socialistes n'ont pas pris part au vote, non plus que *M. Monory*, en sa *qualité de président*, et M. Emmanuel Hamel (RPR, Rhône).

Le règlement du Sénat stipule que la proposition de résolution, lorsqu'elle a été déclarée recevable, est renvoyée à une commission *ad hoc*, composée de trente membres élus spécialement au scrutin plurinominal à la proportionnelle des groupes, qui conclut à l'adoption ou au rejet. La date de l'élection de cette commission sera fixée mercredi par la conférence des présidents. *« Il faut savoir suivre avec patience la Constitution, respecter toutes les étapes de la procédure »*, a déclaré M. Monory après la réunion du bureau.

*Une fois la proposition de résolution* adoptée par la majorité absolue des sénateurs, elle sera *transmise* à l'Assemblée *nationale*. Les pouvoirs des deux assemblées sont, dans ce cas précis, égaux : la *mise en accusation* ne peut être opérée qu'à la suite du vote en termes identiques, par les députés, de la proposition de résolution de mise en accusation. Parallèlement à cette procédure, la majorité sénatoriale envisage de constituer, dans *de brefs délais, une commission* d'enquête portant sur la collecte du sang en milieu pénitentiaire.

M. Claude Bartoloné, député de Seine-Saint-Denis, proche de M. Laurent Fabius, a expliqué, lundi, sur RTL, que *« si le texte du Sénat devait rester en l'état »*, les socialistes ne pourraient pas le voter, car ils refusent de *« précondamner trois ministres qui ont fait leur travail »*. Pour M. Claude Huriet, sénateur (Union centriste) de Meurthe-et-Moselle, rapporteur de la commission d'enquête sur la transfusion et auteur de la proposition de résolution présentée au Sénat, *« si les socialistes bloquent la procédure, l'opinion considèrera qu'il s'agit d'un demi-aveu »*.

*« L'Assemblée nationale se mettrait, dans sa majorité, dans une situation impossible*, a affirmé le sénateur, mardi matin, sur RMC. *L'intérêt de chacun est que la Haute Cour de justice fasse son travail, après une phase d'instruction. Il* [lui] *appartient de lever les doutes sur les responsabilités pénales éventuelles de tel ou tel ministre. »* M. Huriet a souligné qu'une proposition de résolution tendant à la réunion de la Haute Cour doit comprendre les noms des personnes mises en accusation et mentionner les faits qui leur sont reprochés. *« Il est vrai*, a-t-il admis, *que la saisine de la Haute Cour s'appuie d'abord sur une présomption de culpabilité et non d'innocence. »*

#### M. Madelin (UDF) : « présomption d'innocence »

M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, estime que cette situation pose un problème. *« Je pense, comme l'a dit M. Fabius, que le texte que nous devons voter doit refléter la présomption d'innocence des ministres qui vont être envoyés devant la Haute Cour*, a-t-il déclaré mardi sur France 2. *C'est un principe du droit français. »* En revanche, le député d'Ille-et-Vilaine estime qu'en droit pénal, *« l'on est coupable de ce que l'on fait, mais on est aussi coupable de ce que l'on ne fait pas, et c'est, notamment, la non-assistance à personne en danger »* (M. Fabius avait affirmé, le 15 novembre, que *« nul n'est coupable que de son fait »* et que les deux anciens ministres mis en cause et lui-même n'ont *« rien à se reprocher »*).

*« Le Sénat dit : Ces hommes sont coupables, traduisons-les en Haute Cour. » (...) Est-ce que les derniers staliniens se trouveraient, aujourd'hui, au Sénat ? »* a demandé M. Jack Lang, lundi, au « Club de la presse d'Europe 1 ». Pour le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, la proposition sénatoriale est *« inacceptable »*. Il a affirmé que M. Fabius *« est innocent »* et que *« son seul délit, c'est d'être un homme de gauche »*. Il a souligné que M. François Mitterrand s'était exprimé lors du conseil des ministres, le 4 novembre, *« pour dire qu'il considérait comme une ignominie et une infamie la manière dont on traitait les anciens ministres »*.

#### M. Lecanuet (centriste) : « pulsions politiques »

M. Jean Lecanuet, sénateur (Union centriste) de Seine-Maritime, a reconnu, lundi, à Rouen, que la procédure de la Haute Cour *« peut obéir à des pulsions politiques »*. Il juge souhaitable de *« mettre en place une institution judiciaire préservée de préjugés »*, mais, dans l'immédiat, a-t-il expliqué, la Haute Cour *« est la seule voie »*, car *« le besoin d'y voir clair sur la responsabilité ou la culpabilité des hommes politiques est devenu une exigence incontournable »*. M. Jean-François Hory, président du Mouvement des radicaux des gauche, a déclaré, lundi, après avoir été reçu par M. Pierre Bérégovoy, qu'*« aussi imparfaite que soit la Haute Cour, il faut y aller et ne pas laisser à l'opinion le sentiment que, pour des raisons juridiques difficiles à comprendre, les responsables politiques* (...) *échapperaient à la loi »*.

Mme Georgina Dufoix, délégué général à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, ministre des affaires sociales en 1985, a réaffirmé, lundi, lors d'une conférence de presse, qu'elle ne ressent *« pas de culpabilité »* au sujet du drame du sang contaminé. Après avoir ajouté qu'elle est, bien entendu, *« concernée »*, elle a expliqué qu'à cette époque, *« tous les acteurs de drame, y compris les industriels »*, parmi lesquels le docteur Michel Garretta, ne savaient pas très bien *« ce que signifiait la séropositivité »*. *« Un ministre ne peut pas être plus compétent que les scientifiques les plus compétents »*, a-t-elle insisté.

L'ancien secrétaire d'Etat à la santé, M. Hervé, a déclaré, dans un entretien publié lundi par *Ouest-France*, qu'il entend se battre *« jusqu'au bout pour défendre la vérité et* [son] *honneur »*. Le maire de Rennes affirme que *« l'exploitation politique de ce drame est immonde »* et fait état de *« certaines rumeurs »* sur son compte. *« On essaie même de faire croire que j'aurais tenté de me suicider*, dit-il. *Je mesure la rudesse des coups, mais ils ne m'abattront pas »*. M. Hervé ajoute : *« J'entends répondre à toutes les accusations dont je suis la cible. »*

*Lire également page 2* « Loi de Lynch » *par Pierre Bergé.*




**CORRESPONDANCE**

### Une lettre de Mes Vergès et Dupond-Moretti

*Après la publication de notre article titré « Trois délits devant la Haute Cour » dans* le Monde *daté 15-16 novembre, Mes Jacques Vergès et Eric Dupond-Moretti nous ont adressé une lettre dans laquelle ils écrivent notamment :*

« Il est faux d'écrire, comme vous le faites, que le chef d'inculpation d'empoisonnement *« subit probablement l'un de ses ultimes rejets »* et que *« les magistrats de l'ordre judiciaire ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet et notamment sur une plainte pour empoisonnement »* déposée par nous-mêmes.

Si le juge saisi, Mme Foulon, s'est déclarée en effet incompétente pour rechercher la responsabilité des ministres, elle a accepté par contre d'ouvrir une instruction pour empoisonnement contre *« tous autres »*, c'est-à-dire leurs éventuels complices.

Comment on peut poursuivre d'un côté des ministres pour des délits et de l'autre leurs complices pour un crime est une autre histoire. »

# POLITIQUE

L'examen de la réforme de la procédure pénale

## La commission des lois du Sénat propose de remplacer l'inculpation par une simple « mise en examen »

**Le Sénat a entamé, mardi *17 novembre, l'examen en première* lecture du projet de loi portant réforme de la procédure pénale, présenté par M. Michel Vauzelle, ministre de la justice. Le texte adopté la semaine dernière par la commission des lois s'écarte sensiblement de la version issue des travaux de l'Assemblée nationale. La différence essentielle porte sur la formule de remplacement de l'inculpation, désormais supprimée : la commission des lois s'en tient à la seule phase de la « mise en examen », alors que l'Assemblée entendait prolonger celle-ci par une « ordonnance de notification des charges ».**

Déjà malmené à l'Assemblée nationale, le texte initial de M. Vauzelle devient quelque peu méconnaissable après être passé *par les fourches Caudines* de la commission des lois du Sénat. Conservatrice sur certains points mais audacieuse sur d'autres, la nouvelle mouture issue de ce premier ravaudage sénatorial devrait fournir matière à de belles empoignades avec les députés, et cela d'autant plus que le texte sera soumis à deux lectures, et non pas à une seule, puisque le gouvernement a finalement renoncé à la procédure d'urgence qui avait eu sa faveur dans un premier temps.

La *principale innovation du pro*jet gouvernemental consistait à supprimer l'inculpation, formule décriée pour cause de péché étymologique (*in culpa :* dans la faute). Afin de mieux sauvegarder la présomption d'innocence, M. Vauzelle, reprenant une idée de son prédécesseur, M. Michel Sapin, *proposait* un mécanisme à double détente : la « mise en examen », stade auquel s'ouvrent les droits de la défense, est éventuellement prolongée par une « mise en cause », si le juge d'instruction relève des charges constitutives d'infraction à l'encontre de la personne « examinée ».

*Les députés avaient conservé le* principe d'une telle gradation dans l'instruction, mais ils s'étaient livrés à une retouche sémantique : le magistrat instructeur ne prononcerait plus une « mise en cause » mais rendrait une « ordonnance de notification de charges ». La commission des lois du Sénat, elle, a tout simplement supprimé cette deuxième étape au motif qu'elle *« ferait inutilement rebondir l'instruction »*. Elle préfère s'en tenir à la seule mise en examen. Elle suggère toutefois une nouveauté : une personne « examinée » qui souhaiterait écourter une procédure d'instruction jugée trop longue aurait la possibilité de demander, au bout de six mois, soit le non-lieu, soit le renvoi devant le tribunal.

### *Le refus d'assouplir la garde à vue*

Le statut du parquet est l'autre grand chapitre controversé de ce débat. Hostile à toute forme d'indépendance du ministère public, le garde des sceaux s'était finalement résigné, à l'Assemblée, à admettre que les instructions de la chancellerie seraient désormais *« écrites ».* La question se reposera au Sénat, puisque la commission des lois, non contente de réclamer que de telles instructions soient *« écrites et versées au dossier »*, pose comme principe que *« le parquet exerce librement l'action publique »*, avec pour seule limite le cas où le garde des sceaux lui *« enjoint de poursuivre ».* Mais, en sens inverse, la chancellerie ne pourrait exiger du parquet qu'il renonce à engager des poursuites.

Pour le reste, la commission des *lois du Sénat se prononce résolument* en faveur du *statu quo* en récusant nombre d'innovations proposées par le gouvernement et dont l'Assemblée avait admis le principe. Ainsi rejette-t-elle l'introduction de la collégialité dans les décisions de mise en détention provisoire, ainsi que l'assouplissement du régime de la garde à vue. Non seulement elle a rétabli la possibilité de placer un simple témoin en garde à vue, alors que le texte gouvernemental limitait ce recours aux seuls cas de flagrants délits, mais elle a proscrit tout lien entre la personne gardée à vue et son avocat, contribuant de la sorte à vider un peu plus le projet gouvernemental de sa substance.

**FRÉDÉRIC BOBIN**

La préparation des élections législatives

## Alpes-Maritimes : brouille dans la famille UDF

**NICE**

*de notre correspondant régional*

Héroïne de la Résistance et authentique vicomtesse, Mme Louise Moreau, soixante et onze ans, maire (UDF) de Mandelieu-la Napoule, est une battante, connue pour son franc-parler. Elle a fort mal pris l'intention de M. Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes, de la déposséder de son siège de député de la huitième circonscription des Alpes-Maritimes, qu'elle détient sans interruption depuis 1978. Sans attendre que M. Mouillot se soit, officiellement, déclaré candidat, elle l'a prévenu, samedi 14 novembre, que *« s'il voulait se battre »*, il trouverait en elle un adversaire *« coriace »* bien déterminé à lui infliger *« une énorme gamelle ».*

Maire de Cannes depuis 1989, M. Mouillot, quarante-neuf ans, avait battu, au terme d'une bataille homérique, une autre « vieille dame », Mme Anne-Marie Dupuy (RPR), ancien directeur de cabinet de M. Pompidou, alors âgée de soixante-huit ans. De son point de vue, il est normal que le maire de la principale ville de la circonscription – qui représente 75 % de l'électorat – soit également député. Pourquoi patienter quand on a le vent en poupe et que la prochaine alternance annonce une aube nouvelle pour la droite ? M. Mouillot, baptisé, jadis, le *« Kennedy de la Côte d'Azur »*, s'abrite aussi derrière « l'effet Clinton », qui, estime-t-il, *« a réveillé chez les Français une envie de renouvellement de la classe politique »*. Bref, *« si les Cannois le souhaitent »*, il n'ira pas *« contre leur volonté ».*

Mme Moreau réplique, à la fois sur le plan de la moralité et sur celui des principes édictés dans la charte de l'union de l'opposition. Mais que M. Mouillot se méfie, lance-t-elle, *« on est toujours le vieux de quelqu'un »*. Quant aux règles d'investiture en vigueur dans l'opposition, M. Pierre-André Wiltzer, délégué général des Adhérents directs, est venu les rappeler lui-même à Mandelieu. *« La question,* a-t-il déclaré, *ne se pose même pas. Louise Moreau est un député actif, courageux, présent, efficace. Elle a toujours été fidèle à ses idées. Donc, elle sera candidate avec l'investiture automatique de l'UDF et du RPR. Nous n'accepterons pas qu'un de nos députés se trouve attaqué par une personnalité issue de la même famille. Nous sommes tout à fait en mesure de rendre la monnaie de sa pièce à une formation politique qui se montrerait complaisante envers une opération de déstabilisation d'un député en place. »*

Quoi qu'il en soit, Mme Moreau est prête à en découdre. *« Ce sera,* dit-elle, *le combat de l'expérience contre le look et l'apparence. »* Son irritation est d'autant plus vive que M. Mouillot lui avait demandé, en juillet dernier, devant la commission départementale UDF des élections, d'être son suppléant. Entre Cannes et Mandelieu (7 kilomètres), les ponts sont désormais rompus. M. Mouillot n'a pas apprécié les attaques de sa voisine. S'il n'est pas candidat, il ne sera *« en aucun cas »* le suppléant de cette dame *« qui se veut respectable »* et qui tient, à son égard, des propos *« aussi peu conformes à la courtoisie la plus élémentaire... ».*

**GUY PORTE**

Le débat sur le budget de l'industrie et du commerce extérieur

## M. Strauss-Kahn défend la « politique de fermeté » de la France dans les négociations du GATT

**Les députés ont examiné, mardi 16 novembre, les crédits du ministère de l'industrie et du commerce extérieur présentés par MM. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie, Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, et André Billardon, ministre délégué à l'énergie. M. Strauss-Kahn a défendu la *« politique de fermeté »* de la France dans les négociations du GATT, qu'il a jugée *« logique et conforme à l'intérêt national »*. Faute de majorité pour l'adopter, ce budget de 19,37 milliards de francs, en progression de 3,5 % par rapport à celui pour 1992, a été réservé. En revanche, le budget du commerce et de l'artisanat, d'un montant de 642 millions de francs et défendu par M. Gilbert Baumet, a été adopté par 272 voix contre 265 grâce à l'abstention des communistes. Seuls les socialistes ont voté pour.**

Lorsque la perspective de perdre le pouvoir se fait de plus en plus insistante, il est de bonne guerre de tenter d'utiliser les divergences qui peuvent exister chez ses adversaires. Aux prises avec l'hostilité conjuguée de la droite et des communistes, M. Strauss-Kahn s'est donc appliqué, au cours de la discussion de son budget, à souligner les différences d'approche entre les porte-parole de l'opposition qui y avaient mis, il est vrai, un peu du leur. *« L'industrie française souffre d'un dirigisme qui n'est pas mort en 1984 »*, avait ainsi protesté M. Gilbert Gantier (UDF, Paris), alors que M. Franck Borotra (Yvelines), au nom du RPR, s'en prenait au contraire, quelques instants plus tard, au *« modèle ultralibéral de type thatchérien dont on a vu les résultats ailleurs ». « Attention, monsieur Gantier ! Vous allez vous faire doubler sur votre gauche par M. Borotra ! »*, a lancé le ministre.

Après s'être félicité, tout comme M. Durieux, des bons résultats enregistré par la balance du commerce extérieur français, M. Strauss-Kahn n'a pas manqué d'aborder la délicate question du GATT. *« La France a défendu la position selon laquelle il fallait éviter la guerre commerciale pour le soja, mais se préparer à faire face éventuellement à des rétorsions,* a-t-il indiqué. *Personne n'a à gagner à une guerre commerciale ; la politique de fermeté que poursuit le gouvernement est à la fois logique et conforme à l'intérêt national. »*

*« Oui, nous voulons aboutir à un accord,* a affirmé le ministre, *mais dans l'équilibre entre l'agriculture et le reste. La France, qui a accepté la PAC, n'entend en aucune manière que les agriculteurs français, qui déjà souffrent de cette réforme, souffrent plus encore. Si la Commission revenait avec un projet d'accord acceptable par nos partenaires, mais qui nous semblerait excéder les contraintes de la nouvelle PAC, alors la France s'opposerait à ce que des conséquences plus lourdes que celles qui découlent uniquement de la réforme de la PAC s'appliquent aux Français. » « Rien qui va au-delà de la PAC ne me paraît acceptable pour l'agriculture française »*, a conclu M. Strauss-Kahn, laissant entendre que les partenaires européens auraient à prendre à leur charge les conséquences d'un accord.

**GILLES PARIS**

□ **Vote réservé sur le budget des anciens combattants et sur celui de l'équipement, du logement et des transports.** – Faute de majorité, le gouvernement a dû réserver, samedi 14 novembre, le budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, qui s'élève à 27,5 milliards de francs, soit une progression de 1,5 % par rapport à 1992. Après l'examen des crédits de la mer, d'un montant de 5,9 milliards de francs – soit une baisse de 10 % par rapport à 1992 – le gouvernement a également réservé, samedi, l'ensemble du budget de l'équipement, du logement et des transports.

Grâce à l'abstention de l'UPF et du groupe de M. Borloo

## Déblocage provisoire au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

**LILLE**

*de notre correspondant*

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a adopté, lundi 16 novembre, la modification budgétaire qu'il avait rejetée le 24 octobre dernier (*le Monde* du 27 octobre). Le premier projet, présenté par la présidente, Mme Marie-Christine Blandin (Verts) et par M. Michel Delebarre (PS), premier président chargé des finances, avait été repoussé par les votes réunis du groupe UPF (RPR-UDF), du groupe Oxygène (réuni sous la bannière de M. Borloo, maire sans étiquette de Valenciennes), de Génération Ecologie et du Front national.

La droite faisait ainsi la démonstration que l'exécutif Vert-Rose n'avait pas la majorité, comme M. Legendre (RPR) a tenu à le souligner lundi avant d'indiquer que l'UPF s'abstiendrait cette fois-ci. Depuis le 24 octobre, tout le monde a cherché à sortir du blocage pour permettre à l'institution régionale de fonctionner jusqu'à la fin de l'année, chacun sachant bien que le vrai rendez-vous politique sera la définition du budget 1993. L'exécutif a revu à la baisse son projet (129 millions de francs de dépenses nouvelles au lieu de 146 millions prévues initialement). Le groupe Borloo et l'UPF se sont abstenus, Génération Ecologie a ajouté ses voix à celles des Verts, du PS et du PC, le FN a voté contre.

**JEAN-RENÉ LORE**

La fin de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

## *Les crédits de quatorze ministères ont déjà été adoptés*

**Après le vote, mardi 16 novembre, des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat, quatorze budgets ont finalement été adoptés au cours des trois semaines réservées à la discussion des *dépenses inscrites dans le pro*jet de loi de finances pour 1993.**

La session budgétaire, annoncée, au début de l'automne, comme étant celle de tous les dangers, est en fait apparue jusqu'ici comme une aimable promenade de santé pour le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy.

L'an dernier à la même époque, à l'exception des affaires étrangères, des départements et territoires d'outre-mer, des postes et télécommunications, et de petits budgets tels que ceux des Monnaies et médailles ou de l'Imprimerie nationale, le vote de la quasi-totalité des budgets avait dû être réservé, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution. Et en 1990, sous le gouvernement de M. Michel Rocard, une quinzaine de budgets avaient dû également être réservés.

*Cette année,* onze budgets seulement ont fait l'objet de cette procédure : les affaires sociales et la santé, la justice, le tourisme, l'équipement et les transports, l'agriculture, l'emploi et la formation professionnelle, la défense, la jeunesse et les sports, les anciens combattants, l'industrie et les services directement rattachés au premier ministre.

Mais au-delà des statistiques il convient surtout de relever les votes de plusieurs budgets importants : l'intérieur, les affaires étrangères ou encore l'éducation nationale. A une exception près, l'adoption du budget des postes et télécommunications grâce à l'abstention des centristes, tous ont été acquis au prix de concessions, plus ou moins importantes, faites au groupe communiste.

### *L'attitude des communistes*

Après de virulentes critiques *sur la politique du ministère de* l'intérieur et de la sécurité publique, les députés communistes se sont ainsi abstenus après l'annonce, par M. Paul Quilès, de la création de deux cents postes d'îlotiers supplémentaires. Ils ont observé la même attitude lors de l'examen du budget de l'éduca*tion nationale après que M. Jack* Lang eut obtenu une majoration de crédits de 34 millions de francs et dégagé cinq cents allocations supplémentaires pour les étudiants qui se destinent aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Autre exemple : on a beaucoup apprécié, à l'extrême gauche de l'hémicycle, l'engagement pris par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, d'organiser un grand débat national sur l'énergie nucléaire, ou encore l'éventualité, évoquée par M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, de voir se prolonger jusqu'à l'été prochain le moratoire sur les essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

Mardi, en début d'après-midi, le groupe communiste devait faire le compte de ce qu'il a pu obtenir ministère par ministère, avant d'arrêter sa position : abstention, refus de participer au vote – comme cela avait été le cas lors de l'adoption de la partie recettes *du budget, – ou encore refus de* s'associer à une éventuelle motion de censure déposée par la droite. Au même moment, en effet, l'intergroupe de l'opposition devait décider de l'attitude qui serait la sienne en réplique à un engagement de responsabilité du gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Déterminé, dans cette hypothèse, à déposer une motion de censure, le RPR espérait bien convaincre ses partenaires de l'UDF et de l'UDC d'aller dans cette direction.

Alors que la discussion budgétaire se termine à l'Assemblée nationale, les sénateurs de l'opposition devaient de leur côté arrêter leur position mardi dans la soirée. Privés de la possibilité de censurer le gouvernement, ils sont tentés, cette année, en raison de la proximité des élections *législatives, de voter la question* préalable, selon laquelle il n'y a pas lieu de délibérer, et qui mettrait fin aussitôt à l'examen du budget. Certains sénateurs s'inquiètent cependant de l'effet pervers d'une telle décision : le vote du budget est précisément depuis l'origine la prérogative essentielle du Parlement.

J.-L. S.

A la tête du FN parisien

## Mme Lehideux succède à M. Martinez

*Au cours de leur dernière réu*nion hebdomadaire, lundi 16 novembre, les membres du bureau politique du Front national ont entériné la nomination de deux nouveaux secrétaires départementaux du parti : Mme Martine Lehideux devient secrétaire de la fédération de Paris et M. Jean Combe prend la tête de la fédération de l'Ardèche.

Député européen, conseiller régional d'Ile-de-France (tête de liste du Front national en mars dernier dans les Yvelines), présidente du Cercle national des femmes d'Europe dont elle est l'une des fondatrices et membre du comité d'honneur de l'Union nationale pour l'Europe chrétienne (organisation catholique intégriste), Mme Lehideux est la nièce de M. François Lehideux, qui fut secrétaire d'Etat du gouvernement de Vichy. Agée de cinquante-neuf ans, elle siège au bureau politique du parti d'extrême droite, dont elle est membre depuis sa création en *1972. Elle succède à M. Serge* Martinez, directeur de l'hebdomadaire *Minute-La France*, qui a démissionné de ses fonctions (*le Monde* du 15 octobre).

Agriculteur et présenté, par le Front national, comme responsable de la coordination rurale de la vallée du Rhône, M. Combe, qui est âgé de quarante-quatre ans, prend la succession de M. Raymond Béraud, conseiller régional de Rhône-Alpes.

□ **M. Lang n'est pas « indifférent » au dépôt d'une gerbe officielle sur la tombe de Pétain.** – M. Jack Lang, ministre de la culture et de l'éducation, a déclaré, lundi 16 novembre, au « Club de la presse » d'Europe 1, qu'il ne pouvait pas *« être indifférent »* au dépôt d'une gerbe officielle sur la tombe de Pétain le 11 novembre *« car on ne peut pas oublier l'autre Pétain,* (...) *celui qui a symbolisé l'oppression, qui a été l'auteur d'une dictature terrible, qui a collaboré avec l'Allemagne nazie ». « Je ne peux pas oublier que cette pratique a été intronisée par le général de Gaulle, et perpétuée par d'autres présidents,* a-t-il ajouté. *Ce n'est pas une raison pour continuer. Je n'oublie pas non plus que François Mitterrand a été un grand résistant et que personne ne peut mettre en doute son patriotisme. »*

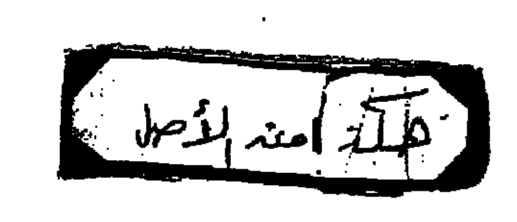
□ **M. Chirac accuse M. Mitterrand d'être « l'inventeur de la querelle civile permanente ».** – Dans un entretien accordé au *Figaro* de mardi 17 novembre, M. Jacques Chirac affirme que *« les millions d'électeurs de l'opposition n'entendent pas être privés de la victoire »* aux élections législatives. *« S'ils en sentent le besoin,* ajoute le président du RPR, *ils réagiront. Cela partira des municipalités, des départements, des régions, des groupes parlementaires. Ce mouvement sera irrésistible. »* Ressentant un *« rejet impressionnant du socialisme »*, l'ancien premier ministre remarque que *« M. Mitterrand, au fond, est l'inventeur de la querelle civile permanente comme méthode de gouvernement ».*

□ **L'Association des citoyens ouvre un cahier de doléances.** – L'Association des citoyens a annoncé, samedi 14 novembre, le lancement d'une consultation nationale, sous forme de cahiers de doléances déposés dans près de trente mille boulangeries sur l'ensemble du territoire. Selon son président, M. Jean-François Chantaraud, cet appel doit permettre *« aux Français qui n'ont pas d'appartenance politique ou syndicale »* de *« s'exprimer sur les problèmes de société »*. Les propositions recueillies seront classées et *« transmises au gouvernement et aux partis politiques ».*

▶ Association des citoyens, 88 *bis*, avenue Mozart, 75016 Paris. Tél. : 40-50-77-77.

□ **Le prix Femmes d'Europe pour la France attribué à Mme Michèle Lecomte.** – Mme Michèle Lecomte, responsable d'actions de formation, notamment pour les femmes de marins, et de développement du milieu maritime, a été désignée, vendredi 13 novembre, lauréate pour la France du prix Femmes d'Europe. La lauréate européenne sera choisie le 27 novembre à Londres, parmi les lauréates des douze pays de la Communauté, auxquels se sont ajoutées, pour cette sixième édition, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Cette distinction est attribuée par la Commission des Communautés européennes.











# SOCIÉTÉ

RELIGIONS

## L'épiscopat français s'engage en faveur du nouveau catéchisme

**Au cours d'une conférence de presse, lundi 16 novembre à Paris, le cardinal Lustiger, Mgr Duval, président de la conférence des évêques, Mgr Honoré, le seul rédacteur français de ce document, et *Mgr Billé, président de la commission de l'enseignement religieux*, ont souligné l'engagement de l'épiscopat français en faveur du nouveau catéchisme (*le Monde* du 13 novembre), qui *« n'annule pas le catéchisme français pour adultes »* publié en 1991 par la hiérarchie française. Rappelant que le souhait d'un tel texte de référence universel avait été exprimé *par des évêques africains au synode romain* de 1985, Mgr Lustiger a déclaré : *« L'universalisme réel, c'est le défi que lance aujourd'hui l'Eglise catholique. Nous croyons qu'il y a un langage commun qui s'exprime dans la diversité des cultures. »* L'archevêque de Paris fait de ce catéchisme *« le fruit du concile Vatican II »*. L'un des points de ce document déjà le plus contesté est celui qui touche à la peine de mort.**

## *La peine de mort légitimée*

par Henri Tincq

ARCHEVÊQUE de Tours, Mgr Jean Honoré, l'un des sept rédacteurs du « catéchisme universel » de l'Eglise catholique, a confirmé, lundi 16 novembre, que les articles 2266 et 2267 sur la peine de mort avaient été précédés de débats serrés et avaient fait l'objet d'au moins quatre versions successives. La dernière a été signée *in extremis* par le pape le 11 octobre, au premier jour de son voyage à Saint-Domingue.

La première version qualifiait de *« légitime »* le châtiment suprême, tout en plaidant la *« clémence qui est davantage dans l'esprit de l'Evangile »*. Toujours au nom du *« bien commun de la société »*, la deuxième préférait une autre formulation : *« On a reconnu aux détenteurs de l'autorité publique le droit et l'obligation de sévir par des peines proportionnées, y compris la peine de mort. »* La version finale est moins directe, mais équivalente sur le fond : *« L'enseignement traditionnel de l'Eglise a reconnu le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure, dans des cas d'extrême gravité, la peine de mort. »*

*Qu'au nom du droit de la* société à se défendre, l'Eglise *catholique n'ait pas banni la peine* capitale de son nouveau catéchisme *décevra ou choquera* plus d'un lecteur. De bonne foi, celui-ci croyait qu'elle avait, depuis longtemps, relégué aux *oubliettes* la bonne vieille théologie d'un saint Augustin, mise à *jour au treizième* siècle par saint Thomas d'Aquin, qui écrivait : *« Si quelque individu devient un péril pour la société et que son péché soit contagieux pour les autres, il est louable de le mettre à mort. »*

Il n'en est rien. Au Moyen Age, période de *troubles* et d'insécurité s'il en fut, le pouvoir spirituel et le pouvoir *temporel* faisaient cause commune. Qu'il s'agisse de la *« guerre juste »* ou de la peine de mort, le théologien accordait alors son droit au fait du prince. Mais en 1992, alors que toutes les enquêtes et recherches prouvent que l'abolition n'a en rien augmenté la criminalité, le maintien par l'Eglise d'une telle référence à la peine de mort paraît incompréhensible.

Cette attitude est contradictoire, d'abord, avec les prises de position de nombreux épiscopats nationaux. *Au Canada*, aux Etats-Unis, en France, par la voix de sa commission *sociale dès 1978* et dans son catéchisme pour *adultes de 1991* (1), la hiérarchie catholique s'est prononcée, dans un environnement hostile, en faveur de l'abolition de la peine de mort. Aux Philippines *encore*, en juillet dernier, elle s'est élevée contre le rétablissement du châtiment suprême.

Le Vatican lui-même a réclamé la grâce de nombreux condamnés à mort, notamment aux Etats-Unis et en France. Après l'exécution de Buffet et de Bontems, en 1972, l'*Osservatore romano* manifestait son *« instinctive répulsion face à l'atroce logique de la guillotine »* et écrivait au lendemain du procès de Patrick Henry, en 1977 : *« Quels que soient les crimes dont il a pu se rendre coupable, l'homme ne perd pas son droit fondamental à la vie. »* Sans citer explicitement la peine capitale, le concile Vatican II, en 1965, avait dénoncé *« tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine »*.

L'Eglise aura de plus en plus de peine à expliquer le distinguo subtil qu'elle établit entre sa lutte radicale pour protéger l'embryon et son acceptation, même réservée à des cas extrêmes, de la peine de mort. Dans le premier cas, celui de l'avortement, elle n'hésite pas à préconiser la résistance aux autorités civiles (article 2273 du catéchisme) ; dans le deuxième, elle s'abrite derrière *« le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique de sévir... »*.

(1) *« Beaucoup de pays ont aboli la peine de mort*, écrit le catéchisme français. *Le chrétien ne peut que se réjouir de voir ainsi se développer le sens du respect absolu de la vie. »*

En Allemagne

## *Mort du « fœtus d'Erlangen »*

La nature a fini par résoudre elle-même un épineux problème éthique qui était en train de diviser l'Allemagne : six semaines après l'accident de la route qui lui avait coûté la vie alors qu'elle était *enceinte*, *Marion P.*, une jeune femme de dix-huit ans *maintenue artificiellement* en vie pour que la grossesse puisse *être menée* à son terme, a spontanément avorté dans la nuit du dimanche 15 au lundi 16 novembre à la clinique universitaire d'Erlangen, en Bavière.

En accord avec *ses parents*, les médecins avaient décidé de maintenir en vie la jeune *femme*, déclarée cliniquement morte en raison de graves lésions au cerveau, après avoir constaté que l'enfant de quatorze *semaines* qu'elle portait avait survécu, lui, à l'accident. Ils espéraient ainsi voir si le fœtus pouvait se développer dans le ventre *de sa* mère *jusqu'à ce qu'il soit jugé* viable. Pour des raisons qui *n'ont pas encore* été scientifiquement éclaircies, et alors que le fœtus s'était jusque-là développé normalement, une fausse couche s'est produite dimanche soir, et l'appareil qui maintenait Marion en vie a donc été débranché. Les parents ont refusé une autopsie de la mère et du fœtus, et le parquet a renoncé à agir.

Cette affaire avait soulevé de vifs débats dans tout le pays sur les limites de l'éthique médicale, (*le Monde* du 17 octobre), d'autant plus que les parents de Marion laissaient entendre qu'ils avaient fait l'objet de pressions *morales* de la part des médecins. Dans un éditorial, mardi, la *Süddeutsche Zeitung* se félicitait que la mort spontanée du *« bébé d'Erlangen »* ait mis un terme à la *« folie de l'acharnement des hommes »*.

JUSTICE

Après l'acquittement de Mme Marie-Josée Garnier

## Vers un pourvoi en cassation « dans l'intérêt de la loi »

***Après l'acquittement, le 14 novembre, de*** **Mme Marie-Josée Garnier, la « boulangère de Reims » qui avait tué, en 1989, le jeune Ali Rafa, Me Emmanuel Ludot, conseil de la famille du jeune homme, a indiqué, lundi 16 novembre, qu'il avait obtenu du procureur général de la cour d'appel de Reims qu'un pourvoi en cassation, *« dans l'intérêt de la loi »*, soit formé contre l'arrêt de la cour d'assises de la Marne. Cette procédure, *extrêmement rare, a principalement pour* but d'éviter que les décisions contestées puissent être utilisées comme référence.**

**Dans la soirée de lundi, de nouveaux incidents ont opposé quelques dizaines de jeunes du quartier du pont de Witry, à Reims, aux CRS, qui ont dû charger à plusieurs reprises. Un autobus a été la cible de jets de pierres et des pneus ont été brûlés dans deux autres secteurs. Après la promesse du maire (RPR), M. Jean Falala, de se rendre dans le quartier pour répondre aux questions des enfants d'anciens harkis, une trêve de quarante-huit heures a été conclue entre les représentants des jeunes et la police.**

***M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale* et de la culture, a déclaré, à Europe 1 : *« Il y a des décisions de justice que ma conscience intime condamne. »***

L'émotion suscitée par l'acquittement de Marie-Josée Garnier, qui avait tué Ali Rafa, vingt-trois ans, le 12 *février* 1989, semblait ne pas pouvoir obtenir de réponses juridiques dans la mesure où le droit français ne comporte aucune possibilité d'appel des décisions criminelles. Il existe cependant une procédure qui semble n'avoir pratiquement jamais été utilisée en matière criminelle depuis des décennies.

L'article 572 du code de procédure pénale précise, en effet : *« Les arrêts d'acquittement prononcés par la cour d'assises ne peuvent faire l'objet d'un pourvoi que dans le seul intérêt de la loi, sans préjudicier à la partie acquittée. »*

S'il peut être demandé par le ministre de la justice, le pourvoi dans l'intérêt de la loi est une prérogative du procureur général de la Cour de cassation, mais il peut aussi être formé *« par le représentant du parquet près la cour qui a prononcé l'acquittement »*. Il est prévu par l'article 621 du Code de procédure pénale, qui dispose notamment : *« La cour se prononce sur la recevabilité et le bien-fondé de ce pourvoi. Si le pourvoi est accueilli, la cassation est prononcée sans que les parties puissent s'en prévaloir et s'opposer à l'exécution de la décision annulée »*.

### *Une recherche d'apaisement*

*Ainsi, si une décision est cassée* en application de ce texte, l'affaire n'est pas rejugée et l'acquittement conserve toutes ses conséquences pour la personne qui en a bénéficié.

*« La décision mise à néant n'en continue pas moins à produire ses effets »*, note M. Jean Pradel dans son manuel de procédure pénale, en relevant qu'il s'agit d'une cassation *« purement théorique »*. Le caractère apparemment abstrait d'une telle procédure n'enlève cependant rien à son efficacité. Car nul ne pourrait ensuite se prévaloir d'un acquittement ayant été ainsi cassé et qui a donc perdu tout pouvoir de référence.

*« Ces pourvois tendent à empêcher que des erreurs de droit se perpétuent par imitation d'autres jugements du fond. »* En matière civile, cette procédure a été utilisée récemment pour casser les arrêts de cours d'appel qui avaient justifié la pratique dite des « mères porteuses ». La cassation, à partir d'un pourvoi formé dans l'intérêt de la loi, permettait, en effet, d'annuler ces arrêts sans porter un grave préjudice à la filiation des enfants nés dans ces conditions.

*« L'acquittement consacre cette idée qui se répand que finalement, lorsqu'on se trouve en difficulté, il ne faut pas compter sur les institutions mais régler les problèmes soi-même. Les implications sociologiques de cette décision sont mauvaises »*, explique M. Jean Touzet, procureur général de Reims. Si le pourvoi aboutit, une cassation serait certainement interprétée comme un avertissement aux juridictions criminelles qui, dans l'avenir, seraient tentées de nier certaines évidences. Mais, pour l'heure, la mise en œuvre d'une telle procédure sera accueillie comme une recherche d'apaisement.

MAURICE PEYROT

# SOCIÉTÉ

JUSTICE

Présent à Paris

# Le témoin numéro un dans l'attentat du DC 10 d'UTA va être entendu par les enquêteurs français

**Bernard Yanga, considéré comme le principal témoin à charge contre un diplomate libyen dans l'attentat du DC 10 de la compagnie française UTA (170 morts, le 19 septembre 1989 au-dessus du Niger), se trouve à Paris depuis dimanche soir 15 novembre. Il est arrivé par avion en France en provenance de Kinshasa (Zaïre), accompagné d'un diplomate français. Son audition par les enquêteurs devra dissiper les zones d'ombre du dossier judiciaire français.**

Pivot des accusations portées contre Tripoli par le juge Bruguière, Bernard Yanga s'est enfin décidé à venir en France. Pendant près de trois ans, Yanga l'insaisissable, Yanga l'ubuesque, aura joué à cache-cache avec la justice française. L'homme est pourtant le témoin à charge numéro un qui accuse les Libyens dans l'attentat contre le vol Brazzaville-Paris. L'homme dont le témoignage a, plus que tout, conduit le juge Bruguière à provoquer une crise diplomatique majeure avec Tripoli en lançant, le 30 octobre 1991, des mandats d'arrêt internationaux contre quatre hauts responsables libyens.

Auparavant, Yanga était passé du statut de suspect à celui de témoin. Au cours du premier semestre 1990, il formula tout d'abord des aveux d'autant plus complets qu'il était interrogé par des militaires congolais employant, affirme-t-il, la manière forte. Oui, confessait Yanga, il avait bien confié une valise piégée à un passager du vol UT 772. Oui, ce bagage explosif lui avait été remis peu avant par un diplomate libyen, M. Abdallah Elazragh, chargé d'affaires à l'ambassade de Brazzaville.

Les enquêteurs français durent cependant attendre la fin du mois de juillet 1990 avant d'entendre, à Brazzaville et en présence d'officiers congolais, le témoin Yanga. Celui-ci confirma alors une partie des aveux extorqués, mais en rétracta une autre. Nouveau rebondissement en janvier 1992, quand Yanga faussa compagnie à ses geôliers congolais, sans toutefois quitter l'Afrique... Jusqu'à ce dimanche 15 novembre où le témoin ex-suspect – mais jamais inculpé – se décida enfin à franchir le pas.

Affublant le passager Yanga d'un malicieux faux nom – «Désiré», – les autorités françaises l'ont accompagné dans son voyage aérien vers Paris. Car il est clair que l'arrivée de Yanga constitue un événement heureux pour les personnes chargées, depuis plus de trois ans, d'enquêter sur cet attentat meurtrier. Seul protagoniste entendu par la justice française, le Congolais pourra s'exprimer plus librement qu'en Afrique et éclairer un dossier encore riche en zones d'ombre. Reste à savoir si celui qui a remis la valise piégée à son complice, Apollinaire Mangatany, membre, comme lui, d'un groupuscule zaïro-centrafricain et prolibyen, sera inculpé, pour association de malfaiteurs, par exemple.

### *Des méthodes plus classiques*

L'enquête semble en tout cas revenue à des méthodes plus classiques, pour tout dire moins médiatiques, malgré la déplorable impression laissée par la récente croisière ratée de M. Bruguière en Libye (*le Monde* du 30 octobre). Le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, avait alors dû préciser que le juge français lui-même avait demandé à être transporté à bord de l'aviso militaire *Commandant-de-Pimodan*, armé de torpilles et de missiles Exocet. Sans que personne, ni au gouvernement ni à l'Elysée, ait d'ailleurs songé à dire non à un tel usage de la force militaire. Movamar Kadhafi avait refusé de voir accoster un navire de guerre et proposé de transporter le juge sur son bateau personnel. Après de longues négociations infructueuses, l'aviso et ses enquêteurs durent faire machine arrière.

Sans doute le moyen de transport retenu n'était-il pas le plus opportun. L'embargo aérien décidé par l'ONU, fin mars 1992, contre une Libye mise en cause par la communauté internationale dans les attentats du DC 10 d'UTA et de Lockerbie, rendait difficile un voyage en avion. Mais la voie terrestre par la Tunisie était ouverte à un convoi diplomatique dûment protégé par des hommes armés et circulant à bord de voitures blindées. A diverses reprises les semaines précédentes, des policiers de la DST avaient d'ailleurs emprunté ces routes pour rencontrer leurs correspondants des services libyens.

### *«Poker menteur»*

L'équipée indiquait cependant que les développements du dossier judiciaire instruit en Libye par un haut magistrat de Tripoli, M. Mohamed Mursi, méritaient le détour. Depuis plus d'un an, celui-ci demandait à rencontrer un juge Bruguière fort peu désireux de se prêter à ce qu'il considérait comme une mascarade judiciaire. Aussi le récent revirement du magistrat parisien prend-il tout son sens : à trois reprises au cours des derniers mois – deux fois à Genève, en septembre, et l'après-midi du 9 octobre, au cabinet parisien du juge – MM. Bruguière et Mursi se sont rencontrés dans le plus grand secret.

Les preuves judiciaires font en effet défaut, dans le dossier français, pour désigner les commanditaires de l'attentat. Certes, plusieurs indices vont dans le sens d'une mise en cause de Libyens, qu'ils soient de Brazzaville ou de Tripoli. Le juge Bruguière et les enquêteurs ont ainsi pu entendre, au Canada, un réfugié africain qui a raconté comment, en août 1987, il avait été approché par les services libyens en vue de commettre un attentat contre un autre DC 10 d'UTA. En outre, le minuteur du système explosif a commencé de «parler» à partir d'avril 1992 : les services américains ont soumis un morceau de ce *timer* à des examens scientifiques. Il s'agit d'un instrument *made in Taiwan*, provenant d'une série fabriquée à cent mille exemplaires ; un lot de vingt mille a ensuite été acheté par une firme allemande ; et une centaine d'entre eux ont été acquis par des Libyens, qui les ont légèrement modifiés. Il reviendra toutefois aux laboratoires scientifiques français de démontrer si le minuteur utilisé pour l'explosion du vol UT 772 provenait de cette dernière série à signature libyenne.

Le bluff judiciaire consistant à lancer des mandats d'arrêt internationaux, fin octobre 1991, contre quatre responsables libyens – dont le beau-frère du colonel Kadhafi, M. Abdallah Senoussi, alors numéro deux des services de renseignement, et M. Moussa Koussa, vice-ministre des affaires étrangères – paraît aujourd'hui avoir fait long feu. Seuls les deux autres, Ibrahim Naeli, membre des services secrets et présent au Congo peu avant l'attentat, et Abdallah Elazragh, conseiller au bureau populaire de Brazzaville, ont en effet été mis en cause par le témoignage de Yanga. Du moins ce «poker menteur» aura-t-il peut-être poussé la Libye, sentant le piège diplomatico-judiciaire se refermer sur elle, à coopérer.

Dernièrement, les services libyens ont ainsi mis deux valises piégées sous les yeux de leurs homologues de la DST. L'une d'elles ressemblait fort au modèle de Samsonite à roulettes qui explosa à bord du Brazzaville-Paris. Coup de théâtre ou poudre aux yeux ? Les policiers français, qui l'ont manipulée en Libye, ont rapporté des photographies au juge Bruguière. Mais il faudra encore procéder à des analyses techniques des composants et du système de mise à feu. Et il serait aussi utile de rencontrer les propriétaires de la valise, qui, présentés par Tripoli comme des opposants au régime arrêtés par sa police, sont aux mains de la justice libyenne.

Peut-être s'agit-il simplement, pour Movamar Kadhafi, de se dédouaner en mettant en cause certains de ses opposants ? La logique judiciaire impose en tout cas de le vérifier, tant domine toujours, du côté des services de police chargés de l'enquête, l'impression d'un dossier encore insuffisamment solide et étayé. A moins que Bernard Yanga n'offre enfin la carte qui emportera la conviction à propos d'un attentat qui fit, personne ne l'oublie, cent soixante-dix victimes.

ERICH INCIYAN

# Les largesses de Pierre Botton

*Suite de la première page*

Affirmant que *«toute insinuation sur des cadeaux ou largesses»* dont elle aurait *«bénéficié de la part de Pierre Botton»* est *«pure calomnie»*, elle précise n'avoir rencontré ce dernier *«qu'à quelques reprises à Paris et au cours d'un déplacement à Marseille* [qu'elle a] *effectué en sa compagnie»*.

Alors même que les médias se sont fait fort de revendiquer leur liberté d'investigation dans les diverses affaires politico-financières récentes, voici donc la profession de journaliste sur la sellette au détour de la banqueroute de l'un de ces personnages emblématiques des années 80, aimant tout à la fois l'argent et la politique, glorieux et fastueux, généreux et ambitieux. Mais sur quelles bases ? A partir de quelles preuves ?

Pour en avoir le cœur net, *le Monde* est remonté à la source c'est-à-dire le dossier qui est à l'origine de cette rumeur médiatique. A sa lecture, la rumeur est à la fois démentie et confirmée : certains journalistes mentionnés semblent compromis à leur insu par M. Botton, tandis que d'autres paraissent avoir bénéficié en connaissance de cause de sa générosité.

Il s'agit d'un dossier fiscal, ouvert en mars 1990 et clos en juillet 1992, dont les découvertes sont en partie à l'origine de l'enquête préliminaire menée par le parquet de Lyon sur les sociétés de M. Botton, qui vient de déboucher sur l'ouverture d'une information judiciaire. Parti d'une vérification de comptabilité de la société Vivien, âme du Groupe Pierre Botton et dont celui-ci avait hérité de ses parents, ce contrôle fiscal a mis en évidence, dès décembre 1990, des pratiques d'abus de bien social qui, mystérieusement, ne furent pas immédiatement dénoncées à la justice.

Or, au centre de ces pratiques dévoilées par les agents du fisc se trouve la comptabilisation dans les charges et frais généraux de cette entreprise d'agencement de pharmacies – autrement dit d'installation de magasins, – de *«frais importants de voyages, réceptions et cadeaux»* bénéficiant *«à des personnes physiques n'ayant pas de lien direct avec l'entreprise»*. La surprise de ce dossier est que c'est M. Botton lui-même qui, dans sa réponse de mars 1991 au redressement fiscal notifié en décembre 1990, revendique *«la réalité et l'utilité des liens de* [son] *entreprise avec un certain nombre de personnalités nommément désignées, telles que MM. Patrick Poivre d'Arvor, Michel Noir et François-Henri de Virieu»*.

### *Un redressement fiscal en décembre 1990*

Le 24 décembre 1990 donc, M^me^ Moiroud, inspecteur central à la 14^e^ brigade du Service des vérifications générales de la direction générale des impôts de Lyon, notifie à la société Vivien des redressements de 1 100 989 francs sur l'exercice clos au 30 juin 1987, de 1 158 776 francs sur celui clos au 30 juin 1988 et de 2 083 737 francs sur celui clos au 30 juin 1989. Outre les frais de voyages, réception et cadeaux déjà signalés, elle rejette des dépenses concernant des voyages à l'étranger (Brésil, Etats-Unis, Turquie, etc.) parce que sans *«liens avec des affaires traitées par la SA Vivien»*, d'autres liées aux locations durant l'été de coûteuses villas à Ramatuelle et Saint-Tropez agrémentées *«de yachts ou de bateaux de plaisance à voile ou à moteur»*, d'autres encore concernant des loyers d'appartements situés à Paris alors que la société, dont le siège social est dans la banlieue lyonnaise, réalise l'essentiel de ses affaires dans le sud-est de la France, d'autres enfin pour un *«plan d'insertion»* et un *«plan de parution»* en 1988 dans *J'habite Lyon*, le journal électoral de M. Michel Noir, alors simplement député du Rhône. Au passage, les agents des impôts remarquent que le montant déclaré – 515 000 francs – est «manifestement exagéré» puisque correspondant à deux encarts publicitaires d'une page chacun dont *«la valeur ressort en moyenne à 20 000 francs»*.

En annexe de cette notification de redressement figure un relevé de douze pages, sous forme de liste sans commentaire, des *«frais divers»* dont le fisc discute le bien-fondé par rapport à l'objet social de la société de M. Botton. C'est à partir de ce document qu'apparaissent pour la première fois des noms de journalistes. Face aux colonnes de chiffres – où d'importantes factures de transport, de location ou d'hôtel voisinent avec des dépenses parfois dérisoires de restaurant ou de fleuriste –, on relève vingt-deux fois le nom de M. Poivre d'Arvor, dix fois celui de M. Yves Mourousi, aujourd'hui directeur des programmes à RMC après son départ de la télévision, trois fois celui de M. Michel Colomès, rédacteur-en-chef du *Point* chargé de l'étranger, et une fois celui de M. François-Henri de Virieu, animateur de « L'heure de vérité » sur France 2, ainsi que, pour une seule mention également, celui de son fils Etienne. Ces noms côtoient ceux de M. Noir, du chanteur Jean-Luc Lahaye et de M^me^ Jacinthe Giscard d'Estaing, fille de l'ancien président de la République.

Pour les impôts, il s'agit là simplement de *«cadeaux»* personnels – invitations et voyages – que l'amitié pourrait expliquer mais qui ne sauraient être justifiés dans les comptes de la société Vivien. Or, loin de se ranger à cette argumentation, M. Botton va affirmer au contraire que cette politique de relations publiques était nécessaire à la bonne marche de ses affaires, n'hésitant pas à «annexer» ses amis journalistes ainsi que son beau-père dans la promotion de son entreprise. Contestant le redressement, le 11 mars 1991, dans un long plaidoyer, il affirme que *«ces contacts et relations étaient indispensables à l'entreprise pour se positionner sur le créneau particulier qu*'[elle avait] *choisi»*.

### *«Un service non facturable»*

Se présentant comme *«la Rolls de la pharmacie»*, Vivien proposait à ses clients *«le luxe, un produit cher, rare, personnalisé et unique»* qui incluait, selon M. Botton, la rencontre de *«célébrités du Tout-Paris»*, facilitée par *«une personnalisation à l'extrême de tous les contacts commerciaux, la seule force de vente étant représentée par Pierre Botton lui-même»*.

Mettant les points sur les « i », cette réponse à l'administration fiscale, transmise par M. Marc Bathier, alors PDG de Vivien et aujourd'hui inculpé et incarcéré, résume ainsi cette démarche commerciale : *«La mise en place auprès des personnalités du Tout-Paris, et surtout auprès de celles les plus en vue, de relations privilégiées permettait ainsi à notre société de demander un service non facturable et non facturé obtenu seulement en raison des relations personnelles établies par Pierre Botton.»* Concrètement, ce plaidoyer se traduit par des commentaires plutôt surprenants sur certaines des factures litigieuses.

A propos d'une facture Aeroperformance de 27 000 francs de 1986 : *«Concerne Michel Noir qui participait à la notoriété de la société Vivien en acceptant de déjeuner et de dîner en présence de pharmaciens.»* A propos d'une facture d'hôtel de 2 517 francs de mai 1988 : *«Relative à Patrick Poivre d'Arvor. On observera que le coût de la participation de M. Patrick Poivre d'Arvor pour cette journée demeure inférieur à 5 000 francs. Comme les attestations* [de pharmaciens] *l'établissent, M. Patrick Poivre d'Arvor a déjeuné au cours des exercices contrôlés avec au moins une dizaine de pharmaciens. Les rapports qualité/prix/rendement s'avèrent excellents, surtout compte tenu de la notoriété de Patrick Poivre d'Arvor qui est dans les quinze personnes françaises les plus appréciées.»*

A propos d'une facture de 1 058 francs de novembre 1987 : *«Concerne M. Yves Mourousi qui a fait passer M. Cassie, président de l'ordre national des pharmaciens à son émission.»* A propos d'une facture, de 1 073 francs de janvier 1988 : *«Concerne François-Henri de Virieu qui avait accepté d'être présent au dîner de signature du marché de* [suit le nom d'un pharmacien]. *»*

Une facture Air France de 9 670 francs a droit à ce commentaire lapidaire : *«Patrick Poivre d'Arvor. Services rendus dans le cadre de prestations fournies dans l'année 1988.»* Des remarques similaires agrémentent des factures d'avion de 21 400 francs (août 1988) – *«déplacement Patrick Poivre d'Arvor en compagnie de M. Marzin, président du Syndic des pharmaciens»* –, de 12 400 francs (novembre 1988) – *«déplacement de Patrick Poivre d'Arvor en Suisse afin de rendre visite à la pharmacie Villereuse»* –, de 20 622 francs (février 1989) – *«déplacement de Patrick Poivre d'Arvor aux Antilles pour la visite de la pharmacie Petit»* –, de 7 483 francs (avril 1989) – *«Concerne Patrick Poivre d'Arvor pendant le Festival de Cannes»*.

Dans cette énumération, on trouve aussi une facture de 60 432 francs pour un voyage à Los Angeles et Las Vegas de MM. Botton et Noir en décembre 1987 – M. Noir est alors ministre du commerce extérieur – ainsi commentée : *«Le style des établissements Vivien étant beaucoup de miroirs et de lumière était inspiré par ces voyages aux Etats-Unis (...). Ce voyage est à imputer à la pharmacie du Polygone* [de Montpellier]. *»* Une autre facture de 45 000 francs, de novembre 1988, est présentée comme un *«déplacement de Marseille à Paris concernant Anne Sinclair, Ivan Levaï et* [suit le nom d'un pharmacien]*»*.

Une dernière enfin, de 50 000 francs en juillet 1988, correspond à un voyage à Istambul auquel participaient *«des journalistes lyonnais ainsi que Michel Noir»*.

### *«On partait en vacances et il payait»*

Autrement dit, c'est M. Botton lui-même qui, afin d'échapper à un redressement fiscal apparemment inéluctable, n'a pas hésité à compromettre ses amis et relations, notamment médiatiques. Aussi n'y a-t-il aucune raison de le croire sur parole. Anne Sinclair, par exemple, dont le nom n'est cité qu'une fois, ne se souvient pas de ce voyage Marseille-Paris mais n'exclut pas d'avoir accepté un jour de monter à bord de l'avion de l'homme d'affaires, sans savoir pour autant qu'il imputerait cette dépense à son nom.

*«Botton fait des listes de noms,* nous a-t-elle déclaré. *Le fait qu'il les prononce suffit à les salir et permet l'amalgame avec d'autres qui ont bénéficié d'avantages.»* Pour sa part, Patrick Poivre d'Arvor tombe des nues à l'évocation de ses prétendues rencontres avec des pharmaciens. Il s'en tient à une explication de ses nombreux voyages par l'amitié généreuse de l'homme d'affaires : *«Que Botton,* nous a-t-il déclaré, *ait fait une utilisation de ses amis, c'est possible. Il est en taule. Je ne présume pas de sa culpabilité. Mais je n'ai jamais touché de sa part un centime. A aucun moment, il n'y a eu de ma part contrepartie à l'antenne. Je crois n'avoir jamais eu Michel Noir physiquement sur mon plateau. On partait en vacances et Botton payait, c'est tout et cela lui était facile.»*

Même plaidoyer amical chez François-Henri de Virieu, qui a connu M. Botton il y a une dizaine d'années, et chez Michel Colomès, qui reconnaît avoir dans le passé fait des *media-trainings* pour Michel Noir dans une société, aujourd'hui disparue, Video 5, dont il était l'un des actionnaires. Le premier précise qu'il ne s'agissait *«que d'invitations à caractère personnel»*, ajoutant : *«C'est un ami, je ne le renie pas. Je ne le lâcherai pas, et je ne lâcherai pas sa femme.»* Le second renchérit : *«Pierre est un ami que j'ai connu à travers Michel Noir. C'est une relation avec un entrepreneur qui a de l'argent et qui invite ses amis. Je lui garde mon amitié qu'il soit coupable ou innocent.»*

Malgré plusieurs tentatives, lundi soir et mardi matin, nous n'avons pu obtenir de réaction de la part de M. Noir. Mardi, en fin de matinée, M. Bernard Bilieres, directeur de la communication du maire de Lyon, se bornait à nous indiquer que *«M. Noir ne fera aucun commentaire sur cette affaire»* et nous précisait que le redressement fiscal auquel avait été soumis Pierre Botton avait été *«accepté»*.

Est-il utile de préciser, en effet, que l'administration fiscale n'a pas fait droit à l'argumentation de M. Botton ? Après plusieurs va-et-vient entre Vivien et les impôts, le litige a été porté, le 16 juin dernier, devant la commission départementale des impôts directs qui a maintenu le redressement initial, à quelques détails près. Trois jours plus tard, le 19 juin, après une vive tension entre le parquet de Lyon et l'administration des impôts, le dossier fiscal a été transmis à la justice qui y a vu, selon un rapport de synthèse policier d'octobre, *«la révélation de faits pouvant être constitutifs d'abus de biens sociaux»*.

EDWY PLENEL

## Le dossier Touvier sera examiné par la Cour de cassation les 26 et 27 novembre

La Cour de cassation examinera, les 26 et 27 novembre, le dossier de l'ancien chef milicien Paul Touvier. Il reviendra à la chambre criminelle de la Cour de cassation d'étudier en droit les différents moyens juridiques soulevés contre l'arrêt de non-lieu général rendu le 13 avril par la chambre d'accusation de Paris.

Cet arrêt avait provoqué une très large indignation en France, au point que le président de la République avait exprimé sa *«surprise»* et que le premier ministre avait déclaré devant l'Assemblée nationale : *«La France se sent meurtrie, et je comprends l'indignation qui s'est partout exprimée.»* Après l'arrêt de non-lieu rendu au bénéfice de Touvier, inculpé de crimes contre l'humanité, le procureur général, M. Pierre Truche, avait aussitôt formé un pourvoi, bientôt suivi par toutes les parties civiles.

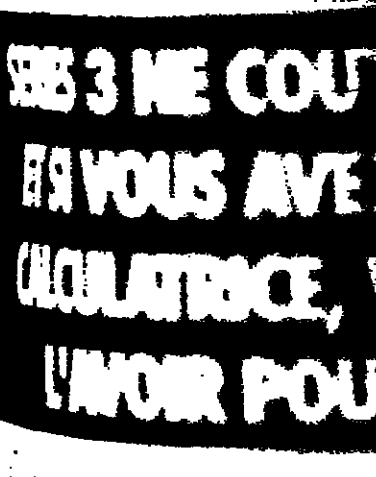
## Effet boomerang

par Edwy Plenel

CES derniers temps, la justice – et les médias – s'intéressent à juste titre aux élus dont des déplacements ou des notes d'hôtel ont été payés par des bureaux d'études grâce aux fonds récoltés auprès d'entreprises. Dans le passé, les relations d'amitié de responsables ministériels ou de membres de cabinets avec des hommes d'argent ont nourri un nécessaire débat sur l'éthique du service public, à l'occasion d'affaires boursières ou de scandales financiers.

Les journalistes ne sont certes pas des élus de la nation. Mais leur pouvoir, surtout quant il s'accompagne d'une grande notoriété, les loge parfois à même enseigne auprès de l'opinion. Or comment ne pas souligner la similitude des questions déontologiques soulevées par la revendication, non dénuée d'arrière-pensées, de ses fréquentations médiatiques par M. Pierre Botton ? Le refus légitime d'un absolutisme moralisant qui, en édictant le bien et le mal, voudrait entraîner politiques et journalistes dans un même bain purificateur, n'empêche pas de s'interroger sur l'impact de cet effet boomerang sur le crédit d'une profession.

Un journaliste a évidemment le droit d'avoir des amis, hommes d'affaires compris. Mais quand, entre un homme politique – ce que fut M. Botton auprès de M. Noir – et un journaliste, l'argent se glisse, fût-ce sous forme de cadeaux, les repères se brouillent. Mais ne faut-il pas aller au-delà ? Et en revenir à ce qu'écrivait Pierre Viansson-Ponté en 1970 en prologue à son *Histoire de la République gaullienne* à propos du métier de journaliste : *«Connu de tous, familier de beaucoup, il ne peut, il ne doit être l'ami d'aucun.»*



# SOCIÉTÉ

**MÉDECINE**

Publiée dans la revue « 50 millions de consommateurs »

## Une « liste noire » des services hospitaliers des urgences

**Réagissant à la publication dans le mensuel *50 millions de consommateurs* d'une carte de France des services des urgences dans les hôpitaux publics *« à éviter et/ou à fermer »*, l'Assistance publique de Paris a annoncé, lundi 16 novembre, que cinq sites d'hôpitaux pour les urgences (Boucicaut, Laënnec, Saint-Louis, Ambroise-Paré et Tenon) allaient être *« profondément restructurés ou améliorés »*. M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a pour sa part affirmé que cette publication était *« une bonne occasion de prendre le taureau par les cornes. »* M. Gérard Vincent, directeur des hôpitaux, nous a par ailleurs déclaré qu'il était *« hors de question d'avaliser cette liste »*.**

Dans son numéro de décembre, la revue *50 millions de consommateurs* pointe sur une carte de France les quelque deux cents services hospitaliers des urgences *« à éviter et/ou à fermer »* sur les cinq cents existants. Elaborée, selon le mensuel, *« en recoupant de très nombreux éléments »*, parmi lesquels, d'une part, *« les critères officiels d'homologation »* d'une circulaire du 14 mai 1991 et, d'autre part, *« au regard des expériences quotidiennes sur le terrain des divers spécialistes de la médecine d'urgence »*, cet état de la France *« des urgences en état de sous-développement matériel et humain »* n'est pas d'une grande rigueur, mais il soulève à nouveau un dossier souvent mal compris du public.

Ce schéma tel qu'il est publié préfigure-t-il la restructuration des urgences préconisée par le rapport du professeur Adolphe Steg (*le Monde* du 12 avril 1989) ? Fait-il partie du prochain « rapport Steg » qui devrait être remis au ministre de la santé par la commission nationale de restructuration des urgences (*le Monde* du 2 octobre 1991), à la fin du premier trimestre 1993 ? D'une part, *« ce n'est pas la vocation de la commission de dresser un tel inventaire »*, réplique M. Gérard Vincent, directeur des hôpitaux, qui ajoute qu' *« il est hors de question d'avaliser cette liste »*.

### « Contre-vérités »

M. Vincent remarque en effet certaines *« contre-vérités »* dans l'enquête de *50 millions de consommateurs*. A Paris par exemple, cinq des hôpitaux cités pour fermeture (Broca, Broussais, Bretonneau, Claude-Bernard, Vaugirard) ont déjà fermé leurs services des urgences. L'Assistance publique a même assuré que, sur les dix-sept sites des urgences déclarés « à éviter et/ou à fermer » par la revue, *« onze n'existent pas ou plus »*. Dans l'Aube, il n'est pas sûr que les urgences de l'hôpital de Troyes, seules épargnées, suffisent à assurer la prise en charge des malades aigus de tout le département.

La publication sert tout de même la cause des professionnels du secteur. *« L'opinion confond trop souvent proximité et sécurité »*, explique M. Vincent. Le professeur Geneviève Barrier, chef du service de réanimation de l'hôpital Necker, directrice du SAMU de Paris et membre de la commission nationale de restructuration des urgences, confie, pour sa part, que *« globalement »* elle est *« tout à fait d'accord »* avec la façon dont le problème est abordé. Mais *« la vraie question*, dit-elle, *c'est celle de la définition de l'hôpital. Est-ce un endroit où l'on soigne les gens ou le volant de sécurité du chômage ? »*.

Le regroupement régional et la liste des fermetures, conçue à partir des schémas directeurs demandés par la direction des hôpitaux aux directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), se feront, sous l'autorité des préfets, *contre bien des volontés*, et *notamment celle des élus locaux. « On redéploiera les personnels*, assure M. Vincent, *et on affectera celui des petits hôpitaux au service du secteur des personnes âgées dépendantes. »* Le ministre de la santé a précisé de son côté que son ministère envisage de fermer environ cent cinquante services des urgences *« où il vaut mieux ne pas mettre les pieds »*. Le rapport du professeur Steg révélait, en 1989, que chaque année en France six millions de personnes sont admises en urgence dans les hôpitaux publics et que six cent mille d'entre elles seulement sont des *« urgences extrêmes »*.

L. F.

▶ **Sur ce sujet, on pourra se reporter avec le plus grand intérêt à l'ouvrage *l'Hôpital en urgence*, de Jean Peneff (Ed. Métailié).**

□ **Des familles africaines de Limeil-Brévannes décident de camper à nouveau.** – Les trente-six familles africaines acheminées à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) après l'évacuation du camp aux abords du château de Vincennes (*le Monde* du 11 novembre), ont décidé, lundi 16 novembre au soir, de camper à nouveau devant le bâtiment de l'hôpital Emile-Roux, qui leur était réservé. Elles protestent ainsi contre la lenteur de l'aménagement des salles destinées à les accueillir. Selon la préfecture du Val-de-Marne, sur les cent trente places d'hébergement de l'hôpital de Limeil-Brévannes, seule une vingtaine restent à aménager, les travaux devant être achevés d'ici à la fin de la semaine.

Une campagne à l'échelle européenne

## Mme Georgina Dufoix lance la Semaine de prévention de la toxicomanie

Ouvrant la Semaine de prévention de la toxicomanie, une campagne à l'échelle européenne, Mme Georgina Dufoix, déléguée interministérielle à la lutte contre la drogue, a annoncé, lundi 16 novembre, que neuf messages radiophoniques enregistrés auprès d'anciens toxicomanes seront diffusés, du 16 au 22 novembre, sur les ondes de plusieurs radios de la bande FM, dont NRJ et RFM.

*« La bataille contre la drogue, nous allons la gagner sur l'offre*, a souligné Mme Dufoix. *Presque tous les jeunes se verront proposer à un moment donné de leur vie un produit qui modifie l'état de conscience. »* Les messages, qui se terminent tous par l'annonce du numéro de téléphone « Drogues infos-service » (05-23-13-13, appel anonyme et gratuit) sont destinés à *« créer des défenses contre la fascination de la drogue chez les adolescents »*. Ils témoignent de la *« galère »* engendrée par la dépendance.

Mme Dufoix a détaillé le calendrier des manifestations organisées en France à l'occasion de cette Semaine européenne de prévention. Les 17 et 18 novembre, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) devait inviter à Paris les représentants de plusieurs mutualités d'Europe à prendre connaissance de l'expérience française des comités d'environnement social (CES) mis en place au sein des établissements scolaires.

Les 18 et 19 novembre, au Centre de documentation pédagogique d'Amiens, des débats réuniront des pharmaciens. Le 19 novembre, la deuxième rencontre « Toxicomanies, médias et liberté » se tiendra à l'UNESCO à Paris. Tandis que la RATP renouvellera, dans les stations Châtelet, Auber et Nation, son opération « Coup de pouce » (*le Monde* du 25 décembre 1991), tous les acteurs de terrain seront réunis à Metz pour un séminaire portant sur les difficultés spécifiques aux zones transfrontalières.

Enfin, le 21 novembre, un colloque sur la prévention des toxicomanies chez les personnes originaires d'outre-mer aura lieu au ministère des affaires sociales et de l'intégration.

## REPÈRES

### NUCLÉAIRE

#### *Un important défaut découvert sur le réacteur Phénix*

Un important défaut d'une longueur de 35 centimètres a été mis en évidence sur une tuyauterie d'un des trois circuits secondaires alimentant les générateurs de vapeur du réacteur surgénérateur Phénix, installé à Marcoule (Gard). Cette découverte, selon Magnuc, le service d'informations nucléaires sur Minitel, a été faite à l'occasion d'une série de contrôles par ultrasons menés sur les soudures des canalisations de cette installation fonctionnant actuellement à puissance quasi nulle.

Les spécialistes, qui redoutent de telles brèches en raison des feux de sodium qu'elles pourraient provoquer, estiment que ce défaut serait dû à un phénomène de fatigue thermique des aciers lié aux différences de température des flux de sodium liquide qui traversent l'installation.

Cette partie du réacteur a été mise hors service en attendant une analyse plus détaillée. Les deux autres circuits secondaires de Phénix ne comportent pas de soudure dans cette zone. Toutefois, la découverte de ce défaut risque de retarder encore le redémarrage de ce réacteur de 250 mégawatts que l'exploitant voulait utiliser notamment pour des tests d'incinération de déchets nucléaires.

### GRAND STADE

#### *Alfortville esquisse son projet*

M. René Rouquet, député (PS) du Val-de-Marne et maire d'Alfortville, a présenté, lundi 16 novembre, le site d'implantation d'un Grand Stade dans sa ville. M. Rouquet a justifié cette candidature tardive, alors que le premier ministre doit trancher avant la fin novembre, par la remise en cause du projet de Sénart, et par sa volonté de préserver le rééquilibrage de la région parisienne en opposant à Nanterre un site de la « petite couronne », à l'est de Paris (*le Monde*, supplément « Heures locales », daté 15-16 novembre).

A Alfortville, le Grand Stade prendrait place sur un terrain disponible de 33 hectares, propriété actuelle de Gaz de France, qui serait prêt à le céder pour 130 millions de francs, bordé par l'autoroute A 86, la voie du TGV et de la future ligne D du RER. M. Rouquet a estimé *« à moins de 1 milliard et demi de francs »* le coût total de ce projet qui n'est pour le moment qu'une esquisse, sans précision sur le montage financier pour l'investissement ni sur ses coûts de fonctionnement.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
ARTS
Le Monde et SPECTACLES

ENQUÊTE

# France, terre d'islam

## II. – *Les éclaireurs du FIS*

**Nous achevons aujourd'hui la publication de notre série sur le renouveau musulman en France. Celui-ci trouve dans les banlieues son terrain de prédilection (*le Monde* du 17 novembre). Pour les militants de l'islam politique, l'Hexagone est un lieu de prosélytisme, un sanctuaire et une source de financement. Mais leur activité se heurte à leurs propres divisions, à la répression et à la résistance des immigrés.**

Vendredi, 15 heures, Paris-18e. Le boucher kacher de la rue Myrha se prépare pour sabbat et «Mac Doudou», le *fast food* antillais, fait relâche. Les dealers sortiront plus tard. Une nuée de fidèles musulmans s'égaille dans la Goutte-d'Or. C'est une foule d'hommes seuls, maghrébins et africains, qui reflue de la mosquée. De la rue, ce lieu de prière installé sur les deux étages d'un ancien garage n'offre d'ordinaire aux regards qu'un rideau de fer anonyme. Le vendredi, les cinq cents places ne suffisent pas toujours à contenir la foule et les derniers arrivants sont alors contraints de prier sur le trottoir. A la sortie du prêche, chacun reçoit, dans la rue, une feuille photocopiée hebdomadaire intitulée *le Critère*, publiée par la Fraternité algérienne en France (FAF), association qui affirme représenter le FIS en France.

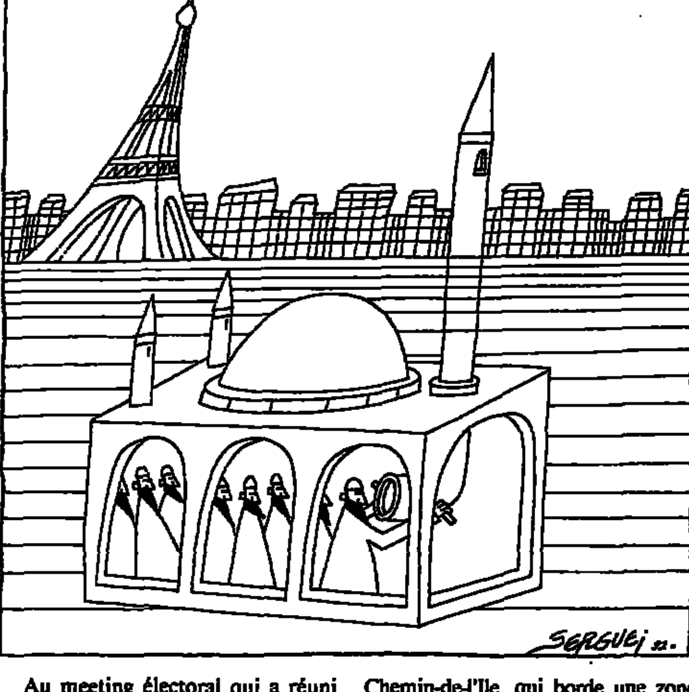
La mosquée Khaled Ibn El Walid de la rue Myrha n'est que l'un des cent cinquante lieux de culte musulman disséminés dans Paris et sa périphérie, l'un des rares où l'imam fasse explicitement référence à la répression qui s'abat sur les «frères» en Algérie. L'officiant du vendredi n'est autre que le cheikh Abdelbaki Sahraoui, quatre-vingt-deux ans, barbe blanche et lunettes d'écaille, qui se flatte d'avoir lu, en mars 1989 à la mosquée de Kouba, dans la banlieue d'Alger, le message proclamant la naissance du FIS, parti dissous en mars dernier. *«Je parle au nom du FIS»*, affirme aujourd'hui encore le cheikh Sahraoui, qui considère *le Critère* comme une feuille de chou, et ses animateurs comme des *«va-nu-pieds»* ambitieux et isolés, d'ailleurs refoulés de la rue Myrha jusqu'à ces derniers temps. Querelle de légitimité (1). L'annulation des élections législatives algériennes en janvier dernier, l'instauration de l'état d'urgence, puis la dissolution du FIS ont incité soudain les islamistes à tourner leurs regards vers la France. En arrivant au pouvoir en Algérie, ils allaient hériter du réseau des consulats et des institutions qui ont longtemps permis d'exercer un certain contrôle sur les immigrés. Le coup d'Etat les a privés aussi de cette influence, en même temps qu'il posait la question du repli en Europe.

### *Refuge naturel*

La France est le refuge le plus naturel. Déjà, une trentaine de responsables et militants du mouvement islamiste tunisien Ennhada y ont récemment obtenu le statut de réfugié politique après avoir séjourné en Algérie où leur statut avait été constaté par le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU. Une quarantaine d'autres islamistes, venus directement de Tunisie, demandent le même statut, en vain. Les proches du FIS, eux, semblent avoir préféré demander l'asile en Grande-Bretagne, Belgique ou Allemagne, la France n'ayant enregistré de leur part que cinq demandes.

Mais d'autres militants peuvent séjourner en France, où ils ont de la famille, ou des études à poursuivre. C'est le cas de M. Djaffar El Houari, trente-six ans, titulaire d'un doctorat de mathématiques de l'université Paris VI, imam du lieu de prière de la cité universitaire d'Antony, et qui allait être élu député du FIS à Boufarik, étant en ballottage favorable au moment de l'annulation des élections législatives algériennes.

Vivant «à cheval» sur les deux pays, M. El Houari a créé en décembre 1990 la FAF, qu'il préside depuis lors, et dont le porte-parole; M. Moussa Kraouche, étudiant en informatique à Paris II, est chef de projet informatique à la mairie d'Argenteuil. L'association fondée pour servir de relais électoral auprès des Algériens de France, se consacre, depuis les élections avortées, à une virulente dénonciation de la répression en Algérie.



Au meeting électoral qui a réuni quelque trois cents personnes à Paris avant le vote algérien de décembre 1991, ont succédé, depuis janvier, des réunions publiques, à Antony, Dijon et Roubaix, où les menaces voilées contre la France et le parallèle entre Kaboul et Alger ont suscité des protestations parmi les immigrés eux-mêmes. Les «centres de sûreté» du Sahara, où sont regroupés les islamistes, et *«les atrocités de la répression en Algérie»* sont systématiquement évoqués et illustrés à l'aide de photographies souvent insupportables. Trois demandes de manifestation devant l'ambassage algérienne à Paris ont essuyé une interdiction de la préfecture de police.

La Fraternité s'efforce ainsi de susciter la solidarité avec les islamistes *«emprisonnés et maltraités»*, *«dans le respect de la loi française»*, précise M. Kraouche qui regrette que les immigrés ne soient *«pas assez organisés et mûrs pour faire des choses concrètes»*. Elle cherche aussi à capitaliser le désarroi de la communauté algérienne de France qui, si elle est loin d'être acquise au FIS, a mal vécu l'arrêt du processus démocratique, et souffre de voir le pays s'enfoncer dans le chaos. *«Aidez vos frères et sœurs algériens à obtenir leurs droits! Dieu vous aidera au jour du jugement»*, proclame *le Critère*, ainsi intitulé parce qu'il *«sépare le Bien du Mal»*.

### *L'Algérie en guerre civile*

Semaine après semaine, cette publication tient, à sa façon, la chronique d'une Algérie en guerre civile, étalant, dans sa rubrique «actions militaires», les nouvelles, envoyées d'Algérie par fax, d'exécutions *«par les moudjahidins»* de policiers *«impliqués dans la torture»*, d'attaques contre des gendarmeries, de dénonciations, et d'annonces triomphales de désertions de militaires venus rejoindre *«la lutte armée»*.

Un éditorial appelle à la résistance contre *«la junte laïco-communiste»* au pouvoir; un autre critique l'aide de la France *«à la dictature»*, et s'interroge : *«Quel immigré croira que la France est un Etat qui défend les droits de l'homme?»* Le bulletin n'hésite pas non plus à soutenir une interprétation très basique de la religion. Ainsi publiait-il, en mai dernier, une information faisant état de l'apparition du nom d'Allah dans le ciel, au-dessus du camp de Reggane où sont emprisonnés des militants islamistes. *Le Critère* accusait les lecteurs sceptiques qui évoquaient l'utilisation de laser de douter du caractère sacré de la lutte du FIS.

Si la Fraternité algérienne n'est qu'un groupuscule à la représentativité contestée, elle a trouvé un relais auprès de grandes associations musulmanes françaises comme la Fédération nationale des musulmans de France et l'Union des organisations islamiques de France qui ont fait écho à la cause des islamistes algériens lors de réunions à large audience. La diffusion du bulletin du vendredi de la FAF, tiré, selon ses promoteurs entre *«20 000 et 30 000 exemplaires»*, paraît en constante extension dans les mosquées et lieux de prière. Evidemment absent de la Grande Mosquée de Paris contrôlée par le pouvoir algérien, *le Critère* est distribué de Marseille à Roubaix, en passant par nombre de minuscules lieux de culte dispersés dans les cités HLM.

Ni minaret ni muezzin à la cité du Chemin-de-l'Ile, qui borde une zone industrielle à la périphérie de Nanterre (Hauts-de-Seine). Un local miteux, au fond d'un mystérieux couloir où se dressent un conteneur à ordures renversé et un téléviseur désossé, abrite une petite salle de prière qui sert aussi d'école coranique. Une vingtaine de fidèles, dont une majorité de jeunes, sortent après le prêche, *le Critère* à la main. *«Quelqu'un l'a mis sur nos chaussures pendant qu'on priait»*, avance l'un des garçons. L'Algérie? *«C'est comme le Liban pour les chrétiens. On a de la famille là-bas et on se sent solidaires. Ceux qui protestent parce que la démocratie a été violée sont mis dans des camps. Vos journaux n'en parlent pas, c'est pour ça qu'on ne les croit pas*, lance l'imam avec un fort accent. *Ici, nous faisons le bien, nous sommes les grands opposants au marché de la drogue.»*

Dans leur travail de terrain, les islamistes privilégient les banlieues frustrées, sans y détenir d'influence marquante jusqu'à présent. Ils s'intéressent en priorité à des associations reconnues par les pouvoirs publics, qu'elles soient engagées dans la lutte contre les dealers, la gestion d'un lieu de culte, l'animation de cours de soutien scolaire, ou une activité sportive, comme c'est le cas de l'Association suresnoise des arts martiaux, dont des responsables ont été en contact avec la Fraternité.

Le local prêté par la municipalité de Suresnes (Hauts-de-Seine) à ce groupement de jeunes a été fermé, en mai dernier, après l'inculpation pour coups et blessures volontaires de son moniteur de boxe thaï, accusé d'avoir blessé à coups de couteau des vendeurs de drogue opérant à Nanterre. Chasse aux dealers ou règlement de comptes entre trafiquants? Acte isolé d'un exalté? Les enquêteurs restent perplexes. Quelques mois plus tôt, la police, enquêtant sur des faits analogues qui s'étaient produits non loin de la salle de prière du Chemin-de-l'Ile, avait découvert au domicile du même professeur de boxe des armes de chasse, un exemplaire de *Mein Kampf* et des insignes nazis.

### *Un lieu de prière dans un préfabriqué*

Même si ce type de rencontre entre militant islamiste et individu douteux est désormais possible, il semble que les représentants du FIS préfèrent investir dans des contacts plus solides. A Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), un ancien membre du bureau de la FAF adhère à l'Association culturelle et islamique (ACI) que son président, proche de la mairie socialiste, vient de rebaptiser Intégration musulmane spinacienne. Une présence embarrassante pour une association qui, comme bien d'autres, entend faire référence à la culture musulmane sans pour autant verser dans le fondamentalisme religieux.

Mais l'absence de transparence dans la nomination des imams et l'incapacité de la plupart des élus à saisir l'imbrication des mouvances musulmanes, aboutit à Epinay à une situation particulièrement inextricable. Après avoir obtenu le départ d'un imam proche des islamistes à qui des fidèles reprochaient des détournements d'argent, la municipalité a confié une salle de prière à deux associations, l'une laïque, l'autre musulmane, qui n'ont pas tardé à entrer violemment en conflit. Résultat, le lieu de prière installé dans un préfabriqué de tôle bleue, à la dérive, est devenu un lieu de prédilection pour quelques islamistes tant Algériens que Tunisiens.

La France comme lieu de propagande politico-religieuse dans les milieux issus de l'immigration a pourtant ses limites. Le réseau des lieux de culte contrôlé par la Mosquée de Paris est, jusqu'à présent, réputé imperméable. Sur les 250 imams algériens exerçant en France, une demi-douzaine sont considérés comme suspects. Pour les jeunes de la deuxième, voire de la troisième génération, l'Algérie n'est plus qu'un lieu de vacances et de retrouvailles familiales, dont les soubresauts politiques provoquent émotion, inquiétude mais aussi lassitude. *«Le sort des Algériens de France ne dépend pas de la situation en Algérie*, constate l'écrivain musulman et universitaire Sadek Sellam. *Ils ont une vue objective et souhaitent avant tout le retour à la paix civile, à la démocratie et le développement économique.»*

### *«Fatima, Interdit de Sortir!»*

Certains beurs ont rebaptisé le FIS *«Fatima, Interdit de Sortir!»*. La FAF, dont les initiales provoquent également l'ironie des plus politisés, ne mord guère ni parmi la génération des immigrés, encore influencée par le FLN et habituée à la discrétion, ni parmi les jeunes de nationalité française, dont le mode de vie et les références culturelles et politiques sont à mille lieues du fondamentalisme religieux. Résultat : l'implantation du FIS en France apparaît comme une nébuleuse informelle en gestation, animée par quelques éclaireurs, imams et étudiants, parfois employés comme maîtres-auxiliaires, autour desquels gravitent quelques sympathisants associatifs, plutôt que comme un véritable réseau organisé. L'arrivée des islamistes au pouvoir à Alger bouleverserait évidemment cette situation, livrant au FIS les réseaux d'influence de l'Etat.

Pour l'heure, le discours de la FAF – selon lequel *«l'islam est incompatible avec la laïcité»* et *«la majorité des Algériens rentreront chez eux si un Etat islamique stable s'installe»*, – heurte de front l'évidence de l'enracinement en France et évoque de plus la rhétorique lepéniste. *«Le FIS apparaît comme un mouvement anti-immigrés*, commente M. Olivier Roy, chercheur au CNRS (2). *Il condamne leur double culture en expliquant qu'un bon musulman ne peut pas vivre sous une juridiction non musulmane. Il leur laisse le choix entre le retour, et la constitution de ghettos en France contrôlés par des mollahs.»*

Sanctuaire recherché, base de repli obligée, lieu de prosélytisme incertain, le territoire français est récemment devenu un lieu de bataille politique interne et de collecte de fonds. Ces ultimes attraits semblent expliquer la présence répétée en France de M. Kamreddine Kerbane, ancien membre du Majlis el Choura, direction collégiale du FIS, autrefois spécialiste du recrutement des jeunes Algériens volontaires pour aller combattre l'armée rouge en Afghanistan, qui serait aujourd'hui chargé de l'approvisionnement en hommes et matériels des maquis algériens à partir de l'étranger, *via* le recyclage de militants islamistes dans les affaires.

### *Contrefaçon de chemises Lacoste*

Arrivé en France avec un compagnon en janvier dernier, muni d'un visa délivré à Islamabad, M. Kerbane devait être reconduit à la frontière cet été pour menace à l'ordre public (*le Monde* du 20 août) après que sa présence eut été rendue publique par la presse. Selon des informations concordantes, M. Kerbane, qui a fait, depuis lors, un nouveau passage en France, tente de prendre le contrôle de la Fraternité algérienne dont il trouve la ligne trop modérée. Proche de l'imam Sahraoui de la rue Myrha, il cherche, selon la police, à organiser la collecte financière à partir de société établies en France. Au trafic de voitures et de pièces détachées d'automobiles, aux embrouilles sur les voyages organisés à La Mecque, s'ajouterait le commerce de médicaments, destinés aux maquis.

Les contrefaçons de chemises Lacoste que des groupes de jeunes «trabendistes» (trafiquants de marchandises de contrebande) algériens proposent aux passants du marché aux Puces de Marseille ou du quartier Barbès à Paris, semblent alimenter, elles aussi, les caisses du FIS. La mosquée de la rue Polonceau, près de la Goutte-d'Or, en a abrité des stocks. La découverte, mercredi 14 octobre, par la police, de lots de fausses Lacoste au siège de l'entreprise parisienne France matériel export, dont le gérant est l'une des relations de Kamreddine Kerbane, n'a fait que confirmer les soupçons. Le «parti de Dieu» algérien ne cherche pas seulement en France des nourritures spirituelles.

**PHILIPPE BERNARD**

(1) La rivalité entre les deux courants du FIS s'est transposée en France parmi les islamistes algériens que la dissolution du parti a jetés sur les chemins de l'exil. Au courant «djeza'ariste», qui regroupe de jeunes universitaires ouverts sur le monde dont l'objectif est de faire la révolution en Algérie avec les Algériens eux-mêmes, s'oppose la sensibilité «salafiste», animée par des gens de formation plus classique, notamment des imams obscurantistes dont les seules références sont le Coran et la *sunna* (tradition).

(2) M. Olivier Roy est l'auteur de *l'Echec de l'Islam politique*, ouvrage paru au Seuil en octobre 1992.

**FIN**

## *Didier Guyon, moudjahidin de la banlieue nord-ouest*

Didier-Roger Guyon, *alias* Abdelkrim, est-il un illuminé parti offrir ses services au FIS, ou l'homme à qui le parti islamiste avait confié le recrutement en France de volontaires pour ses maquis? L'épopée de ce Français de quarante-trois ans converti à l'islam a, en tout cas, tourné court. Parti en voiture le 3 juin 1991 de la cité des Indes à Sartrouville (Yvelines), il devait être arrêté dix jours plus tard en Algérie, au volant d'un véhicule chargé d'armes et d'explosifs.

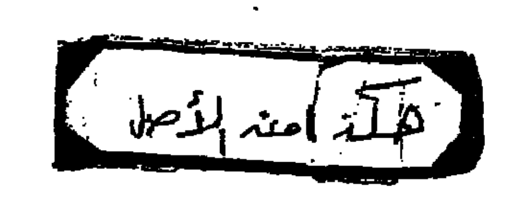
Incarcéré, comme quatre autres habitants de Sartrouville qui avaient fait la route avec lui, il est détenu depuis lors à Tiaret, et attend d'être jugé. Il aurait avoué *«sous la torture»* avoir rencontré les dirigeants du FIS qui lui auraient confié une mission de recrutement en France.

L'itinéraire de ce fils de la banlieue engagé dans l'islam radical commence déjà par la prison où, jeune délinquant en France, il séjourne longuement. Routard au Maroc et au Mali à sa libération, Didier Guyon découvre l'islam et devient musulman, *«plus musulman que moi»*, se rappelle sa femme, d'origine algérienne. Plus tard, lorsqu'éclate la guerre du Golfe, il accourt en Algérie en demandant à s'engager aux côtés de l'Irak. Il est éconduit. Le FIS lui refuse une carte mais lui confie, semble-t-il, la tâche de recruter en France de jeunes Algériens prêts à aider le parti. Le piège se refermera quelques semaines plus tard.

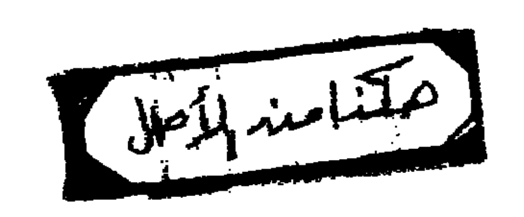
Dès l'annonce de son arrestation, en juin 1991, la cité des Indes, qui a été le théâtre de violences trois mois plus tôt, est à nouveau en émoi. La cage d'escalier menant à l'appartement où vivent l'épouse de Didier Guyon et leurs deux enfants est couverte de graffitis pro-FIS. *«Les gens ne me parlaient plus*, se rappelle Mme Fatiha Guyon, *ils disaient que mon mari n'était pas un vrai musulman, et le traitaient d'espion de la CIA.»* Selon elle, son mari a été manipulé. A-t-il été livré par ses amis pour démontrer publiquement la popularité du FIS jusque chez un musulman français? A moins qu'on ne l'ait considéré comme un illuminé plus encombrant qu'utile. Mme Guyon, qui est allée rendre visite à son mari, affirme que celui-ci est totalement isolé. *«Ils l'ont laissé tomber»*, lâche-t-elle.

**Ph. Be.**











# Radio France

## 1er réseau

avec une audience record de **24,3%***

## remercie les 11 millions d'auditeurs qui écoutent chaque jour

**France Inter**
**France Info**
**France Culture**
**France Musique**
**Radio Bleue**
**Fip**
**et les Locales de Radio France**

(*) Médiamétrie Sept./Oct. 92 "enquête 75000 radio "

● L'ITALIE ÉCARTELÉE – Pages 6 et 7


# LE MONDE diplomatique

N° 464 - 39e année — NOVEMBRE 1992

36 pages - 20 F

Antill./Réunion : 26 F · Autriche : 60,00 ATS · Belgique : 140 FB · Canada : 3,95 $ C · Espagne : 425 PTA · Etats-Unis : 3,75 $ US · Roy.-Uni : 2,10 £ · Grèce : 750 DR · Italie : 5 000 lires · Luxembourg : 140 FL · Maroc : 25,00 DH · Portugal : 600 esc · Allemagne : 6,5 DM · Suisse : 5,50 FS · Tunisie : 2 300 M

Abonnements : voir tarif page 29

Publication mensuelle - 5, rue Antoine-Bourdelle, 75501 Paris Cedex 15


**Illusoire démocratisation au Maroc**

(Pages 12 et 13)

## Derniers carnavals

Par IGNACIO RAMONET

HIER encore il semblait admis, en Amérique latine, que la conquête du pouvoir ouvrait la voie à un spectaculaire enrichissement personnel. La corruption paraissait une composante naturelle de la vie politique, une fatalité à laquelle devaient se résigner les citoyens. De très grandes fortunes ont été constituées par des présidents qui considéraient le détournement de fonds publics comme un attribut ordinaire du pouvoir, un privilège normal de la fonction. Renversés ou non réélus, la plupart de ces aigrefins ont conservé leur patrimoine, bâti en puisant à pleines mains dans les coffres de l'Etat.

Ainsi le dictateur vénézuélien Marcos Perez Jimenez mène une vie impériale dans une banlieue chic de Madrid ; tout comme le tyranneau haïtien Jean-Claude Duvalier, sur la Côte d'Azur française ; ou l'autocrate paraguayen Alfredo Stroessner, réfugié au Brésil ; sans parler du général chilien Augusto Pinochet, qui profite de sa considérable fortune dans son propre pays où il demeure à la tête de l'armée de terre...

Seuls les dictateurs s'empliraient les poches ? Malheureusement non, d'autres hommes politiques, élus (parfois) démocratiquement, en font de même, sans scrupules. En particulier la plupart des présidents du Mexique où cette manière de faire fortune constitue une sorte de tradition à laquelle M. José Lopez Portillo a su, de l'avis de tous, sacrifier de la façon la plus scandaleuse. Ailleurs on n'est pas en reste, et, par exemple, M. Jaime Lusinchi, président vénézuélien (1984-1989), est considéré comme le président latino-américain qui a su se constituer en le moins de temps la plus colossale des fortunes... Et cela, en toute impunité.

Mais les temps changent, comme le montre singu[…] Collor au Brésil […]

hauts fonctionnaires vivant comme des sangsues « sur le dos du peuple », et de s'être comporté lui-même, une fois élu, comme le pire des « maharadjas ». La contradiction entre son discours néo-libéral sur l'austérité et sa pratique de la prévarication est apparue insupportable à des citoyens confrontés à la pauvreté et à la dureté de ses politiques de rigueur

Cette affaire est exemplaire pour une autre raison ; parce qu'elle semble, du moins pour l'instant, renforcer la démocratie. Jusqu'à présent, dans des situations de ce genre, l'impopularité d'un président accusé de corruption s'étendait à l'ensemble de la classe politique et finissait par déconsidérer le régime démocratique lui-même. Ainsi le nouveau Prix Nobel de la paix, Mme Rigoberta Menchu, n'hésite pas à affirmer que, dans la région, en raison de la corruption, de la misère, et de l'analphabétisme, « il est clair que la démocratie n'existe pas, que la démocratie n'est qu'une farce (2) ». C'est partant de raisonnements semblables que se sont développés, dans les années 60, les mouvements de lutte armée contre des régimes qualifiés de « pseudo-démocrates » en Uruguay, en Argentine, en Colombie ou au Venezuela.

LA dégradation d'un régime démocratique vermoulu par la corruption ne débouche pas seulement sur la tentation […]

JACOBO BORGES. – « Hier » (1974)

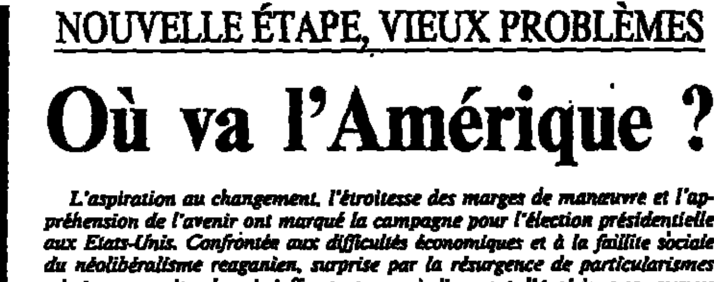
dent impopulaire, accusé de corruption, et une politique économique neolibérale.

Même si M. Carlos Andres Perez – social-démocrate, déjà élu pour un premier mandat en 1974 – est un politicien d'une tout autre envergure que M. Collor, et même si la procédure d'« impeachment » n'existe pas dans la Constitution vénézuélienne, rien ne garantit qu'il pourra achever son mandat comme prévu en février 1994. M. Perez a déjà eu à affronter, depuis sa confortable élection en décembre 1988, deux terribles épreuves : une insurrection populaire et une tentative de coup d'Etat. Comment les choses en sont-elles arrivées là dans ce pays pétrolier qui est l'un des plus riches d'Amérique latine et dont le revenu par tête est le plus élevé du sous-continent ?

Tout a commencé par une énorme déception. M. Perez, qui restait associé, dans l'esprit des électeurs, à la période faste et opulente des années 70 et qui avait fait campagne en promettant « le retour à la prospé[…] […] à peine élu, qu'il […]

NOUVELLE ÉTAPE, VIEUX PROBLÈMES

## Où va l'Amérique ?



*L'aspiration au changement, l'étroitesse des marges de manœuvre et l'appréhension de l'avenir ont marqué la campagne pour l'élection présidentielle aux Etats-Unis. Confrontée aux difficultés économiques et à la faillite sociale du néolibéralisme reaganien, surprise par la résurgence de particularismes ethniques et culturels qui s'affrontent ou qui s'ignorent, l'Amérique se retrouve en panne de grand dessein. Elle éprouve le besoin d'une « nouvelle donne » qui éloignera la peur du déclassement social ressentie par des millions de citoyens autrefois sûrs de leur destin.*

*L'Amérique se demande aussi si elle conserve sa capacité d'antan à absorber les différences individuelles dans un « melting pot » multiculturel. Faire repartir une économie qui stagne, redonner confiance à une société qui souffre et qui doute : avant de se préoccuper du nouvel ordre mondial, la Maison Blanche et le nouveau Congrès vont devoir résoudre, vite, les crises de l'intérieur. Le vieux rêve impérial attendra.*

Par NORMAN BIRNBAUM *

LE nationalisme américain habituel, à la fois moralisateur et imbu de lui-même, a pour ainsi dire cessé d'exister. A sa place s'est installé un nationalisme défensif, parfois en colère, qui cherche à répondre à la mondialisation de l'économie, à la persistance du chaos et des guerres, à l'incapacité de la société d'isoler ces problèmes et à plus forte raison de les maîtriser.

Le débat actuel sur l'état de la société américaine rappelle à s'y méprendre l'histoire de la tour de Babel. Certains intellectuels déplorent la destruction des valeurs culturelles. D'autres insistent sur les avantages du nouveau multiculturalisme. Alors qu'un groupe d'économistes affirme que la richesse nationale diminue, un autre prétend que les conditions d'un nouvel essor ont rarement été meilleures. Au diagnostic d'un déclin impérial répond le pronostic d'un destin postimpérial.

Les intellectuels américains traduisent le malaise de l'opinion face à un surcroît de complexité qui désoriente autant qu'il mécontente. Pour de nombreux citoyens, la télévision est devenue le seul instrument permettant de saisir la réalité sociale des autres. Or qu'y découvrent-ils ? Un tumulte de contradictions, une mosaïque de conflits et de colères.

* Professeur à l'université Georgetown, Washington ; auteur de *The Radical Renewal*, Pantheon, New-York, 1988.

(Lire la suite page 3.)

En vente dans les kiosques :

**ÉTATS-UNIS, FIN DE SIÈCLE**

*Manière de voir n° 16*

NOVEMBRE 1992

**L'AVENIR INCERTAIN DES COMMUNAUTÉS IMMIGRÉES**
par *Ural Manço*. Un défi majeur pour l'Europe

**CRISE DES INDUSTRIES MILITAIRES, NOUVELLE COURSE AUX ARMEMENTS**
par *Laurent Carroué*. Une reconversion en panne d'idées

**LA CÔTE-D'IVOIRE, REJET DU MODÈLE, RETOUR DU RÉEL**
par *Michel Galy*. L'Afrique revient en ville

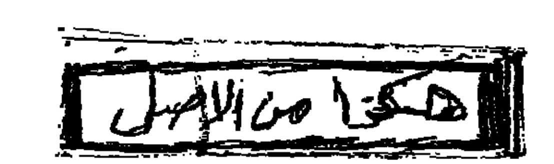
**L'ULTRANATIONALISME ROUMAIN ET LE SPECTRE DU « DANGER » HONGROIS**
par *Jacques Decornoy*. Vigueur d'un très ancien extrémisme

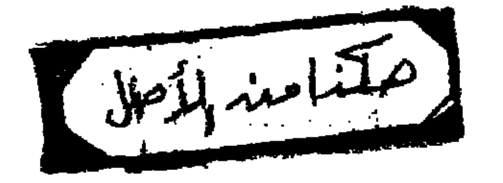
**LES INDIENS D'ÉQUATEUR PRENNENT LA VOIE DES ONDES**
par *Marc Bertola* et *Patricia Pradel*. Radios indigènes dans la forêt

**LA FRANCE SE PENCHE SUR SA GUERRE D'ALGÉRIE**
par *Philippe Videlier*. Une histoire trop longtemps étouffée

**LES CINÉASTES ARABES SCRUTENT LEUR SOCIÉTÉ**
par *Yves Thoraval*. Franchise, sens critique et réalisme

En vente chez votre marchand de journaux – 20 F







Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

# Des mots et des maths

## « Le système d'enseignement actuel ne se donne pas les moyens de transmettre le savoir », nous déclare Mme Stella Baruk, auteur du premier Dictionnaire de mathématiques élémentaires

*A l'instar de l'anglais ou du chinois, la « langue » mathématique vient de trouver son dictionnaire. Paru au Seuil, le* Dictionnaire de mathématiques élémentaires *(1) s'adresse en priorité aux élèves du secondaire, pour qui les « maths » deviennent trop souvent le cauchemar d'une impitoyable machine à sélection. D'« abscisse » à « zéro », en passant par « Cosinus » (le savant), « équation » ou « théorème » (utilisé pour la première fois par Rabelais en 1546), cet ouvrage tisse en 1 320 pages et 520 mots un véritable « réseau de sens ».*

*Stella Baruk, qui enseigne cette discipline depuis vingt-cinq ans, consacre une large part de son activité à la recherche en pédagogie. Auteur de plusieurs ouvrages (2), elle a travaillé quatorze ans à l'élaboration de ce dictionnaire unique en son genre. «* Le système d'enseignement actuel ne se donne pas les moyens de transmettre le savoir *», déclare t-elle dans un entretien au* Monde.

**« Pour qui n'a pas encore accès à sa signification, la matérialité écrite ou parlée d'un texte mathématique, comme celle d'un texte en langue étrangère, constitue ce que j'appelle du « pas de sens », c'est-à-dire du sens en attente d'être élucidé », *écrivez-vous en introduction du Dictionnaire. L'objectif de l'enseignement des mathématiques n'est-il pas, précisément, de répondre à cette attente?***

– Dans l'idéal, si. Mais cette élucidation met en jeu, dès le primaire, des phénomènes bien plus complexes en mathématiques que dans les autres matières. Alors que l'apprentissage d'une langue – comme celle *du français ou de l'histoire* – s'intègre progressivement à la culture générale des élèves, les mathématiques constituent pour la plupart d'entre eux un monde «à part», un noyau dur, difficilement assimilable, qui leur paraît exclusivement destiné à l'évaluation scolaire.

» De plus, les mathématiques, n'étant pas soutenues par une pratique courante du nombre ou de la figure, s'oublient facilement, ce que les programmes scolaires ne prennent pas toujours en compte. Une fois le manuel d'une année refermé, son contenu de définitions et de théorèmes est supposé «rester en tête», ce que dément l'expérience quotidienne.

***– Au gavage des chiffres et des formules, vous opposez donc l'initiation à une autre mathématique, celle qui « produit du sens ». Que voulez-vous dire?***

– Tout d'abord, un constat : depuis vingt ans et partout dans le monde, l'enseignement des mathématiques se solde par des résultats catastrophiques. Quand l'échec est à ce point massif, il devient révélateur non pas de la faiblesse des élèves *mais de celle de l'enseignement lui-même.*

» La raison de cet échec, c'est le sens, ou plutôt l'absence de sens. Cette conviction intime, née de ma *propre expérience d'enseignante*, est devenue pour moi une certitude au début des années 80, lorsqu'une équipe de professeurs de l'IREM (Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques), à Grenoble, choisit délibérément de poser à des élèves du primaire des problèmes insensés, du type : *«Sur un bateau, il y a 26 moutons et 10 chèvres. Quel est l'âge du capitaine?»*




» Les résultats furent stupéfiants : à ces questions absurdes, un nombre incroyablement élevé d'enfants répondirent sans protester en combinant les nombres des énoncés. L'es*sentiel du fonctionnement des mathé*matiques dans le primaire et le secondaire m'est alors apparu en pleine lumière : en quelques années d'école, les élèves renonçaient au sens. L'ensemble du système reposait, en fait, sur une gigantesque simulation.

***– Concrètement, comment cette recherche du sens s'est-elle traduite dans la conception de votre* Dictionnaire?**

– J'ai tenté de construire cet ouvrage de telle sorte qu'à la lecture de chaque article toutes les voies qui s'ouvrent à l'élève lui soient accessi*bles. Ainsi* l'entrée «nombre» renvoie-t-elle à «rationnel», «rationnel» à «raison», «raison» à «rapport» ... et ainsi de suite, afin que la notion de nombre s'intègre dans un espace le plus large possible, dans une circulation permanente de sens.

» Cela impliquait également de donner l'étymologie de chaque mot mathématique «savant», et, lorsqu'il est «commun», de le situer par rapport au vocabulaire usuel. Chaque entrée comporte ainsi les significations principales mises en jeu par la langue parlée, qui ne peuvent que brouiller toute tentative d'explication «technique» *si elles ne sont pas* prises en compte.

***– Voulez-vous dire que l'échec de l'enseignement des mathématiques provient, entre autres, de la confusion faite par l'élève entre la langue mathématique et la langue courante?***

– Dans un cours de maths, on parle! Or la langue du savoir, quelle qu'elle soit, est toujours seconde par rapport à la langue maternelle. Pour l'enseignant, le sens mathématique des mots qu'il emploie est évident. Mais pour l'élève il vient, le plus souvent, se confondre avec leur signification usuelle.

» Pour construire le sens mathématique, il faut donc, avant tout, leur signaler qu'il s'agit de deux langues différentes! Leur préciser que la hauteur d'un immeuble est vraiment sa hauteur, que le sommet d'une montagne est vraiment son sommet... Mais que ces mêmes mots, appliqués à un triangle, n'ont plus la même signification. Au lieu de cela, on déclare : *«Ils n'ont pas acquis les notions élémentaires»* ... Mais c'est tout le contraire! C'est précisément parce qu'ils ont acquis la notion de hauteur ou de sommet dans leur langue maternelle qu'ils ont du mal à admettre le détournement qui en est fait par la langue mathématique.

***– La volonté de renouvellement pédagogique que vous défendez, et que soutiennent aujourd'hui de nombreux enseignants en mathématiques, n'amène-t-elle pas à reconsidérer les raisons de l'erreur, à les déplacer de l'élève à l'enseignant?***

– Quand un élève bute sur un obstacle en mathématiques, ce n'est pas parce qu'il ne «comprend rien», mais parce qu'il comprend autre chose que ce qu'on cherche à lui apprendre. La plupart des erreurs, *une fois encore, ne sont pas imputables* à des «manques», mais à des «pleins». Quand un enfant s'entend dire à la maison : *«Cela fait 36 fois que je te répète la même chose!»*, il entend un nombre, mais ce nombre n'a pas le sens de 35 + 1, ni de 37 – 1. Avant même de devoir les *écrire et les combiner entre eux*, l'entendement des élèves est déjà «saturé» de nombres. C'est à partir de cette «saturation» qu'il faut travailler, si l'on veut éviter les résultats désastreux du primaire dans l'enseignement de la numération. Il n'y a pas d'enfants inaptes : il y a seule*ment un système incapable de leur* transmettre le savoir et de chercher la «cohérence cachée» de l'élève.

***– Il y a vingt ans, les mathématiques « modernes » faisaient irruption dans le système scolaire. Manuels inadaptés, professeurs insuffisamment recyclés, méthodologie trop abstraite? En tout état de cause, la réforme a raté son objectif, et l'on est revenu à l'enseignement traditionnel. Dix ans après la fin de cette tentative, quel bilan tirez-vous de ce retour en arrière?***

– Sur le plan pédagogique, l'enseignement des mathématiques «modernes» s'est soldé par un échec. Mais le projet théorique qui le sous-tendait représentait un souci de rationalisation, d'unification important et très louable. Ce projet, il faut le rappeler, voulait rendre cohérent l'ensemble du cursus menant de l'école à l'université, mettre les mathématiques à la portée de tous en construisant le savoir dans une complexité croissante. Il s'agissait, véritablement, d'une réforme «mathématique» : en mettant l'accent sur les processus implicites et les structures, elle a apporté des concepts qui sont devenus irréversibles.

» Or ces concepts nouveaux ont presque tous été abandonnés dans l'enseignement. Des notions telles que «intersection» ou «réunion», pourtant bien commodes, ont été supprimées des programmes; elles *n'apparaissent plus aujourd'hui que* dans les classes de seconde, et encore, en catimini. De même les «ensembles de nombres» ou la «relation d'équivalence» représentent des notions essentielles, qui ont aujourd'hui quasiment disparu.

» L'enseignement actuel a oublié de garder des mathématiques «modernes» ce qu'elles auraient pu apporter de positif. C'est d'autant plus regrettable que, dans le même temps, apparaissent des mots nouveaux *privés de nécessité* de sens, voire employés à contresens. Le mot «configuration», par exemple, devrait désigner une réunion de figures, et non se confondre avec «figure» comme c'est le cas actuellement. Aujourd'hui comme hier, il manque à l'enseignement des mathé*matiques une véritable politique de* la langue et de son apprentissage.»

*Propos recueillis*
par **CATHERINE VINCENT**

(1) *Dictionnaire de mathématiques élémentaires*, de Stella Baruk. Editions du Seuil, 1320 p., 390 F jusqu'au 31 décembre 1992, 430 F à compter du 1er janvier 1993.

(2) *Echecs et maths, Fabrice ou l'école des mathématiques, l'Age du capitaine.* Editions du Seuil.

# Menaces sur les collections du Muséum

## L'inadaptation de la zoothèque du Jardin des plantes à sa fonction de conservation risque de faire disparaître un patrimoine unique au monde

« REGARDEZ *ce crabe provenant de la collection de Milne-Edwards. Depuis quatre-vingt-dix ans, il ne lui était rien arrivé. Et sa carapace est fendue. Regardez cet autre crabe des collections d'Orbigny (datant environ de 1840). Il est couvert d'une moisissure blanche que nous ne savons pas comment enlever. Et ce grand corbeau : ses plumes noires sont constellées de petites taches blanchâtres : d'autres moisissures. Voyez-vous ces étagères et ces boîtes? Elles sont rouillées.* » Les trois jeunes femmes qui sont en charge de la zoothèque du Muséum national d'histoire naturelle de Paris sont au bord des larmes. Les 80 000 oiseaux et mammifères (naturalisés, autrement dit empaillés), les milliers d'invertébrés marins – ceux qui ne sont pas conservés dans des bocaux d'alcool – sont en train d'être détruits par les conséquences de l'inondation qui a envahi la zoothèque en mai et juin 1992. Et cette récente inondation, qui semble avoir été la plus importante, n'était pas la première à affecter la zoothèque. Il s'agit malheureusement d'un phénomène répétitif, plus ou moins intense, qui survient à la suite d'intempéries, d'incidents de chaufferie ou, tout simplement, après l'arrosage des pelouses...

Des taches d'humidité maculent les murs et les sols des trois étages creusés sous le Jardin des plantes devant la Grande Galerie. De minuscules points noirs mobiles *sont visibles* sur les murs : de tout petits insectes attirés par l'humidité ambiante et dont la densité doit être de *plusieurs milliers* par mètre carré de mur. Dans les cages d'escalier, les murs sont fendus au point qu'il a fallu mettre des témoins pour surveiller l'évolution de ces fissures qui baillent déjà de 2 ou 3 millimètres.

Pourtant la zoothèque est récente. Elle a été inaugurée le 12 février 1986 pour entreposer, sur ses 6 000 mètres carrés répartis sur trois niveaux, 1 million de poissons, 80 000 mammifères et oiseaux, 2 millions d'invertébrés, 90 000 reptiles et amphibiens, etc. D'une part, les 500 000 litres d'alcool des bocaux étaient dangereux pour les laboratoires souvent vétustes comme la plupart des installations du Muséum. D'autre part, la Grande Galerie de zoologie, inaugurée en 1889 et fermée en 1965 pour cause de délabrement avancé, devait être vidée pour être enfin rénovée et transformée en Galerie de l'évolution. Or des centaines de milliers de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., y étaient entassés, doucement rongés par les moisissures et les mites.

### Depuis 1635...

En tout, les collections du Muséum comprennent quelque 76 millions de «pièces» : 35 millions d'insectes, 300 000 oiseaux et plus de 50 000 œufs, 120 000 mammifères, 90 000 reptiles et amphibiens, 2 millions d'in*vertébrés marins, 65 000 crustacés*, 1 million de poissons, 1,6 million d'invertébrés fossiles et 300 000 vertébrés fossiles, 8,5 millions de plantes des herbiers des laboratoires de botanique, 500 000 roches, minéraux et objets divers, etc.

Tout cela n'est pas conservé seulement pour le plaisir. Ces collections font du Muséum un des plus riches *musées d'histoire naturelle* du monde. Elles ont, en effet, commencé à être constituées par le Jardin du Roi créé en 1635 (dont le Muséum est l'héritier depuis sa création en 1793) et dans les cabinets de curiosités du roi ou de grands seigneurs confisqués au moment de la Révolution. Si bien qu'une partie notable de tous ces spécimens est constituée des *«types», c'est-à-dire les références* sur lesquelles les spécialistes du monde entier se fondent pour identifier les individus et spécimens sur lesquels ils travaillent (1).

La Convention, en créant le Muséum, avait été très consciente de la valeur des collections dont cette *nouvelle institution se trouvait* dotée. Elle avait, en effet, chargé le Muséum de trois missions : la conservation et l'enrichissement des collections, l'enseigne*ment et la recherche* scientifiques de haut niveau, l'éducation du grand public (par les galeries d'exposition).

Il est évident que les expositions, permanentes ou temporaires, ouvertes au grand public ne peuvent pas – et ne doivent pas – montrer tous les spécimens que possède le Muséum. Les présentations seraient de vrais capharnaüms qui feraient fuir les visiteurs non spécialistes aussi intéressés soient-ils par les sciences naturelles. Mais les collections réservées aux spécialistes doivent être précieusement conservées car elles sont des outils de travail irremplaçables et indispensables à l'ensemble de la communauté scientifique.

*Déjà, la pingrerie constante de* l'Etat vis-à-vis de ses musées scientifiques et techniques, a fait disparaître ou laissé se détériorer de nombreux spécimens et même des «types». Il ne faudrait pas que les grands travaux, qui permettent la rénovation complète de la Grande Galerie (moyennant 400 millions de francs), soient la cause de la continuation de la *dégradation des collections. La* construction de la zoothèque était une bonne chose. Mais pourquoi permet-on aux travaux de la Grande Galerie de déverser des tonnes d'eau qui vont stagner audessus de la zoothèque dans laquelle elles s'infiltrent ou pénè*trent par les grilles de désenfumage* qui s'ouvrent au ras du sol? Et que dire des fissures dans les murs? Pourquoi la zoothèque n'a-t-elle jamais pu être terminée? Le ciment des sols n'a pas été recouvert de l'enduit habituel, si bien que la poussière flotte partout.

### Les crédits de fonctionnement toujours « oubliés »

*Quarante-cinq millions* de francs ont été consacrés à la construction de la zoothèque mais le Muséum n'a jamais eu les quelques centaines de milliers de francs néces*saires à la finition de l'ouvrage*, ni d'ailleurs les crédits pour les nettoyages nécessaires ou le simple fonctionnement. C'est bien là un mal français constant. On construit à grands frais des équipements nouveaux et on «oublie» de donner les crédits de maintenance et de fonctionnement indispensables pour faire «tourner» correctement ceux-ci.

Certes, l'organisation du *Muséum, vieille de deux siècles*, a besoin d'être adaptée aux exigences de notre époque. Certes, le Muséum n'a jamais su «se vendre», ni à ses autorités de tutelle ni *auprès du grand public. C'est* le plus souvent par hasard que l'on apprend que tel laboratoire a fait une découverte importante ou que ses travaux ont fait progresser *notablement la science dans* tel ou tel domaine.

C'est ainsi que peu de personnes réalisent que la systématique, considérée trop souvent comme *une discipline vieillote pour ne pas* dire complètement dépassée, et donc abandonnée dans presque tous les établissements d'enseignement supérieur (sauf au Muséum où l'on ne néglige pourtant pas les disciplines et les méthodes les plus modernes), est indispensable, en fait, pour mener à bien l'inventaire des espèces vivantes animales et végétales actuelles. Ce qui est très loin d'être achevé : on estime que le monde vivant comprend entre *10 et 100 millions* d'espèces (sans pouvoir, bien évidemment, être plus précis) dont 1 à 2 millions seulement sont connues.

La mode actuelle – judicieuse et *utile – est à la biodiversité.* Les scientifiques, en effet, sont de plus en plus convaincus que les espèces vivantes inconnues sont, sans discussion possible, le réservoir de gènes et de substances utiles dont l'humanité aura besoin tôt ou tard. Or, comment identifier les espèces vivantes nouvelles *sans systématique* et sans collections?

**YVONNE REBEYROL**

(1) Les collections du Musée de l'Homme (qui fait partie intégrante du Muséum dont il héberge les trois laboratoires de préhistoire, d'anthropologie et ethnologie) sont un peu différentes. Elles contiennent, en effet, 1 million de pièces extrêmement variées, depuis des os et squelettes humains, ainsi que des mons*tres dans des bocaux, jusqu'aux outils de* pierre et aux innombrables «objets» ethnologiques dont certains ont été rapportés il y a trois ou quatre siècles.

# Le Japon face au virus du sida

*L'augmentation des cas de séropositivité à la suite de rapports hétérosexuels amène les autorités à ne plus considérer la maladie comme un tabou*

**TOKYO**

*de notre correspondant*

« STOP au sida » : des affiches sur les murs de Tokyo représentant vingt et une célébrités attirant l'attention sur les risques liés au sida, spots de mises en garde à la télévision (deux cents en dix jours sur cinq chaînes), conférence de presse d'un poète, Yutaka Hirata, qui a raconté, à l'inauguration d'une association de lutte contre la discrimination des malades, comment il avait contracté la maladie, sont quelques-unes des initiatives prises dans le cadre d'une campagne de sensibilisation qui a commencé le 30 octobre et constitue, au Japon, une première.

Longtemps, les autorités nippones ont semblé sous-estimer le problème du sida. Il est vrai que, selon les estimations officielles, l'archipel reste peu frappé par l'épidémie comparativement aux autres nations développées : au 31 août dernier, il y avait 879 séropositifs (2 360, si l'on ajoute les hémophiles infectés par les transfusions) dont 497 sont malades. Le sida a entraîné la mort de 274 personnes.

Depuis un an, devant l'augmentation du nombre des personnes contaminées à la suite notamment de rapports hétérosexuels, les médecins ont tiré la sonnette d'alarme. *« La maladie est entrée dans une nouvelle phase »*, déclarait ainsi, en novembre 1991, le professeur Yuichi Shiokawa, président de la commission de surveillance du sida dépendant du ministère de la santé.

Au cours des huit derniers mois, ont été recensées 326 personnes présentant des symptômes de séropositivité, dont une centaine entre juillet et août. Parmi ces dernières figurent deux adolescents. Selon certains praticiens, cette progression des cas de contamination à la suite de relations hétérosexuelles place le Japon dans la situation analogue à celle de la France il y a dix ans.

Le sida a longtemps été au Japon une sorte de tabou. De la période de panique (en 1985-1986), lorsque les premiers malades ont été officiellement reconnus, sont surtout restés malentendus et préjugés. Les spécialistes s'exprimaient insuffisamment et le sida demeurait pour l'opinion publique une maladie « étrangère ». Cette perception change progressivement.

Les campagnes en vue de l'utilisation systématique des préservatifs (méthode contraceptive encore classique au Japon étant donné la faible diffusion de la pilule) se développent. Pas encore cependant à la télévision. Le préservatif devient « dans le vent » : la styliste Michiko Koshino vient ainsi de signer un contrat avec un fabricant permettant d'utiliser son nom sur des boîtes « Michiko London ». Une galerie d'art a demandé à des vedettes de dessiner des motifs de présentations originales des préservatifs. Une chaîne de mini-supermarchés, Nikomart, a lancé sa campagne de promotion de vente adressée aux jeunes. Dans ses quatre cent soixante-deux établissements, Nikomart mène aussi des enquêtes auprès des clients sur leur connaissance de la maladie.

Il y a néanmoins des résistances : seize départements sur quarante-sept s'opposent aux distributeurs automatiques de préservatifs, répandus ailleurs. Des hommes restent réticents : une prostituée thaïlandaise travaillant dans les rues chaudes du quartier nocturne de Shinjuku nous dit par exemple que, bien qu'elle demande à utiliser des préservatifs, certains de ses clients japonais refusent : *« Si j'insiste, je perds la passe, alors... »* Dans la plupart des lieux de prostitution japonais, le préservatif semble néanmoins de rigueur.

## Malentendus et préjugés

Les autorités semblent, finalement, plus sensibles au problème. Le ministère de la santé a demandé de quadrupler son budget de prévention du sida pour le faire passer à 10 milliards de yens au cours de l'année fiscale 1993 (qui commence en mars). Même si ces crédits sont accordés, les ressources mobilisées resteront inférieures à celles que consacre par exemple la Thaïlande à la lutte contre le sida.

Le ministère de l'éducation nationale a par ailleurs publié trois cent mille brochures destinées aux lycéens, décrivant la maladie et les précautions à prendre contre l'infection. Selon un institut privé sur l'éducation sexuelle, 20,7 % des garçons et 17,1 % des filles de dernière année de lycée ont des expériences sexuelles. La chambre de commerce et d'industrie de Tokyo publie également des brochures (payantes) destinées aux entreprises.

L'insuffisance de l'information est à l'origine d'une diffusion de malentendus et de préjugés qui s'est traduite par une aggravation des phénomènes de discrimination *dont sont victimes les malades*. C'est là l'un des drames les plus pénibles, s'ajoutant, pour les Japonais, à l'angoisse de se savoir contaminés.

Le scandale suscité par le refus de l'Hôtel Toshi Center à Tokyo, prétextant des *« problèmes d'image »*, d'accueillir le chanteur hawaïen Sean Duque, atteint du sida et venu participer à un symposium sur la maladie, est révélateur. Le ministère de la santé a réagi en publiant une directive selon laquelle un tel refus est contraire à la loi et en précisant que les hôteliers risquent une amende, voire la fermeture de leur établissement.

Selon M. Teishiro Minami, éditeur de la revue homosexuelle *Adon* et personnalité active du mouvement pour la lutte contre le sida et le soutien psychologique aux malades, *« la pression sociale au Japon est telle que la réputation est plus forte que la souffrance et la mort. Contaminé, on ne peut plus compter sur ses amis et même ses parents. Tous les malades sont unanimes sur ce point ». « La maladie*, poursuit-il, *est considérée comme la maladie des autres, des* « éléments indésirables de la société », *de ceux que l'on ne veut pas voir, des catégories à risques (homosexuels, prostituées, drogués) : devenir malade, c'est être assimilé à ces catégories. Le drame c'est que le malade lui-même a tendance à penser ainsi et à s'isoler. »* C'est ainsi que certains malades homosexuels ont trouvé refuge à San-Francisco plutôt que de rester dans leur pays.

## Rejet social

M. Minami milite depuis le milieu des années 80 pour que le monde homosexuel, qui sous l'effet de la maladie a eu tendance à se replier sur lui-même, s'organise, lutte et s'entraide. Il a créé un réseau de groupes de volontaires diffusant l'information et apportant leur soutien à tous les malades qui le demandent. Il dénonce avec courage l'indifférence du gouvernement à ces organisations de volontaires et le soutien qu'il apporte, en revanche, à celles qui ont une coloration politique ou sont animées par d'anciens fonctionnaires.

M. Minami accuse, en outre, les autorités d'avoir caché que les premiers malades étaient des hémophiles (et non des homosexuels). En 1989, une vingtaine d'hémophiles contaminés ont intenté un procès à l'Etat pour avoir continué à utiliser des produits non chauffés dans les transfusions deux ans après que les Etats-Unis les eurent déclarés dangereux. Lorsque, finalement, en juillet 1985, le ministère de la santé recourut aux produits chauffés, il négligea de faire retirer du marché ceux qui présentaient des risques. Le procès est toujours en cours.

Victimes des négligences de l'Etat, les hémophiles séropositifs sont aussi, pour certains, victimes de rejet social : des hôpitaux rechignent à les soigner ou leurs enfants sont contraints de changer d'école. D'autres estiment cependant que leur entourage (famille et voisins) leur vient en aide.

Une lente prise de conscience se fait jour dans l'opinion publique nippone qui se traduira, on peut l'espérer, par une diminution des discriminations dont sont victimes les malades et qu'ont mises en lumière les organisations de volontaires qui leur viennent en aide. Sur la chaîne nationale NHK, une émission de télévision remarquable par sa dignité et animée par le romancier Yoshikichi Furui, l'un des plus importants écrivains contemporains qui parlait à des malades atteints du sida et lisait des lettres de personnes contaminées, témoigne d'un commencement d'évolution.

**PHILIPPE PONS**








# Apprendre à respirer

Dans une variante germanique de la légende de *la Petite Sirène*, le chevalier qui a trahi l'amour de l'ondine subit un sort qui le prive de l'automatisme respiratoire et le condamne à respirer de façon volontaire et consciente. Le chevalier s'endort et meurt. La réalité médicale est moins romantique. Dans le jargon des pneumologues, les ondines sont des enfants frappés d'une maladie congénitale mystérieuse et rare, la malédiction d'Ondine. Pendant leur sommeil, ces enfants respirent trop faiblement, et leur vie est en danger. La légende et la maladie à laquelle elle a donné son nom illustrent cette particularité du mouvement respiratoire d'être tantôt automatique et tantôt volontaire, contrairement, par exemple, à la fonction cardiaque ou à la fonction thermorégulatrice.

Cette distinction, qui renvoie aux notions de conscience et d'attention, relève d'une approche psychologique de la respiration. Longtemps parent pauvre de la recherche institutionnelle, cette approche suscite un intérêt nouveau, comme en témoigne un colloque tenu récemment à Bordeaux, sous le patronage du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

## Apprentissage inconscient

La rencontre, organisée par deux chercheurs français, Jorge Gallego (laboratoire de physiologie, faculté de médecine Paris-Sud) et Hervé Guénard (Laboratoire de physiologie de Bordeaux-II) se voulait pluridisciplinaire et l'a été : une soixantaine de chercheurs d'Europe et des Etats-Unis, pneumologues, psychiatres, psychologues, y ont participé. La réunion a mis en avant un aspect jusqu'à présent peu étudié et dont les implications sur le plan de la santé sont nombreuses : l'apprentissage de la respiration.

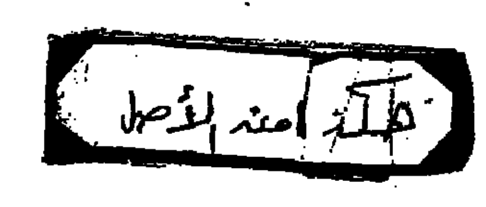
La respiration est contrôlée par des centres nerveux programmés génétiquement qui ajustent le mouvement en fonction des besoins de l'organisme. Ce mouvement, que l'on peut décrire sommairement par l'amplitude et la fréquence des cycles respiratoires, est en réalité très complexe et présente des caractéristiques aussi personnelles qu'une signature. Des études théoriques et expérimentales réalisées pendant plusieurs décennies ont montré que la respiration des individus sains est une pompe idéale, assurant le meilleur débit pour un effort minimal.

Cependant, la respiration perd parfois cette optimalité. Il faut alors retrouver un mouvement respiratoire efficace par apprentissage. La rééducation respiratoire est couramment pratiquée, parfois avec scepticisme. *« Faute de s'appuyer sur les concepts psychologiques et physiologiques appropriés qui sont ceux de l'apprentissage, la rééducation respiratoire est condamnée à l'empirisme, à l'inefficacité et à l'abandon »*, explique M. Gallego. Derrière une apparente simplicité se pose un problème scientifique : celui de l'ampleur des modifications possibles d'un mouvement génétiquement programmé.

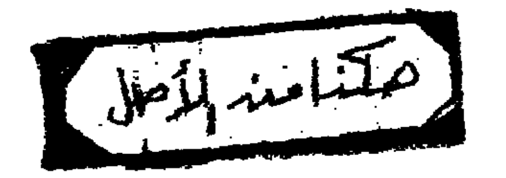
Le colloque de Bordeaux a montré que ces possibilités de modification sont plus importantes qu'on ne le pensait. On découvre que l'automatisme respiratoire est très sensible à des processus d'apprentissage qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement conscients. Ainsi le mouvement respiratoire au cours d'un exercice musculaire déjà pratiqué dans le passé dépend-il non seulement de la demande énergétique des muscles en action, mais aussi de la mémoire de cet exercice.

De plus, au cours du sommeil, on peut moduler l'activité respiratoire des enfants atteints du syndrome d'Ondine par des stimulations respiratoires, qui font aussi appel à la mémoire des événements antérieurs. Les mécanismes neurophysiologiques de cette adaption sont mal connus. Mais sur un plan clinique, la plasticité de l'automatisme ventilatoire ouvre de larges perspectives pour la rééducation respiratoire. Bien conduit, l'apprentissage ventilatoire donne, selon plusieurs participants, des résultats positifs dans le traitement de l'asthme, de la bronchite ou du syndrome d'hyperventilation. Cet apprentissage s'applique également à la réduction du handicap respiratoire des tétraplégiques. Et des chercheurs américains la pratiquent aussi pour réduire la fréquence des crises épileptiques. Cette approche nouvelle n'est pas sans lien avec l'actuel souci de réduire la consommation médicamenteuse et celui d'impliquer plus étroitement les patients dans la prise en charge de l'affection dont ils souffrent.

**CHANTAL PACTEAU**











# Les algues, manne bretonne

*Le Finistère cherche à mieux connaître son gisement en algues, que l'industrie exploite actuellement à raison de 60 000 tonnes par an*

BREST

*de notre correspondant*

LE Finistère a entrepris de faire l'inventaire de ses ressources en algues. Un secteur économique important pour ce département qui fournit l'essentiel de la production française. Mais, jusqu'à présent, on ne disposait que d'informations parcellaires sur la réalité du stock. L'évaluation, menée à partir de l'espace, permet d'avancer à grands pas dans la connaissance globale du gisement, plaçant la France en avance dans ce domaine sur d'autres pays producteurs comme les Etats-Unis, le Canada, le Chili.

L'industrie est grosse consommatrice d'algues. Elle utilise surtout les laminaires, en particulier la *Laminaria digitata* et le goémon *(Chondrus)*. Des premières on extrait les alginates, qui sont liés à la fabrication de centaines de produits dans l'industrie textile et alimentaire, le traitement des eaux potables, la papeterie... On s'en sert même pour enrober les électrodes de soudure. Quant au *Chondrus*, il est transformé en carraghenanes, lesquels, du fait de leur synergie avec les protéines lactées, constituent un produit indispensable à la confection des crèmes et des glaces.

Soixante mille tonnes de laminaires sont ramassées tous les ans. Une récolte qui s'est fortement mécanisée. Les goémoniers ne jouent plus comme autrefois de la faucille. Ils disposent à présent de bateaux munis de bras hydrauliques permettant de remonter cette manne. En revanche, pour l'autre algue industrielle, le *Chondrus*, on en est toujours au stade de la cueillette sur des règlements de Colbert un peu aménagés. Aux grandes marées, pendant six mois de l'année, de solides femmes de la côte léonarde s'en vont sur les rochers arracher à la main ce petit goémon, qui est ensuite mis en sac et expédié vers une usine de traitement.

Cette activité fait de la Bretagne la terre des algues par excellence, et particulièrement le Finistère nord, où se trouve l'essentiel du gisement français actuellement prospecté. Mais cette région ne parvient pas à alimenter les deux seules usines de fabrication d'alginates de France, situées pratiquement sur les lieux de pêche : Bio Sanofi Industrie (Elf), à Lannilis, et Solbalg, à Landerneau, cette dernière unité dépendant du puissant groupe danois Danisco-Grindstedt. Bon an mal an, il manque 20 000 tonnes de laminaires. D'où la nécessité d'avoir recours à des algues d'autres espèces moins riches, comme le fucus, et d'en importer du Chili.

De cette ressource, la profession se préoccupe depuis plusieurs années. Et la concertation qui s'est établie au sein d'un comité interprofessionnel des algues marines (le CIAM), aujourd'hui dissous du fait de la nouvelle réglementation européenne, réunissant industriels, goémoniers, comité local des pêches et scientifiques de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a permis de gérer les champs de laminaires. Des quotas de cueillette ont été notamment instaurés, dans le cadre du CIAM, afin de permettre le renouvellement de la matière première. Mais le prélèvement est à son maximum. La seule zone exploitée actuellement pour le laminaire, les abers et l'archipel de Molène, ne peut fournir plus des 60 000 tonnes actuellement englouties par l'industrie.

Il est donc urgent d'avoir une connaissance approfondie de l'état des ressources le long des côtes bretonnes. Des travaux visant à cartographier des gisements d'algues sont menés depuis des dizaines d'années, faisant avancer la connaissance sur la répartition des différentes espèces. Mais la difficulté réside dans l'appréciation du volume de la biomasse, aussi bien pour les algues immergées que pour les algues d'estran (zones de battement des marées). On ne mesure pas le potentiel de production des champs de végétaux marins comme celui des champs de blé.



MARIE-PAULE NEGRE/METIS

De nouvelles techniques, développées à partir du satellite d'observation de la Terre-Spot, permettent des prévisions optimistes, aussi bien en qualité qu'en quantité. Les algues, comme tous les végétaux chlorophylliens, réagissent en effet aux proches infra-rouges, ce qui permet de les différencier de tout autre composant. Cette réceptivité a été pour la première fois utilisée lors de travaux d'évaluation entrepris à la fin des années 70 sur les sites de centrales nucléaires.

L'intérêt de se servir du satellite Spot, qui n'était alors qu'au stade de projet, a commencé à faire son chemin en 1980 au CNEXO (devenu IFREMER en 1983), qui a répondu à un appel d'offres mondial lancé par le CNES (Centre national d'études spatiales). Dix scientifiques furent affectés à ce programme, baptisé VEGMA (végétaux marins), sous la direction d'un botaniste, Thomas Belcher, avec diverses collaborations extérieures. Il s'agissait de faire la preuve de l'intérêt du satellite dans ce domaine à partir de quatre images sur quatre régions du monde : la Bretagne nord, la rade d'Hyères, la baie des Chaleurs au Québec, et l'île Moorea en Polynésie française. Ce programme n'aurait pas été possible si l'IFREMER n'avait pas mis au point, dans le même temps, un puissant outil informatique d'analyse et de traitement des données satellitaires.

### Des caméras sous-marines

Les atouts de la télédétection spatiale sont rapidement apparus. En couvrant des zones de 60 km² avec une précision de 20 m sur 20 m, Spot a permis de faire la distinction entre les grands groupes d'algues (brunes, vertes et rouges) et même, à l'intérieur de ces groupes, de dissocier les ensembles d'espèces. Le traitement de ces données s'est accompagné d'« opérations vérité » : les scientifiques ont été obligés de procéder à des vérifications sur le terrain, notamment au moyen de caméras sous-marines.

Cette technique a donné des résultats spectaculaires. Dans le prolongement de VEGMA, l'IFREMER a pu estimer la biomasse de *Macrocystis pyrifera* (algue géante) à plus de 1 million de tonnes dans une zone des Kerguelen, soit un potentiel de 13 200 tonnes d'alginates de qualité industrielle (un peu plus du tiers de la production mondiale actuelle). De cette manière, on a pu voir également comment un bouchon de sargasse indésirable de 10 000 tonnes gênait la bonne irrigation d'exploitations ostréicoles dans le fier d'Ars, à l'île de Ré.

Poursuivant sur sa lancée, l'IFREMER continue de travailler sur les végétaux marins au sein d'un département d'océanographie spatiale. Cette décision est d'autant plus heureuse que des demandes nouvelles en algues se font sentir, notamment en raison de l'augmentation de la demande en fucales : des algues employées dans l'alimentation du bétail, qui entrent également dans la composition de cosmétiques et de stimulants de croissance à destination agricole.

Il y a là un enjeu économique d'importance pour le Finistère. C'est pourquoi le département veut mieux cerner cette matière première, fertilisée par des eaux de toute première qualité. Le conseil général a demandé au CEVA (Centre d'études et de valorisation des algues) de Pleubian (Côtes-d'Armor) de faire un bilan de la ressource, en répertoriant, dans l'optique d'une utilisation future, les secteurs où l'exploitation serait la plus rentable.

Différentes zones, situées au nord et au sud du département, vont être examinées au moyen des images de Spot, en collaboration avec l'IFREMER. Ces données seront croisées avec des mesures fines effectuées sur le terrain, que doit compléter en 1993 une expérimentation aérienne destinée aux espèces pour lesquelles des vues spatiales s'avèrent trop imprécises. Cette chaîne de traitement permettra de cartographier l'ensemble du stock sur de larges franges du littoral et, dans un premier temps, d'en déterminer le potentiel d'exploitation. Mais, si l'on parle déjà de cultiver à l'échelle industrielle des algues comme les laminaires (à l'instar de ce qui est actuellement entrepris avec l'espèce alimentaire *Wakamé*), il s'écoulera sans doute encore beaucoup de temps avant que des approches de ce type prennent forme.

GABRIEL SIMON

*BIBLIOGRAPHIE*

# L'autisme et ses énigmes

par Dominique Sauvage

CONFORMÉMENT à l'opinion actuelle, Uta Frith, psychologue, considère que l'autisme est un trouble du développement (1). Après avoir rappelé les progrès accomplis du côté de la biologie, elle aborde davantage la question des causes de l'autisme à partir de l'analyse des comportements spécifiques : *« Nous allons examiner les divers symptômes de l'autisme et en déduire une explication plus profonde. Nous allons nous demander quels sont les processus psychologiques dont l'existence expliquerait de tels symptômes. »* Ainsi son ouvrage vise à décrire le dysfonctionnement observé avec l'hypothèse que si nous connaissions la nature essentielle des déficiences psychologiques impliquées dans l'autisme, cela nous mettrait sur la voie des anomalies cérébrales impliquées et non encore identifiées.

L'auteur tente donc de séparer les caractéristiques du comportement autistique de celles qui y sont seulement associées. Ses travaux expérimentaux montrent que les enfants autistiques (de bon niveau) s'acquittent très bien de toutes les tâches où les stimuli doivent être isolés – ce qui favorise le détachement – et échouent dans celles où les stimuli doivent être reliés – ce qui favorise la cohérence. En revanche, chez les jeunes enfants normaux et les enfants retardés, la situation est complètement inversée.

Uta Frith suppose qu'il existe une *« force centrale de cohésion »* caractéristique du système cognitif et que cette force est nettement affaiblie chez les enfants autistiques. Elle considère que le profil des aptitudes de l'autisme devient intelligible et qu'il est dû au dysfonctionnement cognitif d'une *« caractéristique dynamique particulière des processus centraux de la pensée, opérant aux niveaux les plus élevés »*. Parmi les exemples qui illustrent ce profil, on peut mentionner l'aptitude à tenir compte du contexte, tout à fait naturelle chez les enfants normaux, et qui ne l'est pas chez les enfants autistiques ; ou les vicissitudes des deux types de communication, la communication littérale et la communication normale, intentionnelle, avec le fait que l'individu autistique ne peut saisir les intentions profondes qui président à la communication.

### La théorie de l'esprit

Ainsi, ce qui apparaît souvent comme un problème de langage peut être mieux compris si on le considère comme un problème au niveau de la sémantique des états mentaux. De même, ce qui pourrait apparaître comme un problème au niveau des relations affectives peut être vu comme la conséquence d'une incapacité de comprendre pleinement ce que veut dire avoir une pensée propre, c'est-à-dire penser, savoir, croire et ressentir les choses à sa manière personnelle, différente de celle des autres. Cette caractéristique peut également être attribuée à une incapacité de considérer que les autres ont aussi des intérêts, et que ces intérêts peuvent être semblables ou différents des siens propres.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans ce domaine de la neuropsychologie que les auteurs anglais appellent *« theory of mind »* (théorie de l'esprit). Toutefois on n'est pas assuré à l'heure actuelle qu'il y ait un mécanisme unique de l'autisme ; et les fonctions centrales pourraient aussi être altérées par des anomalies plus périphériques, comme le suggèrent d'autres travaux.

D'autre part, l'auteur déduit de sa théorie que des signes très précoces d'autisme (avant deux ans) sont rares ou bien ne sont pas spécifiques. Pourtant les observations cliniques paraissent contredire cette affirmation, ce qui n'est pas réellement surprenant puisque les précurseurs des « fonctions supérieures » et de la capacité à « penser l'esprit » de l'autre sont déjà présents chez le très jeune bébé, même s'ils sont moins élaborés.

L'ouvrage comporte de nombreux exemples cliniques vivants. La discussion des cas historiques de Victor de l'Aveyron et de Kaspar Hauser est une autre illustration des progrès de l'analyse sémiologique et psychopathologique de ces cas. Au total, l'ouvrage, clair et pratique, présente la contribution de la psychologie clinique et expérimentale à la connaissance de l'autisme ; il illustre aussi de manière exemplaire comment une approche – ici la neuropsychologie – peut s'articuler avec les autres facteurs de l'autisme.

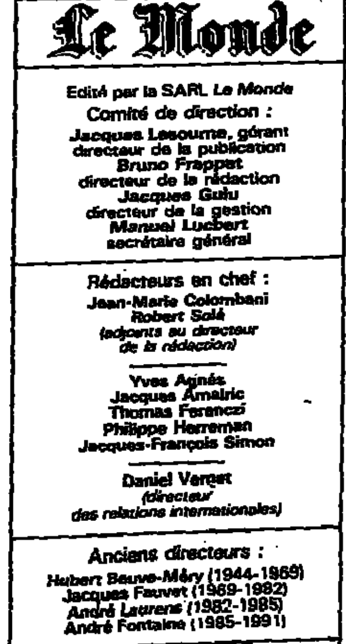
Un autre ouvrage récent, celui de Denys Ribas (2) a une forme plus habituelle dans notre pays ; l'autisme est envisagé du point de vue des théories psychanalytiques (l'autisme comme mécanisme de défense). Cependant les données modernes ne peuvent être ignorées et l'argumentation s'appuie en partie sur une présentation critique des autres voies de recherche, notamment neurobiologiques, cognitives et éducatives ; ces travaux, au lieu de susciter l'intérêt ou même l'espoir, semblent provoquer l'inquiétude. Enfin, l'auteur revendique pour l'approche qui a sa préférence un caractère plus dynamique et plus humain, ce qui ne peut manquer d'étonner des praticiens moins orientés.

Il faudra sans doute attendre une troisième génération de spécialistes pour obtenir une réelle synthèse entre ces points de vue différents et dégager ce qui restera comme acquis positifs de l'un ou de l'autre.

(1) *L'Enigme de l'autisme*, d'Uta Frith. Editions Odile Jacob, 1992.

(2) *Un cri obscur. L'énigme des enfants autistes*, de Denys Ribas. Editions Calmann-Lévy, 1992.

▶ **Dominique Sauvage est professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, à l'université François-Rabelais de Tours.**



Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

# CULTURE

CINÉMA

## De père en fils

*Réalisateur inattendu, l'acteur John Turturro dessine un portrait attachant et autobiographique du rêve américain*

**MAC**
*de John Turturro*

Ce grand garçon brun, aux allures un peu bizarres, au type méditerranéen très accentué mais qui n'a rien du «latin lover» hollywoodien, a éclaté dans les films de Spike Lee et des frères Coen. Mêlé aux rivalités ethniques chez Spike Lee, il devient chez Ethan et Joel Coen, gangster juif homosexuel à la fois victime et bourreau dans *Miller's crossing*, puis *dramaturge new-yorkais* complètement déjanté à Hollywood dans *Barton Fink* (Palme d'or et prix de la mise en scène pour le film et, pour lui, prix d'interprétation au festival de Cannes 1991).

Avec cette tête-là, ces rôles-là, on *n'attendait pas* John Turturro auteur, réalisateur et acteur d'un film réaliste, intimiste et nostalgique. Mais la surprise a été si bonne que *Mac*, passé par la Quinzaine des réalisateurs à Cannes, en est revenu avec la Caméra d'or. *Mac* ravit par sa manière de rendre confiance en des *valeurs dévaluées : l'amour de la* famille, le goût du travail bien fait, l'intégration des immigrés dans un «mode de vie» américain qui signifie encore quelque chose et qu'on gagne, individuellement, à la force du poignet.

*De ce film, on le sait déjà,* John Turturro a fait une affaire personnelle (*le Monde* du 7 mai). Fils d'un maçon italien qui devint entrepreneur de construction, il a voulu rendre hommage à son père, mort en 1988, alors que lui n'était pas encore une vedette. Cela se passe dans les années 50 et commence avec la mort d'un père, justement, le précédent. Ses trois fils, Niccolo Vitelli, dit Mac (Turturro), Vico (Michael Badalucco) et Bruno (Carl Capor Torto) l'entendent le jour de ses obsèques leur dicter une ligne de conduite, *dans une séquence savou*reuse. Mais c'est Mac qui recueille l'esprit du défunt.

Ouvrier du bâtiment comme ses frères, furieux de voir la besogne bâclée sur les chantiers où il travaille, il décide les deux autres à une *association. On achète un terrain* dans ce qui va devenir un quartier résidentiel de New-York, on y construit cinq maisons, on les vend. John Turturro retrouve une tradition de la comédie sociale optimiste, où l'on triomphe de toutes les épreuves dès l'instant qu'un idéal anime les personnages. Derrière la fiction (qui, d'ailleurs, ne dore pas la pilule), on sent constamment une vérité, une chaleur humaine, celles de ce père disparu que Turturro acteur reprend à son compte en jouant Mac, jusqu'à changer d'aspect.

Chez les Vitelli, Turturro père et Turturro fils se confondent. Mac, bourreau de travail, forçant ses frères à trimer, sautant les obstacles à mesure qu'ils se présentent – et marié à une femme heureusement compréhensive, – ne se départit pas d'une ligne éthique dont on voit bien que l'acteur, le cinéaste, l'admire et sait qu'il lui doit tout. Les immigrés italiens et leurs descendants ne deviennent pas forcément mafiosi. Et Turturro parle moins de réussite sociale que de réussite *morale. Même si les frères Vitelli* finiront par se séparer.

Le comédien a eu raison de réaliser le film lui-même, après en avoir fait, il y a plus de dix ans, une pièce de théâtre. Car l'expérience acquise chez Spike Lee et chez les frères Coen vient rehausser, jusque dans la direction d'acteurs (Bruno, Vico, tous les autres, sont parfaits), ce tableau du monde ouvrier d'autrefois. Les rivalités ethniques n'en sont pas absentes : lorsque Mac flanque une râclée à l'entrepreneur d'origine polonaise qui n'a pas cessé de le contrer, la violence libératoire de la séquence est assez troublante. Quant à l'humour, il est généralement très «coenien». Ainsi entend-on, sans jamais la voir, la mamma Vitelli se lamenter, hurler, injurier et maudire son entourage. Par l'humour, John Turturro a évité l'écueil du passéisme. Cela n'empêche pas, au contraire, la tendresse et l'émotion.

JACQUES SICLIER

□ **Ecrans d'Europe.** – Media-salles, branche responsable de l'exploitation au sein du projet Média, qui réunit toutes les initiatives concernant le cinéma et la télévision à l'échelle de la Communauté européenne, lance une semaine du cinéma européen du 18 au 24 novembre. Cent-cinq salles de dix pays (manquent le Danemark et la Grèce, mais la Suisse a rejoint les neuf autres pays membres), dont seize en France, participent à cette opération de promotion des films européens, après qu'une étude ait démontré qu'ils n'occupaient plus que 10 % des écrans communautaires. A côté de «Europa cinéma», initiative plus ambitieuse et plus permanente chargée de créer dans les grandes cités un réseau permanent de salles consacrant au moins la moitié de leur programmation à des productions européennes, cette opération vise les villes moyennes, et permet de diffuser des films peu ou mal distribués.



MUSIQUES

## L'espace, vu par Jonasz

*Un concert en forme de voyage dans les étoiles*

TOULON
*de notre envoyée spéciale*

A l'issue de la première représentation de son nouveau spectacle, le 13 novembre, au Zénith de Toulon, Michel Jonasz a promis de resserrer les mailles du filet. D'élaguer une soirée placée sous le signe du swing cotonneux – dans le bon sens du terme, c'est-à-dire duveté, doux et léger comme un édredon protecteur. Se glisser dans l'univers de Michel Jonasz, tout en candeur déchirée, est toujours un plaisir.

Compromis entre *la Fabuleuse Histoire de Mr. Swing* (1987), où Michel Jonasz se mettait en scène sous les traits d'un chanteur devenu star, et *Unis vers l'infini*, son précédent album (1985), qui donna matière à un triomphe au Palais des sports, le cru 92 navigue entre une déclaration d'amour au blues américain et la recherche d'un ailleurs galactique où les mots se dissolvent en douceur.

Pochette bleue profond, étoiles, planètes et spirale pour la couverture du nouvel album, *Où est la source* (WEA), jeu de lumières oscillant entre le violet et l'outremer pour la scène : Jonasz, féru de philosophie orientale, réaf*firme la fonction primordiale du* rêve et la petitesse de l'homme dans l'univers. Un exercice de style qui ne va pas sans maladresses sur l'album, décevant, proche de la recette, mais mené à bien sur scène grâce au travail de *sept musiciens talentueux* et d'une mise en lumière parfaite.

### *Raconteur d'histoires*

Par exemple l'instant, magique au sens où l'entendent les enfants, où descend sur la scène une immense lune, pleine, palpitante, entourée d'étoiles brillantes. Le chanteur s'y inscrit en ombre chinoise, petit homme sans nom habillé d'un costume gris-argent. Les musiciens sont emprisonnés dans des faisceaux de lumière blanche. *C'est la nuit*, dit la chanson, une des cinq nouvelles que Michel Jonasz interprète ici.

Pour le reste, il offre un panorama de ses disques d'or successifs, depuis *Super Nana*, signée en 1974 par Jean-Claude Vannier, revue avec une aimable fermeté, *Joueur de blues* (un credo), *J'veux pas q'tu t'en ailles* (un confiteor en forme de plainte sourde) ou *Lucille*. Le ton du concert est donné. A la fois clown triste, raconteur d'histoires et très musicien, Michel Jonasz veut accréditer l'idée d'un monde traversé par les bribes du réel. Il ressort à l'occasion *Guigui*, chanson folle où perce l'angoisse des neurones détraqués.

Mais Michel Jonasz aime aussi la décontraction, le jeu des souvenirs, qui tourne au sketch avec les choristes, un peu long, un peu facile. Comme les reproches *attendus de Michel à la salle.* L'instant suivant, des bruitages (une locomotive sur *les Wagonnets*), des odeurs artificielles (champignons et humus sur *Tombent les feuilles*), ou l'apparition d'un jeune orchestre de cordes remettent le *show* en selle.

Pour sa rentrée, cinq ans après la Cigale, Michel Jonasz a choisi de poursuivre l'aventure de *Mr. Swing*, en travaillant avec des musiciens américains. Le chanteur français se retrouve ainsi *encadré par quatre «pointures»* largement titrées et recrutées à Los Angeles ou à New-York : Steve Gadd (Paul Simon) à la batterie, Abraham Laboriel (Al Jarreau) à la basse, Brad Cole (Phil Collins) aux claviers, Luis Conte (Madonna) aux percussions. Jean-Yves d'Angelo (claviers) assure la direction musicale du groupe, Basile Leroux est à la guitare et Michel Gaucher au saxophone.

Il faut les citer tous, car Michel Jonasz leur fait la part belle. Dans l'album, trois chansons évoquent les séances d'enregistrement, ses rapports avec les musiciens. Manque d'inspiration ou totale liberté consentie à la musique, le spectacle, dans son classi*cisme, ne permet pas d'en juger.*

Mais, en choisissant de confier la première partie à l'harmoniciste français Jean-Jacques Milteau, drôle, doué, sensible, Jonasz a opté pour un retour à la source : *Du blues, du blues, du blues.*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

**▶ Zénith, 211 av. Jean-Jaurès 75019. Jusqu'au 5 décembre. Tél. : 42-40-60-00. Locations FNAC, Virgin Megastore.**

## Mort du musicologue Jean-Pierre Ouvrard

**Musicologue et chef de chœur, Jean-Pierre Ouvrard est mort vendredi 13 novembre des suites d'un cancer. *Il était âgé* de quarante-quatre ans.**

Né le 16 février 1948 à Trémentines (Maine-et-Loire), Jean-Pierre Ouvrard était peu connu du grand public. C'est que la figure du musicologue, spécialiste de la chanson polyphonique française au dix-huitième siècle, masquait celle du musicien, directeur de l'ensemble Jacques Moderne, affilié à l'université de Tours (où il était maître de conférence) et au tout récent Centre de musique ancienne, équivalent, à moyen terme, du Centre de musique baroque de Versailles dans le domaine des musiques de la Renaissance. Il laissera le souvenir d'un homme d'une exquise simplicité, d'une droiture exemplaire et d'une redoutable acuité intellectuelle.

Ses écrits (Un *Josquin Des Prés*, chez Actes Sud, en particulier) témoignent d'une culture qui dépassait le champ de la musicologie et révèlent une langue particulièrement savoureuse. Quelques disques, réalisés avec l'ensemble Jacques Moderne (Adda-Musica Nova), et consacrés à des musiciens aussi rarement fréquentés que Guillaume Boni *ou Claude* Lejeune, montrent bien l'originalité de ses choix. Ses amis perdent un homme de qualité, la musique l'un de ses meilleurs artisans.

RENAUD MACHART

PHOTOGRAPHIE

## Waternaux la primitive

**LA VIE D'ARTISTES**
*ou Conseil économique et social*

Sept photos seulement, un lieu épouvantable pour présenter de la photographie (le *Conseil économique et social*), l'obligation de laisser sa carte d'identité à l'entrée, la promiscuité d'autres photographes médiocres : bref, il faut vraiment avoir envie de visiter l'exposition d'Isabelle Waternaux. Mais il faut y aller, tant l'ensemble est curieux et surprend dans la production du «Mois de la photo».

Tout est noir : le personnage, le fond, le cadre. Bizarre impression laissée par chacun des trois modèles noirs et insolents qui crient, sautent, ferment les yeux, et viennent ainsi perturber la solennité de la «forme-tableau» : un chevalet, un cadre épais brûlé au chalumeau, une matière sombre et picturale, veloutée à l'extrême grâce aux tirages au charbon. Des personnages aux attitudes mi-spontanées, mi-étudiées qui surgissent tels des fantômes dans l'obscurité. Ou disparaissent.

Il y a du primitif dans la pose, les cris, les corps nus et parfaits, la peau, le cadre. Isabelle Waternaux travaille aux frontières du visible, du sacré et du mystère. Rarement photographie n'aura été aussi intemporelle.

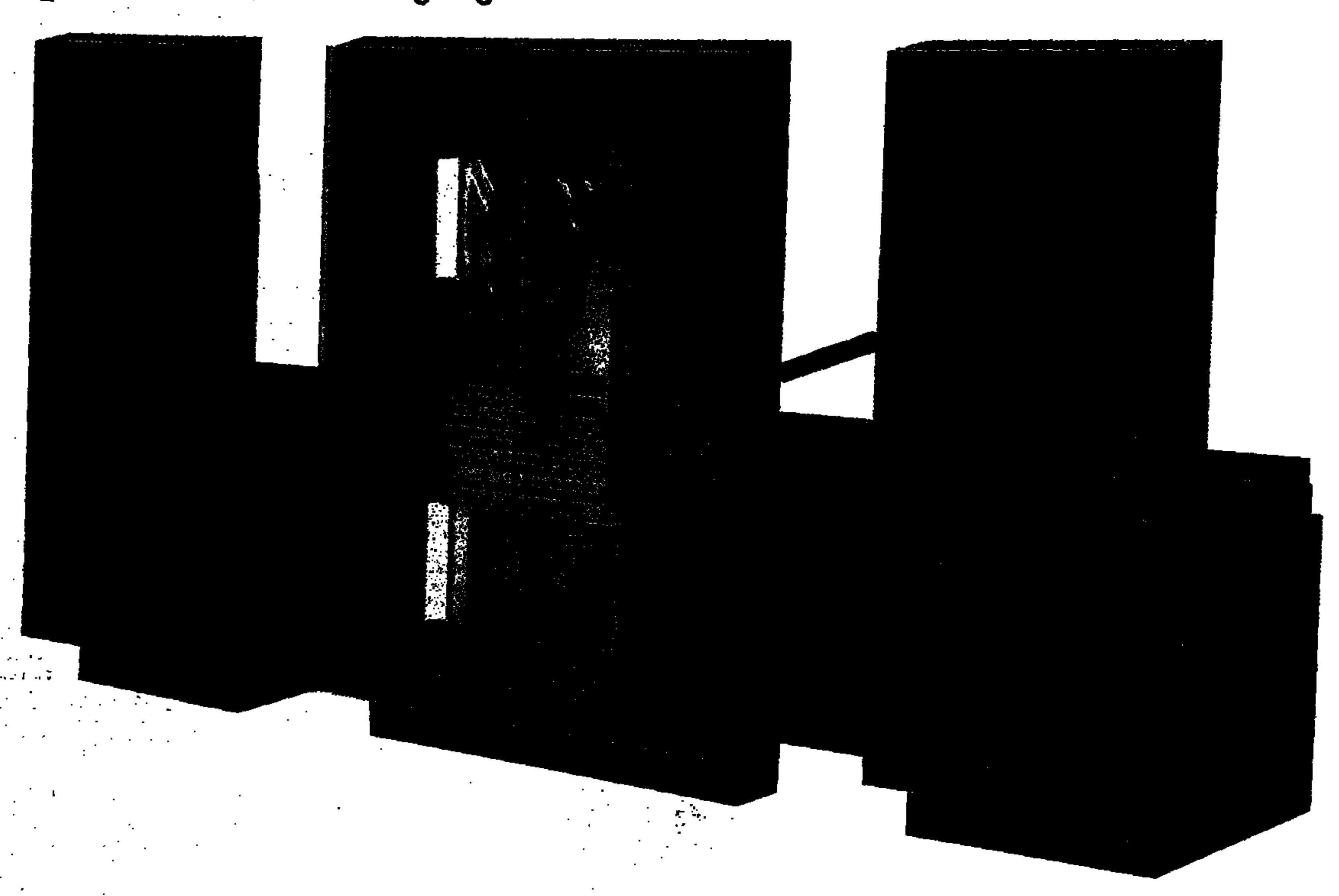
M. G.

**▶ *La vie d'artistes*, Conseil économique et social, 1, Place d'Iéna, 75016, Paris. Jusqu'au 19 novembre. *Les* 3, 4, 5 et 6 décembre dans le cadre du Salon des quat'zarts, Hall Juraparc, Lons-le-Saunier. Tél. : 84-43-09-36.**



# 910 francs* par mois,

## Bang & Olufsen démontre qu'on peut être esthète et mélomane sans pour autant négliger les choses bassement matérielles.



GL CONCEPT

Beosystem 2500. Laser CD, cassettes auto reverse avec réglage automatique du niveau d'enregistrement, tuner AM/FM, 40 stations mémorisables, deux enceintes actives.
Jamais on n'avait vu tant de perfection dans si peu d'espace.

* Prix 19 950 F TTC télécommande en option. Après apport initial de 30% soit 5985 F (constitué d'un premier loyer de 15% et d'un dépôt de garantie de 15% équivalent à l'option finale d'achat), 17 loyers mensuels à 4,56% soit 909,72 F soit un coût total de 21 450 F ou 107,52% sur 1 an 1/2. Assurance facultative en sus. Conditions en vigueur novembre 1992 barème de location avec option d'achat après acceptation du dossier par la banque SOFINCO. Offre valable du 15.11.92 au 15.01.93.

**Bang & Olufsen**
l'expression de votre différence

**VOTRE SPECIALISTE BANG & OLUFSEN :** PARIS ET REGION PARISIENNE • 75 PARIS 1er - BANG & OLUFSEN - Les 3 Quartiers - 23, Boulevard de la Madeleine • PARIS 1er - BANG & OLUFSEN CENTER-CAB - 71, Rue Saint-Honoré • PARIS 1er - SAMARITAINE - 12, Rue de la Monnaie . PARIS 4ème - B.H.V. 1, Rue des Archives • PARIS 4ème - SONO DESIGN - 44, Boulevard Henri IV • PARIS 6ème - MILLETRE - 15, Rue du Dragon • PARIS 7ème - TARENTELLE ESPACE LASER - 40, Avenue de la Bourdonnais • PARIS 8ème - ESPACE 8ème - 87/89, Rue La Boétie • PARIS 8ème - VIDEO PALACE - 12, Rue Tilsitt • PARIS 9ème - MUSIQUE & TECHNIQUE - 81, Rue du Rocher • PARIS 9ème - GALERIES LAFAYETTE - 40, Boulevard Haussmann • PARIS 9ème - PRINTEMPS - 64, Boulevard Haussmann • PARIS 10ème - ILLEL - 86, Boulevard Magenta • PARIS 12ème - ESPACE 12ème - 56, Cours de Vincennes • PARIS 14ème - LIEDER - 20/24, Rue Sarrette • PARIS 14ème - ALESIA STUDIO - 218, Avenue du Maine • PARIS 15ème - HIFIREC - 70, Rue Cambronne • PARIS 15ème - ILLEL -106, Avenue Félix Faure • PARIS 16ème - VICTOR HUGO SATELLITES - 176, Avenue Victor Hugo • PARIS 17ème - BANG & OLUFSEN PALACE CENTER - 117, Avenue de Villiers • PARIS 17ème - PARIS LOIRE - 62, Avenue de la Grande Armée • PARIS 17ème - STUDIO TERNES 21 - 21, Avenue des Ternes • PARIS 17ème - MAISON DE LA HIFI - 20, Rue du Débarcadère • PARIS 18ème - P.D.M. - 91, Rue Ordener • 77 MEAUX - ESPACE SON VIDEO - 57, Rue du Commandant Berger • FONTAINEBLEAU - TELE RADIO BLEAU - 30, Rue de France • 78 VELIZY VILLACOUBLAY - BANG & OLUFSEN CENTER VELIZY - Centre Commercial Art de Vivre . LE CHESNAY - BANG & OLUFSEN CENTER PARLY II - Centre Commercial Parly II • LE CHESNAY - B.H.V. Parly II - Centre Commercial Parly II • 91 JUVISY-SUR-ORGE - GRUSS - 36, Rue Pasteur • ARPAJON - A.V.L. - 111, Grande Rue • SAVIGNY-SUR-ORGE - EUROPE LASER - 44 ter, Avenue Aristide Briand • 92 PARIS - LA DEFENSE - BANG & OLUFSEN CENTER SONO DESIGN - CNIT - 2, Place de la Défense • 92 NEUILLY - BANG & OLUFSEN CENTER - 187, Avenue du Roule . LEVALLOIS-PERRET - HARMONY PROJECT - 39, Rue Jean Jaurès • VAUCRESSON - TELE 98 - 98, Boulevard de la République • 93 DRANCY - RADIASTRAL - Place de la Mairie • 94 NOGENT-SUR-MARNE - TELESON NOGENT - 10, Grande Rue • 95 PONTOISE - J. DECOBERT - 26, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny • ENGHIEN-LES-BAINS - KIOSQUE A MUSIQUE - 6, Rue du Général de Gaulle • GROSLAY - J.P CHAMPION - 28, Rue Carnot. PROVINCE • 01 BOURG-EN-BRESSE - Ets CUNY - 14, Place Carriat - PRESTIGE MUSICAL - 8, Avenue Maginot • DIVONNE-LES-BAINS - MTV 2000 - 28, Rue Voltaire • 06 NICE - CADAUX CENTER - 5/11/12, Avenue de Suède - ZUCCARELLI - 19, Rue de France • LE CANNET - ELLY RADIO - 111/113, Boulevard Carnot • VALLAURIS - STEREO SAT - Antipolis, 3030, Chemin St Bernard • CANNES - BANG & OLUFSEN - 116, Rue d'Antibes • ANTIBES - STEREO SAT - 22, Boulevard Wilson • ST-LAURENT-DU-VAR - NOUVELLES GALERIES - Centre Commercial Cap 3000 • 98 MONTE CARLO - LEMOINE - 15, Boulevard des Moulins - TELE CONDAMINE - 2 & 4, Rue Princesse Caroline • 13 MARSEILLE - CONNEXION - 30, Cours Lieutaud • 17 LA ROCHELLE - CHAIGNEAUD - 2, Rue des Cloutiers • 18 BOURGES - GOUNOT - 5, Rue des Beaux Arts • 20 AJACCIO - EXPERT TUB VIDEO - Cours Prince Impérial - Quartier St-Joseph • BASTIA - TELE COLOR - 5, Avenue du Maréchal Sébastiani • 21 DIJON - VIDEO FOCH - Centre Commercial La Toison d'Or • 24 PERIGUEUX - MONTAIGNE MUSIQUE - 7, Cours Montaigne • 25 BESANÇON - HTM 25 - 36, Rue Proudhon • 26 MONTELIMAR - Gpe EXCELLENCE VILLARD SON & IMAGE - 2, Rue Pierre-Julien • 26 VALENCE - BANG & OLUFSEN CENTER - 25, avenue Victor Hugo • 29 BREST - ALLAIN - 9, Rue Jean Jaurès • 30 ALES - CONNEXION - Centre Commercial Plein Sud, Route de Nîmes • 31 TOULOUSE - ESPACE BANG & OLUFSEN - 28 , Rue du Languedoc - ESPACE BANG & OLUFSEN - 3, Esplanade Compans Caffarelli - MUSIQUE ET VIE - 21, Rue de la Trinité • LABEGE - ESPACE BANG & OLUFSEN - Centre Commercial Labège II • 33 BORDEAUX - ADG CONNEXION - 25, Rue Edmond Michelet • 35 RENNES - GILBERT DIFFUSION - 19, Rue de la Chalotais • 38 GRENOBLE - DOMOTIQUE IMAGE ET SON - 17, Cours Berriat . BANG & OLUFSEN CENTER - 4, Rue de la République • PONT-EVEQUE - EXPERT PONT TV - Montplaisir • 42 SAINT-ETIENNE - BANG & OLUFSEN FREE SOUND - 1, Rue Michel Rondet • 44 NANTES - PLATINE - 2, Place du Pilori - TELESURG - 3, Rue Cassini • LA BAULE - ROYAL TELE RADIO - 128, Avenue du Général de Gaulle • 45 ORLEANS - CONNEXION - 8, Place du Martroi • 49 ANGERS - MOUSSEAU - 46, Rue Paul Bert • 50 CHERBOURG - DOBBELAERE - 5/7, Rue de la Paix • 51 REIMS - ETABLISSEMENTS GRUBER - 23, Boulevard Pasteur • 54 NANCY - ATELEC - 19, Place Saint Epvre . LAXOU/NANCY - NOUVELEC CONNEXION - 77, Avenue de la Libération • 57 MONTIGNY-LES-METZ - Gpe DIGITAL TEDI - 75, Rue de Pont à Mousson • 58 NEVERS - GAUTHIER - 20, Quai de Mantoue • 59 LILLE - DAULMERIE - 58, Rue Esquermoise - TAM SCALL - 105, Rue Léon Gambetta • TOURCOING - CONNEXION - 311, Chaussée Denis Papin • VALENCIENNES - V.H.V. - 14, Place d'Armes • MAUBEUGE - SAMBRE HIFI - 9, Avenue Albert 1er • 62 LE TOUQUET - LE MUST DE LA HIFI - 63, Rue Saint-Jean • 63 CLERMONT-FERRAND - AUDIO DESIGN - 12, Rue Gonod • 64 PAU - LABAT - 5, Place Clémenceau • BIARRITZ - BONNET - 1, Avenue de Verdun • 65 TARBES - ORPHEE - 9, Rue Bertrand Barère • 67 STRASBOURG - ELECTRO SHOP - 1, Quai de Paris - MUSIQUE & TECHNIQUE - 3, Avenue de la Division Leclerc - WOLF MUSIQUE - 24, Rue de la Mésange • 68 MULHOUSE - MUSIQUE D'ORELLI - 2, Place de la République • 69 LYON - STUDIO DISQUE - 12, Place G. Rambaud - Gpe EXCELLENCE TABEY - 18, Rue Childebert - 342, Rue Garibaldi - VIDEO FOCH - 65, Avenue Foch • 71 MACON - PERRIN - 20, Rue de la Barre • 74 ANNECY - EXPERT CARTERON - 8 bis, Rue du Président Favre • THONON-LES-BAINS -L'AMPLI-CONNEXION - 68, Route d'Evian - Gpe EXCELLENCE TELE SERVICE - 16, Avenue Jules Ferry • 76 ROUEN - CONNEXION - 71, Rue Jeanne d'Arc • BOLBEC - BLONDEL EXPERT - Zone Commerciale de Gruchet le Valasse • LE HAVRE - CONNEXION - Place des Halles Centrales • 81 ALBI - SOUKOVATOFF - 80, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny • 83 TOULON - SON & TECHNIQUE - 6, Place P. Puget • 88 EPINAL - ATELEC - 10, Quai du Musée • 89 AUXERRE - L'AUDITORIUM - 10, 12, Rue du Temple • SENS - L'AUDITO - 49, Grande Rue.

# CULTURE

THÉATRE

## Boulimie de rencontres

*En « résidence » au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, Stanislas Nordey va au-devant du public*

**LA DISPUTE**
*à Saint-Denis*

Un plateau dénudé, une ligne de sable bleu : pour *la Dispute* de Marivaux, Stanislas Nordey règle les déambulations dans un espace abstrait, comme un damier dont les carreaux invisibles aux spectateurs, seraient en quelque sorte inscrits à l'intérieur des personnages, qui suivent les lois d'un jeu mystérieux et complexe. *La pièce raconte* une expérience : des adultes ont fait élever deux couples d'enfants dans une absolue solitude. Ils ne connaissent que les deux domestiques qui s'occupent d'eux. Sans miroirs, ils ne savent rien de leur image. Quand ils sont devenus adolescents, on les réunit et on observe.

*« L'un des axes du travail est le voyeurisme à tiroirs »*, note Stanislas Nordey, moins intéressé que Marivaux par le mythe du bon sauvage, et beaucoup plus par *« un jeu cruel, sans limites, auquel nous sommes conviés à assister, dont on nous fait les complices »*. Il porte la pièce depuis cinq ans, *la Dispute* est sa première mise en scène. Depuis, il a monté *Bête de style* de Pasolini, un spectacle pour enfants, *la Légende de Sigfried... Tabataba* de Bernard-Marie Koltès. Il est revenu à Marivaux ayant d'autres images en tête, riche d'autres expériences menées avec les mêmes comédiens. Il a repris le spectacle l'an dernier à Sartrouville et à Dijon, à Théâtre en mai, l'a encore retravaillé un mois et joué à Angers avant le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Tout ce que l'on souhaite est qu'il garde la même grâce, la même pureté équivoque, la même violence de sentiments.

Les représentations de *la Dispute* commencent le 17 novembre, mais Stanislas Nordey et quelques-uns de ses comédiens sont installés au TGP depuis le 18 septembre, en résidence. *C'est là qu'ils ont monté Tabataba*, deux comédiens et une moto, un frère et une sœur dans un village d'Afrique, qui rêvent d'horizons heureux. Un spectacle sensible et vigoureux, drôle, court, et que l'on peut jouer partout, comme le stipule le contrat. Serait-ce le retour à une pratique qui a marqué les années 60 : l'action culturelle dans les salles des comités d'entreprise, voire dans les cantines pendant l'heure du déjeuner, histoire d'éveiller la conscience artistique du travailleur?


SOPHIE STEINBERGER/ENGUERAND
Stanislas Nordey : « J'ai peur du milieu qui vous étouffe. »

### *Magie de la scène et familiarité*

*« Pour moi*, répond Stanislas Nordey, *il s'agit seulement d'un désir par rapport aux spectateurs. La manière dont ça se passe m'effraie : les invitations la première semaine, les salles à moitié vides la seconde, et quand enfin le public se décide, s'il se décide, ce sont les dernières. Au départ, j'avais moins envie d'aborder une petite forme que de connaître un public différent. En acceptant la résidence, j'ai accepté le travail avec les ateliers d'amateurs, les lycées, etc. Ce n'était pas suffisant. Nous nous installons pour un soir partout où nous sommes attendus. Jean-Claude Fall m'avait demandé un spectacle d'appartement, mais je n'aime pas cette situation, elle est fausse. J'ai proposé* Tabataba *parce que le thème touche une large tranche d'âge. Et puis, trimballer deux acteurs noirs dans une ville qui vote à 25 % pour le Front national ne me déplaisait pas.*

*» Travailler avec deux comédiens était nouveau, j'aime les grandes troupes, trente personnes en scène me font moins peur que le face-à-face avec un couple. J'ai moins « mis en scène » qu'habituellement, j'ai davantage écouté. A un moment, j'ai même craint de me mêler, ils avaient des choses personnelles à raconter. Généralement, je demeure assez distant. Après les répétitions, je ne vais pas au restaurant avec les copains. Je viens d'une famille du spectacle, j'ai trop vu de projets qui se barraient parce que les rapports personnels étaient trop imbriqués dans le travail. Je ne veux pas tout mélanger, je fais le blocus, même avec des gens dont je suis très proche. J'ai peur que la magie de la scène se perde dans la familiarité. Quand on s'est quittés, quand je rentre chez moi, je vis avec les images de ce qui s'est passé sur scène, ça me permet de chercher plus loin.*

*» Le rapport au public me préoccupe. Claude Sévenier m'a demandé à Sartrouville de penser à un spectacle pour enfants, et j'ai sauté sur l'occasion. J'ai découvert des gosses à qui rien n'échappe. Nous avions fait pas mal de rencontres et de répétitions publiques, ils entrent dans les problèmes de mise en scène avec un formidable naturel. Nous prenions trois élèves avec trois comédiens. Ils travaillaient ensemble sur les exercices de* la Dispute *: se regarder, se toucher. C'est dur pour les enfants, ils ont peur du regard des autres.*

*» Les comédiens sortaient du Conservatoire. Jouer devant des mômes qui ne s'attachent qu'aux personnages, pas à eux, n'est pas gratifiant. Nous allons tenter un même genre d'expérience avec l'IVT, le théâtre des sourds : un spectacle eux et nous par moitié. Je pense également au* Calderon *de Pasolini. Comme Jean-Louis Martinelli, mais je prends la pièce même, alors que lui en a choisi des fragments et y a ajouté d'autres textes.*

*» Je travaille avec des équipes larges, qui jouent en même temps ; je vais des uns aux autres. Par chance, plusieurs de mes spectacles se sont enchaînés. Mais enchaîner un spectacle après l'autre ne me satisfait pas. Pas plus que de faire uniquement le comédien. J'ai peur du milieu qui vous étouffe. Le théâtre, les comédiens, le théâtre... Je suis un boulimique de rencontres diverses. La pédagogie m'a toujours passionné. C'est essentiel, et au Conservatoire, on ne s'en occupe pas. On vous demande l'efficacité. On vous enseigne le narcissisme, alors que pour être acteur, il faut déjà en posséder une bonne dose. Et je ne parle pas des cours privés où l'on massacre les vocations. C'est peut-être à ça que servira ma résidence à Saint-Denis : à apprendre. »*

Propos recueillis par
**COLETTE GODARD**

**▶ Théâtre Gérard-Philipe, du mardi au samedi à 20 h 45. Dimanche à 17 h. Jusqu'au 13 décembre. Tél. : 42-43-17-17.**

ARTS

## La montagne et la taupinière

*Rapprochements plastiques autour des dernières œuvres de Monet*

**« LES NYMPHÉAS » AVANT ET APRÈS**
*à l'Orangerie des Tuileries*

Le Musée de l'Orangerie nous promettait monts et merveilles : autour des *Nymphéas* de Monet – *« la chapelle Sixtine du vingtième siècle »* – réunir une dissidence somptueuse et tenter quelques rapprochements plastiques. On allait enfin mettre à leur vraie place, une des premières, ces œuvres longtemps perçues comme les derniers balbutiements d'un vieillard malade. Ces *Nymphéas*, qui inspiraient à André Lhote une telle peur qu'il parlait de *« suicide plastique »* en ajoutant à propos du peintre : *« Ophélie de la peinture, son âme traîne sans gloire sous le linceul des nénuphars. »*

Oublions Lhote. En 1893, Monet détourne le cours de l'Epte pour créer un bassin dans son jardin de Giverny. A peine une mare. De ce trou d'eau vont émerger des toiles démesurées où l'œil du peintre perçoit les formes mouvantes des nuages que sa main mesure au reflet des feuilles de nymphéas et des branches de saule. Tranquille, serein, il entame une révolution, crée une peinture mobile, sans limite, aux contours indécis. Hors l'indéfectible amitié et la volonté de Clemenceau, on les eût oubliées. C'est d'ailleurs ce qui advint : à peine installées en 1927 dans les salles souterraines d'un bâtiment entre Seine et jardin des Tuileries, les *Nymphéas* sombrèrent dans l'indifférence.

Passe la guerre. Viennent les Américains, GI qui réintègrent la vie civile en reprenant leurs études. Sur les conseils de Paul Facchetti, ils se précipitent vers l'Orangerie. Ellsworth Kelly pousse plus loin, jusqu'à Giverny, qui lui inspirera son premier monochrome. Plus tard, Joan Mitchell et Riopelle s'installeront à Vétheuil, à deux pas du jardin où naquirent ces toiles aux formats démesurés qui confinaient à l'abstration. Les *Nymphéas* sont à la charnière de tout un pan de l'art du siècle. Monet est à l'abstraction lyrique et ses dérivés ce que Cézanne fut au cubisme : un phare. Consciemment ou non, toute la génération des paysagistes abstraits, français ou américains, de Bazaine à Manessier, de Riopelle à Sam Francis, y trouveront tantôt leur provende, tantôt un soutien.

### *Ni souffle ni espace*

On arrive donc à l'entrée de l'exposition avec beaucoup d'impatience et d'émotion. Le premier regard est illuminé par une magnifique huile de Joan Mitchell, une peinture somptueuse. Et puis vient le choc devant le regroupement étrange de couples illégitimes : un Delacroix, pas très bon, marié à un Pollock, comme une carpe à un lapin ; un clin d'œil au mot de Lhote via une indigente *Ophélie*, de Bastien-Lepage. On cherche ensuite les Riopelle, Manessier, ou Tworkov. Dans une autre salle ? Non, tout est là. Toute l'exposition est concentrée dans une espèce d'arrière-cuisine sans souffle ni espace, sans développement, sans passion. Plus loin, dans leur superbe solitude trônent *les Nymphéas*. On sait qu'ils ne peuvent, à cause d'une clause testamentaire, accueillir d'autres œuvres. Soit, mais il fallait alors vider l'Orangerie, évacuer temporairement les Soutine, les Picasso, bref la superbe collection Guillaume, enfin faire de la place.

*Il fallait se donner les moyens de* cette démonstration passionnante, de ces confrontations si rares aujourd'hui ou s'abstenir. Ne pas se contenter d'une œuvre par artiste – et avec quels manques, – explorer toutes les facettes, tous les développements issus des *Nymphéas* ces dernières années. Et surtout ne pas multiplier les tranches napolitaines. Certes, Monet, avec ses *Cathédrales*, est le père des sujets en série, si fréquents désormais. Certes, la vision des *Meules* fut un des chocs qui déclenchèrent chez Kandinsky le lent processus qui devait le mener à l'abstraction. Mais ce n'est pas le même problème, et mériterait une autre exposition.

**HARRY BELLET**

**▶ Musée national de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde, 75008 Paris. Tél. : 42-97-48-16. Jusqu'au 25 janvier.**

# CULTURE

THÉATRE

## Les chimères du catéchisme

### Quand Diderot s'escrime contre les « bizarreries » de l'Eglise

**MYSTIFICATION**
*au Théâtre national de Chaillot*

Le prince Galitzine, ambassadeur de Russie en France, rencontre, en 1768, aux eaux d'Aix-la-Chapelle, une femme remarquable, la comtesse de Schmettau. Huit jours plus tard, ils sont mariés. Le prince a un tracas : à Paris, il a laissé des objets personnels, dont plusieurs portraits, chez une « femme galante », Mlle Dornet. Dans leurs rapports de police au roi, les inspecteurs Meusnier et Marais n'ont pas manqué de noter : *« Voilà plusieurs fois qu'on taxe cette demoiselle d'avoir une santé fort incertaine. La plus légère accointance avec les hommes l'expose à des pertes considérables. Elle s'assujettit néanmoins à essuyer tous les caprices du prince. Cette demoiselle, malgré cette intrigue, est toujours entretenue par le frère de l'ambassadeur de Naples, M. de Monte-Castro. »*

Le prince charge l'un de ses amis, Denis Diderot, de récupérer les objets-témoins. Diderot s'en ouvre à Mme Therbouche, une femme peut-être venue de Prusse, qui a des ambitions de peintre, avec qui l'auteur des *Bijoux indiscrets* semble avoir eu des démêlés aussi acides que pas clairs. Mme Therbouche a une idée : mettre à profit l'aggravation des handicaps physiques de la demoiselle Dornet pour lui faire croire que des objets laissés sur place par un ex-intime n'arrangent pas du tout la santé. Un troisième « conjuré », bizarre lui aussi, l'agent de change Bonvalet des Brosses, se présentant comme un médecin (venu de Constantinople), va avoir mission de la « soigner ».

Le plus incroyable est que cette histoire est réelle, le rendez-vous eut lieu, et la demoiselle Dornet était sur le point de rendre les objets, quand tout capota parce que Bonvalet des Brosses se tua, ou, comme écrit Diderot, *« se cassa la tête de deux coups de pistolet »*. Tout aussi incroyable est que Diderot ait éprouvé le besoin de « coucher par écrit » cette petite histoire sordide, en inscrivant les noms propres. Sans tout de même aller jusqu'à la publier (elle ne fut découverte, dans les archives, qu'en 1954). Son titre : *Mystification*.

### Les ravages de la religion

Cela constitue le premier volet d'un diptyque que Jacques Weber propose salle Gémier : *Mystification, ou les Catins de M. Diderot*. Les « catins » sont pourtant absentes du second volet, un texte de Diderot plus connu : *l'Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ****. Diderot s'y met en scène, essayant de convaincre une charmante et sérieuse femme catholique, la maréchale de Broglie, mère de six enfants et dans l'attente d'un septième, des *« terribles ravages »* que la religion *« a causés dans les temps passés, et qu'elle causera dans les temps à venir. Il n'y a pas un musulman qui n'imaginât faire une action agréable à Dieu en exterminant tous les chrétiens, qui, de leur côté, ne sont guère plus tolérants »*, écrit Diderot, forçant certes, mais pas tout à fait, des situations tragiques qui ont lieu aujourd'hui même.

Diderot se donne la peine d'expliquer à sa maréchale que la religion est *« un système d'opinions bizarres, un ordre de devoirs chimériques »*. Il écrit, un peu brusquement *(« ces pages sont moitié sérieuses, moitié gaies »)*, que les injonctions du catéchisme *« sont des folies qui ne peuvent tenir contre l'impulsion constante de la nature, qui nous ramène sous sa loi »*.

Il devient plus « positif » lorsqu'il évoque, au cours du même dialogue avec Mme de Broglie, les « questions sociales ». Il déclare souhaitable que *« le mérite, dans quelque condition qu'il se trouve, sans aucune distinction de culte, conduise aux grandes places de l'Etat »*. A cette fin, Diderot proposait, quelques semaines plus tard, son *Plan d'une université*. *« Une université est une école dont la porte est ouverte indistinctement à tous les enfants d'une nation... Le nombre des chaumières et des autres édifices particuliers étant à celui des palais dans le rapport de dix mille à un, il y a dix mille à parier contre un que le génie, les talents et la vertu sortiront plutôt d'une chaumière que d'un palais. »*

Ce texte de Diderot est certes passionnant, et, nous le voyons, pas périmé tout à fait. Jacques Weber a raison de nous le faire entendre. Mais il semble bien qu'il n'ait pas apporté à sa mise en scène des soins exténuants. Dans un décor comme ci comme ça (des agrandissements de photographies d'une œuvre de l'école de Fontainebleau), les trois acteurs qui, dans une première partie, jouent la pochade drôle mais pas géniale *Mystification* donnent quelque chose de machinal, monocorde, extérieur, et assez rasoir. Le trésor de la soirée, qui mérite bien sûr le déplacement, est l'art si merveilleux de Jean-François Balmer, interprétant Diderot dans *l'Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ****.

Car ce texte de Diderot n'est pas une plaisanterie, il est d'une densité, d'un serré de construction, d'une gravité de méditation propres en effet à un « philosophe », un vrai. Il fallait un très grand comédien comme Jean-François Balmer pour nous permettre de parcourir, sans perdre un mot, et au comble du « plaisir », cette analyse réflexive. La richesse du jeu de Balmer, les ruptures de voix, les changements d'échos, les délicatesses, les brusqueries brèves, les incroyables effets de coexistence de plusieurs mouvements de la conscience, comme lorsque nous distinguons plusieurs figures sur des calques superposés de Picasso, tout cela est un enchantement.

Tenant le rôle pourtant fort beau de la Maréchale (l'un des si rares rôles de femme enceinte du répertoire), Christine Murillo, actrice pourtant exceptionnelle, est restée, sans cesse, quelque peu endormie.

MICHEL COURNOT

► *Mystification (ou les Catins de M. Diderot)*. **Théâtre national de Chaillot, salle Gémier, place du Trocadéro. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15.**

□ **Questions sur Klaus Grüber.** – L'Académie expérimentale des théâtres organise au Théâtre du Rond-Point deux week-ends sur le thème « Klaus Michael Grüber, une œuvre à questionner », les 21 et 22 novembre à partir de 14 heures, avec des projections de ses principales mises en scène : *Winterreise, Hamlet, les Bacchantes* et, en français, *Bérénice, la Mort de Danton*. Les 28 novembre de 10 h à 22 h 30 et le 29 de 10 h 30 à 18 h, discussions avec le concours de Titina Maselli, Michel Deutsch, Bernard Dort, Jeanne Moreau et plusieurs comédiens français et allemands ayant travaillé avec lui.

► **Renseignements et inscriptions, tél. : 42-56-85-89.**

## DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
*de l'Académie française*

### Renverse

HUSSONNET et Regimbart ont « fait » 68 ensemble. Ils se sont retrouvés par hasard vers les années 90. Hussonnet avait prospéré dans la communication ; Regimbart avait végété dans l'enseignement. Ils déjeunèrent plusieurs fois, comparant leurs destins et les opinions contrastées que ceux-ci leur inspiraient. Depuis plusieurs mois (un an peut-être, on ne voit plus le temps passer !), ils avaient cessé de se faire signe, sans se demander pourquoi (vous savez ce que c'est). Regimbart en concevait de l'amertume, citant Flaubert ; mais Hussonnet l'avait trop humilié, par sa réussite, pour qu'il s'abaissât à appeler le premier.

C'est Hussonnet qui renoua. Sans dire, d'abord, les soucis qui l'amenaient, mais le ton n'avait plus l'aplomb vexant des appels lancés du fond de sa R-25 à chauffeur. Regimbart tenait sa revanche. Il donna rendez-vous aux oraux d'un concours de grande école, dont le hasard blagueur des ministères l'avait nommé juré. Il trônait derrière une pancarte à son nom, ce qui le vengeait de ses lointains échecs en Sorbonne.

Hussonnet entra au meilleur moment : c'était le tour de Regimbart de retourner le candidat sur le gril de questions coq-à-l'âne. Le petit sadisme portatif de tout examinateur lui fermait une paupière, comme l'eussent fait une fumée de cigarette ou un vin rare.

– Pourriez-vous me dire, vrilla-t-il l'œil, ce qu'est le BIDON ?

– Tout à fait, ne se démonta pas le candidat. C'est le Bureau des Interfaçages Départementaux pour les Organigrammes Novateurs.

– Hon-hon, apprécia Regimbart. Quelle date ?

– Les années 70, flotta un peu le candidat. Disons qu'à la suite d'un certain nombre de problèmes majeurs...

– Je vous remercie, conclut Regimbart, avec l'assurance routinière d'un vieil énarque qui aurait signé naguère un rapport aussi oublié que célèbre.

Une candidate prit place.

– Qu'est-ce que le VENT ? enchaîna Regimbart, qu'enhardissait la présence, dans la salle, d'un Hussonnet tassé, prenant des notes.

– Tout à fait, fonça la candidate. Il assure le suivi des Vérifications d'Evaluations en matière de Normes Territoriales, et...

– Depuis quand ?

– Tout à fait : les années 80, à la suite d'un certain nombre de problèmes majeurs et, disons, sur le long terme...

– O. K, coupa Regimbart en griffonnant sur sa fiche d'appréciation : « Penser à payer ma CSG. »

***

Hussonnet et Regimbart se retrouvèrent devant un « plat du jour », près de la grande Ecole où les oraux reprendraient l'après-midi.

– Ça veut dire quoi « interfaçage » ?, bafouilla Hussonnet, lugubrement.

– Comment ?, s'étonna Regimbart, tu ne connais pas le Prévisionnel Interfacé en Programmatique Opérationnelle ?

– Heu...

– Le PIPO !, triompha Regimbart.

Hussonnet ne se sentait plus le cœur à rire. La chance l'avait lâché. Quelques mois plus tôt, le cabinet Hussonnet (lui-même, son cousin Albert, la sœur à sa belle-sœur, et trois lignes groupées dont celle de la R-25) faisait encore commerce de sa spécialité, les euphémismes. C'était lui qui avait rebaptisé « malentendants » les sourds, « mal-comprenants » les imbéciles, et « ressources humaines » les petits personnels. Mais l'inutilité des communicateurs professionnels et leur possible remplacement par le premier venu avaient fini par sauter aux yeux des dirigeants les plus gogos.

Le signal du déclin vint avec l'abandon d'un projet de Centre de conférences internationales, que Hussonnet avait obtenu, par relations, de « vendre » aux riverains. Les « grands travaux » piétinaient, pour cause d'alternance annoncée. Entreprises et administrations décommandaient « audits », colloques, dépliants et dîners en bateau-mouche.

– La crise !, conclut Hussonnet, en sauçant son navarin de mouton avec une application qui signait un affaissement de tout l'être.

– Allons !, protesta Regimbart, requinqué d'autant. Ce n'est jamais qu'une renverse, comme disent les marins quand les courants changent de sens cap pour cap.

Facile à dire ! Hussonnet était devenu chômeur, bientôt en fin de droits. La nuit, il se prenait à rêver du petit salaire assuré de l'enseignant Regimbart. Chacun son tour, la cure d'innocence indignée pour cause de gêne aux entournures !

Regimbart allait regagner son jury, et Hussonnet éplucher les offres d'emploi.

– Si je me présentais à ton concours ?, hasarda Hussonnet, penaud.

Il avait noté que les sigles de l'administration valaient les siens, en poids de vent, que l'expression « les années 50, 60, etc... » permettait de se tromper de date à dix ans près, et qu'avec « un certain nombre de problèmes majeurs » on avait l'air au courant de tout.

Regimbart payait l'addition. La cruauté lui montait, avec le naturel de l'esprit venant aux filles.

– Trop vieux !, dit-il. A un an près !

# AGENDA

# CINÉMA

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE TOKYO**
**(47-04-24-24)**

**MERCREDI**

Rétrospective Raymond Bernard : le Petit Café (1919), de Raymond Bernard, 19 h ; Tartarin de Tarascon (1943), de Raymond Bernard, 21 h.

## CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**

**MERCREDI**

Le Cinéma mexicain : Raices (1953, v.o. s.t.f.), de Benito Alazraki, 14 h 30 ; Los Indolentes (1977, v.o. s.t.f.), de José Estrada aec Rita Macedo, Isabela Corona, Miguel Angel Ferriz, 17 h 30 ; El Principio (1972, v.o. s.t.f.), de Gonzalo Martinez, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles**
**(40-26-34-30)**

**MERCREDI**

La Rue : Impasse de la grosse bouteille : Léon la Lune (1956) d'Alain Jessua, A La Belle Etoile (1966) de Pierre Prévert, 14 h 30 ; Feuilleton : l'Abonné de la ligne U (1964) de Yannick Andrei, 16 h 30 ; le Mois de la photo : Entretien de Marcel Bovis avec Patrick Rosgiers de Roger Pic, 18 h 30 ; René-Jacques de Roger Pic, 20 h 30.

## LES EXCLUSIVITÉS

**L'ACCOMPAGNATRICE** (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

**AGANTUK LE VISITEUR** (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**LES AMANTS DU PONT-NEUF** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**LES AMIES DE MA FEMME** (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**ANTIGONE** (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**L'ARCHITECTURE DU CHAOS** (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

**L'ARME FATALE 3** (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).

**ATTACHE-MOI!** (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**AU NOM DU PÈRE ET DU FILS** (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**BALLROOM DANCING** (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).

**BASIC INSTINCT** (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

**BEETHOVEN** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**BEIGNETS DE TOMATES VERTES** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).

**LA BELLE ET LA BÊTE** (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER** (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

**BOB ROBERTS** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS** (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

**CERRO TORRE** (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**LA CHASSE AUX PAPILLONS** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

**LE CHÊNE** (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**CHÈRE EMMA** (hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**LA CITÉ DE LA JOIE** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**CITY OF HOPE** (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**CŒUR DE TONNERRE** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**DELICATESSEN** (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LE DERNIER DES MOHICANS** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**DES SOURIS ET DES HOMMES** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

**LES ENFANTS VOLÉS** (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

**EPOUSES ET CONCUBINES** (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

**ET LA VIE CONTINUE** (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

**LA FEMME DE L'ÉPICIER** (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**FIEVEL AU FAR WEST** (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**HOOK** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**IMPITOYABLE** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**IN THE SOUP** (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**L'INCONNU DANS LA MAISON** (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**INDOCHINE** (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**J F PARTAGERAIT APPARTEMENT** (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

**JEUX DE GUERRE** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

**KAFKA** (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**L 627** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).

**LABYRINTHE DES PASSIONS** (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**LÉOLO** (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

***LOIN DU BRÉSIL*** (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**LUNA PARK** (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**LUNES DE FIEL** (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LA MAIN SUR LE BERCEAU** (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LES MAMIES** (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

**MAX & JEREMIE** (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**1492, CHRISTOPHE COLOMB** (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**LE MIRAGE** (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**NIGHT ON EARTH** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

**LES NUITS FAUVES** (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

## LES FILMS NOUVEAUX

**BEAU FIXE.** Film français de Christian Vincent : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

***DJEMBEFOLA.*** Film franco-guinéen de Laurent Chevallier : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

**LES EAUX DORMANTES.** Film français de Jacques Trefouel : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

***L'ENVERS DU DÉCOR, PORTRAIT* DE PIERRE GUFFROY.** Film français de Robert Salis : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**INCIDENT A OGLALA.** Film américain de Michael Apted, commentaire dit par Robert Redford.223, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

**MAC.** Film américain de John Turturro, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**LES MEILLEURES INTENTIONS.** Film danois de Bille August, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

**LA PUISSANCE DE L'ANGE.** Film américain de John G. Avildsen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

**SUR LA TERRE COMME AU CIEL.** Film belge-espagnol-français de Marion Hansel, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

**THE COMPANY OF STRANGERS.** Film canadien de Cynthia Scott, v.o. : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

**UNE ÉQUIPE HORS DU COMMUN.** Film américain de Penny Marshall, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**VALSE D'AMOUR.** Film italien de Dino Risi, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**OLIVIER OLIVIER** (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Arlequin (ex Cosmos), 6e (45-44-28-80).

**OMBRES ET BROUILLARD** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

**LA PETITE AMIE D'ANTONIO** (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**PROSPERO'S BOOKS** (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**RESERVOIR DOGS** (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

**RETOUR A HOWARDS END** (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**RIENS DU TOUT** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

**SCANDALE SECRET** (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

***SEXES FAIBLES*** (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

**LE SILENCE DES AGNEAUX** (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**SIMPLE MEN** (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

**SPETTERS** (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

**TALONS AIGUILLES** (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**THE LONG DAY CLOSES** (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

**THE PLAYER** (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**THE UNBELIEVABLE TRUTH** (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**THELMA ET LOUISE** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**TONG TANA** (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

**TOUS LES MATINS DU MONDE** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**TRUST ME** (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**UN CŒUR EN HIVER** (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

***UN ÉTÉ SANS HISTOIRES*** (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**UNE VIE INDÉPENDANTE** (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**URGA** (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**VAGABOND** (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**VERSAILLES RIVE GAUCHE** (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

**WAYNE'S WORLD** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).

**LE ZÈBRE** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

## LES SÉANCES SPÉCIALES

**AKIRA** (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

**ALEXANDRE NEVSKI** (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

**ALLO MAMAN C'EST ENCORE MOI** (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h, sam. 15 h 45.

**ALPHA BRAVO** (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

**BÉRUCHET DIT LA BOULIE** (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

**BIRDY** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

**BLACK JACK** (Brit., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h T.U. : 30 F, (18 F pour les - de 14 ans).

**BRAZIL** (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h 10, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10, mar. 10 h 35.

**CHET BAKER, LET'S GET LOST** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

**DIÊN BIÊN PHU** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

**LES DOORS** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

**DOUZE HOMMES EN COLÈRE** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

**L'ENFANT SAUVAGE** (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

**EUROPA** (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mar. 22 h 15.

**FLESH** (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 55.

**LES GORILLES DE MONTAGNE** (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 20 h toutes les heures.

**LA GUERRE DES BOUTONS** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 15 h.

**HAROLD ET MAUDE** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 16 h 45, lun. 18 h 45.

**LES LUMIÈRES DE LA VIE )** : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 21 h (toutes les heures) places vendues à Virgin Mégastore.

***MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION*** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 16 h 45.

**MARY POPPINS** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 15 h 30.

**MAUVAIS SANG** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

**MISSISSIPPI MASALA** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, dim. 19 h 40.

**NÉ DES ÉTOILES )** : La Géode, 19e (40-05-80-00) (film en 3 D) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., avec.

**OLIVER ET OLIVIA** (danois, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 16 h 30, sam., dim. 14 h 30.

**PETER ET ELLIOTT LE DRAGON** (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 13 h 50.

**PICKPOCKET** (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

**QUERELLE** (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

**ROCK-O-RICO** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 15 h.

**LE ROI ET L'OISEAU** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 40.

***LA RUÉE VERS L'OR*** (A.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 15, T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

***LE SACRIFICE*** (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

**SAVANNAH** (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim., séances à 14 h film 10 mn après.

**LE TEMPS DES GITANS** (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 17 h.

**TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS** (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

**TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h, dim. 16 h 45.

**TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL** (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

**TO BE OR NOT TO BE** (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., dim. 12 h.

**TOTO LE HÉROS** (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h, ven. 22 h, lun. 14 h 15.

**VAN GOGH** (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 14 h.

**ZAZIE DANS LE MÉTRO** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h 30, dim. 10 h 10.

## LES GRANDES REPRISES

**LES AMANTS DU CAPRICORNE** (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 36-65-70-48).

**CASABLANCA** (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

**DERNIERS RANGEMENTS** (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**LA FURIE DU DÉSIR** (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

**L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ** (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

**INDISCRÉTIONS** (A., v.o.) : Grand Action (ex Action Rive Gauche), 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).

**L'INTENDANT SANSHO** (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 36-65-70-62).

***LA NUIT DU CHASSEUR*** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**ORANGE MÉCANIQUE** (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**OU EST LA MAISON DE MON AMI?** (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

**PANDORA** (Brit.-A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

**LES PARAPLUIES DE CHERBOURG** (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

**LE ROMAN D'UN TRICHEUR** (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

**STORMY WEATHER** (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

**VICTOR VICTORIA** (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

**VIRIDIANA** (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

# PARIS EN VISITES

**MERCREDI 18 NOVEMBRE**

« Paris fin de siècle : l'impressionnisme », *13 heures, Musée d'Orsay,* devant le rhinocéros (Le Cavalier bleu).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Rues et maisons du Moyen Age autour de Saint-Martin », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (D. Fleuriot).

« Une œuvre de Richard Mique à Versailles : le lycée Hoche », 14 h 30, 1, rue Richaud (Office de tourisme de Versailles).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

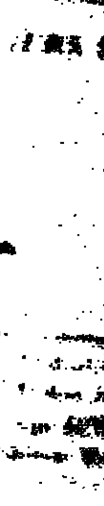
« Les *Nymphéas* avant et après », *14 h 50,* devant le *Musée* de l'Orangerie (Mme Cazes).

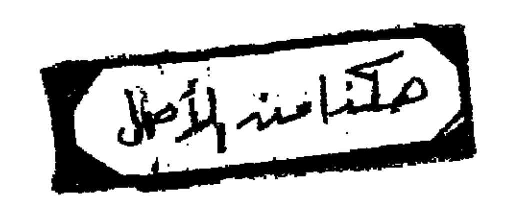
« Un siècle de vie parisienne au Musée Carnavalet, de l'Empire à la Belle Epoque » (limité à trente personnes), 16 heures, 23, rue de Sévigné (Monuments historiques).

« *Trésors de la cathédrale russe.* Différences entre les églises de Rome et de Constantinople. Grammaire et facture des icônes », 15 heures, 12, rue Daru (I. Hauller).

# CONFÉRENCES

5, rue de l'Abbaye, 18 h 15 : « Le rôle de la femme dans le judaïsme », avec le rabbin J. Eisenberg (Fraternité d'Abraham).







# ÉCONOMIE

BILLET

## Douche écossaise à la RATP

La direction de la RATP souffle le chaud et le froid. Ces derniers mois, elle a multiplié les *initiatives* pour obtenir un service minimum en cas d'arrêt de travail et présenté une réforme assouplissant les horaires des 3 400 conducteurs des rames du métro ou du RER et introduisant des critères individuels de notation. La réponse des syndicalistes – une série de mots d'ordre de grève en rafale à partir du 17 novembre – a amené la Régie à déposer une plainte, *considérant que ces actions* étaient illicites.

Or, lundi 16 novembre en début de soirée, la RATP a décidé *d'instaurer un armistice. Elle* a annoncé le *«gel»* du projet concernant les conducteurs jusqu'en janvier et saisira la nouvelle instance de conciliation.

La direction espère que le climat sera plus propice au dialogue une fois passées les élections aux comités *d'établissement*, le scrutin prud'homal et la désignation des délégués du personnel qui mobilisent l'attention des vingt-sept syndicats de la maison. Ce changement de tactique n'a pas eu les effets escomptés : exigeant un retrait pur et simple, les syndicats ont confirmé leurs arrêts de travail et le trafic a été sensiblement perturbé mardi matin entre 6 heures et 8 *heures. Il devait également* être ralenti en fin d'après-midi.

La RATP, consciente que les conducteurs du métro *constituent la dernière catégorie* dont les horaires et le déroulement de carrière n'ont pas encore été adaptés (pour les chauffeurs de bus, la mutation s'est opérée sans trop de heurts), considère désormais que le temps joue en sa faveur et affirme son souci d'éviter que *«les voyageurs deviennent les otages d'une négociation interne à l'entreprise»*. Un soudain changement de tactique qui *risque d'être perçu comme un* aveu de faiblesse. Pourtant, si les syndicats maintiennent les appels à la grève (prudemment limités dans le temps) prévus pour les prochains jours, ils savent également qu'il ne leur faut pas surestimer leurs forces.

Les usagers, de leur côté, continuent de témoigner d'une grande patience et d'une capacité d'adaptation sans égale. *«Grève annoncée est à moitié pardonnée»*, telle paraît être leur philosophie. Jusqu'à quand?

JEAN-MICHEL NORMAND

*Lire nos informations page 30*

Le ministre de l'économie et des finances en visite à Moscou

## M. Sapin s'inquiète des récents arriérés de paiement accumulés par la Russie

**Mars 1990 : la grande commission franco-soviétique tient sa réunion annuelle à l'Hôtel Octobre de Moscou, résidence du comité central, tout de marbre et de tableaux révolutionnaires. Novembre 1992 : l'Hôtel *Octobre «privatisé» et rebaptisé* Président accueille les voyageurs occidentaux. C'est là qu'ont choisi de se retrouver, lundi 16 novembre, les responsables économiques français et russes pour la première réunion *plénière du Conseil économique,* financier, industriel et commer*cial franco-russe.***

MOSCOU

*de notre envoyée spéciale*

L'époque de la fixation de cadres rigides définissant le montant des échanges annuels entre la France et l'URSS est révolue. L'empire soviétique n'existe plus et la grande commission a disparu avec lui. Au début de 1992, la France et la Russie ont choisi de créer une instance plus souple, chargée de suivre les relations commerciales. *Malheureusement, la première* visite ministérielle a été surtout marquée par la question des arriérés de paiement accumulés par la Russie.

La tâche assignée à *M. Michel* Sapin, ministre de l'économie, lors de sa première visite officielle en Russie, n'était pas des plus aisées. Discuter des réformes économiques en pleine tempête politique à Moscou; négocier le remboursement de la dette extérieure de l'ex-URSS, au moment où la Russie et l'Ukraine se querellent sur le partage des avoirs de l'ancien empire; promouvoir les relations bilatérales alors que la Russie ne rembourse même pas les prêts consentis *récemment*.

Sur ce dernier terrain, le ministre français n'a pas manqué de souligner l'importance accordée par la France au remboursement du crédit céréalier de 2,2 milliards de francs accordé en février lors de la visite du président Eltsine à Paris. *«Tout contrat négocié par la Russie doit être honoré, sinon plus personne ne sait où il met les pieds»*, a *déclaré le ministre lors d'une* conférence de presse. M. Sapin a cependant ajouté que la France était prête, si Moscou donnait des garanties sur les remboursements de crédits antérieurs, à financer de nouvelles ventes de blé. Tout comme plusieurs autres capitales occidentales, Paris semble tiraillé entre l'intérêt commercial des ventes de céréales à l'URSS et le *découragement suscité* par l'accumulation des retards de paiement. Sur ce point, la Russie de 1992 diffère fort peu de l'URSS de 1991.

### Affrontement autour des réformes

Maigre consolation pour les interlocuteurs des deux parties, M. Sapin a signé un accord de don d'un montant de 4 millions de francs destiné au financement d'une étude menée par la banque Paribas sur la commercialisation des *télécommunications* par satellite.

Mais la question des arriérés de paiement à l'égard de la France n'est qu'une petite part du problème du remboursement de la dette extérieure multilatérale. Au moment où M. Sapin arrivait à Moscou, vendredi 13 novembre, le directeur du Trésor et président du Club de Paris (groupement des Etats créanciers), M. Jean-Claude Trichet, rentrait d'Ukraine. Il venait de discuter avec les autori*tés de Kiev* la proposition formulée par la Russie de reprendre à son compte l'ensemble de la dette extérieure (évaluée entre 70 milliards et 80 milliards de dollars) en échange de l'abandon par les Républiques des demandes de partage des avoirs de l'URSS (créances sur l'étranger, propriétés immobilières...), une proposition qui va à l'inverse de l'accord de responsabilité conjointe sur les remboursements de la dette extérieure signé par la plupart des Républiques de l'ex-URSS il y a un an mais auquel le Club de Paris est aujourd'hui très favorable. Ses membres, de même que le gouvernement russe, souhaiteraient parvenir à un accord afin de négocier un rééchelonnement de la dette contractée jusqu'au début ou à la fin de 1991.

Une réunion du Club est prévue le 24 novembre. Pour le gouvernement russe, et notamment M. Piotr Aven, ministre des relations économiques extérieures, il s'agit de pou*voir présenter l'accord lors du* congrès du Parlement russe qui s'ouvre le 1er décembre. Pour les Etats créanciers, un accord de rééchelonnement pourrait, sinon restaurer la confiance à l'égard d'une Russie en pleine crise économique et politique, du moins normaliser quelque peu les relations financières.

M. Sapin n'avait, en tout cas, pas choisi le moment le plus facile pour son voyage à Moscou. La préparation du congrès est marquée par un affrontement entre le gouvernement libéral, dont les réformes économiques de cette année (libéralisation des prix, liberté des taux de change, début de désétatisation...) sont très vivement critiquées et l'Union civique, l'*autre principal parti démocrate* du Parlement qui souhaite un rythme moins soutenu pour la libéralisation de l'économie. Son président, M. Arkadi Volski, a officiellement demandé la «tête» de plusieurs ministres du gouvernement de M. Egor Gaïdar. Mais, un groupe de travail présidé, côté gouvernement, par M. Anatoli Choubaïs, ministre des privatisations, et de l'autre par M. Evgueni Iassine, économiste, va tenter de concilier les deux clans. *«Je n'ai pas peur de voir les réformes s'arrêter»*, a déclaré M. Sapin, qui n'a pu être reçu par M. Gaïdar.

FRANÇOISE LAZARE

Inaugurée par MM. Mitterrand et Herzog

## Une Maison France-Israël est créée à Paris

**Les présidents de la République français et israéliens, MM. François Mitterrand et Haïm Herzog, devaient inaugurer, mercredi 18 novembre, la Maison France-Israël, avenue Marceau à Paris, dont la Chambre de commerce France-Israël, présidée par M. Lionel Stoléru, est propriétaire à 100 %.**

*«C'est un peu l'œuvre de ma vie...»* Ancien secrétaire d'Etat de MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand, aujourd'hui président de la Chambre de commerce France-Israël, M. Lionel Stoléru ne dissimule pas sa satisfaction devant la réalisation du projet, un peu fou au départ, de la Maison France-Israël. L'idée avait été acceptée d'emblée, il y a cinq ans, par les deux premiers ministres de l'époque, MM. Itzhak Shamir et Jacques Chirac. Mais aucun des deux Etats n'a financièrement contribué à l'acquisition (1), le financement ayant été intégralement assuré par des fonds privés.

Pour trouver un immeuble *«entier, bien placé et libre»*, M. Stoléru a lancé ses limiers à travers la capitale. Finalement la Chambre a pu acquérir, avenue Marceau à Paris, l'ancien immeuble de l'Union des industries chimiques, soit 3 000 m² pour un coût de 100 millions de francs. Grâce aux collectes auprès des entreprises bienfaitrices, la Chambre a apporté 50 millions de capitaux propres et a bénéficié, pour le reste, d'un prêt avantageux sur vingt ans de la Caisse des dépôts et consignations.

Pour M. Stoléru, la Maison France-Israël sera à la fois une *«vitrine»* et un centre d'affaires. *Côté vitrine (2 000 m²), il s'agit de* donner un aperçu des activités scientifiques, artistiques, culturelles, technologiques, économiques d'Israël. A côté des salles de récep*tion, un restaurant israélien sera* ouvert au grand public. Côté affaires, des bureaux permettront aux businessmen des deux pays de se rencontrer. Un centre de docu*mentation et des banques de don*nées seront à leur disposition. Et des salons professionnels seront organisés, par exemple sur le jouet israélien ou le prêt-à-porter. Enfin, *différents organismes bilatéraux* vont s'y installer. M. Stoléru voit dans cette Maison *«la tête de pont d'Israël en Europe»*. Mais il espère surtout, à la veille d'une nouvelle visite officielle de M. Mitterrand en Israël, un développement des échanges commerciaux, en progression constante depuis 1985 mais insuffisants, entre les deux pays.

La France est le sixième client mais seulement le huitième fournisseur d'Israël. En 1990, les échanges étaient quasiment équilibrés mais la France est redevenue nettement excédentaire en 1991, *année où la part de marché fran*çais n'était que de 4,2 %. Lors de sa récente visite en Israël, M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce *extérieur*, a *fixé comme* objectif un doublement des échanges en cinq ans. Mais les grandes entreprises françaises sont timorées, là où les PME trouvent un marché à leur mesure.

### «Tigre de papier»

Une frilosité très psychologique. La peur du boycott arabe pour les entreprises commerçant avec Israël pèse encore. *«Ce boycott arabe*, s'insurge M. Stoléru, *n'existe plus depuis cinq ans. C'est un tigre de papier!»* En revanche, l'ancien secrétaire d'Etat assure que les hauts et les bas qui caractérisent les relations politiques entre les deux Etats n'ont plus aucun effet sur les relations commerciales.

Il espère ainsi que la Maison de l'avenue Marceau rendra Israël plus attractif aux yeux des grandes entreprises françaises et fait déjà miroiter les atouts de ce pays : *«Israël est le seul pays au monde à bénéficier de zones de libre-échange à la fois avec la CEE et les Etats-Unis. Avec 5 millions d'habitants, il importe et il exporte presque autant que l'Indonésie qui a 180 millions d'habitants. C'est Hongkong et Singapour au Proche-Orient! Si vous vendez en Israël, où tous les pays sont en concurrence, vous pourrez vendre dans le monde entier.»* Il ne lui reste plus qu'à convaincre les industriels français.

MICHEL NOBLECOURT

(1) Le ministère des affaires étrangères *français a subventionné l'aménagement* du centre de documentation.

FINANCES

Restructuration du pôle immobilier

## L'OPE de Suez sur la CFI est contestée

Le Conseil des bourses de valeurs devrait se prononcer, mercredi 25 novembre, sur les modalités de l'offre publique d'échange (OPE) présentée par Suez sur sa filiale à 55,51 % la Compagnie foncière internationale (CFI). Les autorités bour*sières pourraient d'ici là deman*der de relever les parités d'échange qui sont actuellement de cinq actions Suez pour quatre titres CFI, en raison de la contestation autour de cette opération.

En octobre, la Compagnie financière de Suez avait annoncé son intention de restructurer son pôle *immobilier, à l'origine de* la chute des résultats semestriels (*le Monde* du 22 octobre) en fusionnant la Banque La Hénin avec la CFI, firme riche de 6 milliards de francs d'actifs immobiliers (deux tiers de logements dans la région parisienne, un tiers de bureaux, et de fortes plus values). Elle décidait alors de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur CFI pour la retirer ensuite de la cote. Le prix proposé était de 300 francs par action comparé à une moyenne de 215 francs pour les soixante derniers jours de cotation.

La réaction des actionnaires minoritaires, notamment de deux SICAV du Crédit agricole (Uni-Foncier et Uni-France), fut immédiate. Ils contestèrent le faible prix proposé comparé à la valeur d'*actif* estimée aujourd'hui à 490 francs et qui était même proche de 700 francs avant l'été. Suez a donc modifié son offre, vendredi 13 novembre, en la transformant en OPE. Les parités proposées valorisent la CFI à 313 francs pour un cours de Suez à 250,50 francs. Mais, même si cette opération comparée à l'OPA offre des avantages fiscaux, la décote du titre (36 % par rapport à l'actif) reste encore très importante.

D. G.

# ÉCONOMIE

## ÉTRANGER

Confronté à une conjoncture difficile

# Le gouvernement néerlandais donne un nouveau tour de vis budgétaire

**Confronté à un avis de gros temps – la croissance serait limitée l'an prochain à 1 % au lieu des 2,25 % prévus et le chômage repasserait la barre des 500 000 personnes pour la première fois depuis cinq ans, – mais soucieux de maintenir le double cap de la réduction progressive du déficit budgétaire (3,75 % du revenu national en 1993 contre 4 % cette année) et de la stabilisation des prélèvements collectifs (53,6 % du revenu national), le gouvernement néerlandais vient de décider de procéder à des économies supplémentaires.**

LA HAYE

*de notre correspondant*

*sur la somme de 2,75 milliards de* florins (8,25 milliards de francs), le nouveau tour de vis budgétaire *décidé par le gouvernement néerlandais* concerne tous les ministères, qui ne peuvent plus prendre aucun engagement nouveau, afin d'épargner 1,8 milliard de francs de dépenses. Et les administrations de l'enseignement, de la défense ou du logement devront renoncer à certains engagements anciens : leurs crédits vont être amputés de 4,2 milliards de francs. Enfin, le gouvernement s'est réservé la possibilité de dégager d'ici au printemps prochain 2,25 milliards de francs d'économies complémentaires.

Cette révision de la loi de finances traduit l'inquiétude croissante des autorités de La Haye, partagée par les milieux d'affaires, devant l'amoncellement des nuages : alors que le nombre de faillites a déjà augmenté de 25 % par rapport à l'an dernier, les exportations – qui assurent 60 % du PNB – pâtissent de la chèreté du florin et de la dégradation des économies *américaine, britannique* et allemande : elles pourraient baisser de 1,5 % en 1992 et de 2,25 % en 1993, selon *des prévisions...* antérieures à la publication de la perspective de croissance nulle en Allemagne, locomotive de l'économie néerlandaise.

Dans ce contexte difficile, la seule bouffée d'oxygène est constituée par le taux d'inflation, *qui ne serait plus* de 3,75 % en 1993 mais de 2,5 %. Le gouvernement de La Haye en a *profité pour renouveler son appel* à la modération salariale, mais il n'a été que partiellement entendu. Les *syndicats n'ont accepté que de suspendre* les négociations salariales jusqu'au 1er mars. Une pause de *trois mois qui, selon le cabinet* et les employeurs, devrait permettre aux Néerlandais de se pénétrer de la gra*vité de la situation.*

**CHRISTIAN CHARTIER**

### Quand les salariés redécouvrent la solidarité

LA HAYE

*de notre correspondant*

En dépit ou plutôt à l'occasion *de la crise frappant leur « maison »*, les salariés de Hoogovens et Philips viennent de faire une belle démonstration de solidarité par le truchement de leurs syndicats. Chez le sidérurgiste, les syndicats et la direction sont convenus d'un plan social qui sera financé par l'abandon de la prime de fin d'année 1993 et par le versement des cotisations de retraite dans un fonds réservé aux départs anticipés : les 2 300 suppressions d'emplois prévues seront ainsi étalées sur deux ans et ne devraient entraîner aucun licenciement sec.

Pour sa part, la direction de Philips Pays-Bas a trouvé un accord avec ses 42 000 salariés : grâce à la baisse de salaire consentie par certains des deux cents plus hauts managers, au gel des salaires des cent managers se trouvant entre le sommet de la pyramide et la « base » des employés soumis à la convention collective et à la réduction des progrès salariaux prévus par cette dernière, l'entreprise va économiser 210 millions de florins (630 millions de francs) de charges salariales et garantir 1 700 emplois intialement menacés. Un exemple que la *multinationale*, avec 51 milliards de masse salariale en 1992 sur le plan mondial, aimerait sans doute voir suivi par ses filiales étrangères.

**Ch. Ch.**

Dans un rapport de mission

# Le FMI juge positive la politique d'assainissement en Italie

Le Fonds monétaire international (FMI) *juge positive* la politique du gouvernement italien pour tenter d'assainir la situation économique et financière du pays. *« Ce gouvernement semble prêt à rompre avec le passé et, s'il maintient la ligne, il en récoltera les fruits »*, écrivent les experts d'une mission du FMI en Italie dans les conclusions préliminaires d'un rapport publié lundi 16 novembre à Rome. *« La confiance dans l'économie italienne a été mise à rude épreuve par la crise monétaire*, poursuivent-ils, *mais cette crise a débouché sur des indications encourageantes pour l'avenir. »* Le rapport souligne la rapidité de la mise en œuvre du plan d'économie budgétaire, la détermination des autorités à lutter contre l'inflation, l'abandon de l'échelle mobile des salaires, la responsabilité des syndicats et la mise en œuvre du plan de privatisations (*le Monde* du 17 novembre).

## INDICATEURS

**ÉTATS-UNIS**

● **Prix de détail : + 0,4 % en octobre.** – Les prix de détail ont progressé de 0,4 % en octobre par rapport à septembre aux *Etats-Unis, a annoncé le département américain du travail.* Cette hausse, plus forte que prévu, est attribuée en partie à la nette progression des tarifs aériens durant le mois d'octobre. Les prix *des billets d'avions ont fait un bond de 7,8 % en octobre* après être restés très bas durant l'été en raison d'une guerre des tarifs entre les compagnies aériennes américaines. La hausse d'octobre *est la plus forte en un mois depuis celle de 0,5 % enregistrée* en mars. Pour les dix premiers mois de l'année, l'inflation s'établit à 3,1 % par rapport à la même période de 1991.

**GRANDE-BRETAGNE**

● **Prix de détail : + 0,4 % en octobre.** – Les prix de détail ont augmenté de 0,4 % en octobre par rapport à septembre en Grande-Bretagne, laissant le taux annuel d'inflation inchangé à 3,6 %, a annoncé l'Office central de statistiques (CSO) qui fournit *des données provisoires corrigées des variations saisonnières.* En septembre, la hausse avait été de 0,4 %. Le taux annuel d'inflation « sous-jacent » – calculé en excluant le coût du crédit *immobilier, ce qui permet des comparaisons avec les autres pays* européens – est tombé à 3,8 % contre 4 % le mois précédent.

## COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

50 000 suppressions d'emplois prévues dans les prochaines années

# Bruxelles étudie un plan d'urgence pour la sidérurgie

La Communauté ne devrait pas rester sourde au cri d'alarme des *sidérurgistes européens. Début octobre*, Eurofer, le lobby des principaux producteurs d'acier de la *Communauté européenne*, adressait un mémorandum aux autorités communautaires pour leur demander le soutien politique et les aides financières nécessaires à l'accompagnement des 50 000 suppressions d'emplois prévues pour les prochaines années (*le Monde* du 15 octobre). Mercredi 18 novembre à Strasbourg, les trois commissaires européens en charge du dossier – MM. Frans Andriessen, Martin Bangemann et Léon Brittan – rencontreront les représentants de la sidérurgie communautaire, avant que la Commission examine une *communication de M. Bangemann* sur le sujet.

Sans attendre, la Commission envisagerait de mobiliser des fonds CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) et des *fonds structurels pour compléter les* mesures prises par les entreprises et les Etats membres. Le seul volet social bénéficierait d'une aide communautaire de 240 millions d'écus (1,6 milliard de francs environ) au cours des trois prochaines années. Pour entrer en vigueur, ces dispositions devront encore être soumises au conseil des ministres de l'industrie des Douze. Et, pour l'instant, elles ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion que le conseil doit consacrer, le 24 novembre, au problème spécifique de la sidérurgie espagnole, le déferlement des importations d'acier venu des pays d'Europe orientale (la Tchécoslovaquie notamment), celle-ci constitue une préoccupation majeure des producteurs d'acier des Douze, au même titre que le contentieux euro-américain. Un contentieux, rappelle-t-on à Paris, dont l'importance ne saurait être minimisée. C'est, en effet, 1 milliard de dollars d'exportations européennes qui sont menacées par les procédures anti-dumping et anti-subventions engagées par les sidérurgistes américains.

# GATT : la CEE souhaite conclure rapidement

*Suite de la première page*

Il doit mener à son terme la négociation avec les Américains, conformément au mandat donné par la Commission, c'est-à-dire en restant dans les limites de la réforme de la PAC. Le commissaire s'est montré *déterminé à ne pas se laisser lier les* mains par des directives complémentaires.

*« Je crois que notre note pèse dans l'esprit de tous »*, a estimé M. Soisson. Mais l'accueil irrité réservé par MM. Gummer et MacSharry à une démarche légitime de la part d'un gouvernement qui doit faire face à une paysannerie très mobilisée constitue, il est vrai, un aveu de faiblesse. Ce qui est en train de se concocter sort en effet radicalement de l'épure de la PAC.

En outre, plusieurs pays partenaires ne sont pas loin de partager les thèses françaises. Ce n'est pas impunément que, en dépit de la volonté de l'escamoter manifestée par le président Gummer, le débat a duré trois bonnes heures. Mais ce sentiment, et c'est là l'essentiel, ne s'est guère exprimé publiquement. *Dans l'ensemble des pays membres*, par crainte d'une guerre commerciale qui viendrait encore assombrir la conjoncture, l'arbitrage a été rendu en faveur d'un accord, fût-il déséquilibré.

*Le sentiment* qui prévaut est que les Etats-Unis sont en train d'imposer leur loi. L'accord, s'il se fait, pèsera lourdement sur l'agriculture européenne, qui devra réduire ses exportations d'environ 30 %, accroître ses importations et baisser sa production bien au-delà de ce qui résulterait des 15 % de jachères pré*vus par la réforme* de la PAC. *On* imagine difficilement contrat plus léonin. Et c'est sans doute une illusion de croire que la Communauté obtiendra, en contrepartie, des avantages tangibles grâce à ce qui sera décidé dans les volets non agricoles de l'Uruguay Round.

Le gouvernement français, qui voit ses marges de manœuvre se réduire, doit décider (un comité interministériel restreint se tiendra mercredi 18 novembre) s'il suit le mouvement ou s'il prend le risque, considérable, de s'isoler et de déclencher une crise au sein de la *Communauté. La rivalité franco-anglaise*, qui s'est manifestée de façon spectaculaire dans ces débats internes à la CEE, a de bonnes chances de s'exacerber au cours des mois à venir.

*Les Britanniques, hier partagés*, donnent le sentiment que non seulement ils ne veulent plus mais qu'ils ne peuvent plus adhérer à la politique de Maastricht et, en particulier, au projet d'Union économique et monétaire. Ils risquent donc d'avoir la préoccupation principale de lui porter un coup fatal. Séparer la France de ses partenaires, et en *particulier de l'Allemagne*, leur donnerait, bien sûr, une excellente occasion d'y parvenir.

**PHILIPPE LEMAITRE**

Estimant que la compagnie anglaise est en position dominante

# Air France proteste contre le traitement réservé à British Airways

Le président du groupe Air *France, M. Bernard Attali*, a adressé le 9 novembre une lettre de protestation à Sir Leon Brittan, commissaire européen en charge de la concurrence, à propos du traitement réservé à British Airways. Selon lui, la compagnie britannique a *« systématiquement échappé à l'examen par les instances européennes de sa position dominante malgré sa fusion avec British Caledonian, son accord avec USAir, sa reprise de Dan Air et de TAT »*, alors qu'Air France a dû *« négocier de longs mois ses opérations de rapprochement et consentir d'importantes concessions »*, notamment pour l'acquisition d'UTA en janvier 1990 et la prise de participation dans Sabena, en avril 1992.

La reprise de Dan Air par la compagnie britannique se traduira *« par une position dominante de British Airways à l'aéroport de Gatwick »*, et le chiffre d'affaires de Dan Air *« dépasse largement »* le *seuil requis par la CEE pour examiner* une opération, estime Air France, qui réclame un nouvel examen de cette affaire.

## SERVICES

Le choix d'un nouveau directeur général de la Caisse des dépôts

# La succession de M. Lion s'annonce délicate

Après l'annonce du départ de M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts (*le Monde* du 17 novembre), le nom de son successeur sera connu dans la première quinzaine de décembre (1). Le choix du gouvernement s'avère délicat. En effet, le mandat d'un directeur général de la Caisse des dépôts n'a pas de terme, *la préoccupation des rédacteurs des statuts* d'origine ayant été qu'il ne vive *pas dans le souci de plaire* en vue d'être renouvelé dans ses fonctions. Dans ces conditions, sauf démission ou demande de révocation adressée après vote secret par la commission de surveillance au chef de l'Etat, procédure très lourde, le directeur général de la Caisse est pratiquement inamovible.

De ce fait, les mandats de directeurs généraux de la Caisse ont été très longs dans le passé : quinze ans pour M. François Bloch-Lainé, *quinze ans également pour son successeur*, M. Maurice Pérouse, et dix ans pour M. Lion. Cette durée quasi institutionnelle ne permettrait pas à un nouveau gouvernement issu des urnes en mars 1993 de changer rapidement le titulaire désigné par le gouvernement actuel, au cas où il ne plairait pas.

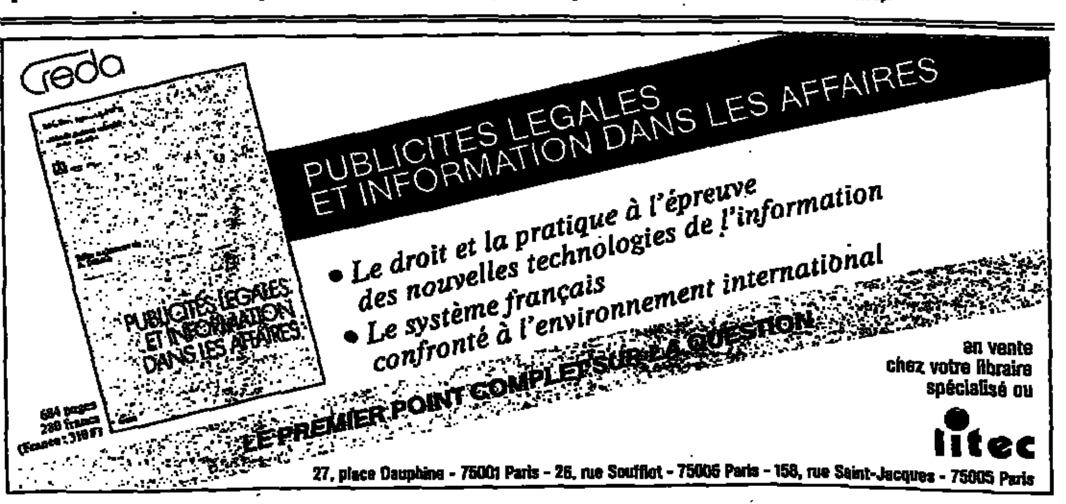
A *cet égard*, la nomination de M. Jean-Claude Trichet, ancien directeur de cabinet de M. Edouard Balladur, actuel directeur du Trésor, et apprécié de M. Bérégovoy, faciliterait une excellente cohabitation dans des *conditions qui ne seront plus celles* de l'époque 1986-1988. Celle de M. Philippe Lagayette, premier sous-gouverneur de la Banque de France, de sensibilité socialiste, et ancien directeur du cabinet de M. Jacques Delors lorsqu'il était ministre des finances, serait peut-être moins bipartisane.

En revanche, celle de M. Pierre Richard, directeur général adjoint de la Caisse des dépôts depuis 1982, ancien collaborateur de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République et de M. Gaston Defferre au ministère de l'intérieur, actuel président du Crédit local de France, qui s'est déclaré candidat, serait tout à fait œcuménique, avec l'avantage d'une promotion interne. Mais voilà ! M. Richard est polytechnicien, inspecteur général des Ponts et Chaussées, et, traditionnellement, le poste de directeur de la Caisse des dépôts est un fief de l'inspection des finances. *Ajoutons* enfin que la nomination de M. Trichet obligerait le gouvernement à le remplacer à la tête de la direction du Trésor, qui intéresserait fort M. Hannoun, actuel directeur de cabinet de M. Bérégovoy, qui ne voudrait peut-être pas s'en séparer et devoir le remplacer dans une période très délicate. Comme on le voit, la démission de M. Lion ne doit guère combler d'aise le gouvernement.

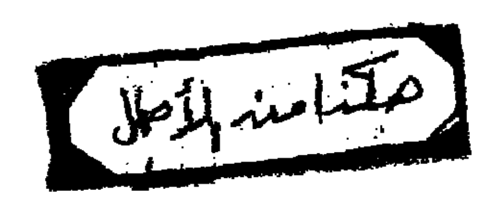
**FRANÇOIS RENARD**

(1) M. Robert Lion était en juin 1981 directeur de cabinet du premier ministre Pierre Mauroy (et non de Pierre Bérégovoy comme une malencontreuse coquille nous l'a fait écrire).









# ÉCONOMIE

## SOCIAL

Après l'accord conclu le 21 octobre

### Les dockers de Bordeaux ont de nouveau cessé le travail

BORDEAUX

*de notre correspondante*

Après trois semaines d'accalmie, les dockers du port de Bordeaux ont arrêté le travail du vendredi 13 au lundi 16 novembre, où la grève a été suspendue jusqu'à la tenue d'une table ronde, mercredi 18 novembre. Le conflit s'est cristallisé autour du paiement des jours de grève d'octobre à deux délégués du syndicat CGT des ouvriers dockers.

Pour les dockers, *«ces deux délégués n'ont perçu aucun salaire pour octobre»*. Mais, pour les entrepreneurs de manutention, désormais employeurs à part entière, les délégués syndicaux *«voudraient bénéficier d'un régime dérogatoire»* et obtenir une indemnisation de la grève d'octobre supérieure à celle des autres dockers. Les manutentionnaires, qui exigeaient la reprise du travail en préalable à toute négociation, ont obtenu gain de cause sur ce point. Le 21 octobre, les manutentionnaires et les dockers bordelais avaient signé un accord entérinant la mensualisation des dockers ainsi que la réduction de leur nombre de deux cent quatre-vingts à quatre-vingt-dix-neuf.

GINETTE DE MATHA

□ **SNCF : la Fédération des cheminots CGT a déposé un préavis de grève pour le 19 novembre.** – La fédération des cheminots CGT a annoncé son intention de faire grève du mercredi 18 novembre 20 heures au vendredi 20 novembre 8 heures. Le syndicat, qui proteste *«contre la logique destructrice liée aux objectifs de rentabilité financière et de construction européenne à marche forcée»* de la SNCF, réclame l'ouverture de négociations sur les perspectives de déroulement de carrière des personnels.

Dans sa recommandation annuelle

### Le CNPF estime «indispensable» la modération salariale

*«Il est indispensable que la modération récemment constatée en matière d'évolution des salaires soit poursuivie»*, souligne M. Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, dans sa lettre annuelle adressée lundi 16 novembre aux responsables patronaux. Cette recommandation, qui *«renouvelle pour 1993 les indications données l'an dernier»*, souligne la nécessité de *«persévérer dans la voie de la prudence et du réalisme, de sorte que la part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires n'affecte pas la capacité d'investissement et la compétitivité des entreprises, sauf à risquer de pénaliser davantage l'emploi»*. Le CNPF – qui ne donne pas d'indication chiffrée – précise qu'il est *«souhaitable que les branches professionnelles persévèrent dans leur démarche contractuelle sur les salaires minimaux et les classifications»* en ce qui concerne notamment *«les garanties de salaires applicables aux salariés les moins qualifiés»*.

## COMMUNICATION

Un colloque sur la presse écrite et l'Europe

### Les éditeurs veulent enrayer la perte de leur lectorat

La conjoncture publicitaire défavorable à la presse écrite incite les patrons à la réflexion. A l'invitation de M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, le gratin des éditeurs français, soit une centaine de personnes, a participé lundi 16 novembre au colloque baptisé «La construction européenne : enjeux et défis de la presse écrite». Le dossier européen n'a pourtant été qu'effleuré : loi interdisant la publicité pour le tabac et l'alcool, tarifs de TVA, et complainte des éditeurs français sur les difficultés pour pénétrer sur les autres marchés d'Europe, alors que l'Hexagone est ouvert aux filiales des groupes de presse étrangers, dont témoigne par exemple l'existence de Prisma Presse, éditeur de *Femme actuelle*, *Prima*, *Télé-Loisirs*, etc.

Ces jalons posés, les éditeurs ont fait part de leurs attentes, en battant leur coulpe. Après avoir misé davantage sur les annonceurs que sur les lecteurs, durant les années de surchauffe publicitaire, ils veulent désormais *«avoir une réflexion créative sur les nouveaux espaces publicitaires»*, et tablent sur la transparence du marché que devrait apporter la loi Sapin. Ils souhaitent aussi rallier les lecteurs en luttant contre l'érosion de la diffusion, due au prix de vente des journaux, au retard pris par le portage à domicile et au contenu rédactionnel, qui doit être amélioré. En attendant, les réductions de coût attendues sont marginales. Pour les éditeurs, elles se fondent surtout sur une baisse de la masse salariale, obtenue en remettant en cause l'idée très répandue dans la presse française selon laquelle un éditeur doit obligatoirement disposer de son centre d'impression, et en rediscutant de la rétribution de la distribution.

Celle-ci devrait être mieux adaptée au lectorat par l'extension du portage, par une amélioration du service postal des abonnements, voire par de nouvelles missions confiées à La Poste, qui pourrait vendre des journaux et collecter des abonnements. Quant à l'une des déficiences de la presse écrite, à savoir sa sous-capitalisation, elle pourrait trouver des remèdes dans l'*«adossement»* à un groupe industriel, dans des *«concours financiers classiques»* ou dans de nouvelles règles régissant la transmission familiale des entreprises de presse.

En posant, *in fine*, la question de la *«crise d'identité des journalistes»*, le secrétaire d'Etat à la communication s'est félicité du nouvel intérêt porté au lectorat et a indiqué qu'une future table ronde réunissant éditeurs, journalistes et pouvoirs publics *«mettrait en lumière problèmes et solutions»* de la presse d'informations générales, qui requérait *«un traitement d'urgence»*.

Y.-M. L

### Censure à RFI ?

Censure ? Ou autocensure ? Ni *l'un ni l'autre, affirme Christian* Billmann, directeur de l'information de Radio France International (RFI). *L'émission en deux volets* que Gilles Pérez, journaliste au service politique de RFI, devait consacrer à *la Part d'ombre*, un livre de notre collaborateur Edwy Plenel sur les «affaires» et sur M. Mitterrand, publié aux éditions Stock, n'a pas été *«interdite»* lundi 16 novembre, mais simplement *«reportée»*.

Selon Christian Billmann, l'émission – comportant plusieurs témoignages – était déséquilibrée par l'absence d'entretiens avec des proches du chef de l'Etat. Plusieurs d'entre eux comme Gilles Ménage, Jean-Jack Queyranne, Georges Kiejman avaient refusé leur participation. *Gilles Pérez fait cependant remarquer que des hommes comme* Edgar Morin, rédacteur du Projet *socialiste et proche du président* de la République, Bernard Deleplace et Jean-Luc Mélenchon ont *apporté leur témoignage*. L'USJF-CFDT s'est également mobilisée et a *«dénoncé»*, lundi 16 novembre, ce *«cas de censure manifeste»* sur RFI.

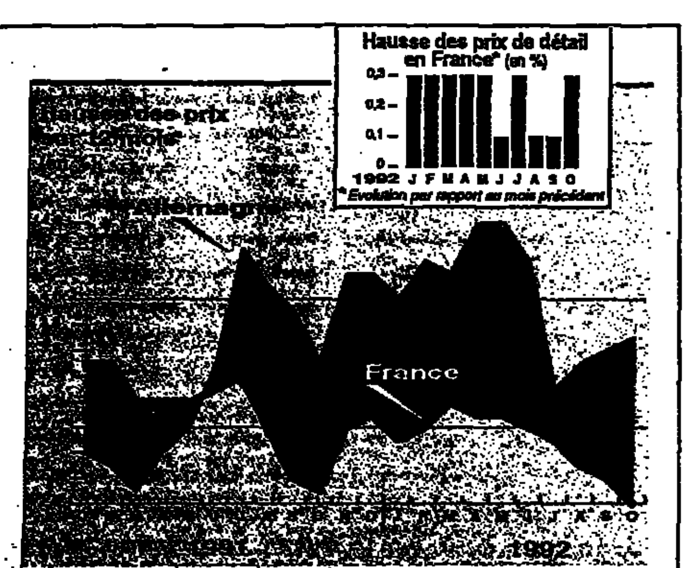
L'USJF-CFDT s'interroge, *«sur le «hasard» qui fait coïncider cette manifestation d'autoritarisme avec le renouvellement ou non, par la tutelle publique, du mandat du président de RFI* [M. André Larquié], *qui devrait intervenir en ce début de semaine»*. C'est en effet mercredi 18 novembre que le *Journal officiel* devrait publier le nom des quatre administrateurs de RFI, dont l'un au moins sera choisi par le Conseil supérieur de *l'audiovisuel pour devenir le président de RFI*.

## CONJONCTURE

### Hausse des prix de détail : l'écart avec l'Allemagne se creuse

Les prix de détail en France ont augmenté de 0,3 % en octobre *après des hausses de 0,1 % en août et septembre. Sur un an* (octobre 1992 comparé à octobre 1991), la hausse des prix est de 2,4 %. L'écart d'inflation avec l'Allemagne s'est nettement creusé en *faveur de la France, la hausse des prix ayant atteint 3,7 % outre-Rhin* en octobre.

La décélération des prix en France à partir de l'été a pour cause principale la faiblesse du dollar et des prix pétroliers qui ont pesé sur les prix des importations. La sagesse des prix alimentaires est une autre cause de décélération : les prix des fruits et des légumes ont été relativement bas tout l'été alors qu'ils avaient été élevés l'année dernière. Ces facteurs de ralentissement, en s'estompant progressivement (le dollar avoisine 5,30 F après avoir été inférieur à 5 F pendant des mois), vont faire légèrement remonter le taux annuel d'inflation. Apparaîtra la véritable tendance des prix, qui est déterminée par l'évolution des services privés (environ 4,7 % l'an) et celle des produits manufacturés (environ 2 % l'an). Tous comptes faits, le rythme annuel de l'inflation (hors énergie) devrait se situer à 3 % environ.



# VIE DES ENTREPRISES

Conséquences du ralentissement économique allemand

## Daimler-Benz révise ses perspectives de bénéfices à la baisse

FRANCFORT

*de notre correspondant*

Conséquence d'un fort ralentissement de ses ventes d'automobiles et de poids lourds, Daimler-Benz, le premier groupe industriel allemand, a abaissé de 400 millions de marks (1,36 milliard de francs) ses prévisions de bénéfices pour l'année 1992, du fait d'un fort ralentissement de ses ventes d'automobiles et de camions.

*« Je ne me souviens pas d'un retournement des affaires aussi dramatique. »* M. Gerhard Liener, le directeur financier de Daimler-Benz, a reconnu devant la presse ce week-end que son groupe allait connaître une *période* rude. En août encore, M. Edzard Reuter, le président, était confiant. Il présentait des résultats en hausse de 16 % pour les six premiers mois de l'année. Il ne modifiait pas sa perspective d'un profit pour 1992 qui devait se situer autour de celui de l'an dernier soit 1,94 milliard de DM (près de 6,8 milliards de francs).

Imprévision ? Excès d'optimisme ? Le fait est que le groupe n'a pas vu venir le ralentissement brutal de la conjoncture allemande. Résultat, M. Liener a indiqué que le profit du groupe n'atteindrait que 1,5 milliard de marks cette année. Une révision à la baisse de 400 millions.

Pour rassurer les financiers, Daimler-Benz a annoncé qu'il amplifiait son programme de suppressions d'emplois (20 000 suppressions annoncées dans la filiale automobile Mercedes et 7 500 de la filiale aéronautique Deutsche Aerospace). Il faudra que les effectifs actuels (380 000) soit ramenés de 10 % environ d'ici à la fin de 1994. L'économie est chiffrée à un milliard de DM par an. Parallèlement, le groupe révise *à la baisse* ses investissements : il a renoncé à construire une nouvelle usine de camions dans le Brandebourg, à l'est du pays. L'investissement devait être d'un milliard de DM. Enfin, M. Reuter a accéléré la mise en place d'une restructuration de la hiérarchie qui vise à simplifier et alléger le lourd dispositif actuel.

Pour l'immédiat, c'est l'ensemble du groupe qui serre les écrous. AEG (électro-technique) devait sortir du rouge cette année : cela n'est *plus tout à fait certain.* DASA affichera des comptes positifs, mais ses carnets de commandes sont 25 % plus maigres que prévu. Et puis surtout, la filiale Mercedes-Benz, qui assure 80 % des profits du groupe, a vu ses ventes se contracter de façon inquiétante. Mercedes vendra environ 40 000 voitures de moins que l'an passé et 15 000 camions de moins. En attendant un retournement de conjoncture, les critiques contre l'aventureuse et coûteuse diversification du groupe vers l'aéronautique ou l'informatique vont se renforcer.

ÉRIC LE BOUCHER

# CHIFFRES ET MOUVEMENTS

### GAMME

□ **Citroën : la remplaçante de la BX s'appellera Xantia.** – Citroën a décidé de baptiser Xantia sa future automobile de gamme « moyen-supérieur », remplaçante de la BX, *qui sera présentée au Salon* de Genève en mars 1993. La Xantia sera une « vraie » Citroën, disposant donc d'une suspension hydraulique et d'un correcteur d'assiette décliné sur le dispositif des XM. Le segment de marché visé par le nouveau véhicule représente en France environ 370 000 véhicules par an (13,8 % du marché). Il est dominé par la Renault 21 (109 000 exemplaires sur les douze derniers mois) la Peugeot 409 (103 000 exemplaires), la Citroën BX (43 000 exemplaires) et enfin la Vectra de l'américain Général Motors (marque Opel), le numéro un de ce secteur sur le marché européen.

### ACQUISITION

□ **Le fabricant de glaces Clarke Foods racheté par Nestlé.** – La filiale britannique du groupe agroalimentaire suisse Nestlé va racheter la majorité des actifs du groupe alimentaire Clarke Foods, le deuxième producteur britannique de crèmes glacées placé en octobre en redressement judiciaire, a annoncé, lundi 16 novembre, le président de Nestlé UK, M. Peter Blackburn. La firme va ainsi reprendre la marque de crèmes glacées Lyons Maid, prenant ainsi une place de choix sur le marché britannique des glaces qui pèse globalement 800 millions de livres en *chiffre d'affaires annuel (6,5 milliards* de francs).

### PARTICIPATION

□ **Renault s'associe à Volvo en Thaïlande.** – Le constructeur automobile Renault a annoncé, lundi 16 novembre, avoir pris 20 % du capital de la Thaï Swedish Assembly Company (TSA), aux côtés de Volvo (56 %) et de la société distributrice du groupe suédois, la Swedish Motor Corporation (20 %). TSA, qui assemble des Volvo depuis 1986, a une capacité d'assemblage de 5 000 véhicules par an. Les 16 millions de francs apportés par Renault lui permettront de doubler sa capacité de production pour devenir une vraie usine commune aux deux groupes, assemblant des modèles de la série 900 du Suédois et des R19 et R21 pour le compte du Français.

### CRISE

□ **Charbonnages : 700 suppressions d'emploi prévues en Lorraine en 1993.** – Le projet de budget des Houillères du bassin de Lorraine (HBL), présenté lundi 16 novembre, à Freyming-Merlebach *(Moselle), par le directeur général* des HBL, M. Roger Jourdan, prévoit 700 suppressions d'emploi. Un plan à moyen terme dressé en 1991 tablait, pour l'an prochain, sur 510 suppressions d'emploi, a précisé un porte-parole des Houillères, qui a fait état d'une *« petite accélération »*. Ce plan pour 1993, qui a été soumis aux syndicats au cours du *comité d'entreprise et doit* être avalisé par le conseil d'administration jeudi à Paris, établit en outre la production de charbon à 7,7 millions de tonnes, contre 7,8 envisagées par le plan de 1991.

### CESSION

□ **Storehouse vend la branche américaine d'Habitat à MTLG Acquisition.** – Le groupe britannique Storehouse a annoncé, lundi 16 novembre, qu'il allait vendre pour une somme symbolique au groupe américain MTLG Acquisition sa filiale américaine en difficulté Conran Stores, qui gère les dix-neuf magasins de meubles et d'aménagement intérieur Conran's Habitat situés aux Etats-Unis. Storehouse va constituer une provision extraordinaire d'environ 25 millions de livres (200 millions de francs) pour couvrir les pertes associées à la vente de Conran Stores, qui a perdu 7,7 millions de livres *(63 millions de francs)* pendant le dernier exercice financier sur un chiffre d'affaires de 29 millions de livres (210 millions de francs).

### CONTRATS

□ **Bouygues construit un hôtel et un centre commercial à Singapour.** – Dragages et Travaux publics, filiale de Bouygues, vient de signer un contrat avec Pontiac Marina *Private Limited, d'un montant de* 1,6 milliards de francs concernant la construction d'un ensemble immobilier de 240 000 mètres carrés à Singapour comprenant un hôtel cinq étoiles, une tour de bureaux et un centre commercial. Bouygues indique dans un communiqué, lundi 16 novembre, qu'il réalise 16 % de son chiffre d'affaires international en Asie du Sud-Est. Dragages et Travaux publics, implanté depuis trente-cinq ans dans cette région du monde, a déjà réalisé des ouvrages pour le métro de Singapour.

□ **Siemens, Preussag et AEG vont équiper Copenhague en trains de banlieue.** – Un consortium formé par *Siemens AG et Linke-Hof*fmann-Busch Waggon-Fahrzeug-Maschinen GmbH, détenu par Preussag et AEG, va obtenir du gouvernement danois un contrat d'un montant de 1,6 milliard de deutschemarks (5,44 milliards de francs) visant à équiper Copenhague de 120 trains de banlieue, selon un porte-parole de Preussag AG. Celui-ci a souligné que les premiers trains devraient être livrés fin 1995. Le contrat devrait être signé *« ces prochaines semaines »*. Le consortium allemand a obtenu le contrat en soumettant une offre *« sensiblement moins chère »* que celle de son concurrent Scandia ABB, du groupe helvéto-suédois Asea Brown Boveri.

### CAPITAL

□ ***SITA (groupe Lyonnaise des eaux-Dumez)*** **va procéder à une augmentation de 355 millions de francs.** – SITA va procéder à une augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription d'actions, au prix d'émission de 1 800 francs pour une action nouvelle avec un bon « E » de souscription. D'un montant de 355 mil*lions de francs, cette augmentation* de capital ne sera pas suivie par sa maison-mère, le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, qui, tout en en gardant le contrôle, souhaite *« élargir et internationaliser l'actionnariat de SITA »*. Le développement, en France comme à l'étranger, du groupe SIT a rendu nécessaire ce renforcement des fonds propres, malgré les bons résultats du groupe : comme prévu, SITA devrait dégager un profit net, part du groupe, de 115 millions de francs en 1992 (+ 14 %) pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de francs (+ 17 %).

# MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5913

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | ■ |
| II | | | | | | | | | |
| III | | | ■ | | | | | | ■ |
| IV | | | | ■ | | | | | |
| V | | | | | | ■ | ■ | | |
| VI | | ■ | | | | | | | |
| VII | ■ | | | | | ■ | | | |
| VIII | | | | ■ | | | | | ■ |
| IX | | | | | ■ | | | | |
| X | | | | | | | | ■ | |
| XI | | | ■ | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

I. Laisse voir des avantages. – II. Peut se produire en un moment. – III. Conjonction. Inspiratrice. – IV. *Prière.* Quand il est propre, aime être chatouillé. – V. Un petit bidet. Participe. – VI. Qui peut s'écraser. – VII. Une ville. Compagnons de jeux. – VIII. Son huile n'est pas comestible. Surveilla. – IX. Mit un moteur au point. Une *maison où ça sent le sapin.* – X. Frapper par-derrière. Mesure. – XI. Pronom. Protègent des couches.

VERTICALEMENT

1. Quand on le fait à trois, il n'y a qu'une moitié pour deux. Couvert à l'usine. – 2. Nucléaire, c'est une forte tête. Pas oubliée. – 3. Symbole. On dit qu'il n'y en a plus quand ils sont en avance. – 4. *Circule à l'étranger. Durée.* Ne se dégonfla pas. – 5. Une substance au poil. Dieu, pour Moïse. – 6. Connaît bien le Coran. N'est pas une bonne politique. – 7. Dirigea l'Angola. Une rupture illégale. – 8. Qui ne se perdra donc pas. – 9. *Entourent un pâté. Planches.*

**Solution du problème n° 5912**

*Horizontalement*

I. Panetière. – II. Ebénistes. – III. Nef. Eau. – IV. Dilater. – V. Uléma. Nu. – VI. Eure. – VII. Féconde. – VIII. Esaü. On. – IX. Llanos. – X. Môme. Tues. – XI. Eres. Etre.

*Verticalement*

1. Pendu. Femme. – 2. Abeilles. Or. – 3. Nèfle. Calme. – 4. En. Ampoules. – 5. Tinta. – 6. Is. Edenté. – 7. Eternue. Out. – 8. *Réa. Ur. Oser.* – 9. *Esus. Eon.* Se.

GUY BROUTY

# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 17 novembre ⬇

### Mitigée

La Bourse de Paris était mitigée mardi en raison notamment de la mauvaise conjoncture économique européenne. En repli de 0,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une perte de 0,21 % en début d'après-midi à 1 767,45 points.

*Le tassement de la Bourse de New-*York, en raison notamment d'une remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis, contribue à la faiblesse du *marché français, qui est par ailleurs* préoccupé par l'isolement de la France dans les négociations du GATT. De plus, les résultats semes*triels des sociétés, les chiffres d'af*faires du troisième trimestre ou les révisions à la baisse des résultats pour 1992 par les dirigeants du *groupe amplifient ce sentiment.* Dans ce climat, la nouvelle révision à la baisse des prévisions d'Associés en finance (18 bureaux d'analyse de la *place parisienne) ne fait qu'accentuer* la morosité. Associés en finance estime à 2,1 % en 1992 le recul des résultats des sociétés figurant dans l'indice CAC 40 par rapport à l'année précédente. Il ajoute que « depuis septembre la baisse s'est accélérée de façon notable, ce qui laisse penser que la conjoncture connaît une véritable récession depuis l'été ».

Dans ces conditions, les principales baisses étaient emmenées par Nor*don, Olipar et Schneider. En hausse,* on notait Vallourec, CSEE et Thomson.

## NEW-YORK, 16 novembre ⬇

### Sans conviction

Wall Street a clôturé en baisse, lundi 16 novembre, déprimée par le manque de conviction des investisseurs qui continuent à répondre par des ventes à la publication de statistiques économiques encourageantes. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes *a terminé à 3 205,74 points* en baisse de 27,29 points (– 0,8 %). Le volume d'échanges a été modéré avec quelque 174 millions d'actions *traitées. Le nombre de titres en* baisse a dépassé celui des valeurs en hausse dans un rapport de dix contre sept : 1 085 contre 734 ; 577 titres *ont été inchangés. La Réserve fédé*rale a annoncé que la production industrielle avait progressé de 0,3 % en octobre aux États-Unis, après un recul de 0,2 % en septembre. Les experts tablaient en général sur une hausse de 0,2 % de cet indice.

D'autre part, la stagnation des stocks des entreprises américaines en septembre s'est également accompagnée d'une progression de leurs ventes (+ 1,3 %).

| VALEURS | Cours du 13 nov. | Cours du 16 nov. |
|---|---|---|
| Alcoa | 66 1/2 | 65 3/8 |
| ATT | 45 5/8 | 46 1/2 |
| Boeing | 35 1/4 | 35 1/8 |
| Chase Manhattan Bank | 26 | 26 |
| Du Pont de Nemours | 46 3/4 | 46 |
| Eastman Kodak | 40 1/2 | 40 3/8 |
| Exxon | 59 1/4 | 59 |
| Ford | 39 | 39 5/8 |
| General Electric | 78 7/8 | 78 |
| General Motors | 31 1/8 | 31 |
| Goodyear | 68 7/8 | 68 5/8 |
| IBM | 64 7/8 | 64 7/8 |
| ITT | 69 3/8 | 69 1/8 |
| Mobil Oil | 59 7/8 | 59 3/4 |
| Pfizer | 76 1/8 | 76 1/2 |
| Schlumberger | 60 1/2 | 60 1/8 |
| Texaco | 59 5/8 | 59 5/8 |
| UAL Corp. ex-Allegis | 123 7/8 | 118 7/8 |
| Union Carbide | 14 3/4 | 14 5/8 |
| United Tech. | 44 1/2 | 43 1/4 |
| Westinghouse | 12 | 12 |
| Xerox Corp. | 76 7/8 | 77 3/8 |

## LONDRES, 16 novembre ⬇

### Tassement

Après une tentative de reprise en mi-journée, les valeurs ont piqué du nez, lundi 16 novembre, au Stock Exchange dans le sillage de l'ouverture en baisse à Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 17,9 points (– 0,6 %) à 2 679,6 points. Le volume des échanges s'est contracté, revenant à 432,8 millions de titres contre 616,8 millions vendredi. La tendance a été affectée par des prises de bénéfices et par la faiblesse du marché à terme. Le groupe de gaz industriel BOC Group est demeuré stable après la publication de ses résultats annuels qui ont montré une légère hausse du bénéfice, si l'on exclut une charge exceptionnelle de 117 millions de livres. Le groupe sidérurgique British Steel, après avoir annoncé une perte semestrielle avant impôt de 51 millions de livres et la suppression de son acompte de dividende, s'est déprécié.

## TOKYO, 17 novembre ⬇

### Sous les 16 000 points

La dégringolade de la Bourse de Tokyo se poursuit et aurait même tendance à s'accélérer depuis plusieurs jours. A *tel point* que l'indice Nikkei après avoir cédé, mardi 17 novembre, 169,51 points, soit 1,05 %, est passé sous la barre des 16 000 *points* à 15 993,48. La Bourse nippone n'avait plus atteint ce niveau depuis le 20 août.

Une *nouvelle fois le marché japonais a souffert de ventes liées à des* arbitrages sur les marchés à terme et plus encore du pessimisme des investisseurs sur la santé de l'économie *japonaise.*

| VALEURS | Cours du 16 nov. | Cours du 17 nov. |
|---|---|---|
| Ajinomoto | 1 230 | 1 220 |
| Bridgestone | 1 100 | 1 100 |
| Canon | 1 280 | 1 280 |
| Fuji Bank | 1 760 | 1 690 |
| Honda Motors | 1 210 | 1 200 |
| Matsushita Electric | 1 060 | 1 040 |
| Mitsubishi Heavy | 483 | 494 |
| Sony Corp. | 3 750 | 3 820 |
| Toyota Motors | 1 360 | 1 360 |

# PARIS :

## Second marché (sélection)

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours | VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|---|
| Alcatel Câbles | 4590 | 4589 | Immob. Hôtelière | 1000 | 1000 |
| B.A.C. | 23 70 | .... | Internat. Computer | 130 | 130 |
| Boiron (Ly) | 485 | 490 | I.P.B.M. | 41 85 | .... |
| Boisset (Lyon) | 224 | .... | Locamic | 138 50 | 132 20 |
| C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.) | 820 | 810 | Matra Comm. | 295 70 | .... |
| Calberson | 188 | 195 | Molex | 185 | .... |
| Cardif | 737 | 737 | N.S.C. Schlumberger | 755 | 755 |
| C.E.G.E.P. | 155 50 | 158 | Publ. Filipacchi | 406 | 400 |
| C.F.P.I. | 249 50 | 247 | Rhone-Alp. Ecu (Ly.) | 320 | 320 |
| C.N.I.M. | 924 | 924 | Select Invest (Ly) | 76 | 76 |
| Codetour | 257 | 257 | Serbo | 145 | 150 |
| Conforama | .... | .... | Sopra | 300 | 297 |
| Creeks | 111 | 111 | TF1 | 326 10 | 328 20 |
| Dauphin | 158 | 160 | Thermador H. (Ly) | 340 | .... |
| Delmas | 970 | 965 | Viel et Cie | 98 10 | ... |
| Demachy Worms Cie | 340 50 | .... | Y. St-Laurent Groupe | 611 | 614 |
| Devanlay | 950 | 960 | | | |
| Deville | 100 | 98 95 | | | |
| Dolisos | 109 50 | 107 | | | |
| Editions Belfond | 200 | 200 | | | |
| Europ. Propulsion | 175 | 173 | | | |
| Finacor | 110 | .... | | | |
| G.F.F. (group.fon.f.) | 48 | .... | | | |
| G.L.M. | 445 | 445 | | | |
| Gravograph | 125 | 131 | | | |
| Guintoli | 720 | .... | | | |
| I.C.C. | 162 | 158 | | | |
| Idianova | 45 10 | 47 | | | |

LA BOURSE SUR MINITEL

**36-15** TAPEZ **LE MONDE**

## MATIF

**Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 novembre 1992**
Nombre de contrats estimés : 79 368

| COURS | ÉCHÉANCES Déc. 92 | Mars 93 | Juin 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 110,58 | 111,36 | 111,90 |
| Précédent | 110 92 | 111,68 | 111,98 |

**Options sur notionnel**

| PRIX D'EXERCICE | OPTIONS D'ACHAT Déc. 92 | Mars 93 | OPTIONS DE VENTE Déc. 92 | Mars 93 |
|---|---|---|---|---|
| 108 | 2,83 | 2,21 | 0,02 | 0,25 |

## CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 13 254

| COURS | Nov. 92 | Déc. 92 | Janv. 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 1 786 | 1 802 | 1 815 |
| Précédent | 1 811 | 1 826 | 1 841 50 |

## CHANGES

### Dollar : 5,4005 F ⬆

Le dollar poursuivait sa progression à 5,4005 F, mardi 17 novembre, au cours des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,3560 FF à la clôture des échanges interbancaires de lundi. La devise américaine était également en hausse à Francfort, s'échangeant à 1,6033 DM contre 1,5895 la veille à la clôture.

| FRANCFORT | 16 nov. | 17 nov. |
|---|---|---|
| *Dollar (en DM)* | *1,5895* | *1,6033* |
| **TOKYO** | 16 nov. | 17 nov. |
| Dollar (en yens) | 124,25 | 124,56 |

### MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (17 nov.) ........ 9 1/4-9 3/8 %
New-York (16 nov.) ........ 3 1/4 %

## BOURSES

**PARIS** *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

| | 13 nov. | 16 nov. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 102,80 | 101,80 |
| Valeurs étrangères | 84,50 | 84,40 |
| *(SBF, base 100 : 31-12-81)* | | |
| Indice général CAC | 477,40 | 474,25 |
| *(SBF, base 1000 : 31-12-87)* | | |
| Indice CAC 40 | 1 796,80 | 1 796,80 |

**NEW-YORK** *(Indice Dow Jones)*

| | 13 nov. | 16 nov. |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 223,30 | 3 205,74 |

**LONDRES** *(Indice « Financial Times »)*

| | 13 nov. | 16 nov. |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 2 697,50 | 2 679,60 |
| 30 valeurs | 2 021,60 | 2 004,60 |
| Mines d'or | 67,10 | 68,80 |
| Fonds d'Etat | 94,98 | 94,01 |

**FRANCFORT**

| | 13 nov. | 16 nov. |
|---|---|---|
| Dax | 1 548,52 | 1 546,95 |

**TOKYO**

| | 16 nov. | 17 nov. |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 16 162,99 | 15 993,48 |
| Indice général | 1 232,52 | 1 221,33 |

## MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

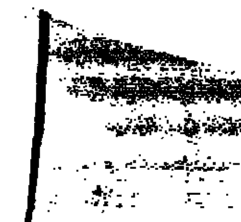
| | COURS COMPTANT Demandé | COURS COMPTANT Offert | COURS TERME TROIS MOIS Demandé | COURS TERME TROIS MOIS Offert |
|---|---|---|---|---|
| $ E-U | 5,4025 | 5,4045 | 5,4780 | 5,4830 |
| Yen (100) | 4,3289 | 4,3340 | 4,3922 | 4,4010 |
| Ecu | 6,6303 | 6,6355 | 6,6190 | 6,6302 |
| Deutschemark | 3,3690 | 3,3695 | 3,3723 | 3,3751 |
| Franc suisse | 3,7216 | 3,7257 | 3,7446 | 3,7518 |
| Lire italienne (1000) | 3,9473 | 3,9518 | 3,9039 | 3,9117 |
| Livre sterling | 8,1816 | 8,1885 | 8,2274 | 8,2300 |
| Peseta (100) | 4,7026 | 4,7065 | 4,6484 | 4,6596 |

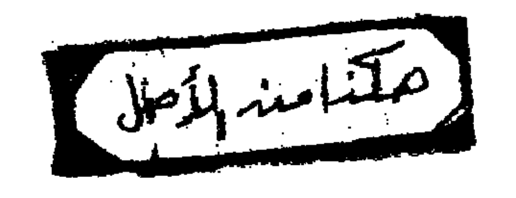
## TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS Demandé | UN MOIS Offert | TROIS MOIS Demandé | TROIS MOIS Offert | SIX MOIS Demandé | SIX MOIS Offert |
|---|---|---|---|---|---|---|
| $ E-U | 3 1/8 | 3 3/4 | 3 13/16 | 3 15/16 | 3 13/16 | 3 15/16 |
| Yen (100) | 3 11/16 | 3 13/16 | 3 5/8 | 3 3/4 | 3 1/2 | 3 5/8 |
| Ecu | 10 3/16 | 10 5/16 | 10 1/8 | 10 1/4 | 9 11/16 | 9 13/16 |
| Deutschemark | 8 13/16 | 8 15/16 | 8 7/8 | 9 | 8 1/2 | 8 5/8 |
| Franc suisse | 6 9/16 | 6 11/16 | 6 7/8 | 7 | 6 11/16 | 6 13/16 |
| Lire italienne (1000) | 13 1/2 | 14 | 13 5/8 | 14 1/8 | 13 3/8 | 13 15/16 |
| Livre sterling | 7 5/16 | 7 7/16 | 7 1/4 | 7 3/8 | 6 13/16 | 6 15/16 |
| Peseta (100) | 14 | 14 1/4 | 14 | 14 1/4 | 13 3/4 | 14 |
| *FRANC FRANÇAIS* | 9 7/16 | 9 9/16 | 9 7/16 | 9 9/16 | 9 1/8 | 9 1/4 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.









# MARCHÉS FINANCIERS

## BOURSE DU 17 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

### Règlement mensuel

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|---|
| 4880 | C.N.E 3% | 4999 | 4985 | 4985 | - 0 28 |
| 802 | B.N.P. T.P | 840 | 820 | 839 | - 0 12 |
| 795 | Cr.Lyon. T.P | 823 | 807 | 820 | - 0 36 |
| 1665 | Renault T.P | 1610 | 1610 | 1605 | - 0 31 |
| 1646 | Rhone Poul. T.P | 1650 | 1650 | 1670 | + 1 21 |
| 1019 | Saint Gobain T.P. | 1030 | 1025 | 1035 | + 0 49 |
| 790 | Thomson T.P | 750 | 775 | 785 | + 4 67 |
| 530 | ACCOR | 572 | 571 | 570 | - 0 35 |
| 735 | Air Liquide | 728 | 731 | 735 | + 0 96 |
| 635 | Alcatel-Alsthom | 645 | 646 | 644 | - 0 16 |
| 1440 | Als.Superm. | 1450 | 1450 | 1465 | + 1 03 |
| 240 | A L S P I | 258 | 252 | 255 | - 0 39 |
| 410 | AGF Sté Centrale | 415 40 | 415 10 | 410 | - 1 30 |
| 124 | Avenir H. Média | 96 | 98 | 96 | .... |
| 815 | Axa (ex Cie Midi) | 881 | 882 | 885 | + 0 45 |
| 147 | Bafip | 146 80 | 146 50 | 146 | - 0 54 |
| 60 | Bail-Equipem. | 62 20 | 64 10 | 65 | + 4 50 |
| 610 | Bail Investiss. | 640 | 640 | 630 | - 1 56 |
| 370 | Bancaire | 361 10 | 360 10 | 368 90 | + 2 16 |
| 630 | Bazar H.-V. | 620 | 618 | 630 | + 1 61 |
| 1210 | Berger (M) | 1258 | 1221 | 1261 | + 0 24 |
| 390 | Bertrand Faure | 400 | 400 | 400 | .... |
| 855 | Bic | 904 | 906 | 910 | + 0 66 |
| 1050 | B.I.P. | 1075 | .... | .... | .... |
| 184 | BIS | 150 | 149 | 147 20 | - 1 87 |
| 355 | B N P (CI) | 389 | 385 50 | 381 10 | - 2 03 |
| 525 | Bollore Tech. | 501 | 500 | 496 | - 1 00 |
| 3060 | Bongrain | 3150 | 3150 | 3160 | + 0 32 |
| 470 | Bon-Marché | 465 30 | 468 | 463 | - 0 49 |
| 485 | Bouygues | 522 | 525 | 521 | - 0 19 |
| 86 | BP France | 93 50 | 92 | 93 | - 0 53 |
| 965 | B S N | 965 | 965 | 967 | + 0 21 |
| 990 | Canal Plus | 1049 | 1052 | 1053 | + 0 48 |
| 170 | Cap Gem.S. | 168 40 | 167 80 | 166 60 | - 1 07 |
| 171 | Carnaudmetalbox | 183 70 | 182 10 | 183 40 | - 0 16 |
| 2350 | Carrefour | 2485 | 2489 | 2480 | - 0 20 |
| 150 | Casino | 144 | 144 | 143 50 | - 0 35 |
| 93 | Casino ADP | 94 05 | 94 | 95 | + 1 01 |
| 435 | Castorama D.L. | 474 | 470 | 474 | .... |
| 198 | C.C.F. | 209 | 207 | 208 30 | - 0 33 |
| 33 | CCMC Ly. | 33 40 | 32 20 | 32 20 | - 3 59 |
| 325 | C.D.M.E. | 386 | 385 | 382 10 | - 1 07 |
| 136 | C.E.G.I.D. | 137 | 137 | 135 20 | - 1 31 |
| 38 | Centrest (Ny) | 44 10 | 44 | 44 | - 0 23 |
| 270 | C.E.P. Comm. | 284 | 280 | 282 | - 0 70 |
| 77 | Cerus | 82 | 81 80 | 81 20 | - 0 98 |
| 850 | Cetelem | 872 | 870 | 867 | - 0 57 |
| 189 | CF Int. | 189 | .... | .... | .... |
| 230 | CGI Info. | 239 10 | 237 | 239 90 | + 0 33 |
| 880 | C G I P | 994 | 979 | 985 | - 0 91 |
| 620 | CGP | 619 | 610 | 610 | - 1 45 |
| 1220 | Chargeurs S A. | 1235 | 1230 | 1227 | - 0 65 |
| 290 | Christian Dior | 252 | 252 | 257 | + 1 98 |
| 520 | C I C A (M) | 520 | 520 | 520 | .... |
| 285 | Ciments franc. | 290 | 292 | 292 | + 0 69 |
| 480 | Clarins | 480 | 480 | 477 | - 0 63 |
| 360 | Club Mediter. | 368 | 384 | 383 30 | - 0 74 |
| 670 | Colas | 723 | 725 | 734 | + 1 52 |
| 194 | Cpt. Entrep. | 210 | 214 50 | 210 | .... |
| 1140 | Compt Mod. | 1170 | 1166 | 1166 | - 0 34 |
| 194 | CPR (Paris Rés.) | 231 | 231 90 | 230 | - 0 43 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|---|
| 845 | Créd. Foncier | 909 | 892 | 908 | - 0 11 |
| 300 | Crédit Loc France | 320 30 | 318 10 | 319 | - 0 41 |
| 420 | Cr Lyon (CI) | 375 | 379 | 378 | + 0 80 |
| 1020 | Crédit Nat. | 1090 | 1085 | 1092 | + 0 18 |
| 355 | CSEE | 399 90 | 399 | 415 | + 3 78 |
| 2850 | Damart | 3045 | 3075 | 3100 | + 1 81 |
| 345 | Dassault Aviation | 400 | 397 | 397 50 | - 0 63 |
| 157 | Dassault Electr. | 188 10 | 190 | 193 50 | + 2 87 |
| 1470 | De Dietrich | 1495 | 1500 | 1495 | .... |
| 470 | Degremont | 475 | 474 | 473 50 | - 0 32 |
| 52 | Dév.R.N.P.d.C.(Li) | 49 50 | 49 20 | 49 20 | - 0 61 |
| 67 | Dév.R.Sud-Est | 63 | 62 10 | 62 | - 1 59 |
| 275 | D M C | 281 | 278 | 279 90 | - 0 39 |
| 395 | Docks France | 394 | 393 | 393 | - 0 25 |
| 140 | Dynaction | 92 80 | 93 50 | 93 | + 0 22 |
| 1950 | Eaux (Gle) | 2024 | 2028 | 2022 | - 0 10 |
| 800 | E.B.F | 771 | 785 | 770 | - 0 13 |
| 305 | Ecco | 344 | 344 20 | 350 | + 1 74 |
| 360 | Elf Aquitaine | 361 70 | 361 | 356 60 | - 1 41 |
| 1090 | ElfSanofi(ExSanofi) | 1092 | 1091 | 1089 | + 0 64 |
| 245 | Esp-Elf (Certif) | 250 | 247 10 | 249 10 | - 0 36 |
| 630 | Eridania-Beghin | 585 | 581 | 586 | + 0 17 |
| 345 | Essilor | 388 | 386 | 382 50 | - 1 42 |
| 167 | Essil.Int.(DP) | 180 10 | 180 | 180 | - 0 08 |
| 730 | Esso | 778 | 780 | 780 | + 0 26 |
| 1030 | Eurafrance | 1148 | 1140 | 1149 | + 0 09 |
| 445 | Euro RSCG | 450 | 448 | 452 | + 0 44 |
| 74 | Eurodisneyland | 74 40 | 73 50 | 72 80 | - 2 56 |
| 860 | Europe 1 | 840 | 840 | 840 | .... |
| 30 | Eurotunnel | 28 45 | 28 50 | 29 10 | + 2 28 |
| 1450 | Exor | 1450 | 1450 | 1450 | ... |
| 100 | Finextel | 106 | 103 50 | 104 | - 1 89 |
| 240 | Fives Lille | 275 | 272 | 265 | - 3 64 |
| .... | Fougerolle | 780 | 779 | 771 | - 1 15 |
| 3250 | Fromager. Bel | 3395 | 3315 | 3315 | - 2 36 |
| 1600 | Gal.Lafayette | 1940 | 1940 | 1910 | - 1 55 |
| 295 | G.A.N | 283 50 | 283 | 283 | - 0 18 |
| 425 | Gascogne (B) | 384 | 386 | 385 | + 0 27 |
| 1000 | Gaz et Eaux | 1185 | 1185 | 1171 | - 1 18 |
| 650 | Géophysique | 590 | 594 | 608 | + 3 05 |
| 690 | Groupe André SA | 659 | 651 | 654 | - 0 76 |
| 435 | Groupe Cité | 432 | 432 | 433 | + 0 23 |
| 265 | GTM-Entrep. | 299 | 293 | 299 50 | + 0 17 |
| 1510 | Guyenne-Gas. | 1571 | 1585 | 1576 | + 0 32 |
| 107 | Hachette | 97 10 | 97 20 | 99 | + 1 96 |
| 410 | Havas | 427 | 439 50 | 428 70 | + 0 40 |
| 230 | Idia | 225 | 231 | 230 | + 2 22 |
| 280 | Imétal | 307 | 307 | 301 50 | - 1 79 |
| 100 | Immob. Phénix | 119 | 116 10 | 118 | - 0 84 |
| 88 | Ingénico | 109 80 | 109 80 | 107 50 | - 2 09 |
| 7390 | Inst. Mérieux | 6940 | 6900 | 6950 | + 0 14 |
| 380 | Interbail | 415 | 415 | 403 | - 2 89 |
| 410 | Intertechnique | 390 50 | 388 | 388 | - 0 64 |
| 690 | J. Lefebvre | 730 | 727 | 717 | - 1 78 |
| 480 | Klépierre | 480 | 476 | 478 | - 0 42 |
| 510 | Labinal | 534 | 533 | 533 | - 0 19 |
| 300 | Lafarge | 310 | 311 50 | 311 | + 0 32 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|---|
| 315 | Lebon | 260 50 | 260 50 | 260 | - 0 19 |
| 3750 | Legrand | 3940 | 3920 | 3900 | - 1 02 |
| 2030 | Legrand (DP) | 2250 | 2222 | 2250 | .. |
| 182 | Legris Industries | 146 50 | 145 | 145 | - 1 02 |
| 660 | Locindus | 685 | 682 | 688 | + 0 44 |
| 3780 | L.V.M.H. | 3702 | 3690 | 3691 | - 0 30 |
| 465 | Lyon.Eaux/Dumez | 475 30 | 475 | 480 | + 0 99 |
| 43 | Majorette Ly | 37 | .... | .... | ... |
| 285 | Mar. Wendel | 271 | 277 | 274 | + 1 11 |
| 195 | Matra | 197 90 | 196 50 | 196 20 | - 0 81 |
| 68 | Metaleurop | 70 50 | 70 50 | 70 40 | - 0 14 |
| 31 | Métrologie In. | 30 60 | 31 | 30 50 | - 0 33 |
| 180 | Michelin | 186 50 | 186 | 184 50 | - 1 07 |
| 82 | MMB | 81 60 | 81 30 | 81 40 | - 0 25 |
| 81 | Moulinex | 81 | 82 75 | 82 | + 1 23 |
| 800 | Navig. Mixte | 770 | 775 | 775 | + 0 65 |
| 105 | Nord-Est | 120 | 120 | 120 | ... |
| 215 | Nordon (Ny) | 215 | 201 | 201 | - 6 51 |
| 73 | Olipar | 49 60 | 48 | 47 10 | - 5 04 |
| 980 | Oréal | 943 | 938 | 931 | - 1 27 |
| 330 | Paribas | 338 | 334 50 | 338 10 | + 0 03 |
| 192 | Pechiney Int. | 199 50 | 198 | 198 | - 0 75 |
| 235 | Pechiney (CIP) | 257 | 258 | 253 | - 1 56 |
| 405 | Pernod Ricard | 395 | 397 | 402 90 | + 2 00 |
| 520 | Peugeot | 498 | 502 | 511 | + 2 61 |
| 305 | Pinault | 313 | 310 | 310 | - 0 96 |
| 740 | Plastic-Omn. | 808 | 809 | 807 | - 0 12 |
| 180 | Poliet Ex.Lamb.Fr. | 215 | 212 50 | 215 | .... |
| 740 | Primagaz | 793 | 785 | 800 | + 0 88 |
| 780 | Printemps | 740 | 715 | 711 | - 3 92 |
| 565 | Promodès | 575 | 580 | 580 | + 0 87 |
| 290 | Radiotechn. | 294 | 292 | 293 | - 0 34 |
| 5650 | Redoute (La) | 6200 | 6160 | 6110 | - 1 45 |
| 156 | Rémy Cointreau | 153 | 151 | 152 | - 0 65 |
| 520 | R. Poulenc CIP | 524 | 520 | 524 | ... |
| 46 | Rochette(La) | 44 50 | 43 80 | 43 80 | - 1 57 |
| 410 | Roussel Uclaf | 420 | 425 | 423 | + 0 71 |
| 2790 | R. Imp.Ly* | 2750 | 2800 | 2755 | + 0 18 |
| 152 | Sade (Ny) | 149 | 150 | 148 | - 0 67 |
| 2050 | Sagem | 2180 | 2150 | 2174 | - 0 28 |
| 470 | Saint Gobain | 483 | 483 | 482 | - 0 21 |
| 1060 | Saint Louis | 1098 | 1093 | 1098 | ... |
| 1300 | Salomon Ly | 1430 | 1430 | 1440 | + 0 70 |
| 270 | Salvepar (Ny) | 274 | 274 | 275 | + 0 36 |
| 1520 | S A T | 1490 | 1470 | 1470 | - 1 34 |
| 215 | Saul. Chât. | 271 | 271 10 | 270 20 | - 0 30 |
| 865 | Saupiquet (Ns) | 855 | 855 | 855 | .... |
| 525 | Schneider | 574 | 570 | 550 | - 4 18 |
| 10 50 | SCOA | 11 20 | 10 55 | 10 70 | - 4 46 |
| 300 | Scor s.a. | 315 | 315 | 315 | .... |
| 325 | S.E.B. | 356 50 | 364 90 | 363 | + 1 82 |
| 410 | Sefimeg | 419 50 | 415 | 418 | - 0 36 |
| 120 | Selectibanque | 124 | 124 | 124 | .... |
| 114 | Sextant A. | 135 | 135 | 134 | - 0 74 |
| 650 | S F I M | 570 | 570 | 570 | .... |
| 141 | S.G.E | 181 | 181 | 180 10 | - 0 56 |
| 405 | Simco | 438 | 430 | 430 50 | - 1 71 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|---|
| 570 | Sk. Rossignol | 724 | 725 | 720 | - 0 55 |
| 290 | Sligos | 291 50 | 296 | 298 | + 2 23 |
| 580 | Société Géné. | 547 | 543 | 544 | - 0 55 |
| 35 | Sodecco(B) | 38 50 | 38 45 | 38 50 | ... |
| 78 | Sodero(Ns) | 77 10 | 77 20 | 78 50 | + 1 82 |
| 930 | Sodexho | 1054 | 1032 | 1050 | - 0 38 |
| 75 | Sogenal(Ny) | 77 50 | 76 50 | 77 | - 0 65 |
| 490 | Sogerap | 498 | 480 | 489 | - 1 81 |
| 1070 | Sommer-Allib. | 1145 | 1159 | 1131 | - 1 22 |
| 370 | SOPHIA | 372 | 370 | 375 | + 0 81 |
| 815 | Sovac | 902 | 900 | 904 | + 0 22 |
| 235 | SPEP | 256 | 248 | 250 | - 2 34 |
| 215 | Spie-Batignol. | 275 | 279 | 276 80 | + 0 65 |
| 500 | Strafor Facom | 585 | 590 | 580 | - 0 85 |
| 230 | Suez | 243 10 | 242 20 | 244 30 | + 0 49 |
| 1080 | Synthélabo | 1157 | 1153 | 1159 | + 0 17 |
| 113 | Thomson CSF | 130 30 | 130 | 130 10 | - 0 15 |
| 235 | Total | 236 | 234 | 232 70 | - 1 40 |
| 143 | - (certif) | 148 20 | 146 20 | 146 | - 1 48 |
| 158 50 | Truffaut Fin | 202 90 | 202 | 202 50 | - 0 20 |
| 410 | U.A.P. | 416 | 415 | 408 | - 1 92 |
| 184 | U F B Locab. | 188 | 190 | 182 60 | + 0 32 |
| 150 | U.G.C. DA (Robur) | 113 10 | 108 10 | 110 10 | - 2 65 |
| 450 | U I C | 445 | 441 | 440 | - 1 12 |
| 430 | U I F | 465 50 | 465 50 | 463 | + 0 75 |
| 700 | U I S | 740 | 745 | 745 | + 0 68 |
| 370 | Unibail | 411 | 411 | 411 | . |
| 540 | Valéo | 686 | 681 | 690 | + 0 73 |
| 118 | Vallourec | 119 50 | 122 10 | 125 70 | + 5 19 |
| 210 | Via Banque | 213 | 215 | 212 | - 0 47 |
| 240 | Worms et Cie | 212 | 211 | 213 | + 0 47 |
| 1230 | Zodiac | 1230 | 1230 | 1219 | - 0 89 |
| 855 | Elf Gabon | 872 | 871 | 855 | - 0 80 |
| 83 | Amax | 88 | 88 40 | 88 40 | + 0 45 |
| 155 | Amer Barrick | 152 | 151 90 | 154 40 | + 1 58 |
| 104 | Amer Express | 114 30 | 116 30 | 115 30 | + 1 75 |
| 215 | A.T.T | 246 | 250 40 | 249 80 | + 1 54 |
| 98 | Anglo Amer.C. | 97 | 95 15 | 93 80 | - 3 30 |
| 189 | Amgold | 175 50 | 172 10 | 170 | - 3 13 |
| 179 | Banco Santander | 194 50 | 193 50 | 189 | - 2 83 |
| 720 | B.A.S.F | 713 | 720 | 725 | + 1 68 |
| 865 | Bayer | 885 | 891 | 885 | .. |
| 42 | Blesheim Pl. | 38 85 | 35 30 | 36 50 | - 6 05 |
| 25 | Buffelsfont. | 24 40 | 24 25 | 24 20 | - 0 82 |
| 121 | Chase Manh. | 139 60 | 139 50 | 140 50 | + 0 64 |
| 1890 | Daimler Benz | 1860 | 1858 | 1805 | - 2 98 |
| 60 | De Beers | 60 50 | 59 80 | 59 80 | - 1 16 |
| 2280 | Deutsche Bank | 2280 | 2298 | 2278 | - 0 09 |
| 1240 | Dresdner Bank | 1185 | 1188 | 1183 | - 0 17 |
| 40 | Driefontein | 34 90 | 34 90 | 34 75 | - 0 43 |
| 235 | Du Pont-Nem. | 250 80 | 250 | 250 | - 0 32 |
| 215 | Eastman Kodak | 216 | 217 60 | 219 50 | + 1 62 |
| 9 50 | East Rand | 8 80 | 8 70 | 8 55 | - 2 84 |
| 28 | Echo Bay | 26 | 25 70 | 25 60 | - 1 54 |
| 144 | Electrolux | 150 | 152 | 155 | + 3 33 |
| 101 | Ericsson | 117 40 | 119 10 | 118 30 | + 0 77 |
| 315 | Exxon Corp. | 320 | .... | .... | .... |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|---|
| 198 | Ford Motor | 211 30 | 214 80 | 215 | + 1 75 |
| 27 | Freegold | 26 | 25 50 | 25 25 | - 2 88 |
| 11 50 | Gencor | 11 20 | 10 85 | 11 | - 1 79 |
| 390 | Gén. Elect. | 422 20 | 420 70 | 421 | - 0 28 |
| 166 | Gén. Motors | 168 50 | 168 | 168 | - 0 30 |
| 290 | Gén. Belgique | 294 10 | 295 60 | 295 10 | + 0 34 |
| 33 | Gd. Métropol. | 32 65 | 32 60 | 32 75 | + 0 31 |
| 45 | Gartmore | 42 80 | 43 40 | 43 40 | + 1 40 |
| 19 | Hanson PLC | 18 30 | 18 30 | 18 30 | . |
| 10 | Harmony Gold | 8 10 | 7 80 | 7 80 | - 3 70 |
| 280 | Hewlett Packard | 304 | .. | .. | |
| 30 | Hitachi | 29 70 | 30 05 | 30 | + 1 01 |
| 800 | Hoechst | 809 | 811 | 811 | + 0 25 |
| 63 | Homestak | 56 60 | 58 60 | 57 95 | + 2 39 |
| 85 | I.C.I. | 83 45 | 83 80 | 83 25 | - 0 24 |
| 350 | I.B.M. | 353 | 356 | 355 10 | + 0 59 |
| 330 | I.T.T. | 367 | 375 10 | 375 | + 2 18 |
| 156 | Ito Yokado | 155 30 | 155 90 | 155 60 | + 0 19 |
| 48 | Matsushita | 45 20 | 45 75 | 45 20 | . . |
| 215 | Mc Donald's | 250 | 255 30 | 255 | + 2 00 |
| 210 | Merck | 246 | 246 | 246 80 | + 0 33 |
| 515 | Minnesota M. | 549 | 545 | 545 | - 0 73 |
| 35 | Mitsubishi | 36 | 35 55 | 36 30 | + 0 83 |
| 320 | Mobil corp. | 320 40 | 324 40 | 324 40 | + 1 25 |
| 315 | Morgan J.P | 332 60 | 334 30 | 334 30 | + 0 51 |
| 3780 | Nestlé | 3844 | 3780 | 3754 | - 2 34 |
| 111 | Norsk Hydro | 105 10 | 107 | 105 50 | + 0 38 |
| 54 | OFSIL | 57 | 56 66 | 55 65 | - 2 37 |
| 1180 | Pétrofina | 1300 | 1315 | 1301 | + 0 08 |
| 395 | Philip Morris | 421 10 | 428 50 | 429 | + 1 88 |
| 60 | Philips | 58 50 | 59 | 59 | + 0 85 |
| 60 | Placer Dome | 57 50 | 59 10 | 58 95 | + 2 52 |
| 265 | Procter Gamble | 287 30 | 289 70 | 293 80 | + 2 26 |
| 153 | Quilmès | 154 | 151 | 151 | - 1 95 |
| 14 50 | Randfontein | 13 45 | 13 10 | 13 10 | - 2 60 |
| 240 | Rhone Poul. Rorer | 271 | 271 | 269 90 | - 0 41 |
| 430 | Royal Dutch | 438 10 | 440 50 | 439 50 | + 0 32 |
| 52 | R T Z | 50 25 | 50 35 | 50 40 | + 0 30 |
| 12 50 | Saat.& Saatch. | 12 25 | 12 25 | 12 | - 2 04 |
| 19 50 | St Helena | 18 90 | 18 80 | 18 75 | - 0 79 |
| 340 | Schlumberger | 323 80 | 324 90 | 325 80 | + 0 62 |
| 44 | Shell transp. | 43 90 | 43 85 | 43 90 | .... |
| 1890 | Siemens | 1963 | 1997 | 1986 | + 1 17 |
| 173 | Sony | 159 10 | 163 30 | 163 50 | + 2 77 |
| 70 | Sumitomo Bank | 70 60 | 70 50 | 70 | - 0 85 |
| 139 | T.D.K. | 144 90 | 143 | 143 | - 1 31 |
| 44 | Telefonica | 49 | 48 | 49 | .... |
| 23 | Toshiba | 24 80 | 25 50 | 25 50 | + 2 82 |
| 560 | Unilever | 551 | 552 | 552 | + 0 18 |
| 230 | Unit.Techn. | 231 | 231 70 | 230 90 | - 0 04 |
| 158 | Vaal Reefs | 145 | 145 20 | 145 | . . |
| 915 | Volkswagen | 941 | 951 | 961 | + 2 13 |
| 210 | Volvo | 224 | 230 | 230 | + 2 68 |
| 63 | West. Deep. | 58 50 | 55 | 54 50 | - 3 54 |
| 395 | Xerox Corp. | 410 | 416 | 416 | + 1 46 |
| 105 | Yamanouchi | 103 | 104 70 | 104 30 | + 1 26 |
| 3 62 | Zambia Cop. | 3 54 | 3 40 | 3 43 | - 3 11 |

## COMPTANT (sélection)

### Obligations

| VALEURS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| Emp.Etat 9,8% 78 | 100 11 | 3 43 |
| 10,80% 79/94 | .... | 2 19 |
| Emp.Etat 13,4% 83. | 104 82 | 12 15 |
| Emp.Etat 12,2% 84. | 100 | 12 16 |
| 10,26% mars 86 | 105 20 | 7 02 |
| OAT 10% 5/2000 | 110 45 | 4 76 |
| OAT 9,9% 12/1997 | 107 59 | 9 19 |
| OAT 9,8% 1/1996 | 104 41 | 7 81 |
| PTT 11,2% 85 | 107 30 | 9 86 |
| CFF 10,30% 86 | 105 20 | 7 64 |
| CFF 10,25% nov 90 | 109 75 | 6 93 |
| CNA 10 % 1979 | .... | 6 68 |
| CNB Bques 5000F | 99 45 | 3 24 |
| CNB Paribas 5000F | .... | 3 24 |
| CNB Suez 5000F | 98 05 | 3 24 |
| CNI 1/82 5000F | 100 | 3 24 |
| CNT 9 % 86 | .... | 4 97 |
| CRH 10,80% déc.85 | 111 90 | 8 66 |
| CHARB FCE 3% 100 | 153 | .... |
| CNCA | 1021 | .... |
| Cerus | 2200 | .... |
| Alcatel 6 % janv. 89 | 641 | .... |
| Ly. Eaux cv 6,5% | 785 | .... |
| Thoms. cv 9,2% 86. | 745 | .... |

### Actions

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Applications Hydr. | 1550 | 1550 |
| Arbel | 447 | 450 |
| Bains C.Monaco | 900 | 900 |
| B.Hypoth.Europ. | 300 | .... |
| B.N.P. Intercont. | 308 20 | 310 |
| Bénédictine | 2270 | .... |
| Bidermann Internat. | 480 | 259 90o |
| Blanzy Ouest | 1100 | .... |
| B T P | 29 20 | 27 70 |
| Cambodge | 880 | 900 |
| Carbone Lorraine | 301 | 303 |
| Case Poclain | 3 40 | .... |
| C.B.C. | 250 | 249 50 |
| C.E.G.F (Frigor.) | 711 | 711 |
| Centenaire Blanzy | 315 | 316 |
| Ceragem | 23 35 | .... |
| Champex Ny | 27 | 28 |
| CIC (CIP) | 121 | 120 50 |
| C.I.M | 822 | 906 d |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| C.I.T.R.A.M. (B) | 2506 | .... |
| Comiphos | 596 | 606 |
| Cie Industrielle | 3720 | 3700 |
| Cpt Lyon Alemand | 299 90 | 299 |
| Concorde | 515 | 540 |
| Constr.Mét.Prov. | 12 50 | 12 50 |
| Crédit Gén.Ind. | 120 | 120 |
| Cr Universel (Cie) | 360 | ..... |
| Darblay | 650 | .... |
| Delmas Vieljeux | 1970 | .... |
| Didot Bottin | 565 | .... |
| Eaux Bassin Vichy | 3001 | .... |
| Ecia | 263 | 263 40 |
| Ent.Mag. Paris | 4200 | .... |
| Eridania-Béghin CI | 480 | 490 |
| Fidei | 380 | 376 |
| Finalens | 300 | 300 |
| F.I.P.P. | 48 70 | 53 65d |
| F.N.A.C. | 1840 | .... |
| Foncière (Cie) | 480 | 480 |
| Foncina | 314 | .... |
| France I.A.R.D. | 319 | .... |
| France SA (La) | 1221 | 1220 |
| From. Paul-Renard | 2060 | .... |
| Gaumont | 360 | 372 90 |
| Genefim | 274 | 270 |
| Gévelot | 537 | .... |
| G.F.C. | 357 | 347 |
| Groupe Victoire | 888 | 802 o |
| G.T.I (Transport) | 235 | .... |
| Immobail | 316 | 316 |
| Immobanque | 627 | 626 |
| Im.Marseillaise | 4062 | .... |
| Invest.(Sté Cie.) | 3000 | .... |
| Lambert Frères | .... | .... |
| Lille Bonnières | 940 | 940 |
| Locafinancière | 465 | 464 |
| Louis Vuitton | 519 | 525 |
| Louvre | 2025 | 2005 |
| Lucia | 264 | 238 30o |
| Machines Bull | 21 | 22 |
| Mag.Uniprix | 168 20 | 168 10 |
| Magnant | 640 | .... |
| Métal Déployé | 358 | 355 |
| Mors | 42 10 | 42 10 |
| Navigation (Nle) | 170 | .... |
| Optorg | 229 60 | 235 |
| Oréal (CI) | 537 | 536 |
| Origny-Desvroise | 445 | 447 |
| Palais Nouveauté | 1211 | 1210 |
| Paluel Marmont | 500 | .... |
| Parfinance | 180 | 180 |
| Paris France | 238 | .... |
| Paris Orléans | 176 10 | 178 |
| Parthena Invest | 370 | 370 |
| Pathé Cinéma | .... | .... |
| Piper Heidsieck | 823 | .... |
| Porcher | 292 | 300 80 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Promodès (CI) | 382 | .... |
| Publicis | 500 | 500 |
| Rochefortaise | 117 80 | 117 80 |
| Rosario | 130 | 130 10 |
| Rougier | 208 | 208 |
| S.A.C.E.R. | 517 | .... |
| S.A.F.A.A. | 210 | .... |
| S.A.F.I.C Alcan | 169 20 | 195 |
| Saga | 355 | 355 |
| Saint Dominique (F.) | 118 70 | 117 |
| Salins du Midi | 534 | 525 |
| Savoisienne M. | 142 | .... |
| S.C.A.C. | 690 | .... |
| Semelle | 515 | 520 |
| S.Etud.Pers. (M) | 158 | .... |
| Silic | 526 | 525 |
| Slavin | 84 | 80 50 |
| S.I.P.H. | 110 10 | 110 |
| S.M.C.I. | 68 | .... |
| Sofal | 475 | .... |
| Sofio | 209 | 181 |
| Soficol | 1019 | 1000 |
| Sofitam (ex Satam) | 52 60 | .... |
| Sofragi | 2298 | 2210 |
| Soudure Autogène | 600 | 605 |
| Sovabail | 270 | .... |
| Stami | 550 | .... |
| Taittinger | 2010 | 2010 |
| Tessut-Acquitas | 221 | .... |
| Tour Eiffel | 209 | 208 |
| Ufiner | 1030 | 1040 |
| Vicat | 477 | 480 |
| Viniprix | 1500 | 1500 |
| Virax | 110 | .... |
| Maroc Sté Brasserie. | 500 | 451 30o |

PUBLICITÉ

FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

### Etrangères

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| A.E.G. | 510 | .... |
| Akzo Nv Sico | 420 | .... |
| Alcan Aluminium | 88 20 | 85 |
| American Brands | 221 40 | .... |
| Arbed | 440 | 397 10o |
| Asturienne Mines | 80 10 | 80 10 |
| Banco Popular Espa. | 474 | 471 |
| B.Reglements Int. | 20600 | 20600 |
| Can.Pacifique | 58 | 58 40 |
| Chrysler Corp. | 138 | 143 90 |
| C I R | 3 97 | .... |
| Commerzbank | 820 | 810 |
| Dow Chemical | 281 30 | .... |
| Fiat | 17 | .. . |
| GBL (Brux Lamb) | 440 | .... |
| Gevaert | 826 | .... |
| Glaxo Holdings Ltd | 70 | 69 80 |
| Goodyear Tire | 370 | .... |
| Grace and Co (WR) | 166 | .. . |
| Honeywell Inc. Jm | 325 | .... |
| Johannesburg | 52 20 | .... |
| Koninklijke Pakhoed | 74 | 81 55d |
| Kubota | 21 90 | 21 90 |
| Midland Bank | 39 | 32 |
| Noranda Mines | 72 | 71 25 |
| Olivetti priv. | 4 56 | .... |
| Pfizer Inc | 408 10 | 413 |
| Ricoh | 20 50 | .... |
| Robeco | 279 | 280 50 |
| Rodamco NV | 131 90 | 130 10 |
| Rolinco | 274 40 | 275 30 |
| Saipem | 4 | ... |
| Sears Group | 24 80 | 24 50 |
| SKF Aktiebolaget | 52 20 | 53 |
| Tenneco Inc | 170 50 | ... |
| Toray Ind. | 25 | .... |
| West Rand Cons. | 4 57 | 4 50 |

### Hors-cote

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Bque Hydro Energie | 650 | 391 70o |
| Calcipitos | 74 | 74 |
| C G H Cogenhor | 7 25 | ... |
| Copatex | 587 | .... |
| Drouot Assurances | .... | .... |
| Electro-Banque | .... | ... |
| Europ. Accum. | 80 | ... |
| Europ Soutres Ind. | 11 60 | .... |
| Gachot S.A. | 41 | 40 10 |
| Guy Degrenne | 355 | .. |
| Lecteurs du Monde | 167 10 | .... |
| Nicolas | 1060 | ... |
| Particip. Pereer | 275 | . . |
| Quadrant | 40 | .... |
| Boremo N.V. | 238 | 238 |
| St-Gobain-Emballage | 1612 | .... |
| Schlumberger Ind. | 540 | 550 |
| S.E.P R. | 1440 | .... |
| S.M.T. Goupil | 1 | 0 90d |
| S.P.R. act. B | 226 10 | .... |
| Waterman | 1100 | ... |

## Marché des Changes

| COURS INDICATIFS | COURS préc. | COURS 17/11 | COURS DES BILLETS achat | COURS DES BILLETS vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats Unis (1 usd) | 5 345 | ....... | 5 1 | 5 6 |
| Ecu | 6 625 | ....... | ....... | ....... |
| Allemagne (100 dm) | 337 050 | ....... | 326 | 346 |
| Belgique (100 F) | 16 397 | ....... | 15 9 | 16 9 |
| Pays-Bas (100 fl) | 299 640 | ....... | 289 | 309 |
| Italie (1000 lires) | 3 946 | ....... | 3 5 | 4 2 |
| Danemark (100 krd) | 87 990 | ....... | 83 | 91 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 8 148 | ....... | 7 7 | 8 5 |
| Grèce (100 drachmes) | 2 698 | ....... | 2 1 | 2 8 |
| Suisse (100 f) | 373 160 | ....... | 361 | 381 |
| Suède (100 krs) | 89 530 | ....... | 85 | 93 |
| Norvège (100 k) | 82 850 | ....... | 78 | 86 |
| Autriche (100 sch) | 47 907 | ....... | 46 8 | 48 6 |
| Espagne (100 pes) | 4 710 | ....... | 4 4 | 5 |
| Portugal (100 esc) | 3 795 | ....... | 3 3 | 4 1 |
| Canada (1 $ can) | 4 210 | ....... | 4 | 4 4 |
| Japon (100 yens) | 4 297 | ....... | 4 1 | 4 3 |

## Marché libre de l'or

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 17/11 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 57950 | 58000 |
| Or fin (en lingot) | 57950 | 58000 |
| Napoléon (20f) | 330 | 334 |
| Pièce Fr (10 f) | 405 | ..... |
| Pièce Suisse (20 f) | 331 | 332 |
| Pièce Latine (20 f) | 330 | 337 |
| Souverain | 422 | 428 |
| Pièce 20 dollars | 2255 | 2170 |
| Pièce 10 dollars | 1030 | 1000 |
| Pièce 5 dollars | 650 | ..... |
| Pièce 50 pesos | 2170 | 2170 |
| Pièce 10 florins | 336 | 337 |

## SICAV (sélection) 16/11

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Actilion | 191 20 | 186 08 |
| Améri-gan | 7645 | 7350 96 |
| Amplitude | 815 59 | 597 68 |
| Associc | 1152 13 | 1152 13 |
| Atout Futur | 409 10 | 399 12 |
| Aurecic | 1043 82 | 1013 42 |
| Avenir Alizes | 1724 40 | 1690 59 |
| Axa Capital | 178 82 | 173 61 |
| Axa Court Terme | 8311 17 | 8311 17 |
| Axa Cro.Ex.Dr.Inve | 889 57 | 863 66 |
| Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn | 776 32 | 753 71 |
| Axa Europe | 124 51 | 120 88 |
| Axa Investissements | 105 89 | 102 81 |
| Axa NPI | 114 40 | 111 07 |
| Axa Ob.Fr.Extrans | 147 69 | 143 39 |
| Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se | 132 82 | 128 95 |
| Axa Prem.Ex.Agepra | 120 93 | 117 41 |
| Axa Sél.Ex.Dr.Sele | 146 90 | 142 62 |
| Axa Valeurs PER | 118 73 | 115 27 |
| Cadence 1 | 1065 58 | 1044 69 |
| Cadence 2 | 1052 97 | 1032 32 |
| Cadence 3 | 1065 18 | 1044 29 |
| Capimonétaire | 6568 | 6561 44 |
| Capioblig | 6785 90 | 6652 84 |
| Capisecic | 1386 98 | 1366 48 |
| Coexos | 1389 85 | 1354 98 |
| Compavalor | 3669 15 | 3663 65 |
| Convertimmo | 325 48 | 319 10 |
| Creditsar | 430 22 | 417 69 |
| Crédit Mutuel Capital | 1340 22 | 1313 94 |
| Cred.Mut.Ep.Cour.T | 699 42 | 899 42 |
| Cred.Mut.Ep.Indus | 93 20 | 90 71 |
| Cred.Mut.Ep.J. | 72651 16 | 72651 16 |
| Cred.Mut.Ep.long.T | 192 04 | 186 90 |
| Créd.Mut.Ep.Monde | 1105 01 | 1075 44 |
| Cred.Mut.Ep.Quatre | 1112 56 | 1082 78 |
| Dieze | 1326 67 | 1294 31 |
| Drouot France | 826 90 | 802 82 |
| Drouot Sécurité | 223 56 | 217 05 |
| Ecocic | 1057 13 | 1026 34 |
| Ecupar | 125 86 | 122 18 |
| Ecureuil Capitalisation | 2703 30 | 2676 53 |
| Ecureuil Géovaleurs | 2321 17 | 2253 56 |
| Ecureuil Invest. | 149 39 | 145 04 |
| Ecureuil Monepremière | 70190 95 | 70190 95 |
| Ecureuil Monétaire | 41139 89 | 41139 89 |
| Ecureuil Trésorerie | 2536 52 | 2536 52 |
| Ecureuil Trimestr. | 2036 93 | 2016 76 |
| Elancel | 108 31 | 105 16 |
| Energia | 260 60 | 248 78 |
| Epargne | 3768 51 | 3768 51 |
| Eparcourt-Sicav | 4519 64 | 4508 37 |
| Epargne Associat. | 26508 68 | 26204 87 |
| Epargne Capital | 11333 51 | 11221 30 |
| Epargne Croissance | 1669 37 | 1624 69 |
| Epargne Oblig. | 204 99 | 199 50 |
| Epargne Première | 15073 17 | 14960 96 |
| Epargne-Unie | 1270 80 | 1239 80 |
| Epargne Valeur | 429 43 | 417 94 |
| Eufi Cash capi. | 8289 71 | 8289 71• |
| Eufinvest capi. | 589 76 | 572 58• |
| Euroco Solidarité | 1079 42 | 1068 73 |
| Eurocic Leaders | 986 24 | 957 51 |
| Eurodyn | 1115 54 | 1088 33 |
| Euro Gan | 5825 12 | 5801 08 |
| Europe Nouvelle | 500 27 | 477 58 |
| Fonsicav | 15085 52 | 15085 52 |
| France-gan | 9440 60 | 9077 50 |
| France Garantie | 273 29 | 272 74• |
| France Obligations | 496 08 | 491 17 |
| Francic | 436 08 | 423 38 |
| Francic Pierre | 95 56 | 92 78 |
| Francic-Regions | 1079 54 | 1048 10 |

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Fructi-Associations | 38 77 | 38 77 |
| Fructi-Capi | 44 40 | 43 74 |
| Fructidor | 239 88 | 236 35 |
| Fructifrance action C | 880 97 | 859 48 |
| Fructifrance action D | 861 02 | 840 02 |
| GAN Rendement | 5232 88 | 5155 55 |
| Gasalion | 15561 01 | 15483 59 |
| Gest.Associations | 170 78 | 167 02 |
| Horizon | 1229 01 | 1193 21 |
| HLM Monétaire | 14568 90 | 14568 90 |
| Indicia | 1010 10 | 990 15• |
| Indust.Fse.Court.T | 1538 99 | 1538 99 |
| Interepar | 107470 23 | 104340 03 |
| Interoblig | 14611 80 | 14325 29 |
| Intersélection Fce | 514 14 | 504 06 |
| Japacic | 137 93 | 133 91 |
| Jeunepargne | 295 19 | 290 83 |
| Laffitte | 2351 17 | 2347 65 |
| Laffitte C.T | 13102 17 | 13102 17 |
| Laffitte L.T. | 6762 24 | 6565 28 |
| Lion Association | 11794 96 | 11794 96 |
| Lion Institution | 31281 64 | 31203 63 |
| Lionplus | 1036 99 | 1016 66 |
| Lion Trésor | 2234 64 | 2212 51 |
| Lion 20 000 | 27373 66 | 27373 66 |
| Livret Bourse Inv. | 552 02 | 535 94 |
| Livret Portefeuil. | 693 14 | 672 95 |
| Méditerranée | 160 56 | 155 88 |
| Mensuel CIC | 10225 05 | 10123 81 |
| Monedun | 71249 86 | 71249 86 |
| Mone.J | 37883 54 | 37883 54• |
| Monévalor | 85764 01 | 85764 01 |
| Mutualité dépôts | 14177 98 | 14149 68 |
| Natio Court Terme | 297109 00 | 297109 |
| Natio-Epargne | 18595 22 | 18411 11 |
| Natio-Ep. Ret. | 123 53 | 120 22 |
| Natio Epargne Trésor | 8200 94 | 8184 57 |
| Natio-Fonc.index | 979 29 | 953 08 |
| Natio-Inter | 1077 55 | 1048 71 |
| Natio-Inter | 1483 18 | 1443 48 |
| Natio-Monétaire | 26390 72 | 26390 72 |
| Natio-Opportunités | 974 67 | 948 58 |
| Natio-Patrimoine | 1336 40 | 1300 63 |
| Natio-Perspectives | 1014 62 | 987 46 |
| Natio-Placements | 67023 78 | 67023 78 |
| Natio-Revenu | 1040 36 | 1030 06 |
| Natio Sécurité | 12579 56 | 12579 56 |
| Natio-Valeurs | 846 73 | 824 07 |
| Nippon-Gan | 4502 49 | 4329 32 |
| Nord Sud Dévelop. | 1638 79 | 1635 52 |
| Obli-Associations | 181 73 | 180 13 |
| Oblicic-Mondial | 2689 27 | 2649 53 |
| Oblicic-Régions | 1065 78 | 1050 03 |
| Oblifutur | 2998 66 | 2925 72 |
| Oblig. tres caté. | 183 18 | 180 47 |
| Oblilion | 1415 33 | 1401 32 |
| Oblisécurité Sicav | 13504 88 | 13504 88 |
| Oraction | 995 71 | 971 42 |
| Orvalor | 7067 04 | 6928 47 |
| Paribas Capitalisation | 1587 33 | 1563 87 |
| Paribas Opportunités | 122 49 | 117 50 |
| Paribas Patrimoine | 570 27 | 547 02 |
| Patrimoine Retraite | 234 83 | 230 23• |
| Pervalor | 615 08 | 603 02 |
| Placement A | 1436 09 | 1407 93 |
| Placement J | 7655 56 | 7540 48 |
| Placement M | 70136 25 | 69856 26 |
| Placement Nord | 894 16 | 876 63 |
| Plénitude | 134 95 | 131 02 |
| Poste Croissance | 22786 96 | 22764 20 |
| Poste Gestion | 66828 49 | 66828 49 |
| Première Oblig. | 11118 80 | 11107 69 |
| Prévoy. Ecureuil | 116 60 | 115 46 |

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Prév'Associations | 30742 68 | 30742 68 |
| Proficius | 979 33 | 955 44 |
| Quartz | 131 57 | 128 36 |
| Réalvalor | 693 29 | 679 70 |
| Rentacic | 161 50 | 159 11 |
| Revenus Trimestr. | 5334 30 | 5281 49 |
| Revenu-Vert | 1164 94 | 1136 53 |
| St Honoré Vie & Santé | 970 95 | 926 92 |
| St Honoré Bons du Tr. | 11720 03 | 11661 72 |
| St Honoré Global | 223 75 | 213 60 |
| St Honoré Invest. | 748 77 | 714 82 |
| St Honoré Pacifique | 592 28 | 565 42 |
| St Honoré PME | 471 96 | 450 56 |
| St Honoré Real. | 15658 01 | 15595 63 |
| Sécuricic | 1816 87 | 1816 87 |
| Sécuri-Gan | 13449 15 | 13184 46 |
| Sécurimax | 1452 41 | 1452 41 |
| Sicasden | 719 21 | 708 58 |
| Sicav Associations | 1925 07 | 1925 07 |
| SFI-CNP Assur. | 647 50 | 628 64 |
| S.G. Fr. opport. C et D | 1083 59 | 1062 34 |
| Sicav 5.000 | 432 36 | 420 79 |
| S.I. Est | 1295 36 | 1257 63 |
| Silvafrance | 889 41 | 851 49 |
| Silvam | 384 25 | 373 97 |
| Silvarente | 217 02 | 212 76 |
| Silvastar | 418 24 | 407 05 |
| S.N.I. | 1060 72 | 1029 83 |
| Sogenfrance C et D | 1082 96 | 1071 53 |
| Sogépargne | 307 03 | 301 01 |
| Sogevar | 937 06 | 918 69 |
| Soginter | 1246 15 | 1221 72 |
| Soleil Investissements | 574 93 | 552 82 |
| Solstice | 2241 86 | 2236 07 |
| State Street Act. Eur. | 8779 89 | 8482 99 |
| State Street Act. Frce. | 9833 01 | 9546 61 |
| St. Str. Act.Japon | 9807 42 | 9282 53 |
| State Street Emer. Mkt | 11560 46 | 11004 67• |
| St.Street OAT Plus | 10889 05 | 10675 54 |
| Stratégie Actions | 819 31 | 787 80 |
| Stratégie Rendement | 1481 22 | 1434 80 |
| Technocic | 990 63 | 961 78 |
| Techno-Gan | 5521 66 | 5309 29 |
| Thesora | 892 83 | 885 97 |
| Trésor Plus | 1380 68 | 1347 21 |
| Trésor Trimestriel | 1039 80 | 1029 50 |
| Trésoricic | 135959 61 | 135959 61 |
| Trilion | 5261 64 | 5194 12 |
| UAP Investissement | 419 97 | 404 79 |
| UAP Actions France | 589 26 | 548 68 |
| UAP Act. Select | 601 63 | 579 88 |
| UAP Aedificandi | 526 23 | 507 21 |
| UAP Altafi | 208 04 | 200 52 |
| UAP Alto Sicav | 165 67 | 159 68 |
| UAP Moyen Terme | 147 70 | 142 36 |
| UAP Première Cat. | 11409 60 | 10897 20 |
| Uni-Associations | 127 85 | 127 85• |
| Uni-Foncier | 1176 94 | 1148 23 |
| Unifrance | 570 16 | 556 25• |
| Uni Régions | 1212 35 | 1182 78 |
| Univar | 245 57 | 245 57• |
| Univers Actions | 1204 05 | 1174 68 |
| Univers Obligations | 1821 27 | 1776 85 |
| Valorg | 2138 62 | 2136 48 |
| Valrea | 55700 75 | 55672 91 |

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

# CARNET DU Monde

## Naissances

– Annick FRIANT,
Patrick LABURTHE-TOLRA,
Lou et Agathe,
ont la joie de faire part de la naissance de

**Olivier,**

à Paris, le 11 novembre 1992.

85, rue de Rome,
75017 Paris.

## Décès

– Mme Andrée Abdulhak,
son épouse,
M. et Mme Samir Abdulhak,
Mme May Abdulhak,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Sélim ABDULHAK,**
ancien directeur général
des Antiquités de Syrie,
ancien chef
de la division des Monuments
et musées à l'UNESCO,
commandeur du Mérite syrien,
officier de la Légion d'honneur,

décédé le 14 novembre 1992, dans sa *soixante-dix-neuvième année.*

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière du Montparnasse, le 18 novembre.

119, rue Lecourbe,
75015 Paris.

---

– M. Roger Perreau,
son époux,
Le capitaine de vaisseau (r.)
et Mme Jean Perreau,
M. Gilbert Perreau,
M. et Mme Christian Perreau-Béalu,
Mme Catherine Perreau,
M. Bertrand Perreau-Béalu,
ses enfants,
M. et Mme Marcel Béalu,
Mme veuve Georges Béalu,
ses frères et belles-sœurs,
Et tous ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Jeanne-Marie BÉALU,**
épouse Perreau,

survenu le 11 novembre 1992.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale, le lundi 16 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

169, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

---

– Ses enfants,
Micheline Gardelle,
Jean Dupuis,
Georges Dupuis,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire connaître le décès, survenu le 11 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-seizième année, de

**Mme Gabrielle DUPUIS,**
née Valadas,

Les obsèques auront lieu le mercredi 18 novembre, à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

85, boulevard Pasteur,
*75741 Paris Cedex 15.*

---

– Ses enfants,
Anne-Eva, Béatrice, Christophe, Emmanuelle,
Et ses petits-enfants,
Jérémie, Sappho,
font part du décès de

**Edith EISACK-MACHET.**

Les obsèques ont lieu mardi 17 novembre 1992, à 15 h 30, à Monoblet, dans le Gard.

---

– Julien, Nathalie et Vincent HAY,
*Son arrière-grand-mère, ses grands-*parents, ses tantes, son oncle et ses cousins,
ont la douleur de faire part de la disparition de

**Nora,**

survenue le 14 novembre 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Saint-Etienne. Vagnas (Ardèche).

Mme Yvonne Laforgue,
née Rey,
Jacques et Régine Laforgue,
Gilbert et Marie Laforgue,
Juliette et Ivan Bratovic,
Mireille et Philippe Molendi,
ses enfants, ses petits-enfants,
Les familles Mazas, Gardes, Blanc, Beal, Lagrange, Massardier,
Ainsi que toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès du

**docteur Maurice LAFORGUE**

survenu le 13 novembre 1992, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques civiles auront lieu le samedi 21 novembre, à 15 heures, au cimetière de Vagnas (Ardèche).

Pas de condoléances.

Collège Jean-Dasté,
68, rue Jean-Parot,
42100 Saint-Etienne.

---

– *Daniel et Françoise Levy,*
Raphaël, Claire et Olivier,
Les familles Georges Levy et Jean-Pierre Levy,
Ses nombreux amis,
*ont la douleur de faire part de la mort* de

**Paulette LEVY,**

le 15 novembre 1992.

Les obsèques auront lieu le mercredi 18 novembre, au cimetière du Montparnasse.

Rendez-vous entrée principale, boulevard Edgar-Quinet, à 10 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

15, rue Vauquelin,
75005 Paris.
19, avenue de la Grande-Armée,
75116 Paris.
9, rue A.-de-Lapparent,
*75007 Paris.*

---

– Mme François Roos,
fait part du décès de

**M. Robert MAUPOIL,**

survenu le 4 novembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte intimité.*

---

– Mme Anne Madoui,
son épouse,
Et ses enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Ahmed MADOUI,**
docteur en science politique,

survenu le 15 novembre 1992, à l'âge de trente-cinq ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi *18 novembre, à 11 h 45,* à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône).

---

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

**Henri MANSION,**
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,
avocat à la Cour honoraire,
ancien président de la Chambre
des avoués de la Seine,
ancien chargé de cours
à la faculté de droit de Paris,
ancien président de l'UFCV,

pieusement décédé dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Il a rejoint son épouse,

**Simone MANSION**
née Tricard,

et sa fille,

**Claude,**

le 12 novembre 1992.

*La messe sera dite le mercredi* 18 novembre en l'église Sainte-Pauline du Vésinet.

Inhumation dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes,

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence Bernadotte,
33, boulevard Folke-Bernadotte,
78230 Le Pecq.

---

– Paris. Pau. Versailles.

M. Jean-Claude Candelon et Mme,
née Anne Marty-Debat,
M. *et* Mme Jean-Pierre Marty-Debat,
ses enfants,
Isabelle, Claire et Raphaël, Julie
Frédéric, Hélène, Sophie,
ses petits-enfants,
Sébastien,
son arrière-petit-fils,
Les familles Marty-Debat, Candelon, Denis, Cosentino, Di Crescenzo,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Jean MARTY-DEBAT,**
née Marie-Jeanne Cosentino,

survenu le 13 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 18 novembre, à 13 h 45, en l'église du Saint-Esprit, avenue Daumesnil, à Paris-12e.

L'inhumation se fera dans l'intimité dans le caveau de famille, à Pécy-en-Brie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Sa famille
Et ses amis
ont la douleur d'annoncer le décès de

**Maurice OHANA,**
compositeur,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Arts et Lettres

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année, le vendredi 13 novembre 1992.

Selon le vœu du défunt, les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Une célébration publique aura lieu ultérieurement et sera annoncée par voie de presse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

31, rue du Général-Delestraint,
*75016 Paris.*

*(Le Monde* du 17 novembre.)

---

– Evry-Grégy-sur-Yerres (Seine-et-*Marne).*

Mme Albert Emile Périssère,
son épouse,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Albert Emile PÉRISSÈRE,**

survenu le 8 novembre 1992.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale le 16 novembre, à Evry-les-Châteaux.

8, allée des Fontenelles,
77166 Evry-Grégy-sur-Yerres.

---

– L'AJP, Association des journalistes du plein air et des loisirs de vacances
a la douleur de faire part du décès de notre confrère et ami,

**Claude PICANT,**
journaliste,
membre du conseil d'administration
de l'AJP.

---

– Jean-Pierre Bertho, Murielle Blachère, Anaïs-Nicole Brunel, Jean-Michel Cordier, Jean-Pierre Defait, Alain Ghertman, Jean-Claude Grivot, Jacques Marie, Philippe Meunier, Jean-Claude Morançais et Cécile Ré,
journalistes à *l'Humanité,* licenciés en janvier 1992,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur confrère et ami

**Claude PICANT,**

licencié avec eux et qui s'est suicidé le 12 novembre 1992.

[Agé de cinquante-deux ans, Claude Picant, spécialiste des affaires policières à *l'Humanité,* s'est donné la mort jeudi 12 novembre à son domicile de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Il avait été licencié en janvier 1992, en raison des difficultés du quotidien communiste et était, selon ses proches, très déprimé après avoir effectué plusieurs démarches pour retrouver du travail. Il avait fait toute sa carrière à *l'Humanité* où il comptait plus de trente ans d'ancienneté lorsqu'il a été licencié en même temps que vingt-huit autres salariés. Auteur de plusieurs livres, *Dossier T... comme Tiercé, les Truands du patronat* et surtout *le 23 mars 1979, une provocation politique* (Ed. Jean Picollec), livre dans lequel il indiquait que les violents incidents qui avaient eu lieu en 1979 lors d'une manifestation des métallurgistes étaient dus à une provocation policière, Claude Picant était membre du conseil d'administration de l'Association des journalistes du plein air et des loisirs de vacances (AJP).]

---

– Mme Gilberte Pietri,
son épouse,
M. et Mme Manuel Jean Pietri,
Catherine Pietri,
ses enfants,
Nicolas Pietri,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Etienne PIETRI,**
agrégé de philosophie,
croix de la valeur militaire,

survenu le 13 novembre 1992, à l'âge de soixante et un ans.

Les obsèques ont eu lieu ce mardi 17 novembre, à 14 heures.

282, boulevard Raspail,
75014 Paris.
9, rue Blainville,
*75005 Paris.*

---

– Mme Roselyne Rongier,
née Come,
a la douleur de faire part du décès de

**François RONGIER,**
écrivain,
journaliste,
professeur.

Réunion au crématorium du Père-Lachaise, le 18 novembre 1992, à 15 h 45.

---

– *M. et* Mme *Jean Thiellet,*
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Eugène THIELLET,**
*née Marie-Antoinette Busset,*

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu en son domicile le 15 novembre 1992, dans sa cent unième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 novembre, à 11 heures, en l'église Sainte-Geneviève, 5, rue Pasteur, à Argenteuil.

18, rue Eugène-Manuel,
75016 Paris.

## Conférences

– « Le bonheur, vu par les bouddhistes, les juifs, les musulmans et les *chrétiens* ». *Conférence-débat, entrée* libre, le mardi 17 novembre 1992, à 20 h 30, église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

## *Semaine de la bonté*

**Cas n° 25.** – Pierre est cuisinier de métier, mais par suite des aléas de la vie, il est devenu chauffeur de taxi. Un premier accident du travail avec fracture du bassin lui a fait retirer sa licence de taxi. Il voulu reprendre son *premier métier comme traiteur* de plats cuisinés à emporter. Tout marchait bien, lorsqu'un deuxième accident le prive de cette activité. Malheureusement, n'étant pas à jour de ses cotisations vieillesse, il ne peut toucher aucune allocation. Une aide de 3 000 francs débloquerait la situation.

► **Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4-52X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.**

## JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* des lundi 16 et mardi 17 novembre 1992 :

UN AVIS

– Relatif à la date de clôture des registres d'inscription des baccalauréats professionnels (session de 1993).

## PHILATÉLIE

# La poste des Nations unies au «Monde»

L'émission par l'administration postale des Nations unies (APNU) de la quatrième série commémorant la Déclaration universelle des droits de l'homme aura lieu vendredi 20 novembre dans le hall d'accueil du *Monde*, 1, place Hubert-Beuve-Méry, à Ivry-sur-Seine (*le Monde* du 14 novembre).

Cette manifestation proposera également une séance de dédicaces de deux dessinateurs de timbres (Michel Granger, de 10 heures à 12 heures; Maurice Gouju toute la journée); *«Métaphoriques»*, une exposition de photos de Maurice Gouju; un bureau de poste temporaire avec timbre à date illustré; la présence du service philatélique de l'UNESCO; une machine à affranchir avec empreinte commémorative spéciale. Une enveloppe-souvenir sera offerte à chaque visiteur. Le Monde-Editions présentera ses dernières parutions... dont *les Plus Belles Histoires de timbres* avec, à partir de 15 h 30, une séance de dédicace de Raymond Moretti, auteur des illustrations en frontispice de l'ouvrage.

► ***Le Monde* est situé à proximité du pont d'Ivry. Métro : Mairie-d'Ivry ou Alfortville-Ecole vétérinaire ; RER : Ivry-sur-Seine ; puis autobus : 125 ou 325. Cette dernière ligne assure aussi une correspondance à la station de métro Saint-Mandé-Tourelle. Descendre à l'arrêt Pont-d'Ivry. Parking.**



# LETTRES

# Les prix littéraires

**Le prix Médicis a été attribué, lundi 16 novembre, au troisième tour de scrutin, à Michel Rio pour *Tlacuilo* (Seuil), par 7 voix contre 2 à Amélie Nothomb pour *Hygiène de l'assassin* (Albin Michel), 1 à Patrick Deville pour *le Feu d'artifice* (Minuit) et 1 à Guy Scarpetta pour *la Suite lyrique* (Grasset). Le Médicis essai est allé, au premier tour, à Luc Ferry pour *le Nouvel Ordre écologique* (Grasset) par 6 voix contre 3 à Didier Eribon pour *Faut-il brûler Dumézil ?* (Flammarion), et 2 à Kazimierz Brandys pour *Hôtel d'Alsace et autres adresses* (Gallimard). Enfin, le Médicis étranger a récompensé Louis Begley pour *Une éducation polonaise* (Grasset), au deuxième tour, par 7 voix contre 3 à Henrik Stangerup pour *Frère Jacob* (L'Olivier) et 1 bulletin blanc.**

**Le prix Femina a été attribué à Anne-Marie Garat pour *Aden* (Seuil), au deuxième tour de scrutin, par 7 voix contre 5 à Guy Scarpetta pour *la Suite lyrique* (Grasset). Le Femina étranger est allé à Julian Barnes pour *Love etc.* (Denoël), au premier tour, par 7 voix contre 2 à Ismaïl Kadaré pour *la Pyramide* (Fayard), 2 à Ivan Klima pour *Amour et ordures* (Seuil) et 1 à Luis Sepulveda pour *le Vieux qui lisait des romans d'amour* (A.-M. Métailié).**

### Médicis : *Tlacuilo,* de Michel Rio

## La reconnaissance d'une œuvre

Rio, enfin ! Il aura fallu dix ans et huit romans pour qu'un jury reconnaisse une œuvre qui, depuis *Mélancolie Nord* (Balland 1982), s'est affirmée avec originalité et constance. Mais dans un certain silence, car Michel Rio refuse de «jouer le jeu», d'apparaître, de venir défendre ses livres à la radio ou à la télévision. On attendait donc depuis longtemps qu'un prix – et singulièrement le Médicis – distingue cet écrivain secret.

*Tlacuilo*, pour les lecteurs de Rio, c'est comme le cadeau d'anniversaire d'une décennie bien remplie : *un roman qui joue* avec les précédents (voir le compte rendu dans «le Monde des livres» du 9 octobre). Pour ceux qui découvriront Rio aujourd'hui, ce sera une aventure singulière : en le suivant, de magnifiques descriptions de voyages et de tempêtes en mer à de savoureux dialogues sur le savoir, ils trouveront un romancier à la pensée joueuse, loin de ceux – décrits dans *Tlacuilo*, – qui *«inventent de petites légendes et de petites histoires toutes différentes, mais toutes tournées vers la mort»* et visant *«non à l'identité et à l'unité du peuple mais à sa confusion et sa division».*

Jo. S.

### Médicis essai : *le Nouvel Ordre écologique,* de Luc Ferry

## Contre un fondamentalisme

Dénonçant ce qu'il appelle le *«nouvel ordre écologique»*, Luc Ferry s'en prend aux présupposés politiques et aux fondements idéologiques de l'écologie, dans ses formes les plus radicales. De la *deep ecology* américaine à Michel Serres, ce serait un même anti-hu*manisme viscéral qui se développe*rait, une pensée fondamentalement réactionnaire qui tenterait de substituer aux droits de l'homme, les droits de la nature. *«L'homme est, par excellence, être d'antinature»*, écrit Luc Ferry. Le fondamentalisme écologiste conduit-il, comme il le pense, au *«vitalisme nitzschéen»* et même à l'idéologie nazie ? Son livre constitue une bonne base de discussion ou même de polémique (voir *le Monde des livres* du 30 octobre).

P. K

### Médicis étranger : *Une éducation polonaise,* de Louis Begley

## Voyage en enfer

C'est un livre douloureux et retenu que couronne le jury Médicis avec *Une éducation polonaise*, de Louis Begley ; un témoignage sobre et lucide sur la période la plus noire du vingtième siècle.

Il aura fallu plus de quarante-cinq ans à Begley, enfant juif rescapé de la Pologne en guerre devenu un intellectuel new-yorkais, pour pouvoir dire son voyage aux enfers. *«Car l'homme aux manières exquises cache au plus profond de son âme un terrible secret*, écrit Edgar Reichmann dans son compte rendu («le Monde des livres» du 13 novembre), *celui de l'enfant craintif qu'il était et qui aura appris à bien mentir pour survivre. Au milieu du chemin de sa vie, la mémoire du témoin ressuscite et, de ce réveil intempestif, surgit un récit aussi beau qu'hallucinant.»*

Jo. S.

### Femina : *Aden,* d'Anne-Marie Garat

## Un homme douloureux

Quand on a soutenu Anne-Marie Garat depuis maintenant huit ans et cinq romans, comment ne pas se réjouir de la voir enfin récompensée pour le sixième ? Elle aurait dû l'être depuis plusieurs années. Elle a failli l'être, mais elle publiait chez un éditeur – Flammarion – n'ayant guère de chances dans la course aux prix. Elle a donc opté pour une maison pouvant la faire couronner, même pour un texte moins réussi. On conseillera pourtant à ceux qui n'ont jamais lu Garat d'aller voir aussi ses précédents romans. Car on s'égare un peu dans *Aden*, bien qu'Anne-Marie Garat y soit fidèle à l'un de ses thèmes de prédilection : ce qu'il advient d'une existence quand une fracture brutale ou une fêlure insidieuse remet tout en question. Peut-être s'est-elle elle-même perdue dans un projet trop ambitieux, avec cet Aden Seliani au prénom trop symbolique, qui voyage à la frontière de sa propre mémoire et de la mémoire du siècle (voir «le Monde des livres» du 13 novembre).

Jo. S.

### Femina étranger : *Love etc.,* de Julian Barnes

## Exercice de style

*Julian Barnes* est un écrivain raffiné, intelligent, cultivé, parlant un excellent français. En 1986, il a obtenu le prix Médicis essai pour un livre brillant, *le Perroquet de Flaubert*. Le jury, apparemment, ne s'était pas aperçu que le livre était plutôt un roman. Est-ce pour toutes ces bonnes raisons que Barnes se voit attribuer aujourd'hui le Femina étranger pour *Love etc.* ? On peut le penser. Sinon on voit mal ce qui pourrait conduire à couronner ce livre moyen dans une *rentrée étrangère* très riche.

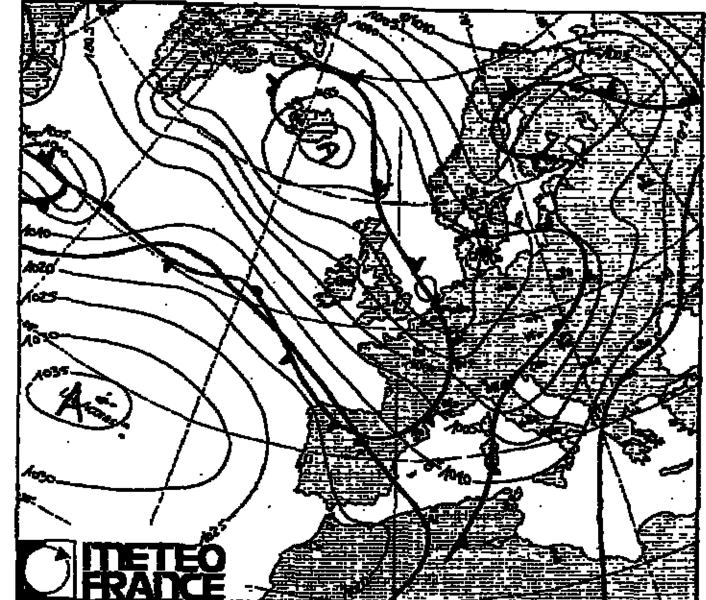
Barnes *«si cruel avec ses personnages qu'il finit par en être ennuyeux»*, *«a imaginé une machine atroce et simplissime»* écrivait Geneviève Brisac dans «le Monde des livres» du 13 novembre, décrivant ce roman *«à voix alternées»* comme un *«exercice de style, une histoire d'amour d'où il ressort que l'amour* «n'est rien d'autre qu'un système destiné à pousser quelqu'un à vous appeler chéri après le coït».

Jo. S.

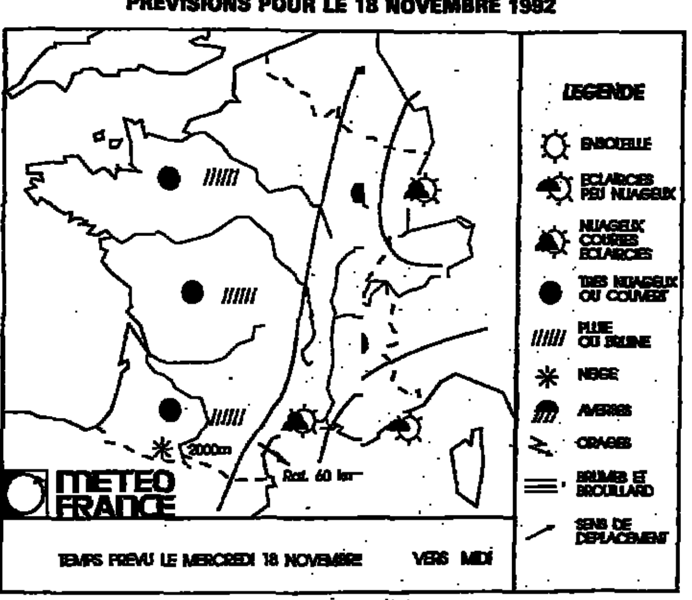


# MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC




PRÉVISIONS POUR LE 18 NOVEMBRE 1992



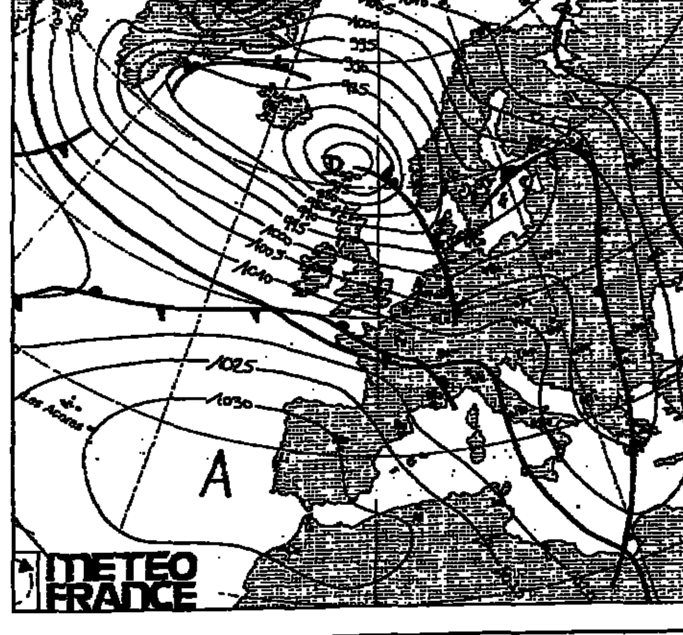

**Mercredi : une nouvelle perturbation gagnera l'ensemble du pays. –** *Le matin les pluies toucheront déjà la* Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées. Les pluies seront fortes au pied des Pyrénées et il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1 500 mètres.

Sur le reste du pays, le littoral méditerranéen sera dégagé avec mistral et tramontane qui souffleront à 50-60 kilomètres/heure tandis que les régions de la moitié est auront un ciel nuageux avec de la neige à très basse altitude sur le relief.

En cours de journée, les pluies progresseront vers l'Est et toucheront l'ensemble du pays excepté les régions méditerranéennes. Quelques éclaircies reviendront en soirée sur les côtes de la Manche et les régions atlantiques.

Les températures matinales seront fraîches sur la moitié est – 1 et 3 degrés localement, 6 à 8 degrés près de la Méditerranée. Elles seront plus douces sur la moitié ouest avec 4 à 8 degrés. L'après-midi, les températures s'étageront entre 7 et 9 degrés sur l'Est, 10 et 14 degrés du Nord au Languedoc-Roussillon, 14 et 16 degrés sur les régions les plus à l'Ouest.

PRÉVISIONS POUR LE 19 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC




**TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 17-11-92**

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-11-1992 à 18 heures TUC et le 17-11-1992 à 6 heures TUC

**FRANCE**

| | | | |
|---|---|---|---|
| AJACCIO | 19 | 9 | P |
| BIARRITZ | 14 | 12 | A |
| BORDEAUX | 14 | 8 | N |
| BOURGES | 9 | 3 | P |
| BREST | 11 | 6 | N |
| CAEN | 9 | 5 | D |
| CHERBOURG | 9 | 6 | A |
| CLERMONT-FER. | 12 | 5 | N |
| DIJON | 10 | 1 | N |
| GRENOBLE | 11 | 5 | C |
| LILLE | 9 | 5 | N |
| LIMOGES | 8 | 1 | C |
| LYON | 13 | 6 | N |
| MARSEILLE | 13 | 3 | N |
| NANCY | 11 | 1 | N |
| NANTES | 11 | 7 | D |
| NICE | 15 | 9 | D |
| PARIS-MONTS. | 11 | 1 | D |
| PAU | 12 | 8 | P |
| PERPIGNAN | 17 | 9 | D |
| POINTE-A-PITRE | 30 | 23 | N |
| RENNES | 10 | 5 | A |
| ST-ÉTIENNE | 13 | 3 | N |
| STRASBOURG | 11 | 6 | P |
| TOULOUSE | 12 | 8 | P |
| TOURS | 10 | 4 | P |

**ÉTRANGER**

| | | | |
|---|---|---|---|
| ALGER | 16 | 8 | D |
| AMSTERDAM | 8 | 6 | P |
| ATHÈNES | 19 | 17 | C |
| BANGKOK | 32 | 23 | N |
| BARCELONE | 16 | 10 | D |
| BELGRADE | 7 | 2 | N |
| BERLIN | 8 | 1 | N |
| BRUXELLES | 8 | 3 | P |
| LE CAIRE | 24 | 14 | N |
| COPENHAGUE | 1 | 1 | P |
| DAKAR | 29 | 25 | N |
| DELHI | 30 | 15 | D |
| GENÈVE | 9 | 3 | A |
| HONGKONG | 23 | 19 | - |
| ISTANBUL | 11 | 11 | D |
| JÉRUSALEM | 21 | 11 | D |
| LISBONNE | 17 | 13 | D |
| LONDRES | 8 | 2 | D |
| LOS ANGELES | 20 | 13 | N |
| LUXEMBOURG | 9 | 3 | C |
| MADRID | 14 | 6 | D |
| MARRAKECH | 17 | 9 | D |
| MEXICO | 28 | 10 | C |
| MILAN | 7 | 5 | B |
| MONTRÉAL | - 2 | -11 | A |
| MOSCOU | 0 | 0 | C |
| NAIROBI | 23 | 16 | D |
| NEW-YORK | 1 | 0 | C |
| OSLO | - | - | - |
| PALMA DE MAJ. | 17 | 6 | D |
| PÉKIN | 8 | - 3 | N |
| RIO DE JANEIRO | 26 | 20 | - |
| ROME | 21 | 16 | C |
| SÉVILLE | 18 | 8 | D |
| SINGAPOUR | 32 | 24 | P |
| STOCKHOLM | 1 | - 3 | C |
| SYDNEY | 21 | 17 | C |
| TOKYO | 21 | 12 | C |
| TUNIS | 23 | 11 | N |
| VARSOVIE | 2 | 1 | B |
| VENISE | 11 | 8 | B |
| VIENNE | 7 | 4 | B |

| A | B | C | D | N | O | P | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brume | ciel couvert | ciel dégagé | ciel nuageux | orage | pluie | tempête | neige |

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

# RADIO-TÉLÉVISION

**IMAGES** — DANIEL SCHNEIDERMANN

## Comment couper à Guillaume Durand

QUAND *revient le soir de* «Durand la nuit» sur TF 1, le spectateur professionnel le plus consciencieux sent, quelques jours avant l'échéance, un *grand accablement s'emparer de* lui. A la seule lecture, dans les magazines de programmes, de l'intitulé de la chose – «Les hommes politiques sont-ils *ringards?*» – et de *la liste kilométrique des invités,* on se sent saisi d'envies de vacances, de soleil, d'exil. On irait bien visiter les kangourous en Australie, les élans dans le Grand Nord, la *maison de l'Empereur à* Sainte-Hélène.

Certes, aucun article de la Constitution *ni* du code de procé*dure pénale ne nous oblige encore* à parler de Guillaume Durand. Mille autres sujets se bousculent. On s'en voulait, par exemple, de n'avoir pas adressé depuis longtemps un petit salut à «Transit», la fenêtre profane d'Arte (le vendredi à 20 h 40). Le dernier numéro de ce magazine d'actualité européenne nous faisait pénétrer dans l'intimité et le vague à l'âme d'une famille *moscovite.* Grand-père est bolchevique tendance formol, les filles chuchotent dans la cuisine qu'Eltsine est tout de même ce que l'on fait de moins *pire,* le petit-fils fricote ouvertement avec les punks et les «bohèmes». La séquence ne se prenait pas pour la Révolution *revisitée, mais la proximité* avec ces lointains cousins malchanceux nous saisissait à la gorge. Sur le plateau de l'émission – oui, c'est bien sur Arte, mais il y a un plateau, – les invités, une famille allemande et une famille française, refaisaient l'Europe en traduction simultanée. Le cinéaste Pavel Lounguine bégayait avec autant de puissance contenue et de sens du tragique que l'Histoire elle-même. Bref, on avait envie de saisir les verres de vodka et de les jeter derrière l'épaule. Arte devrait s'encanailler ainsi plus souvent. Fin de la parenthèse. Il fallait pourtant revenir aux ringardises durandiennes. Heureusement, pour nous *faire patienter,* France 3 nous offrait *le Docteur Jivago.* Sans scrupules, on se glissa dans les pelisses et on se laissa entraîner dans la neige jusqu'à minuit sonnante. A cette heure avancée, le Démon en nous espérait soumoisement que «Durand la nuit» toucherait à sa fin. On s'autosignerait un mot d'excuse, et la cause serait entendue. Hélas, la fête débutait à peine. Guillaume Durand intimait à un invité (Charles Pasqua? Sylvie Vartan? Alain Afflelou?) : *«Pas de baratin!»* Il disait encore : *«On reviendra là-dessus tout à l'heure avec M. Chmolle.»* D'une certaine manière, on était rassuré. On n'avait rien manqué.

**Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

## Mardi 17 novembre

### TF 1

**20.45 Cinéma : Inspecteur la Bavure. ■**
Film français de Claude Zidi (1980).
**18.20 Côté enfants** (et à 22.30).
**22.35 Les Films dans les salles.**
**22.45 *Sport : Boxe.***
Championnat d'Europe des poids légers, en direct de Levallois : Jean-Baptiste Mendy (France)-Paul Burke (Grande-Bretagne).
**23.55 Magazine : Le Club de l'enjeu.** Invité : Yvon Jacob, PDG de Legris Industrie ; Jean-Claude Inglessy, président de Primagaz.
**0.25 Divertissement : Le Bébête show.**

### FRANCE 2

**20.50 *Cinéma : Mad Max 3* (Au-delà du dôme du tonnerre). □**
Film australien de George Miller et George Ogilvie (1985).
**22.40 Magazine : Bas les masques.**
Présenté par Mireille Dumas. Je ne suis pas une *retraitée de l'amour. Reportages : Ginger et Fred ; Le Séducteur ;* L'Amour interdit ; A cœur ouvert.
**23.45 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.**
**0.05 *Magazine :* Le Cercle de minuit.**
Présenté par Michel Field.

### FRANCE 3

**20.45 Série : Les Aventures de Tintin.**
Objectif Lune, de Stéphane Bernasconi.
**21.40 Magazine : Faut pas rêver.**
Zimbabwe : des pierres et des rêves, de Catherine Monfajon et Frédéric Tonolli ; France : à la rencontre de la calligraphie arabe, de Michel Marion et Antoine Mora ; *Thaïlande : les cavaliers des nuages, de* Raymond Adam et Pierre Leherle.
**22.35 Journal et Météo.**
**23.05 Courts métrages : Libre court.**
Footing ; Casse-noisette ; La Mort des autres ; L'Arbre aux enfants.
**0.15 Musique : Darius Milhaud.** L'homme et sa musique, de Pierre Vozlinsky.

### CANAL PLUS

**20.35 *Cinéma : Fenêtre sur Pacifique.* ■**
Film américain de John Schlesinger (1990).
**22.10 Flash d'informations.**
**22.20 Cinéma : Plenty. □**
Film américain de Fred Schepisi (1985) (v.o.).
**0.20 Cinéma : Jusqu'au bout du monde. ■**
Film franco-germano-australien de Wim Wenders (1991) (v.o.).

### ARTE

**20.40 Soirée thématique : No futur, et après?**
Soirée proposée par Sabine Bubeck.
**20.41 Court métrage : La Chambre.**
De Jeff Balsmeyer.
**20.55 Documentaire : A fleur de peau.**
De Norbert Buse.
**21.40 Cinéma : Billets pour le zoo. ■**
Film britannique de Brian Crumlish (1991).
**23.15 Documentaire : Au diable.**
*De Norbert Buse.*
**23.40 Documentaire : Momo.**
D'Eric Samer.
**0.05 Documentaire : Anges gardiens.**
D'Ute Engel et Denis Veiler.

### M 6

**20.35 Le Mardi c'est permis.**
**20.45 Téléfilm : Trafics en tous genres.**
*De Mollie Miller.*
**22.30 Série : Amicalement vôtre.**
**0.10 Informations : Six minutes première heure.**
**0.15 Magazine : Culture pub.**

### FRANCE-CULTURE

**20.30 Archipel science.**
Sur la trace de nouvelles planètes.
**21.30 Retour de Mogadiscio.**
Une génération perdue (rediff.).
**22.40 Les Nuits magnétiques.**
La comédienne et l'écrivain.
**0.05 Du jour au lendemain.** Benjamin Péret.
**0.50 Musique : Coda.**

### FRANCE-MUSIQUE

**820.30 Concert.** Symphonie nº 3 en ré majeur D 200, de Schubert ; Concerto pour piano et orchestre op. 31, de Wood ; Symphonie nº 5 op. 50, de Nielsen, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Andrew Davis ; Joanna McGregor, piano.
**22.00 Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraieb. Germaine Feraldy, soprano. Œuvres de Rossini, Donizetti, Verdi, Puccini.
**23.09 Ainsi la nuit.**
**0.33 L'Heure bleue.**

## Mercredi 18 novembre

### TF 1

**14.35 *Club Dorothée.***
**17.25 Jeu : Une famille en or.**
**17.55 Série : Premiers baisers.**
**18.20 Côté enfants** (et à 22.40).
**18.25 Feuilleton : Santa Barbara.**
**18.55 *Magazine : Coucou, c'est nous!***
Présenté par Christophe Dechavanne.
**19.50 Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.10).
**19.55 Tirage du Loto** (et à 20.40).
**20.00 Journal et Météo.**



**20.50 Variétés : Sacrée soirée.** Emission présentée par Jean-Pierre Foucault.
**22.45 Magazine : Le Point sur la table.**
Présenté par Anne Sinclair.
**0.15 Journal, Météo et Bourse.**
**0.20 Série : Mésaventures.**

### FRANCE 2

**15.25 Variétés : La Chance aux chansons.**
Emission présentée par Pascal Sevran. Vincent Scotto.
**16.20 *Jeu : Des chiffres et des lettres.***
**16.45 Feuilleton : Beaumanoir.**
**17.10 Magazine : Giga.**
**18.30 Le Jeu !** Animé par William Leymergie.
**19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
Animé par Nagui.
**20.00 Journal, Journal des courses et Météo.**
**20.50 Téléfilm : La Place du père.**
De Laurent Heynemann.
**22.25 Première ligne.** Pancho Villa, documentaire de *Michel Honorin.*
*Evocation du personnage légendaire de la révolution mexicaine de 1910-1911.*
**23.20 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
**23.35 Magazine : Le Cercle de minuit.**
Présenté par Michel Field.

### FRANCE 3

**14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.**
**17.00 France 3 *jeunesse.***
Il était une fois les Amériques.
**17.30 Magazine : Fractales.**
Présenté par Patricia Saboureau et Frédéric Courant. L'Image de la semaine : la reconstitution de l'abbaye de Cluny en images de synthèse.
**17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.**
Présenté par Pascal Sanchez.
**18.25 Jeu : Questions pour un champion.**
Animé par Julien Lepers.
**18.55 Un livre, un jour.**
Le Dictionnaire historique Robert de la langue française.
**19.00 Le 19-20 de l'information.**
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
**20.05 Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
*(Lire p. 9 l'article d'Ariane Chemin.)*
**20.15 Divertissement : La Classe.**
**20.45 Magazine : La Marche du siècle.**
Présenté par Jean-Marie Cavada, en collaboration avec *le Monde* et France-Inter. La République de V à VII Invités : Nicolas Sarkozy ; Julien Dray ; Gérard Longuet ; Jean-François Revel ; Brice Lalonde ; Georgette Elgey ; Ivan Levaï ; Jean-Marie Colombani et Bruno Frappat, nos collaborateurs.
**22.25 *Journal et Météo.***
**22.55 Mercredi chez vous.**
Programme des télévisions régionales.

### CANAL PLUS

**15.35 Téléfilm : Le Secret du petit milliard.**
De Pierre Tchernia.
**17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux** (rediff.).
**18.00 *Canaille peluche.***
Les Aventures de Carlos.

*En clair jusqu'à 21.00*

**18.30 Ça cartoon.**
**18.50 Le Top.** Invitée : Chris Rea.
**19.20 *Magazine : Nulle part ailleurs.***
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Dominique Lavanant.
**20.30 Le Journal du cinéma.**
**21.00 Cinéma : La Liste noire. ■**
Film américain d'Irwin Winkler (1990).
**22.40 Flash d'informations.**
**22.45 Cinéma : Echec et mort. □**
Film américain de Bruce Malmuth (1989) (v.o.).
**0.20 Cinéma : J'ai engagé un tueur. ■■**
Film finno-suédo-franco-britannico-allemand d'Aki Kaurismäki (1989) (v.o.).

### ARTE

*Sur le câble jusqu'à 19.00*

**17.00 Magazine : Mégamix** (rediff.).
**18.00 Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
**19.00 Documentaire : Bali, les couleurs du divin.**
De Jacques Fassola et Anne Caracache.
**19.55 Série : Monty Python's Flying Circus.**
**20.30 8 1/2 Journal.**
**20.40 Documentaire : Mes années de lutte.**
De Larry Weinstein. Portrait du compositeur Arnold Schoenberg.
**22.00 Musique : Arnold Schoenberg.**
L'Attente. Texte de Marie Pappenheim. Direction musicale : Esa-Pekka Salonen, avec l'Orchestre symphonique de la radio suédoise et Karan Armstrong.
**22.35 ▶ Documentaire : Lumumba, la mort du prophète.**
De Raoul Peck

### M 6

**15.15 Variétés : Multitop.**
**16.35 *Magazine : Nouba.***
Michel Jonasz ; Amina ; Bonjovi.
**17.00 Série : L'Heure du crime.**
**17.25 Jeu : Le saviez-vous ?** (et à 20.30).
**17.30 Série : Campus Show.**
**18.00 Série : Equalizer.**
**19.00 Série : Les Routes du paradis.**
**19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
**20.00 Série : Madame est servie.**
**20.35 Magazine : Ecolo 6** (et à 0.45).
**20.45 Série : Aldo tous risques.**
*Aldo Maccione expert en assurances.*
**22.30 Téléfilm : Bahamas connection.**
De Tom Wright.
**0.10 Magazine : Vénus.**
**0.40 Informations : Six minutes première heure.**

### FRANCE-CULTURE

**20.30 Tire ta langue.**
**21.30 Correspondances.**
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
**22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Dominique De Wespin.
**22.40 Les Nuits magnétiques.**
*Un demi-chagrin en bon état.*
**0.05 Du jour au lendemain.**
André Breton.
**0.50 Musique : Coda.**

### FRANCE-MUSIQUE

**20.30 Concert** (donné le 13 novembre 1991 à Genève) : Le Devoir du premier commandement, Singspiel sacré K 35, de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez-Cobos ; sol. : Edith Mathis, Brigitte Fournier, Christa Goetze, sopranos, Frieder Lang, William Ingle, ténors, Michel Perret, clavecin.
**22.00 Concert.** Fa Si, de Bério, par Michel Fischer, orgue ; Syrcus, de Teruggi, par Florent Jodelet, *percussions,* et Daniel Teruggi, syter ; Suite II, de Sikora, par Elisabeth Chojnacka, clavecin, et Daniel Teruggi, syter.
**23.09 Ainsi la nuit.**
**0.33 L'Heure bleue.** Tendances hexagonales, par Xavier Prévost.

Le Monde

Dernier chef d'Etat tchécoslovaque

# M. Vaclav Havel est officiellement candidat à la présidence tchèque

PRAGUE

*de notre correspondant*

M. Vaclav Havel a officiellement annoncé, lundi 16 novembre à Prague, qu'il était candidat à la présidence de la future République tchèque, dont la création est prévue le 1er janvier 1993.

Dernier chef d'Etat tchécoslovaque, M. Havel, qui avait démissionné de son poste le 20 juillet, avait jusqu'à présent refusé de se prononcer sur sa candidature, soutenue par la plupart des partis parlementaires, attendant de voir les pouvoirs que la nouvelle Constitution tchèque accorderait au président.

Le projet gouvernemental de Loi fondamentale qui est actuellement discuté au Conseil national (Parlement) tchèque, et qui a fait l'objet de discussions avec M. Havel, prévoit l'élection du président par le Parlement bicaméral et un certain nombre de pouvoirs lui permettant d'intervenir dans le travail législatif.

C'est d'ailleurs l'assurance de pouvoir influer sur les transformations du pays qui a décidé l'ex-président, dont la cote de popularité a sensiblement baissé ces dernières semaines, à prendre officiellement position à la veille du troisième anniversaire du début de la «révolution de velours».

Dans une déclaration diffusée par l'agence CSTK, M. Havel, très actif politiquement depuis la fin de l'été, écrit : *«Je veux défendre les valeurs en lesquelles je crois, je prends conscience de ma responsabilité pour les conditions politiques dans notre pays et c'est pourquoi je veux pouvoir les influencer. La fonction de président (...) m'en donnerait une grande occasion.»*

Le «citoyen Havel» a, en outre, appelé à soutenir la *«coalition gouvernementale tchèque dans son effort visant à un partage tranquille, légal et civilisé de l'Etat»*. Il s'est également déclaré en faveur de la réforme économique libérale que *«nous avons engagée depuis le renversement du régime communiste»*.

Les Parlements tchèque et slovaque devaient adopter mardi une résolution demandant à l'Assemblée fédérale de voter une loi sur la dissolution de la Tchécoslovaquie, bloquée par la gauche tchèque. Cette dernière pourrait réexaminer son soutien à la candidature de Vaclav Havel à la présidence : l'abandon par ce dernier de l'exigence d'un référendum populaire sur la partition et de l'élection du premier président tchèque au suffrage universel ne peut que déplaire à la social-démocratie et à ses alliés, qui ont fait de ces thèmes leurs deux seuls et uniques chevaux de bataille.

MARTIN PLICHTA

En raison de la mauvaise santé des accusés

# Le procès de M. Erich Honecker est à nouveau reporté

BONN

*de notre correspondant*

Le procès de M. Erich Honecker et des cinq autres dirigeants de l'ex-Allemagne de l'Est bute sur la mauvaise santé des accusés. L'ancien premier ministre Willi Stoph, déjà absent lors de la séance d'ouverture, ne sera pas jugé avec ses pairs. Le tribunal avait dû se rendre la semaine dernière aux raisons des médecins qui avaient constaté son incapacité physique.

A l'issue de la seconde séance du procès, qui avait lieu lundi 16 novembre à Berlin, il est à peu près acquis que les juges devront également se passer de M. Erich Mielke, quatre-vingt-quatre ans, chef de l'ancienne Sécurité d'Etat, la redoutable Stasi. Ses avocats ont fait valoir que l'homme le plus haï sans doute de l'ex-RDA ne pouvait pas supporter deux procès en même temps. Il doit, depuis le mois de février, répondre du meurtre de deux policiers en 1931, à l'époque où s'affrontaient communistes et nazis.

Le grand procès contre les dirigeants de l'ancien régime communiste se réduira donc à celui de l'ancien chef de l'Etat et du parti, M. Honecker, et de trois protagonistes de second rang, les ex-ministre et vice-ministre de la défense, ainsi qu'à celui d'un ancien responsable régional du SED. La santé d'Erich Honecker lui-même a obligé le juge à mettre un terme au bout de deux heures à la deuxième séance.

L'ancien numéro un est-allemand, qui est atteint d'un cancer du foie, s'était plaint de fatigue, et un médecin a constaté sur place des troubles cardiaques. Le procès a été reporté à jeudi après que les avocats eurent déposé une requête en suspicion légitime contre les trois juges, accusés d'avoir voulu *«à tout prix»* ouvrir la procédure sans tenir compte des expertises sur l'état de santé des accusés.

H. de B.

□ **Deux jeunes Allemands de quinze ans ont tué un chômeur pour 1 franc.** – Deux adolescents de quinze ans ont tué un chômeur qu'ils voulaient voler à Ankershagen (ex-RDA) après avoir découvert qu'il n'avait que 30 pfennigs (environ 1 franc) en poche, a indiqué, lundi 16 novembre, la justice locale. Les deux écoliers ont une première fois roué de coups la victime devant une discothèque, samedi soir, et cherché en vain de l'argent sur lui, avant de prendre la fuite. Revenus peu après fouiller une nouvelle fois le chômeur, ils l'ont alors poignardé à trois reprises dans le bas-ventre. La police les a arrêtés peu après. – *(AFP.)*

Organisée par l'Union fédérale autonome pénitentiaire

# La journée d'action des surveillants a été peu suivie

Deux mois après le mouvement de protestation de cet été, l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), qui regroupe 35,35 % des surveillants, a tenté, lundi 16 novembre, de remobiliser la profession à l'occasion du vote du budget de la justice par les députés. Dénonçant l'insuffisance des créations d'emploi et la politique de retenues sur salaire menée lors du dernier conflit, le premier syndicat de surveillants, organisait une journée d'action aux formes diverses : blocage des établissements, signature de pétitions, démarches auprès des élus locaux ou des directions régionales. Ce mouvement qui a consacré la désunion syndicale des surveillants – les autres syndicats ne s'étaient pas associé à ce mot d'ordre – a eu peu d'échos : l'UFAP affirmait dans la soirée qu'une quarantaine d'établissements sur 182 avaient été touchés *«à des titres divers»* tandis que le ministère de la justice en recensait environ une douzaine.

## «Faire exploser l'institution»

La journée d'action de l'UFAP coïncidait avec la publication dans *Justice*, la revue du Syndicat de la magistrature, d'un rapport sur le mouvement de grève de septembre rédigé par le directeur de la maison d'arrêt des Baumettes, M. Pierre Delattre. Dans ce texte daté du 6 octobre, le directeur affirmait que *«l'objectif évident et avoué de l'intersyndicale des Baumettes qui s'était surnommé FAB (Front armé Baumettes) était de faire exploser la détention en empêchant celle-ci de fonctionner normalement»*. *«Chaque jour qui passait sans incident majeur sur la détention était vécu par eux comme un échec*, poursuivait-il, *et les amenait à commettre des exactions et des agressions sur les personnes de plus en plus graves et caractérisées.»*

M. Delattre, qui estime que ce mouvement confirme *«l'extrême fragilité d'un personnel jeune en proie à un doute professionnel majeur et l'extrême dangerosité d'un syndicalisme mené par des leaders complètement irresponsables, violents et dont les objectifs avoués sont de faire exploser l'institution»* recense dans ce rapport les exactions commises par les surveillants lors du conflit du mois de septembre : jet de pétards et de gaz lacrimogène sur le centre pénitentiaire, jet de tomates sur les gradés non-grévistes, dégradation de certains lieux publics. L'UFAP, qui est la première visée par ce rapport, a demandé, lundi 16 novembre, au Garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, de diligenter une enquête administrative sur ces *«allégations mensongères et répugnantes»*.

Au même moment, le Syndicat national d'éducation et de probation de l'administration pénitentiaire (SNEPAP-FEN) dénonçait la distribution, dans l'enceinte des établissements ou au domicile des agents, d'un tract du Front National intitulé : *«Surveillants... Jean-Marie est avec vous!»*. Dans ce document accompagné d'une fiche d'adhésion, le FN, qui dit avoir *«toujours préféré les honnêtes gens aux délinquants»*, demande le rétablissement de la peine de mort et des Quartiers de haute sécurité (QHS), l'embauche urgente de personnels pénitentiaires supplémentaires, et la revalorisation de leurs conditions de travail et de rémunération. Cette campagne du Front national a été suivie par une distribution anonyme, dans les établissements, de fausses demandes de naturalisation ouvertement racistes.

ANNE CHEMIN

## SOMMAIRE


**DÉBATS**

Décentralisation : Le «second souffle» européen, par Paul Graziani. Haute Cour : «Loi de Lynch», par Pierre Bergé. Amériques : «Haïti libre», par Jean-Pierre Faye .......... 2

**ÉTRANGER**

L'ONU renforce prudemment les sanctions contre la Serbie et le Monténégro .......... 3

Allemagne : le débat sur le droit d'asile au congrès du Parti social-démocrate .......... 4

Attentat à la grenade dans le quartier arabe du vieux Jérusalem ..... 6

**POLITIQUE**

L'affaire du sang contaminé : la mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé devant la Haute Cour est jugée recevable par le bureau du Sénat ; la responsabilité pénale des ministres à l'étranger .......... 7

La fin de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale .......... 8

**SOCIÉTÉ**

L'épiscopat français s'engage en faveur du nouveau catéchisme ... 9

Après l'acquittement de «la boulangère de Reims» .......... 9

Le témoin numéro un dans l'attentat du DC 10 d'UTA va être entendu par les enquêteurs français .......... 10

Une «liste noire» des services d'urgences hospitaliers .......... 11

France, terre d'Islam (II) .......... 11

**SCIENCES ◆ MÉDECINE**

• Des mots et des maths • Menaces sur les collections du Muséum • Le Japon face au virus du sida • Les algues, manne bretonne .......... 15 à 17

**CULTURE**

Cinéma : «Mac», le premier film de John Turturro .......... 18

Musiques : l'espace, vu par Michel Jonasz .......... 18

Théâtre : rencontre avec le metteur en scène Stanislas Nordey 20

Diagonales : «Renverse», par Bertrand Poirot-Delpech .......... 21

Les prix littéraires .......... 28

**ÉCONOMIE**

La France s'inquiète des récents arriérés de paiement accumulés par la Russie .......... 23

Le choix d'un nouveau directeur général de la Caisse des dépôts s'annonce délicat .......... 24

Hausse de prix de détail : l'écart avec l'Allemagne se creuse ...... 25

Communication : un colloque sur la presse écrite et l'Europe .......... 25

**INITIATIVES**

• Dossier : l'examen des compétences • Tribune : «L'économie solidaire», par Bernard Eme et Jean-Louis Laville • Les stages .. 31 à 46

**Services**

Abonnements .......... 2

Annonces classées .......... 24 et 36 à 46

Carnet .......... 28

Marchés financiers .... 26 et 27

Météorologie .......... 29

Mots croisés .......... 26

Radio-télévision .......... 29

Spectacles .......... 22


*La télématique du Monde :*
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté 31 à 46

*Le numéro du «Monde» daté 17 novembre 1992 a été tiré à 508 052 exemplaires.*

L'enquête sur l'attentat contre le «City-of-Poros»

# Un membre présumé du commando arrêté en Allemagne

Un Palestinien de vingt-huit ans, Mehri Mehieddine, membre présumé du commando qui avait attaqué le navire *City-of-Poros* (neuf morts, dont trois Français, et quatre-vingts blessés), le 11 juillet 1988 en Grèce, a été arrêté au cours du week-end en Allemagne. Un mandat d'arrêt international avait été délivré à son encontre, pour *«homicide volontaire et tentative d'homicide volontaire»*, le 27 février, par le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière (*le Monde* du 29 février).

Trois autres mandats d'arrêt avaient alors été délivrés contre des Palestiniens soupçonnés de constituer le reste du commando. Etaient notamment concernés Adnan Sojod, qui aurait trouvé la mort lors de cet attentat, et Samir Mohamed Ahmed Khaïdir, un Palestinien de quarante et un ans. Considéré comme le responsable des opérations terroristes du groupe Abou Nidal, ce dernier, qui résiderait à Tripoli et serait détenteur d'un passeport libyen, avait fait l'objet en avril d'une demande d'extradition adressée par la justice française à la Libye.

Une vingtaine d'interpellations

# Importante opération de police en Corse-du-Sud

Une vaste opération de police a été déclenchée en Corse-du-Sud, *mardi 17 novembre au matin*. Une vingtaine de personnes ont été interpellées dans les milieux nationalistes et placées en garde à vue au commissariat d'Ajaccio. Cette opération a été menée par le service régional de police judiciaire (SRPJ) d'Ajaccio, renforcé par des éléments de la sixième division de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), spécialisés dans les affaires terroristes.

La police a procédé à plusieurs perquisitions. Les enquêteurs travailleraient sur une vingtaine d'objectifs dans le département, sur la base de commissions rogatoires délivrées par les juges Jean-Louis Bruguière et Roger Le Loire, spécialisés, eux aussi, dans la lutte antiterroriste. Ces commissions rogatoires concernent deux affaires bien distinctes : le mitraillage d'un car de CRS à Ajaccio dans la nuit du 10 au 11 septembre dernier et des menaces et tentatives d'extorsion de fonds commises à Sagone, à une trentaine de kilomètres au nord d'Ajaccio. Une opération de grande envergure avait déjà été déclenchée, *vendredi 6 novembre*, à *Girolata* (Corse-du-Sud), dans le cadre de l'enquête sur un double assassinat, *sans donner de résultat*.

□ **BRÉSIL : victoire de l'opposition aux municipales.** – Les élections municipales, dont le deuxième tour a eu lieu dimanche 15 novembre, ont consacré la victoire des partis d'opposition et principalement du Parti des travailleurs (PT, gauche). Ce dernier a remporté deux grandes villes, Belo Horizonte et Porto Alegre, et a frisé la victoire à Rio-de-Janeiro où sa candidate, Mme Benedita da Silva, a rassemblé 41 % des suffrages contre 44 % à M. Cesar Maia du Parti du mouvement démocratique brésilien (centre). Le PT a enregistré un seul échec patent, en perdant la ville de Sao-Paulo, au profit du Parti démocrate social (centre droit) de M. Pedro Maluf. – *(Corresp.)*

Les perturbations dans le métro

# Mot d'ordre de grève maintenu à la RATP

Le trafic est redevenu normal, mardi 17 novembre, entre 8 heures et 8 h 30, après les perturbations entraînées en début de matinée par la grève lancée entre *5 et 7 heures par quatre syndicats* de conducteurs (SAT-autonomes, CGT, GATC-autonome et Indépendants). Selon des informations concordantes recueillies auprès du SAT et de la CGT, les préavis déposés pour mardi soir (17 à *21 heures*) *et pour les 18, 19 et* 20 novembre sont maintenus.

Selon la direction, les lignes 1 (Vincennes-la Défense) et 7 (La Courneuve-Villejuif) ont été les plus perturbées mardi matin puisque un train sur deux seulement roulait. Sur les lignes 4 (Orléans-Clignancourt), 6 (Nation-Etoile) et 9 (Pont de Sèvres-Mairie de Montreuil), on dénombrait deux trains sur trois.

*Sur les lignes 5* (Bobigny-Place d'Italie), 8 (Balard-Créteil) et 12 (Porte de la Chapelle-Mairie d'Issy), trois métros sur quatre circulaient. Sur les autres lignes et sur le RER, le trafic est resté normal, toujours selon la direction.

*Lire également page 23 l'article de JEAN-MICHEL NORMAND*



## Demain dans « le Monde »

### *Sondage : les Français et les institutions*

La SOFRES a demandé à un échantillon représentatif de Français, pour *le Monde*, «la Marche du siècle» et France Inter, ce qu'ils pensent du fonctionnement de la démocratie en France, comment ils jugent la Constitution de la Ve République, quels changements ils souhaitent lui apporter, en particulier sur la durée du mandat présidentiel et le rôle de la Haute Cour de justice, comment enfin ils envisagent une éventuelle cohabitation après les élections législatives.

### *Un supplément sur la Grèce*

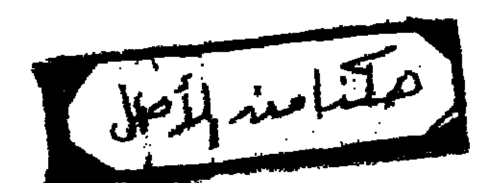
Un supplément de quatre pages sur la Grèce comprenant un entretien avec le premier ministre, M. Constantin Mitsotakis, qui évoque les conflits balkaniques et la controverse sur la Macédoine, des articles sur l'immigration clandestine et le rôle de la CEE dans ce pays.

### *«Education-Campus» : Collège de France, horizon 2000*

Rénovation des locaux, concours d'architecture, ouverture internationale : le prestigieux établissement du Quartier latin fait peau neuve.

### *«Arts et Spectacles»*

*Itinéraire de deux groupes* – la Mano Negra et les Négresses vertes – qui ont réveillé le rock français.







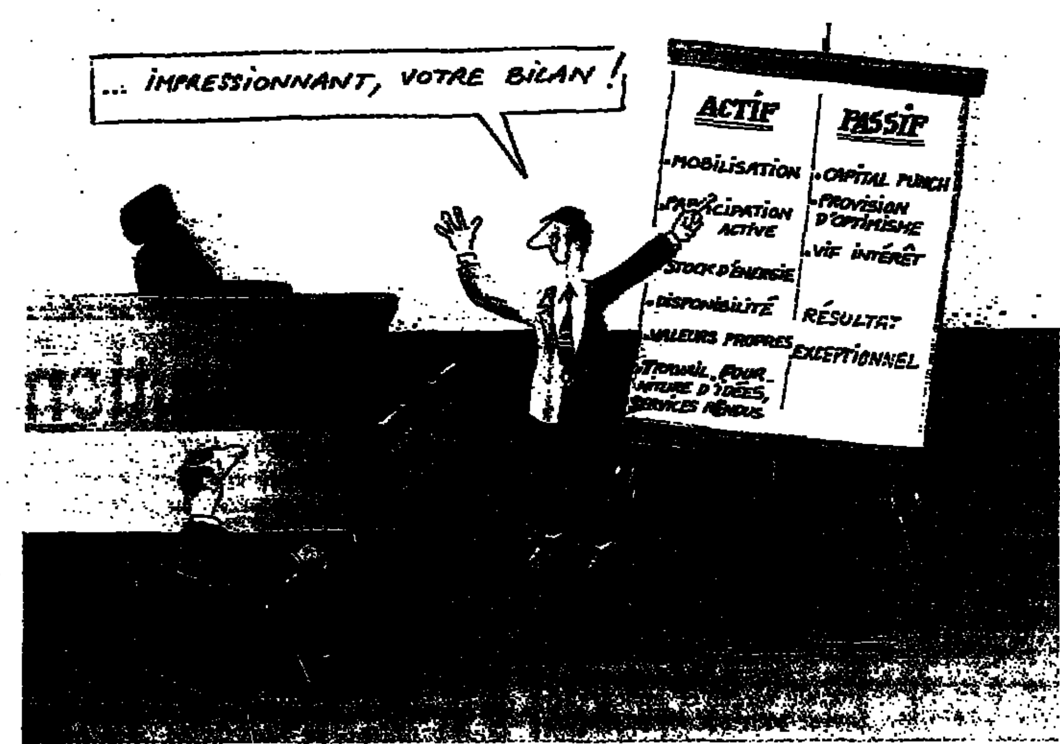
Le Monde

INITIATIVES

DOSSIER

# L'examen des compétences

*La loi donne le droit à tout salarié d'un bilan de compétences. Une avancée sociale dont l'application n'est pas sans ambiguïtés*




DEPUIS des semaines, le Landerneau de la formation professionnelle, du recrutement et du reclassement trépignait d'impatience. Il attendait l'événement, finalement survenu le 6 octobre avec la publication au *Journal officiel* du décret, qui consacrerait la naissance des « bilans de compétences ». La fébrilité de tous se lisait à de nombreux indices. Les colloques et les débats ne cessaient de se multiplier, depuis les rencontres réalisées sur ce thème par le CNPF en mai dernier, en passant par l'opération menée par l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), le 9 juillet, au moment de la remise de son rapport au ministre du travail, Martine Aubry, et jusqu'aux diverses tables rondes organisées ces derniers temps par quelques cabinets ou institutions, la plupart sérieux.

Tant d'agitation s'explique. Pour des professions qui sont actuellement en difficulté, et qui voient les budgets des entreprises se réduire comme peau de chagrin – même pour les stages de formation –, l'annonce du droit au bilan de compétences, accordé à tous les salariés, signifie la promesse d'un eldorado. Un nouveau marché viendrait les sauver, et on a même vu l'AFPA, un moment seulement désignée comme le grand ordonnateur, lors des Entretiens Condorcet en septembre, se combler d'aise à cette seule perspective.

Dame, il faut comprendre : si ce nouvel outil de gestion des ressources humaines connaît un engouement semblable à celui de la formation professionnelle, c'est l'assurance d'un pactole pour qui maîtrisera la technique...

*En soi, pourtant, le bilan de compétences ne* constitue pas une nouveauté, sauf par la généralisation qu'il implique. Cela fait quelques années, déjà, que des entreprises le pratiquent sous la forme de bilans-évaluations quand il s'agit de mettre en place des instruments d'analyse qui leur permettront de conduire leurs indispensables évolutions, et qu'elles cherchent les moyens susceptibles d'y faire correspondre leurs politiques de formation. Il y a longtemps, aussi, que l'armée des psychosociologues de l'AFPA ont mis au point les critères qui déterminent l'entrée dans un stage et évaluent les chances de réussite. Pour les cadres, soit au chômage, soit en quête d'une réorientation de carrière, l'APEC propose depuis des lustres des séances collectives de motivation ou de définition de projets professionnels. Quant aux consultants en recrutement, et, de façon plus générale, les cabinets spécialisés dans le reclassement, ils sont, efficacité oblige, rompus à de tels exercices. Quand on veut faciliter l'embauche d'un candidat ou que l'on a pour fonction d'accélérer sa réintégration dans la vie active, mieux vaut savoir qui il est et où il excelle.

*Déjà à la mode, donc, ou entrée dans les* mœurs, comme on voudra, l'évaluation appartient à cette catégorie d'outils modernes qui viennent en prolongement de la gestion prévisionnelle des emplois ou des compétences. Elle permet de définir, à partir de ce que sont objectivement les salariés, et en fonction de leurs potentiels, les actions qui devront être menées pour qu'ils se rapprochent des compétences exigées par l'évolution de l'entreprise. A l'inverse, et dans le cas de la perte d'un emploi ou en situation de recherche d'un nouveau poste, elle facilite la mise en adéquation ou limite les risques d'intégration. Cette fois, ce qui change tient dans le droit pour toute personne au travail ainsi offert par la loi et un accord interprofessionnel. A juste titre, et c'est ainsi que les partenaires sociaux le présentent, il s'agit d'une avancée sociale considérable, synonyme de modernisation, et comparable, là encore, à ce qu'a pu être la reconnaissance du droit individuel à la formation professionnelle continue, il y a à peine plus de vingt ans. Chacun, pour des projets personnels, comme pour vérifier ses capacités par rapport à une politique de formation édictée par l'entreprise, pourra faire le point auprès d'organismes voulus indépendants, fiables, et par conséquent tenus à l'écart de toute influence émanant de l'employeur.

EN même temps, parce que de telles méthodes s'immiscent nécessairement dans ce qui constitue le plus profond d'une personnalité, il a fallu définir des garde-fous et édicter des règles strictes, celles-là mêmes que les professionnels, *tentés par le marché, voulaient si ardemment* connaître. Forte de son expérience, l'APEC a indiqué, dans son rapport officiel, quelle devait être la méthodologie, et a proposé une éthique. Les cabinets, qui redoutaient une procédure d'habilitation, ont commencé à évoquer la référence à *un code de déontologie. Prudent, le législateur a* opté pour un encadrement à la fois souple et contraignant, préférant la séparation des rôles et le respect des libertés individuelles. Bien sûr, il n'est actuellement pas possible de parier sur ce qu'il adviendra de cette innovation, et encore moins de prédire quels seront ses effets sur les comportements sociaux, dans et hors de l'entreprise. Tout juste peut-on observer que les partenaires, notamment les syndicats signataires, y voient un facteur de dynamisation, tandis que le patronat, par ailleurs tenté, redoute de découvrir un accélérateur à la mobilité.

Ce n'est cependant pas le plus important. A l'instar de la formation professionnelle continue *dans les lois de 1971 puis de 1991, le bilan de* compétences a été consacré comme un droit individuel, et est donc menacé par les mêmes ambiguïtés qui en limiteront la crédibilité et l'emploi. En vingt ans, ne s'est-on pas aperçu que la demande de formation était d'intérêt collectif, *vécue en tant que telle, et qu'elle ne pouvait pas* remplir totalement sa fonction, faute d'un authentique contrôle social, jamais envisagé pour des raisons qui tiennent à notre système de relations? Mais ce serait aborder un autre débat, que l'apparition du bilan de compétences rend pour*tant de plus en plus urgent...*

**Alain Lebaube**

■ **L'ambiguïté du droit individuel**
Un système qui, comme la formation, reste à l'appréciation des chefs d'entreprise et des salariés. Sans contrôle social
**par Alain Lebaube**

■ **Les objectifs du patronat**
Un moyen de gestion prévisionnelle de l'emploi
**par Marie-Béatrice Baudet**

■ **Premiers essais**
L'évaluation a déjà été utilisée par certains
**par Valérie Devillechabrolle**
**page 32**

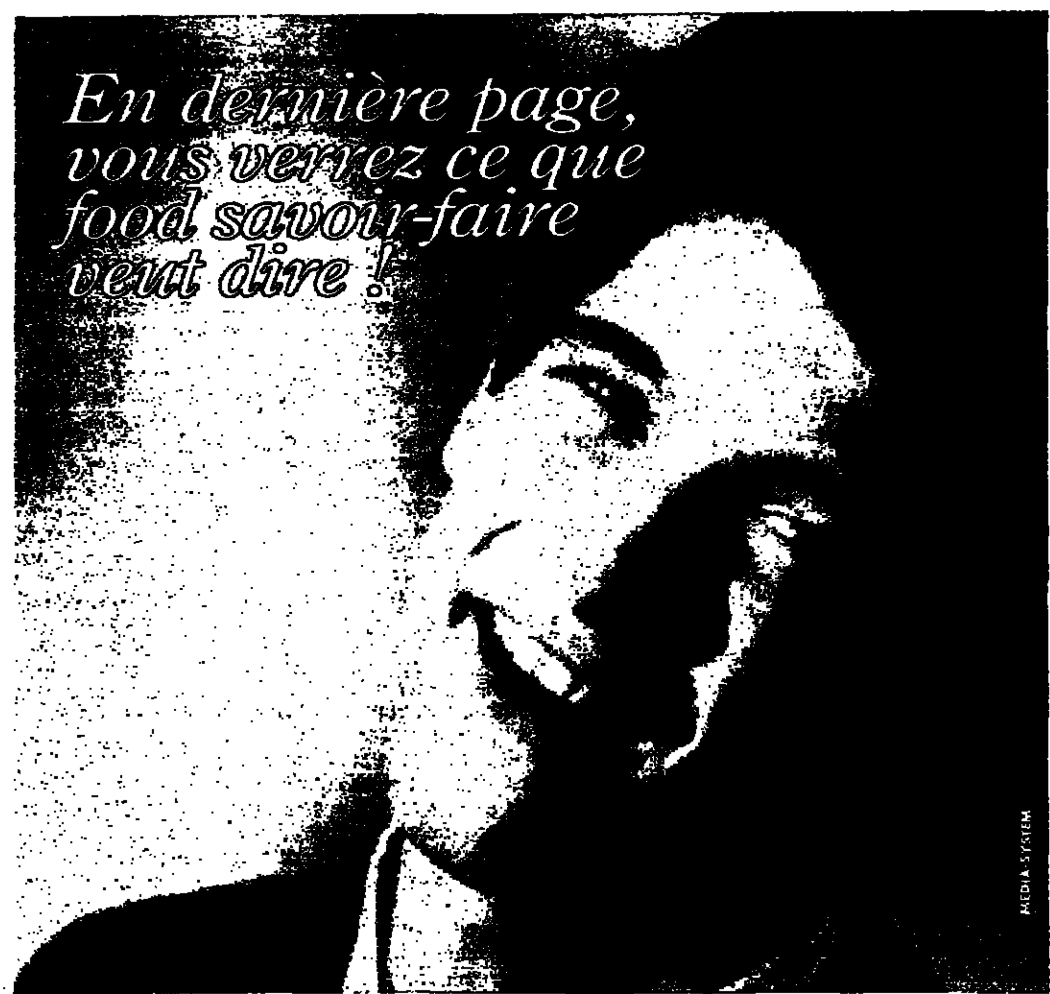
■ **Les syndicats dubitatifs**
*Des incertitudes* en dépit des garde-fous
**par Jean Menanteau**

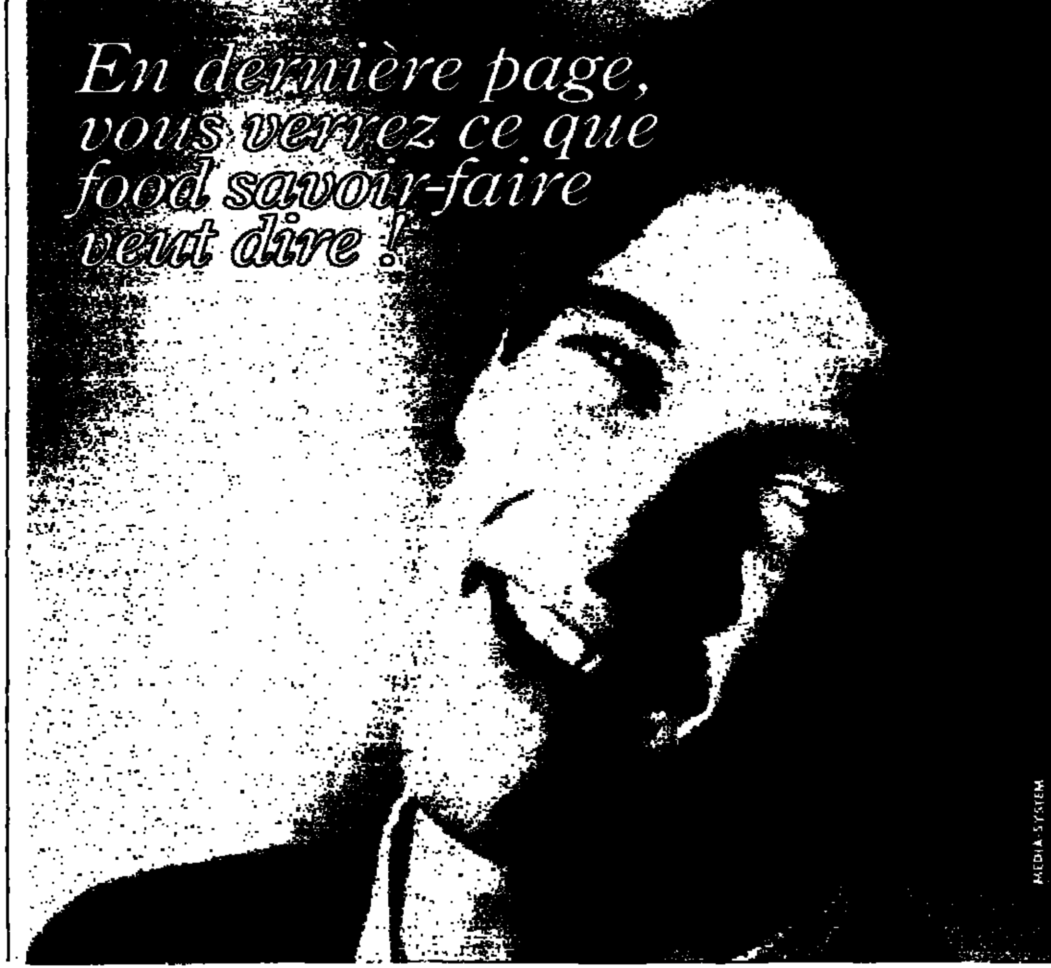
■ **Un marché convoité**
Les cabinets de conseils lorgnent sur ce pactole
**par Marie-Claude Betbeder**

■ **Le bilan de l'APEC**
Cet organisme peut se targuer d'un savoir-faire
**par Lilianne Delwasse**
**page 33**

FORMATION
□ L'école du bâtiment
ÉVOLUTIONS
□ Les documentalistes en mouvement
**page 34**
TRIBUNE
□ L'économie solidaire
**par Bernard Eme et Jean-Louis Laville**
**page 35**



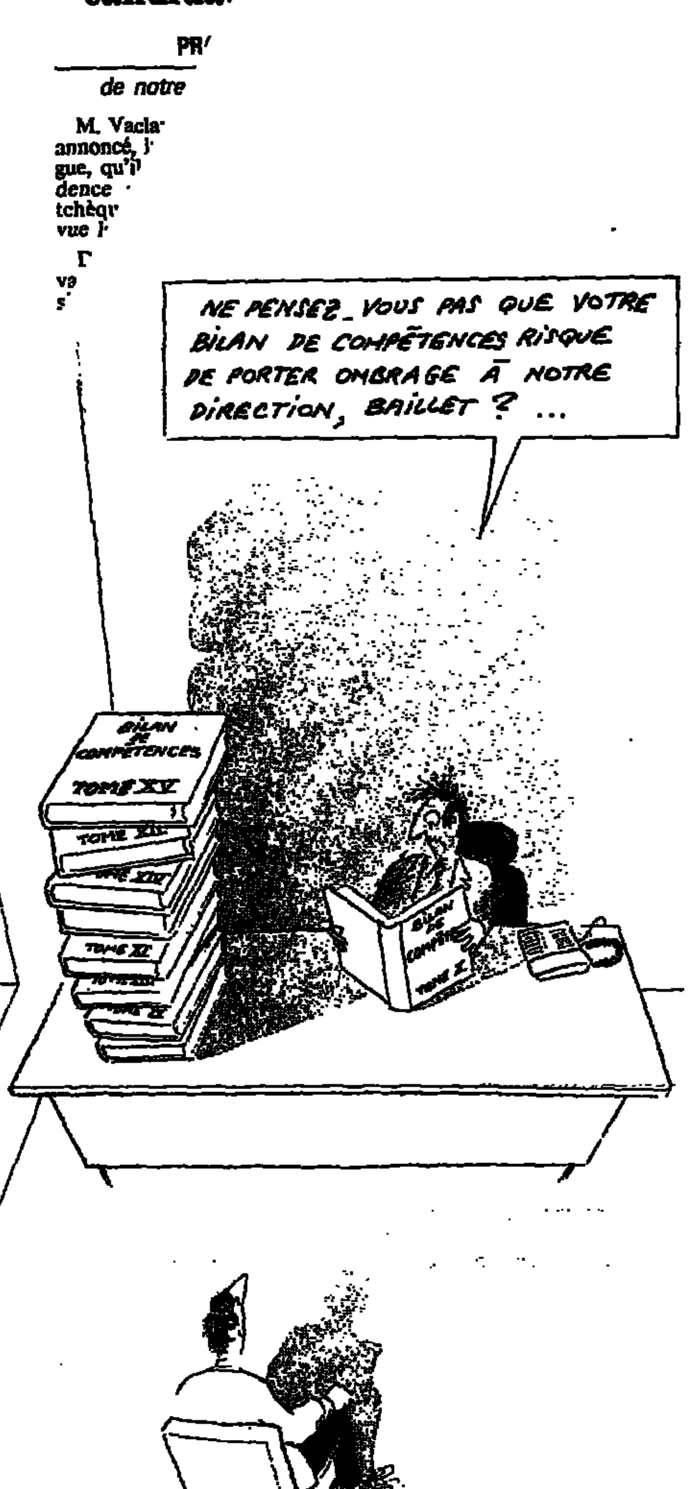


**DOSSIER • L'examen des compétences**

# L'ambiguïté du droit individuel

*Du plan de carrière aux intérêts de l'entreprise, les applications restent incertaines*




CONÇU comme le prolongement logique du droit individuel à la formation et voulu comme tel par les partenaires sociaux, le droit au bilan de compétences, qui peut s'avérer être une grande innovation sociale, est lui aussi individuel. Et cela au *nom de la liberté reconnue à chaque* salarié, et de la protection due à sa vie privée : accepter de se faire évaluer présente un risque, tant psychologique que professionnel, et il est préférable que des conditions de secret soient respectées. C'est d'ailleurs pourquoi l'organisme chargé de cette opération doit être extérieur à l'entreprise et qu'il doit être formellement distinct de toute autre *activité ou prestation voisine*, en matière de formation ou de reclassement par exemple.

Par les textes, deux cas d'utilisation sont prévus, l'un et l'autre *laissés à la discrétion du bénéficiaire*. Il peut d'abord souhaiter effectuer un bilan de compétences parce qu'il envisage une évolution de carrière, y compris en dehors *de l'entreprise qui l'emploie, ou* dans l'intention de vérifier la validité d'un projet personnel. Eventuellement, cela précédera la demande d'un congé individuel *de formation. Il peut également* accepter de se livrer à cet examen afin de vérifier ses aptitudes alors que l'entreprise a développé une politique de ressources humaines, *et surtout quand celle-ci a établi* un plan de formation. A chaque fois, et s'il exerce une profession salariée depuis cinq ans, il pourra faire analyser ses compétences *professionnelles* et personnelles, faire le point sur ses motivations et ses centres d'intérêt et, à partir de là, se faire aider dans la définition soit d'un projet, soit des *moyens susceptibles de permettre* son évolution. Mais il reste libre de divulguer ou non les conclusions auxquelles le centre de bilan et lui-même sont parvenus.

Dans l'esprit des signataires d'une telle avancée, une fois posées les règles qui garantissent la personne, le bilan de compétences offre de nombreux avantages pour la conduite d'une gestion sociale plus harmonieuse. Le salarié sait où il en est, vers quoi il peut se diriger et à quelles conditions. Si tant est que les renseignements lui soient fournis, un dirigeant d'entreprise peut s'appuyer sur cette connaissance de son personnel pour établir sa propre marche à suivre.

Les syndicats, eux, qui ont voulu *faire figurer ce nouveau* droit et dans l'accord et dans la loi, ne peuvent *a priori* que s'en féliciter. Ils espèrent que par ce biais pourront se développer des *rapports sociaux différents et plus* sains puisqu'ils devraient mieux tenir compte des aspirations ou des capacités réelles des salariés. A leurs yeux, une dynamique peut s'enclencher, que les représentants patronaux n'écartent pas.

Pour autant, et alors que l'on ne sait pas encore très bien comment salariés et employeurs se saisiront de cet outil, de nombreuses interrogations se font *jour, ainsi que des critiques*. Certains, comme François Brousse, professeur au CNAM, émettent des doutes sur ce que l'on pourra mesurer et renvoient à une autre *question, « qu'est-ce que la compétence ? »*. D'autres, tel Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI-FO (Union des cadres et ingénieurs), s'inquiètent déjà de *voir « les marchands du Temple »* se précipiter sur ce qui peut devenir une affaire juteuse.

## Un champ de dialogue

Mais il y a plus fondamental et qui tourne autour d'une seule question, déclinée en plusieurs *sous-hypothèses : dès lors que l'on* définit un droit individuel, sans doute avec raison, ne risque-t-on pas d'introduire les mêmes ambiguïtés, à l'usage, que celles qu'en*tretient, depuis vingt ans*, la formation professionnelle continue avec des besoins devenus collectifs ? Le respect de la personne évite d'avoir à se prononcer sur l'*introduction* d'un contrôle social qui obligerait les syndicats et le *patronat à ouvrir un autre champ* de dialogue, plus délicat à imaginer. Des frustrations peuvent apparaître entre des capacités authentifiées par un expert et leur traduction par l'*entreprise*; ce qui sera peut-être difficile à gérer.

Selon leur taille les entreprises ouvriront la voie ou pas à une expérimentation, et les plus audacieuses *l'intégreront certainement* dans leurs méthodes d'observation. Mais que feront les autres ? Elles pourront être tentées de considérer que le bilan relève *d'un choix individuel et ne pas se* soucier du sort extérieur de chacun. Elles pourront aussi décider, ainsi que quelques-unes le font déjà, de continuer à mener leurs investigations avec des bilans d'évaluation bien à elles et dont elles posséderont les résultats. *Il* y aurait alors deux marchés concurrents des bilans... A suivre, donc.

**A. Le.**

# Définitions officielles

OFFICIELLEMENT, le bilan de compétences naît de l'accord interprofessionnel du 3 juillet 1991 sur la formation *professionnelle*. A *cette occasion*, en effet, les partenaires sociaux décident d'inscrire dans les textes la reconnaissance d'un droit individuel, pour tous *les salariés, à faire évaluer leurs* aptitudes personnelles et professionnelles, que ce soit pour un projet qui leur serait propre ou dans le cadre d'un plan de *formation de l'entreprise*.

Cette nouveauté sera reprise et précisée *dans* la loi *du* 31 décembre 1991, publiée au *Journal officiel* du 4 janvier 1992, *réformant* la loi de 1971 sur la formation professionnelle et permanente, ainsi que s'y étaient engagés deux ministres du travail successifs, M. Jean-*Pierre Soisson* et Mme *Martine* Aubry. Réalisé à l'extérieur de l'entreprise auprès d'un organisme spécialisé, le bilan de compétences suppose le *consentement du salarié*, et son refus ne constitue *« ni une faute ni un motif de licenciement »*. Seul destinataire des résultats détaillés qui lui sont délivrés oralement et d'un document de synthèse, il reste *en outre maître de leur communication* à des tiers, et donc à son employeur.

Pour effectuer ce bilan, le salarié peut bénéficier d'un *congé dont la durée ne peut* excéder vingt-quatre heures du temps de travail. Son salaire, ses cotisations sociales, les frais et le coût d'un tel examen *sont pris en charge, soit par* l'organisme collecteur de la contribution de l'entreprise pour le financement des congés individuels de formation (CIF), *soit par l'organisme paritaire* de la branche professionnelle. L'employeur verse la rémunération et il est ensuite remboursé.

*Un décret en date du 6 octobre 1992*, très attendu, a complété le dispositif. *Il fixe* notamment le contenu d'un bilan de compétences qui doit compren*dre trois phases, l'une, préliminaire*, de confirmation de l'engagement du bénéficiaire et de son information sur les conditions et les méthodes ; la deuxième, d'investigation proprement dite, pour analyser les *motivations, identifier les compétences* et déterminer les possibilités d'évolution professionnelle ; la troisième, de conclusions pour recenser les *moyens nécessaires à la réalisation* d'un projet professionnel ou d'un projet de formation.

De plus, le décret crée l'obligation de la signature d'une *convention tripartite entre le* salarié, l'organisme de bilan et *soit l'organisme paritaire*, si le bilan de compétences est effectué dans le cadre du congé, soit l'*employeur*, *s*'il s'intègre dans un plan de formation de l'entreprise. Par ailleurs, et pour donner toutes garanties, il est indiqué que le *centre de bilan doit répondre à* des critères de qualité, qu'il est suivi par le préfet de région, et qu'il doit figurer sur une liste d'officines habilitées par les *organismes paritaires chargés* de s'assurer du respect des règles.

# Les objectifs du patronat

*Une charte déontologique pour éviter trois écueils*

« LE *bilan de compétences ne fait pas une politique de gestion des ressources humaines.* » *« Il s'avèrera un outil pertinent s'il s'inscrit dans la continuité d'une gestion prévisionnelle des emplois. »* Ainsi s'exprimaient de nombreux directeurs des ressources humaines réunis le 12 mai à l'initiative du CNPF lors d'un colloque intitulé « Bilan de compétences et gestion des ressources humaines ».

Voilà pour les principes de base. Pour le reste, globalement satisfaits de l'interprétation législative des dispositions de l'accord paritaire du 3 juillet 1991, les chefs d'entreprise ont d'ores et déjà en tête des objectifs précis quant à l'utilisation du bilan de compétences : l'amélioration de leur politique de mobilité interne, une aide précieuse pour la définition d'un projet professionnel et *« l'assurance d'un meilleur retour sur investissement en cas de formation lourde »*.

Bref, comme l'indique Raymond Poupard, directeur de l'enseignement et de la formation au CNPF, *« le bilan de compétences est une étape de progrès qui doit respecter la personne et valoriser les ressources humaines dans l'entreprise »*. Désireux de s'en tenir à cette définition, le CNPF élabore actuellement une charte déontologique du bilan de compétences qu'il communiquera d'ici une quinzaine de jours à l'ensemble de son réseau. Gagner ce pari implique en effet pour les entreprises de lutter contre trois dérives possibles et clairement identifiées.

## Rythme de croisière

Première difficulté : éviter que le bilan des compétences ne soit assimilé négativement à une logique curative. *« Soyons bien nets*, insiste François Traisnel, chef du service formation continue au CNPF, *nous ne voulons pas nous situer sur le marché de l'*out-placement. *Si tel était le cas, le bilan de compétences serait mort-né. »* Le risque existe pourtant dans la mesure où jusqu'à maintenant les entreprises ont eu recours au bilan de compétences surtout à l'occasion de plans sociaux, *via notamment* les conventions de conversion.

Deuxième obstacle : éviter que la technique du bilan de compétences ne reste l'apanage de certaines entreprises. Les grands groupes déjà habitués à la gestion prévisionnelle des emplois et qui sont à même de proposer, compte tenu de leur structure, une mobilité interne à leurs salariés, font évidemment figure de favoris. Il semble en revanche plus difficile à une PME d'établir une politique de gestion des carrières. Surtout compte tenu de la conjoncture actuelle.

La vague n'est pas porteuse. *« Beaucoup d'entreprises*, comme l'explique ce responsable des ressources humaines d'une grosse PME de province, *sont en mouvement aujourd'hui et essaient de survivre. Le bilan de compétences est pertinent à partir du moment où une société a atteint son rythme de croisière et peut réfléchir sereinement à la gestion prévisionnelle de ses emplois. »*

Dernier dérapage possible : les maladresses et les indiscrétions liées à la réalisation d'un bilan de compétences. Selon le CNPF *« la question de la restitution à l'entreprise des résultats, même synthétiques, du bilan de compétences est un faux problème »*. L'expérience tendrait effectivement à le prouver, puisque 98 % des salariés qui ont déjà effectué des bilans de compétences acceptent sans aucune difficulté de les communiquer à leur entreprise.

Le CNPF compte sur la déontologie des différents organismes prestataires de formation pour limiter le nombre des litiges. Avec, de toute manière, en bout de course, au cas où l'ensemble des dérives serait important et donc l'esprit de l'accord du 3 juillet détourné, un garde-fou précieux : la possibilité de retourner devant le législateur.

**Marie-Béatrice Baudet**

# Premiers essais

*Certaines sociétés ont déjà utilisé ces systèmes d'évaluation du savoir-faire*

LES entreprises n'ont pas attendu la promulgation du décret du 6 octobre pour proposer à leurs salariés de passer leurs compétences au crible. A ces initiatives lancées dès le début des années 80, présidaient souvent l'urgence et la nécessité. Il s'agissait alors d'adoucir l'impact des grandes restructurations industrielles en offrant aux salariés la possibilité de se reclasser dans les meilleures conditions à l'extérieur de l'entreprise. Par la suite, les difficultés de recrutement associées au souci de faire évoluer les personnels au sein même des entreprises ont incité ces dernières à examiner de plus près cet *« extraordinaire gisement de compétences »* disponible chez elles.

Que ce soit dans le cadre d'une démarche forcée (licenciement) ou volontaire (gestion prévisionnelle des emplois), la réalisation de ces bilans doit toujours viser à faire émerger pour le salarié concerné *« un projet professionnel réaliste »*. En effet, *« il ne faut pas laisser se développer de faux espoirs au risque de créer du désespoir »*, souligne Jean-François Carrara, responsable du développement chez Algoe Management. Un projet réaliste qui doit de surcroît s'inscrire dans un cadre défini tant en ce qui concerne les voies de promotion offertes par l'entreprise que les possibilités d'accueil du marché local d'emploi en cas d'outplacement.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, les responsables de l'entreprise se doivent en particulier de *« budgéter »* sur deux ou trois ans le nombre de postes ouverts à la promotion et les compétences nécessaires pour les occuper. *« Cet échelonnement dans le temps crédibilise la démarche et concrétise l'engagement moral de l'employeur vis-à-vis de son personnel »*, observe Eric Chollet, responsable du cabinet IPEM. Cette prévision permet, en outre, de sélectionner les populations qui seront ensuite susceptibles de bénéficier des services d'un bilan de compétences. Autre condition préalable, la hiérarchie qui doit *in fine* accueillir les candidats doit être préparée à jouer le jeu de la mobilité interne.

## Un révélateur de problèmes

De même, *« on ne ne peut pas offrir un bilan de compétences à tout le monde tout de suite après l'annonce d'un plan de licenciement »*, relève Jean-François Carrara. Tout dépend de l'état d'esprit dans lequel se retrouve chaque individu après ce traumatisme, dans la mesure où, précise-t-il, *« comme dans un divorce, les salariés ne peuvent faire fi instantanément d'années de vie commune »* ! A charge pour les responsables de l'outplacement d'amener ces personnels au degré de maturité nécessaire pour engager une réflexion sur leur avenir.

Le bilan de compétences constitue alors un des outils de cette remise en perspective. *« Les candidats se redécouvrent à cette occasion car c'est souvent la première fois que l'on s'intéresse à l'individu dans ce qu'il sait réellement faire et dans ses souhaits, et en allant chercher ailleurs que dans son seul parcours professionnel »*, constate Jean-François Carrara. *« Le bilan permet aussi d'objectiver les compétences acquises »*, renchérit Eric Chollet, car les salariés ont le plus souvent tendance à se sousévaluer. Sauf dans certaines entreprises prestigieuses où les personnels tendent plutot à se surévaluer...

*« Nous devons faire attention à ne pas jouer les apprentis sorciers lorsque le bilan révèle un problème comportemental grave »*, met toutefois en garde Jean-François Carrara. D'autant plus que le licenciement agit souvent comme un révélateur de problèmes. Reste que le bilan de compétences ne peut constituer qu'un outil d'aide à la décision.

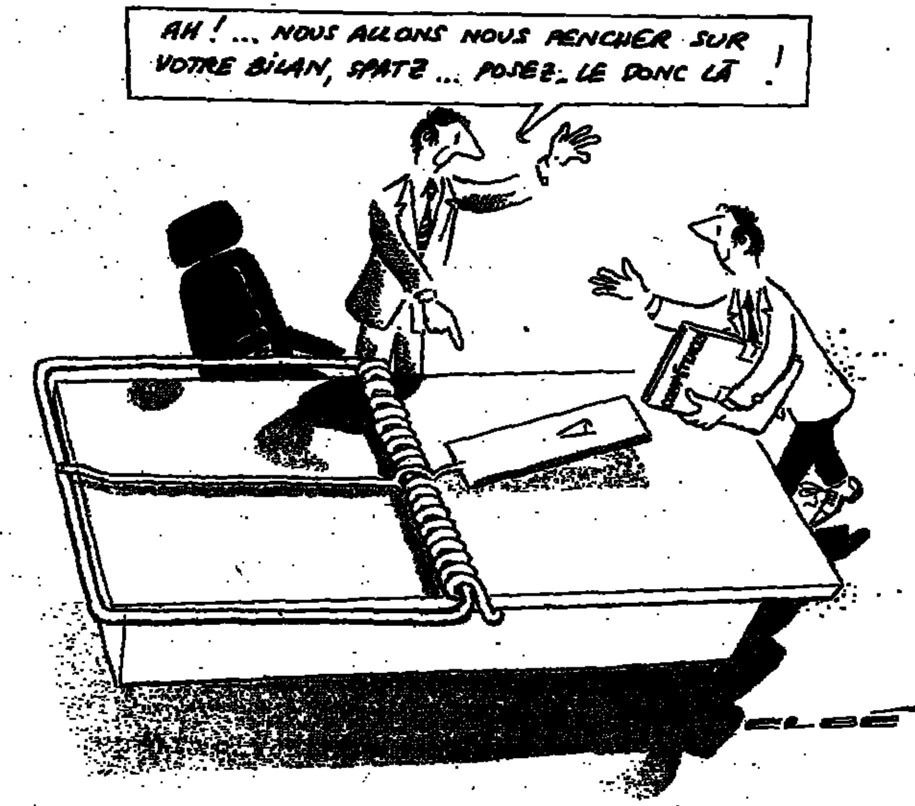
Et au moment de l'entretien d'embauche, qu'il soit interne ou externe, *« l'individu se retrouve de toute façon seul face à lui-même »*...

**Valérie Devillechabrolle**

**DOSSIER • L'examen des compétences**

# Les syndicats dubitatifs

*Malgré les garde-fous, ils craignent des dérapages à la veille des plans sociaux*




« LORSQUE *le bilan de compétences ressortit du plan de formation de l'entreprise, lorsque celle-ci en est l'initiatrice, le salarié peut le refuser. Il reste que, si le principe en est bénéfique, nous sommes parfaitement conscients des risques de dérive. C'est la raison pour laquelle des garde-fous ont été prévus.* »

Pour Marcel Brouard, de la CGC, le bilan de compétences concerne au premier chef la population cadre. Mais son application suscite encore bien des interrogations et des inquiétudes, y compris parmi les partenaires sociaux qui l'ont pourtant négociée. « *Imaginez que ce bilan soit réclamé par l'employeur à la veille d'un plan social, et lorsque des licenciements sont dans l'air*, interroge le syndicaliste. *Quelle confiance les salariés auront-ils alors dans le dispositif?* »

Psychologiquement en effet, même s'il a le droit de refuser une invite pressante, un salarié peut à juste titre voir dans ce bilan un outil d'évaluation qui, pervers, risque de se retourner contre lui. Il aura également du mal à dire non à une proposition que les partenaires sociaux jugent constructive dans son principe. « *Pour l'heure*, estime-t-on à la CGC, *il nous est difficile de nous prononcer. Attendons la mise en œuvre pratique.* »

Membre du département des ressources humaines de la CFDT, Josette Pasquier insiste, quant à elle, avec force sur le droit au refus pour le salarié, un garde-fou jugé indispensable, sinon le principal. Elle souligne aussi le fait qu'un bilan ne peut être réalisé qu'après conclusion d'une convention tripartite entre le salarié, l'organisme prestataire de bilans et l'employeur.

« *Il n'en demeure pas moins qu'il faudra être dans la pratique extrêmement attentif au risque de dérapage* », fait remarquer Josette Pasquier en ajoutant : « *Le fait qu'un salarié, un peu à la manière d'un bilan de santé, fasse le point sur ses motivations et intérêts professionnels, qu'un outil de gestion de ses qualifications soit mis à sa disposition et qu'il prenne conscience de ses acquis sont des éléments positifs.* » Le refus d'un salarié ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. Il est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse, qui ne peuvent être communiqués à un tiers – l'employeur notamment – qu'avec son accord. Les personnes chargées de réaliser et de définir le bilan de compétences sont tenues au secret professionnel. Enfin, les établissements qui procéderont à ces bilans ne seront pas choisis au hasard. C'est l'organisme paritaire compétent en matière de congés individuels de formation – en l'occurrence le FONGECIF – qui les habilitera et en dressera la liste en fonction, bien sûr, de leurs qualités. La convention tripartite vient s'ajouter, en préalable, à l'ensemble de ces précautions.

## Intrusion dans la vie privée

Philippe Cepede, responsable du service juridique du Centre Inffo, ne s'est d'ailleurs pas trompé quant aux garanties qui entourent les nouvelles dispositions. Pour ce juriste, il s'agit à l'évidence d'un décret « *protecteur* » au sens où le juge se trouve armé en cas de déviance. La loi a d'autre part confié aux organismes paritaires un fort pouvoir de contrôle social, ce qui est nouveau. Au passage, Philippe Cepede rappelle que ce fut loin d'être le cas au cours des années 70, qui virent fleurir dans le laxisme ambiant nombre d'organismes de formation pour le moins douteux. Enfin, pour le juriste, le dispositif mis en place laisse augurer en pointillés un droit du travail délibérément « *moderne et innovant* », s'inscrivant dans une logique de contrat entre le salarié et l'employeur, et non pas de statut.

Au demeurant, ces garanties rassurent peu Hubert Bouchet, secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs de FO (UCI). Il évoque « *l'argent parti en fumée* » dont ont bénéficié dans les années 70 des organismes de formation bidon. Et il doute fortement de la qualité des prestations qui seront offertes par les organismes même habilités : « *Les compétences d'un cadre dans l'entreprise d'aujourd'hui sont faites de données immatérielles qui relèvent fortement de sa personnalité. Elles ne se jugent pas comme le mur du maçon. Prétendre les apprécier est une gageure.* » Par ailleurs, le responsable de FO s'insurge contre ce qui peut être une intrusion dans la vie privée, la frontière entre vie professionnelle et vie privée étant bien floue.

L'union des cadres CGT (UGICT), quant à elle, si elle estime que les bilans sont bien des outils de gestion des carrières, se montre en revanche réservée dans ce cas précis : « *Quelles seraient les possibilités de recours d'un salarié s'il communiquait à son employeur, de son plein gré il est vrai, la synthèse de son bilan?* interroge Gilbert Delahaye. *Dans les grands groupes et dans le contexte actuel de l'emploi, la question vaut d'être posée.* » Par ailleurs, pour l'UGICT, les bilans de compétences se limitent « *à une vision à très court terme* » de la gestion des carrières et non pas, comme il serait à ses yeux souhaitable, à « *une gestion collective globale et prévisionnelle des carrières des cadres* ».

**Jean Menanteau**

# Le bilan de l'Apec

*Cet orgasnisme a été pionnier en gestion de carrières*

« NOUS *sommes les responsables de la définition des bilans de compétences*, affirme Jean Prevel, directeur adjoint de l'Apec; *nous les préconisons et les pratiquons depuis 1982.* » En effet, c'est au début des années 70 que l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), conçut l'idée même de gestion de carrière des cadres. Un concept formalisé depuis dix ans.

Depuis, les sessions Perspectives ont vu passer 3 800 stagiaires. Destinées aux cadres en activité et à l'expérience confirmée, Perspectives joue un peu le rôle de check-up professionnel. « *Nos cadres se posent des questions sur leurs itinéraires, leur avenir, mais ils n'ont pas de graves problèmes immédiats* » explique Jean-Pierre Tonial, responsable de ces bilans. Dans les trois quarts des cas, l'entreprise finance le stage, soit spontanément, soit à la demande du salarié. « *Certaines sociétés comme BSN proposent systématiquement à tous ses cadres entre trente-cinq et quarante-cinq ans d'effectuer un bilan.* »

## Une logique de prévention

Les sessions Perspectives durent cinq jours. Des groupes de dix, totalement hétérogènes, sont constitués autour d'un ou deux animateurs. Dans un premier temps, les participants font les uns après les autres un travail sur les grandes étapes de leur parcours professionnel. Dans un deuxième temps, c'est leur situation présente qui est au cœur du débat : ils analysent avec précision l'entreprise où ils travaillent, le poste qu'ils occupent, leur environnement, en évaluant les points positifs et ceux qui leur semblent négatifs. Les autres membres du groupe sont constamment présents, intervenant par des questions, des commentaires, des propositions. La troisième partie du stage ne dure qu'une journée : elle est axée sur le futur. Chacun explique son projet professionnel suivant le degré de maturité de ce dernier, qu'il se situe à court ou moyen terme.

Cette démarche est dynamique et fait l'objet d'une critique de faisabilité. Trois ou quatre mois plus tard, une journée de retrouvailles réunit à nouveau le groupe pour examiner le cheminement de chacun et analyser les modifications éventuelles intervenues dans les parcours.

« *C'est avant tout un outil de pilotage de carrière qui permet au salarié d'évoluer en prenant son temps pour éviter la crise* », dit encore Jean-Pierre Tonial.

C'est toujours dans cette logique de prévention que se situent tous les autres produits d'évaluation destinés aux cadres en activité. L'un d'eux, tout récent, a été créé pour les jeunes ayant trois à sept ans d'expérience. L'objectif, là, est plus de déterminer un projet que de faire un bilan et la méthode en est légèrement modifiée pour s'adapter à ce besoin spécifique : pas de césure marquée entre le passé et le présent. Trente jeunes cadres en ont déjà bénéficié, mais il est prématuré de tirer des conclusions.

Un autre module, également au stade expérimental, appelé « Journée de sensibilisation » se fait à la demande d'entreprises en direction de leur personnel. Un quatrième produit a vu le jour il y a quelques mois, un « Bilan de compétences » proprement dit. Le but est de faire un inventaire, une sorte de carte des compétences du salarié, à l'aide, entre autres, de tests de personnalité. La démarche est moins axée sur le futur. « *On cherche une évaluation*, reconnaît un des bénéficiaires, *sans forcément bien savoir pourquoi.* » Pour les cadres en recherche d'emploi, il existe depuis cinq ans des sessions dites « Bilans projet ». Là c'est l'urgence qui prime : il s'agit de réinsérer le plus vite possible le cadre dans le monde du travail, en tenant surtout compte des réalités du marché et un peu moins de ses propres désirs.

Les pouvoirs publics viennent de confier à l'Apec la mission d'étendre son savoir-faire dans le domaine de l'évaluation. Quatre cents bilans seront financés par l'Etat d'ici à la fin de l'année pour les cadres en recherche d'emploi. Inutile de préciser que les délais impartis en font une gageure pour l'Apec. Celle-ci se propose donc de jouer le rôle de conseil, d'être prescripteur et, faute de temps et de moyens, de confier à d'autres le soin d'effectuer ces évaluations, en se réservant naturellement de vérifier la qualité des opérateurs.

L'Apec se dit prête à remodeler ses bilans selon la nécessité, sans cesser de prendre en compte les trois paramètres fondamentaux : ce que le cadre veut faire, ce qu'il peut faire, ce que le marché lui offre.

**Lilianne Delwasse**

# Un marché convoité

*Une perspective d'activités pour les cabinets de conseils*

VIVE animation dans le monde des professionnels chevronnés du bilan de compétences. On se félicite de la nouvelle loi : elle fait parler d'une procédure restée jusqu'ici assez confidentielle et lui ouvre de larges horizons. Mais, en même temps, l'inquiétude règne : PDG de Leroy consultants, Jean-Alain Baup se demande ainsi si une foire d'empoigne n'est pas en train de s'instaurer. « *Voilà vingt ans que nous pratiquons le conseil en évolution professionnelle. Avec quelques poignées d'autres consultants à travers la France, nous menons depuis des années une réflexion sur la bonne façon de faire ce métier. Mais des centaines d'autres s'y lancent aujourd'hui en s'imaginant qu'il s'agit seulement de juger une personne.* » Qui va arbitrer entre les uns et les autres?

Gilles Delahaye est de ceux que la loi a chargés d'effectuer cet « arbitrage » pour les bilans réalisés à l'initiative d'un salarié. Il est en effet l'un des responsables du GFC-BTP, organisme qui gère les fonds du congé individuel de formation pour le BTP (OPACIF). Il doit établir une liste d'organismes compétents pour les réaliser.

Son inquiétude n'est pas moindre : « *Je reçois un flot de demandes d'agrément. Les prix que l'on me propose vont de 2 000 à 40 000 francs sans la moindre précision sur le contenu de la prestation offerte. Certains paraissent ne même pas avoir lu le décret d'application de la loi...* ».

Cette dernière définit le déroulement et les conditions de réalisation des bilans avec suffisamment de détails pour que l'on puisse espérer y voir clair assez vite. Mais la période de rodage est sérieusement alourdie par la grave crise de sous-emploi que traversent les cabinets de conseils en ressources humaines (conseils en recrutement notamment) qui ont proliféré dans la décennie 80 et qui tentent de survivre en se reconvertissant dans le bilan de compétences.

## Une distance critique essentielle

Pourtant la ressemblance entre les métiers n'est qu'une apparence. « *Le recruteur*, explique Jean-Alain Baup, *juge quelqu'un. Celui qui effectue des bilans fait un travail de dialogue, de compréhension : il accompagne. La différence est immense.* » En matière de recrutement, il suffit de sur-sélectionner pour ne pas faire d'erreurs visibles. En revanche, comme le souligne Luc Chaize, DRH à la Lyonnaise de banque, « *on peut causer des dégâts graves parce que durables en manquant de professionnalisme en matière de bilan.* » Ce professionnalisme est difficile à atteindre. Les conseils en recrutement ne seront pas les seuls à devoir progresser en la matière. Autres protagonistes importants du marché, les centres inter-institutionnels de bilans de compétences (CIBC) – créés en 1986 à l'initiative du ministère du travail – font certes la plus grande place à l'écoute et au dialogue. Mais il reste à nombre d'entre eux à acquérir plus de distance critique par rapport à ce que leur disent tant les entreprises (toujours promptes à jurer qu'elles ne pensent pas licenciement quand elles font faire un bilan) que les salariés (dont il faut aussi décoder les dires).

Bref, si les acteurs sont nombreux, la qualité ne sera pas toujours facile à trouver. En particulier, dans certaines régions à dominante rurale. « *N'allons-nous pas faire des bilans à deux vitesses?* », s'interroge un responsable d'OPACIF.

En tout état de cause, ce marché-pactole pourrait bien ne pas être la bouée de sauvetage rêvée par beaucoup : « *Je ne crois pas au raz de marée*, dit Geneviève Le Callennec d'Eos Conseil. *Nous avons beau dire aux entreprises qu'il s'agit d'un outil de gestion prévisionnelle, elles l'utilisent surtout quand elles sont en difficulté. De ce fait, il faudra beaucoup d'efforts pour dissiper les craintes des salariés.* »

**Marie-Claude Betbeder**

## EXPERIENCES

FORMATION

# L'école du bâtiment

## *Pédagogie concrète et nouvel univers relationnel*

ILS sont une bonne douzaine – Portugais, Maghrébins, Français... – âgés de vingt-cinq à quarante-cinq ans environ, venus de différents chantiers de la SAEP, leur employeur commun. Le local dans lequel ils se retrouvent en cet après-midi d'automne ne risque pas de les dépayser : c'est une baraque de chantier, plantée au beau milieu d'un ensemble de bâtiments en construction. Mais c'est aussi leur salle d'étude. Maçons, boiseurs, coffreurs, ils ont à peu près tous appris leur métier sur le tas; et pour presque tous également, le stage de «formation générale professionnelle» (FGP) qui les rassemble est leur premier contact avec la formation continue, alors que certains ont près de vingt ans et plus de pratique professionnelle.

Aujourd'hui, ils font le bilan des quinze jours de la première session, avant de retourner, pour un mois, sur leurs chantiers respectifs, puis de se retrouver pour une seconde quinzaine de formation. Pas de doute : ils sont contents de ce qui vient de se passer. Ils ont apprécié la pédagogie, qui s'appuyait sur leur expérience et le contenu, qui s'efforce de mêler à parts égales des éléments de mise à niveau classique (maths, français...), de perfectionnement technique, d'organisation du travail et de développement personnel (nommer, classer, analyser, utiliser les symboles, généraliser et particulariser...). Mais il est peut-être d'abord un esprit : *«Cela ouvre la tête»*, dit l'un. *«On sort de ce stage différent*, dit un autre : *on est devenu un peu plus humain.»* Dans le bâtiment, précise-t-il, *«les mentalités sont brutes»* : on crie après celui qui ne comprend pas assez vite, on l'insulte même. D'autre part, *«on n'explique pas vraiment le travail aux ouvriers : on leur fait seulement exécuter des gestes, à l'aveuglette»*. Ici, c'est l'inverse. *«Maintenant, quand j'ai un problème pour mon travail, il faut absolument que je comprenne ce qui se passe et que je trouve une solution.»*

### «Retour à l'école»

Comment ont-ils pu faire ce «bond en avant» en si peu de temps? Parce que ce qui leur est proposé part du concret de leur vie de travail, mais sans doute plus encore parce que ce travail est ici replacé dans un univers relationnel complètement différent : on y dialogue, on y apprend à admettre la diversité des points de vue. Le formateur y est peut-être avant tout celui qui éveille à la confiance en soi et au respect de l'autre. On peut être surpris qu'il faille en passer par là; mais telle est la réalité du BTP : on n'y sort que lentement d'un archaïsme social entretenu par le recours massif à une main-d'œuvre immigrée, contrainte de tout accepter. La FGP veut «désenfouir» les possibilités et les savoirs cachés de ces hommes, pour qu'ils redécouvrent du même coup le goût d'apprendre et de progresser sur le plan professionnel.

Après cinq ans d'existence, les points forts de la formule et les difficultés auxquelles elle se heurte apparaissent. Elle satisfait la quasi-totalité de ceux à qui elle s'adresse; comme les forts aident les faibles à l'intérieur de chaque groupe en stage, et comme les formateurs expliquent aussi longtemps qu'il le faut chaque point difficile, elle n'exclut effectivement personne.

Une étude réalisée en 1990 par Jean Hémard montre un seul type d'insatisfaction relativement fréquent : *«On aurait aimé apprendre encore plus... (...) ou encore que le stage dure davantage.»* Et les chiffres donnés par le GFC-BTP font état, à l'issue de ce stage – chez un public *a priori* hostile à toute idée de «retour à l'école» – d'une forte demande de formation menant à un diplôme : dans 40 % des cas. D'autre part, après un démarrage lent, le nombre de salariés bénéficiant d'une FGP est en nette progression. *«Nous allons atteindre 170 000 heures/stagiaire pour 1992*, souligne Gilles Delahaye, chef de projet au service ingénierie et étude du GFC-BTP, *soit 700 stagiaires au lieu de 400 l'an dernier.»* Si l'on rapporte ces chiffres aux effectifs de la profession – *plus de 1,2 million de* salariés – la disproportion est accablante. Dans les petites entreprises, qui constituent l'essentiel de la profession, l'idée de formation ne se fraie que très lentement un chemin.

### L'ambiance sur les chantiers

Par ailleurs, la petite graine de la FGP a du mal à pousser, car elle réclame un type de formateur difficile à trouver. *«Nous avons mis quatre ans à dénicher un organisme adéquat par région,* confie Gilles Delahaye. *Et encore! Très honnêtement, ils ne correspondent qu'imparfaitement à ce que nous voulons...»* C'est que la FGP réclame d'abandonner les attitudes classiques d'enseignement. Elle demande d'abord un gros travail de préparation : rencontrer sur son chantier chaque personne à former, comprendre ce que veut l'entreprise, comment elle travaille...

Une enquête attentive, qui va déterminer le contenu de la formation et qui ne peut être réalisé correctement que si le formateur sait se faire accepter par tous. Le stage lui-même devra être construit à partir de ces réalités, il utilisera des cas pris dans l'expérience professionnelle, la logique de déroulement d'un chantier et non la traditionnelle logique scolaire des matières. Si l'on doit résoudre un problème de montage de charpente, les maths et le français prendront appui sur ce thème.

D'autre part, la FGP exige qu'un travail de sensibilisation soit mené auprès des responsables des entreprises concernées. *«C'est une opération lourde*, juge Danielle Lafaysse, responsable formation du groupe SAEP, *car tout l'encadrement doit être impliqué : il faut qu'il apprenne à voir les ouvriers avec d'autres yeux.»*

Dans ce groupe de 4 500 salariés, on en est encore au démarrage : en cette fin d'année 1992, deux stages expérimentaux regroupant une vingtaine de personnes ont permis de roder la formule. Les effectifs concernés devraient être portés à 40 en 1993 et à 80 en 1994. *«Nous espérons que nos différents établissements reprendront la démarche à leur compte*, explique Danielle Lafaysse. *Dans notre esprit, c'est essentiel à la revalorisation du travail dans le BTP, et l'ambiance sur les chantiers peut s'en trouver profondément transformée dans le sens souhaité par les nouvelles générations.»*

**Marie-Claude Betbeder**

# Les formateurs

*«VERS le milieu des années 80,* se souvient Gilles Delahaye, chargé au GFC-BTP de promouvoir la formation générale professionnelle (FGP), *nous avons participé à des recherches pour rénover des formations s'adressant aux personnes les moins qualifiées. Ces travaux nous ont amenés à décider d'aller vers les entreprises sans programme préétabli, en définissant avec employeurs et salariés la formation qui leur serait utile. Nous avons eu beaucoup de mal à trouver des entreprises et des formateurs pour jouer le jeu...»*

La première réalisation a eu lieu au début de 1987 dans le bassin d'emploi de L'Argentière-la-Bessée, près de Briançon. Et seul Mercure II, un organisme de formation marseillais, a accepté de se lancer dans l'aventure.

Parmi ceux qui se sont beaucoup impliqués dans cette démarche, on trouve *«un produit de l'école Freinet»* (c'est lui qui le souligne), passionné par les problèmes d'éducation : René Brochard. Architecte de formation, il a démarré par une carrière industrielle pour se consacrer finalement à la formation continue. Pour lui, il faut simplifier l'accès à l'efficacité professionnelle en allant à l'essentiel : *«Dans le BTP, pour les jeunes que nous avons à former, il existe un concept opératoire très important : celui des rapports (la règle de trois, ce qu'il faut savoir pour doser du béton...). C'est l'outil le plus complexe qu'ils aient à maîtriser. Celui qui y parvient peut être non seulement un bon ouvrier, mais aussi un chef d'équipe, un chef de chantier et même un conducteur de travaux, puisque les calculs de résistance des matériaux sont effectués désormais par les ordinateurs. C'est sur ce type de savoir qu'il faut se concentrer.»*

Mais René Brochard n'oublie pas que l'essentiel est de former les esprits : tout l'art de l'enseignant consistera à puiser dans l'expérience concrète de chacun les comparaisons qui lui permettront d'entrevoir la signification des phénomènes. *«Par le détour de l'image et de la pensée analogique, il amènera les gens à théoriser, à entrevoir les principes et les lois qui régissent telle réalité qu'ils ont touchée du doigt.»*

Un art difficile... *«Si le formateur n'entre pas vraiment en profondeur dans la philosophie de ce type d'apprentissage, il ne saura pas susciter ce basculement intellectuel – le vrai enjeu de la FGP.»* En revanche, quand ils y parviennent, *«les gens prennent tout à coup une nouvelle identité. Il s'opère en eux quelque chose de vertigineux»*.

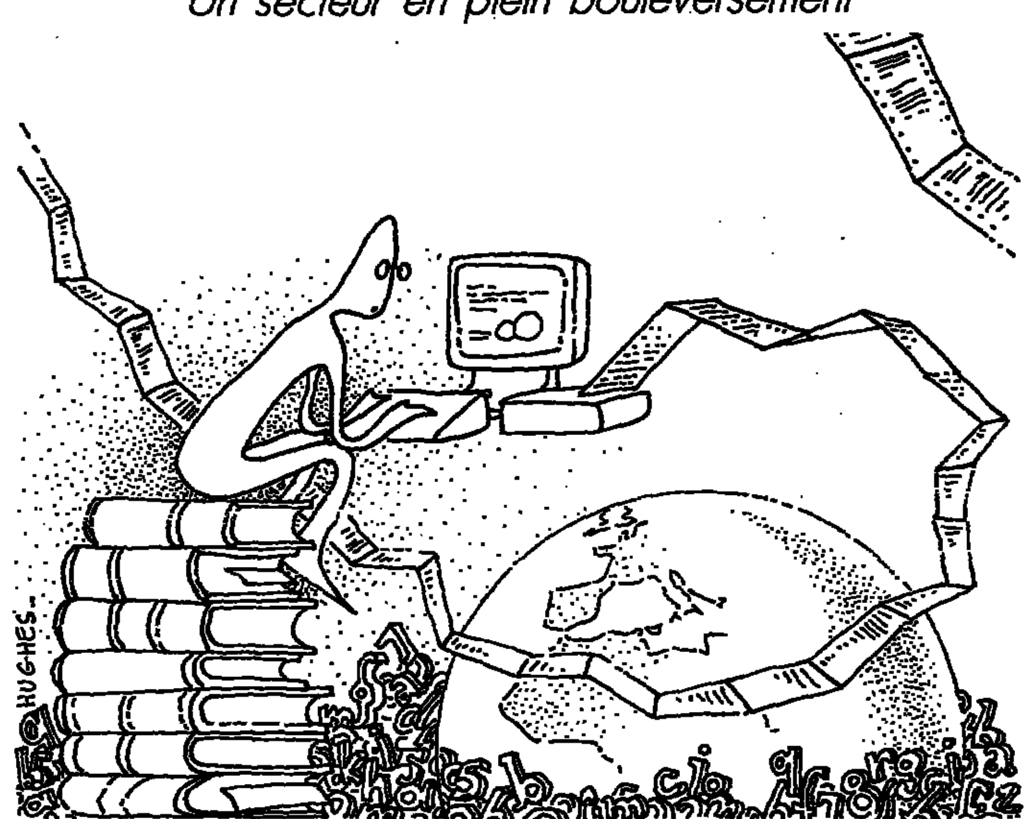
**M.-C. B.**



ÉVOLUTIONS

# Les documentalistes en mouvement

## *Un secteur en plein bouleversement*




PARADOXALEMENT, alors même que leur mission est enfin jugée indispensable au développement de l'entreprise, les documentalistes n'ont jamais senti leur profession aussi directement menacée. Sous l'effet de la crise économique, les crédits affectés aux documentations (nées au sein des grandes entreprises et des organismes publics dans les années 50) se réduisent comme une peau de chagrin. *«Depuis cinq ou dix ans, on demande aux services documentaires des efforts de gestion, et on réduit même parfois leurs effectifs»*, constate Jean Michel, responsable de la documentation de l'Ecole des ponts et chaussées et président de l'Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS).

Depuis que certaines sont passées des sous-sols poussiéreux au titre de *«direction des ressources documentaires»*, les documentations suscitent un nouvel intérêt. *«Les chefs d'entreprise constatent que les produits incorporent de plus en plus d'informations, qu'ils doivent se renseigner sur une concurrence de plus en plus vaste, et que le succès des entreprises japonaises provient en grande partie de leur capacité à collecter l'information»*, résume Jean Michel, et il rappelle que les grandes sociétés japonaises consacrent 1,5 % de leur chiffre d'affaires à la collecte d'informations. Les craintes des documentalistes sont d'autant plus fortes que fleurissent actuellement les sociétés spécialisées dans le domaine documentaire. En amont, les conseils en organisation de documentations. Désorientés par l'apparition de nouvelles technologies, soucieux de réduire les coûts de fonctionnement de leur documentation, les chefs d'entreprise commandent des audits, réorganisent leur service documentaire, envoient leur personnel en formation.

### Un labyrinthe d'informations

En aval, les sous-traitants en recherche documentaire. Les banques de données tout d'abord, accessibles directement sur Minitel ou par ordinateur, en souscrivant un abonnement. Depuis le début des années 80, ces banques se sont multipliées (5 000 banques de données professionnelles accessibles en France), et leur succès a provoqué la naissance de serveurs (Dialog, Questel, Européenne de données...) qui gèrent plusieurs d'entre elles.

Le phénomène de la poupée russe ne s'arrête pas là : comme les serveurs sont de plus en plus nombreux, des brokers (courtiers en information, comme FLA Consultants ou SVP) qui connaissent bien le contenu des banques de données et savent les interroger aident maintenant les entreprises à se retrouver dans ce labyrinthe d'informations. *«Nous sommes de plus en plus sollicités, même par des PME»*, explique l'un de ces brokers, François Libmann, directeur de FLA Consultants. *«En période de crise, l'information devient cruciale. Le chiffre d'affaires de notre profession augmente d'environ 15 % l'an depuis trois ou quatre ans.»* Jean Michel en convient : *«Faire appel à des sous-traitants revient souvent moins cher que de mobiliser plusieurs personnes pour faire le point sur un dossier, ou encore d'interroger plusieurs banques de données lorsque l'on ne sait pas laquelle interroger ou comment l'interroger efficacement.»* Résultat : les documentalistes craignent que les entreprises aient de plus en plus recours à des sociétés extérieures.

### Des passerelles entre les services

L'évidence, en tout cas, c'est que le métier de documentaliste doit nécessairement évoluer. *«Il est temps que les documentalistes prennent leur profession en main»*, estime Danièle Dégez-Vataire, qui dirige une société de conseil en documentation, après avoir été responsable de la documentation du *Monde*. Plus question pour les documentalistes de se contenter de stocker, de mettre en fiches, sans trop se préoccuper du contenu. Plus question non plus d'attendre les questions des salariés de l'entreprise pour lancer une recherche. Désormais, ils doivent anticiper les demandes des usagers; aller au devant de leurs besoins.

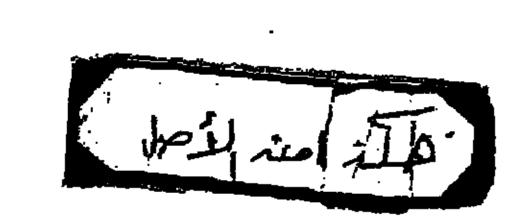
Dans leur nouvelle fonction de «veille technologique», de surveillance de la concurrence et des évolutions techniques, les documentalistes ne peuvent plus se contenter de la simple acquisition d'informations. Ils doivent aussi savoir les exploiter et se prononcer sur les contenus. *«Une chance pour les documentalistes, dont le métier retrouve de l'intérêt»*, se réjouit Danièle Dégez-Vataire.

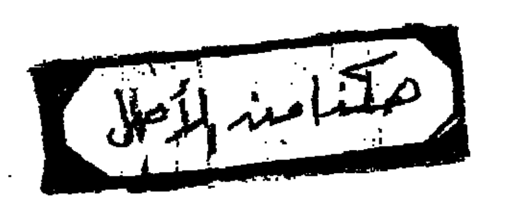
*«Notre travail incorpore de plus en plus de valeur ajoutée*, renchérit Christine Berdon, une des responsables de l'énorme documentation de Paribas. *Nous rédigeons des synthèses, des bulletins d'information, des revues de presse. D'ailleurs, le niveau de recrutement monte : chez Paribas, les documentalistes embauchés ont au moins un niveau d'IUT, et le plus souvent cinq années d'études après le bac. Ils ont suivi les cours de l'INTD (Institut national des techniques documentaires) ou fait le DESS de Sciences-Po.»* Les «nouveaux» documentalistes sont chargés de missions multiples et complexes. Mieux gérer leur service pour dépenser moins. *«Recenser les ressources cachées d'information dans l'entreprise; créer des passerelles entre les services qui stockent des informations sans jamais se les transmettre»*, énumère Dominique Cotte, qui vient de créer Ourouk, une société de «conseil en management de l'information». Le président de l'ADBS est convaincu qu'à l'avenir *«les documentalistes seront plus proches des productifs, rattachés à des services opérationnels. Selon une étude menée chez Exxon, aux Etats-Unis, associer des documentalistes au travail des chercheurs permet d'accélérer la recherche de deux ou trois ans»*. D'où la nécessité d'une double compétence : une formation générale assez poussée (en économie, droit, pharmacie...) complétée par un cursus en traitement de l'information.

Cette dernière formation technique est indispensable pour savoir manier les nouveaux supports d'information, comme le CD-ROM (disque optique numérique), ou connaître les multiples sources documentaires extérieures. A l'avenir, les documentalistes suggéreront aux usagers d'utiliser telle ou telle banque de données, en fonction du type de question qu'ils se posent. Ils leur montreront comment interroger efficacement ces banques dont l'usage, relativement coûteux, est facturé à l'heure. *«Le travail du documentaliste et du courtier en information ne sont pas concurrents mais complémentaires, comme celui du comptable d'entreprise et de l'expert-comptable. A une époque, c'était une preuve d'incompétence pour les documentalistes de faire appel à des sources extérieures. Aujourd'hui, c'est un gage de bonne gestion»*, plaide François Libmann.

Immergés dans les réalités de l'entreprise, les documentalistes maison sont, il est vrai, les mieux à même de répondre à des questions de plus en plus pointues. Eux seuls sont capables de faire le point sur le capital documentaire interne, ou de manier des informations confidentielles. Surtout, les salariés de l'entreprise apprécient ce contact humain. Selon Danièle Dégez-Vataire, *«chaque fois que des entreprises ont tenté de supprimer les documentalistes maison, les salariés ont fortement exprimé leur désir de ne pas se retrouver seuls devant un terminal»*. Un souhait d'autant plus légitime que dialoguer oblige à formuler la question clairement, et permet donc souvent de trouver une partie de la réponse.

**Pascale Krémer**









TRIBUNE

# L'économie solidaire

par Bernard Eme et Jean-Louis Laville

LA période de croissance s'est *caractérisée* par la facilité d'accès à la sphère économique. L'homogénéisation des modes de vie autour du *salariat* constituait un facteur essentiel de cohésion sociale. A de multiples égards, on pouvait dire qu'on était citoyen parce *qu'on était d'abord* travailleur. Depuis la crise, beaucoup sont exclus de cette sphère économique, ce qui a des effets *dramatiques en termes d'identité*. On peut comprendre que, dans ce contexte, la commission d'évaluation du RMI souligne l'importance de l'*insertion professionnelle* comme condition de l'intégration dans la société. Mais comment trouver les moyens de cette *insertion par l'économique alors qu*'une partie de la population active se trouve surnuméraire par rapport aux besoins de la production ?

L'une des voies préconisées est l'action auprès des entreprises. C'est oublier le paradoxe *d'Olson : chaque entreprise a* certes intérêt à ce que soit maintenu le tissu social, mais elle peut aussi facilement calculer qu'elle ne gagne rien à payer sa quote-part ; sa stratégie rationnelle la conduit alors à s'abstenir et à laisser faire les autres. Finalement, la responsabilité sociale de l'entreprise n'est guère prise en compte que par une frange humaniste du patronat et quelques grandes entreprises se livrant à des expériences limitées susceptibles de conforter leur image dans les médias. En termes quantitatifs, cette voie de la «conscientisation» des entreprises ne peut contrecarrer les tendances lourdes de sélection des salariés. Il reste à favoriser la création d'emplois sous toutes ses formes.

Mais là encore le scepticisme domine. Pour de nombreux spécialistes, tout aurait déjà été tenté sans enrayer réellement la montée du chômage. Les rares opportunités nouvelles se font jour dans les services aux ménages et aux collectivités, mais, selon les experts économiques, il n'est possible d'y créer des emplois en nombre qu'à la condition d'augmenter les écarts de revenus. Autrement dit, l'emploi ne pourrait se développer qu'au prix d'une accentuation des inégalités sociales.

Les marges de manœuvre apparaissent donc réduites et leurs conséquences sociales ne manquent pas d'inquiéter. Bien sûr, il convient d'aider tous les efforts des entreprises et des administrations en faveur de l'insertion. Mais il faut aussi se rendre à l'évidence, les traditionnelles politiques de l'emploi touchent à leurs limites. C'est pourquoi le moment paraît venu de risquer une approche originale : celle d'une nouvelle économie mixte qui soit une véritable *économie solidaire*. Concrètement, il s'agirait de multiplier les possibilités d'accès à la sphère économique en favorisant toutes les activités susceptibles de *renforcer le lien social par l'échange* économique : autoproduction, troc, réseaux réciproques d'échanges, services de proximité... En *effet, ces activités, considérées comme* à la lisière de l'économie parce qu'elles contiennent une dimension non monétaire, peuvent être des lieux d'expression, *de production* et de formation, et ceci même si elles ne procurent pas à tous les participants un contrat de travail et une *rémunération à court terme*. Aujourd'hui, ces pratiques existent mais elles sont dédaignées par les démarches technocratiques *en matière d'insertion* ; au mieux elles sont tolérées et envisagées avec condescendance, au pire elles sont détruites, en tout cas *elles ne sont jamais prises au sérieux et soutenues*.

La possibilité d'une économie solidaire *repose donc sur* un *double* renversement de pespective. Elle s'appuie sur la mobilisation des acteurs au lieu de privilégier l'offre institu*tionnelle : elle parie sur une hybridation* entre économique et social au lieu de conforter leur cloisonnement. Ceci suppose d'abord d'évoluer *vers un rapport contractuel* entre administrations et usagers fondé sur la confiance et le soutien à la prise de parole et à la prise de risques collectives.

Aujourd'hui, tout entrepreneur qui n'a pas le profil d'un notable est considéré comme *suspect et toutes les initiatives qui ne rentrent* pas dans le cadre de l'entreprise marchande sont ignorées. C'est à cette inégalité devant l'initiative qu'il convient de remédier. Ceci suppose ensuite de décloisonner financements d'action sociale, de formation et de création d'emplois en sortant des logiques de programmes au profit de logiques de projets déterminés par les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient chômeurs, travailleurs sociaux, jeunes ou retraités. Au simple énoncé de cette éventualité, on devine toutes les protestations arguant des dérives possibles. Pour les devancer, précisons qu'il n'est pas question ici de suggérer une quelconque déréglementation sociale mais simplement de préconiser un pragmatisme basé sur la dignité des acteurs et la créativité de la société civile qui relativiserait le culte français de la norme et du règlement. Une réelle citoyenneté passe par l'inscription dans des réseaux sociaux, des échanges économiques concrets et par la possibilité consentie à des groupes de négocier des espaces d'autonomie.

UNE telle possibilité n'a rien d'utopique. Pour aller dans ce sens, tout n'est pas à inventer. Un ensemble de rapports et de notes restés sans écho ont formulé des propositions précises. Quatre axes de travail peuvent être évoqués :

– **Promouvoir un statut d'expérimentation nationale.** L'expérimentation économique reste concédée à la marge, enclavée, toujours condamnée à se défendre et à se justifier auprès des interlocuteurs institutionnels jusqu'à épuisement des promoteurs. Cette non-reconnaissance paralyse les volontaires qui seraient prêts *à s'engager* dans des démarches innovantes. Puis vient le temps de la réforme législative qui normalise et limite le champ des possibles, comme ce fut le cas avec les associations intermédiaires. Pour briser ce carcan d'autoritarisme qui bride les acteurs, l'élaboration d'un statut officiel d'expérimentation nationale accordé pour une durée limitée et assorti d'une évaluation paraît l'une des voies *conciliant* appel à l'imagination et nécessité de rigueur.

– **Franchir un nouveau seuil dans le soutien à l'*insertion par l'activité économique*.** Les entreprises d'insertion sont à la mode. Mais cet engouement qui inclut les régies de quar*tier et autres cafés-musique ne peut faire* oublier que les financements publics ne dépassent pas 500 millions de francs, que les fonds *de formation professionnelle* ne sont guère ouverts à ces entreprises et que l'absence de fonds propres hypothèque leur développement. *Surtout, si l'on veut se prémunir contre l'essor* d'activités seulement occupationnelles, il serait indispensable d'accorder une place beaucoup plus importante aux têtes de *réseau et à tous* les pôles d'impulsion en mesure d'apporter à l'ensemble des responsables conseil et méthodologie pour organiser dans la durée des parcours d'insertion locaux qui doivent s'appuyer sur des stratégies d'entreprise sans failles.

– ***Introduire une médiation locale entre administrations et acteurs.*** Des formes de régulation locales doivent être trouvées sans lesquelles les activités qui sont à la fois économiques et sociales se heurtent dans leurs relations avec l'administration à des difficultés insurmontables. Elles sont *liées autant à la délimitation* tatillonne des territoires de compétence qu'aux habitudes de contrôle et aux logiques tuté*laires. La nomination de* «sous-préfets développeurs», responsables de la coordination administrative, constitue certainement une voie de réduction des dysfonctionnements dans ce domaine. Une telle fonction, à condition qu'elle se diffuse, peut contribuer à limiter l'arbitraire et garantir un droit de réponse et de recours pour les promoteurs de projets.

– **Prendre en compte les initiatives de citoyens présentant une utilité collective.** Dans ce champ, tout ou presque reste à faire et le soutien aux associations d'habitants dans les quartiers défavorisés n'est qu'un pas bien timide dans cette direction. Si l'on part de l'idée directrice selon laquelle l'utilité collective ne peut être définie sans l'intervention des acteurs locaux, il faut se garder de toute définition normative et centralisée d'un secteur d'utilité sociale ou d'activités d'intérêt général. Par contre, une procédure de labellisation peut légitimer des projets locaux. Dans cet esprit, un soutien automatique pourrait être accordé pour une année de conception et de mise en place à toute initiative reconnue d'utilité collective. Ce soutien se manifesterait par la mise à diposition d'un accompagnement professionnalisé assurant un suivi et une aide à la mise en place. L'examen rapide des résultats au bout d'un an amènerait à arrêter le soutien ou à passer pour trois ans un contrat partenarial d'objectif entre les différents interlocuteurs institutionnels et les promoteurs du projet. Outre l'aide pour l'investissement initial, l'éventualité peut être envisagée de créer des emplois solidaires pour des chômeurs embauchés dans ces structures sur des contrats de droit commun, ces emplois solidaires donneraient droit à une aide dégressive de l'Etat sur trois ans.

L'hypothèse de l'économie solidaire repose sur une conviction : le levier que peut représenter la confiance en soi dans la démarche d'insertion. Plutôt que de toujours vouloir combler les manques par l'individualisation de l'itinéraire d'insertion, il apparaît possible de parier sur la responsabilisation émanant d'activités réalisées en commun.

L'économie solidaire implique en fait un changement dans les rapports entre pouvoirs publics et société civile.

► **Bernard Eme et Jean-Louis Laville sont chercheurs au CRIDA-LSCI-CNRS-Paris.**





## ÉCHOS

### Le bilan social d'Issy-les-Moulineaux

■ Pour la cinquième année consécutive, la ville d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) présente son bilan social 1991. Pourtant aucun texte ne l'y oblige : seules les entreprises privées de plus de 300 salariés y sont tenues ainsi que les municipalités qui perçoivent la Dotation de solidarité urbaine. Effectifs, rémunérations, conditions de travail, relations sociales, formation, œuvres sociales sont passées au peigne fin, dans une brochure illustrée de nombreux graphiques et tableaux. *«Une formidable opportunité d'organiser les données sociales et de construire une réflexion sur la politique des ressources humaines»* selon le maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini. On y apprend que 39 % des agents municipaux habitent ailleurs qu'à Issy-les-Moulineaux, que la ville emploie 43 personnes handicapées, que 5,8 % des agents permanents sont de nationalité étrangère, que 5 grèves ont eu lieu en 1991, concernant 145 personnes, et que le budget de communication interne de la ville est de 495 000 francs.

### L'ENSP et la formation des médecins

■ L'Ecole nationale de la santé publique (ENSP) *propose pour 1993 deux* programmes destinés à *«favoriser le rapprochement des médecins et de la gestion hospitalière».* Le premier est un programme de formation *continue en gestion destiné* à 150 praticiens hospitaliers du secteur public et privé. *La politique de maîtrise* des coûts du système de santé, la loi hospitalière de *1991 et le nécessaire* management des ressources humaines obligent en effet les *médecins à s'impliquer* davantage dans la gestion. *Le second programme,* destiné aux jeunes médecins est une préparation par *correspondance au concours* de directeur d'hôpital auquel deux nouvelles *épreuves (santé publique* et mathématiques-physiques) viennent d'être ajoutées de *manière à justement* attirer des médecins et des scientifiques.

► **Renseignements : tél. : (16) 99-28-27-15.**

## STAGES

**Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : *3615 LEMONDE*. Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20. Les personnes intéressées doivent contacter STAG'ETUD, 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.**

### GESTION

□ Lieu : *L'Haÿ-les-Roses. Date :* immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : 3 000 F/mois. Profil : bac + 3, Ecole *de commerce, comptabilité, micro-*informatique. Mission : contrôle de gestion, collaborateur des directions administratives et financières. 02776.

□ Lieu : Veauche (42). Date : immédiat. Durée : 6/8 semaines. *Ind. : 3 000 F/mois. Profil : bac + 3,* École de commerce, comptabilité, micro-informatique. Mission, : *contrôle de gestion, travail en liai*son avec le directeur financier. 02777.

□ Lieu : Marseille. Date : indéterminé. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac+2, BTS gestion, anglais. Mission : initiation à la marche générale, commandes fournisseurs, contrôle facturation, import-export. 02834.

### COMPTABILITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 620 F/mois. Profil : bac + 2/3 BTS comptabilité, macintosh, dactylographie indispensable. Mission : recherche de pièces comptables, analyse d'outils comp*tables, réalisation de nouveaux* documents. 02763.

□ Lieu : Vitry-sur-Seine. Date : décembre. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4 BTS comptabilité, gestion. Mission : étude et mise en place d'une comptabilité analytique et contrôle de gestion. 02813.

### PERSONNEL

□ Lieu : Boulogne + déplacements en Ile-de-France et en France (éventuels). Date : immédiat. Durée : 8 mois (temps partiel). Ind. : 5 000 F/mois/plein temps. Profil : bac + 5, gestion R.H., capacités rédactionnelles et relationnelles, *connaissances globales de l'entre*prise, micro-informatique. Mission : collecter et traiter les informations existantes, assurer le secrétariat du groupe de travail, rédiger des fiches emplois et synthèses quantitatives, mener des entretiens de validation dans le cadre d'une démarche d'analyse des emplois et ressources humaines du groupe. 02773.

### MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC + *frais divers. Profil : bac + 3,* école de commerce ou similaire. Mission : étude de marché sur questionnaire qualitatif y compris synthèse, participation à l'organisation commerciale d'un lancement nouveau produit. 02744.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : 2 800 F / 3 500 F. Profil : bac + 1/2, *bonne pratique du téléphone*. Mission : télémarketing : remise à jour de fichiers clients, saisies informatiques. 02515.

□ Lieu : Toute la France. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : 7 800 F/mois. Profil : Bac + 2 minimum, *anglais souhaité*. Mission : animation + mise en place d'un réseau de distribution pour le *développement d'un nouveau pro*duit en France et en Europe, formation assurée. 02789.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois minimum. Ind. : 1 620 F. Profil : bac + 4 (connaissances marketing et ou gestion *finance). Mission : étude de marché.* 02802

□ Lieu : Maisons-Alfort. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 2, marketing direct ou action commerciale. Mission : restructuration, maintenance des bases de données. 02814.

□ Lieu : Limoges. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind. : non *prévue. Profil : Bac + 2 mini, école* de commerce, action commerciale, techniques de commercialisation. Mission : commercial, prospection, suivi clientèle, ciblage. 02807.

□ Lieu : Montreuil. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 2/3, école de commerce, marketing téléphonique. Mission : réaliser une étude de mar*ché auprès d'une cible de profes*sionnels pour lancement logiciel. 02738.

□ Lieu : Limoges. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : selon résultats + frais de recherche. Profil : bac + 1/3, école de com*merce, publicité. Mission : élaborer* une stratégie d'aide à la vente ainsi qu'un suivi, travail de création en communication et d'organisation de plusieurs supports. 02795

### VENTE

□ Lieu : Nanterre. Date : immédiat. *Durée : 1 mois. Ind. : selon résul*tats. Profil : bac. Mission : marketing téléphonique. 02837.

□ Lieu : Marseille. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 (techniques commerciales). Mission : participation à l'élaboration de l'action commerciale de l'entreprise. 02627.

□ Lieu : Bayonne. Date : immédiat. *Durée : 2 mois (le samedi et + vers* Noël). Ind. : 40/44 F/heure. Profil : bac + 1 minimum, vente, commerce. Mission : tenir des permanences de crédit dans le magasin (information, promotion, vente, montage des dossiers). 02796.

### INFORMATIQUE

□ Lieu : Chatou. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 000 F. Profil : bac + 2/4, informatique et gestion, maîtrise de Lotus 123. Mission : bâtir et tester sous tableur Lotus un programme de calcul de marge brute et de rentabilité nette. Rédaction manuel/utilisateurs et *programme documenté*. 02629.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 2, bonne compétence sur logiciels. Mission : être formé puis former sur tableurs (Excel, Lotus), bases de données (Dbase, *Paradox, Fox Pro)*, environnement (Windows, Dos), TTX (Word, Ami-pro). 02815.

□ *Lieu : Cernay (68). Date : immé*diat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : non prévue. Profil : bac + 2, connaissances en programmation informatique. Mission : effectuer des développements de programmes informatiques. 02819.

### COMMUNICATION

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois (temps partiel). Ind. : base/SMIC. Profil : bac + 1. Mission : saisie intelligente sur informatique de la mise à jour de l'annuaire des cadres. 02605.

### TECHNOLOGIE

□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, universitaire ou ingénieur. Mission : étude sur les modalités de gardiennage des bâtiments départementaux : élaboration du profil de poste des gardiens et concierges, proposition d'un système de remplacement pendant les congés. Participer à l'étude relative aux matériels et moyens techniques de surveillance des bâtiments départementaux. 02804.

### DROIT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum (missions). Ind. : à définir. Profil : Bac + 5, droit civil. Mission : assurer des missions ponctuelles de formation en droit dans la transmission du *Patrimoine*. 02669.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. *Durée : 6 mois. Ind. : 3 500 F.* Profil : bac + 5, DEA-DESS-CAPA, connaissance Word 5. Mission : rédaction d'actes juridiques, recherches. 02816.

### SECRÉTARIAT

□ Lieu : Limoges. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind. : Non prévue. Profil : Bac + 1 minimum, secrétariat, connaissances informatiques. Mission : travail administratif, gestion de courrier, appels téléphoniques, travail sur informatique (saisie, suivi de dossiers). 02808.

# LES DIRIGEANTS

Notre entreprise, basée en Val-de-Loire, filiale d'un puissant groupe industriel,

est leader mondial sur son marché (280 personnes - CA 150 MF dont 75 % export).

Elle recherche son

## Directeur commercial Marchés internationaux

Vous serez chargé d'entretenir les bonnes relations que nous avons développées avec de grands groupes spécialisés dans les biens d'équipement manufacturés (principalement aux USA et en Europe), de détecter et de concrétiser de nouveaux marchés.
*Vous encadrez des équipes commerciales (sédentaires) et techniques (BE/Labo) expérimentées ;* avec le concours de nos agents locaux vous assurez ainsi le lien avec nos clients pour le développement et la commercialisation de nos produits.

*De formation supérieure* **technique** *(ingénieur A & M ou équivalent)*, vous avez une expérience d'au moins 10 ans dans la vente de produits ou de services techniques et souhaitez résolument orienter votre carrière vers l'international (bien sûr vous parlez couramment anglais, peut-être des langues latines).
Garant de notre image de spécialiste mondial sur notre marché, vous êtes un homme de rigueur et *de communication, prêt à vous investir fortement dans un poste qui requiert de nombreux* déplacements, le sens du service et le goût de l'excellence.

Oui, nous sommes exigeants mais nous saurons reconnaître votre valeur.

Merci d'adresser votre dossier **(lettre de motivation et CV)**, *sous* réf. MO/1043, à notre conseil PG Consultants, Centre d'Affaires du Lac de Maine, Immeuble Hermès, 49000 Angers.




MEDIA-SYSTEM

**ANGERS-BORDEAUX-NANTES-PARIS-RENNES-TOULOUSE-TOURS**

---

## DIRECTEUR GENERAL




Présentant des qualités de gestionnaire excellentes qui permettront d'optimiser les effets d'offres de crédit-bail innovatrices et l'engagement de la société envers le client

**Paris**

Un des principaux établissements indépendants de crédit-bail, connaissant une forte croissance dans la location de marchandises de haute valeur, cherche à accentuer sa croissance grâce à une approche innovatrice et à un engagement total envers la qualité et le client. Sa clientèle est variée; elle se compose de particuliers et d'entreprises de première importance. Sa société mère, qui est l'une des plus grandes sociétés européennes, encourage activement l'autonomie de ses filiales et s'est engagée à investir dans l'aspect humain de l'entreprise. Le président de la société britannique recherche à présent un directeur général totalement responsable des aspects logistiques et opérationnels de l'entreprise et dont les objectifs correspondent à ceux de la société. Le parfait candidat proviendra d'une entreprise de crédit-bail assez importante et respectée. Il fera preuve d'une grande expérience dans le domaine de la direction, de la *motivation* et, *surtout* de la *réalisation* des objectifs fixés. Il devra parler et écrire l'anglais couramment. Le salaire, qui sera à la mesure des meilleurs salaires offerts dans cette industrie, sera augmenté d'un excellent ensemble d'avantages complémentaires. Les lettres de candidature donnant des détails précis sur la carrière devront porter la référence BA 104 et être adressées à: *Gus Ferguson, Broadhurst* Associates, 94 Fotheringham Road, Enfield, Middlesex, Londres EN1 1QE, Royaume-Uni.

---

*Un grand projet pour un manager de "valeurs" qui a la santé*

Cet important groupe hospitalier, oeuvre congréganiste participant au service public (400 lits MCO répartis sur 4 sites, 600 personnes) recherche dans le cadre d'un vaste projet d'entreprise, à la fois global et cohérent, un

## DIRECTEUR DE SITE HOSPITALIER

Celui-ci assurera dans une grande autonomie la conduite d'une clinique d'envergure (150 lits, essentiellement de chirurgie, 200 personnes, 60 MF au budget) dans l'esprit du projet d'entreprise.

*Ce poste, basé à* STRASBOURG, *s'adresse à un généraliste de la fonction* HOSPITALIERE, âgé de 32 ans au minimum et pouvant justifier d'une expérience réussie de direction d'équipes pluridisciplinaires. Il requiert de fortes aptitudes relationnelles au service de principes de qualité, *ainsi qu'une capacité à travailler en équipe.*

*Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet,* photo et rémunération actuelle sous la référence M 2/4502 C à :

**EGOR REGION EST**
*18, rue Auguste Lamey*
67082 STRASBOURG CEDEX

**EGOR**

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

---

# *CARRIÈRES INTERNATIONALES*

*Postes basés à l'étranger*

---

## COLLÈGE D'EUROPE

*Institut d'études postuniversitaires européennes - Bruges*

## AVIS DE VACANCE

*Poste de Recteur* à partir du *1/9/1993. Mandat de 5 ans (renouvelable).*

Tâches : Direction et coordination des activités du collège, présidence du Conseil académique et représentation externe.

*Qualifications : expériences académique, administrative et européenne.*

Langues : anglais et français.

*Date limite de candidature :* **15/01/1993**

Adresse : **« Search Committee »**, Collège d'Europe, Dyver 11,
B - 8000 BRUGGE (Belgique)

---

# *RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX*

# Le Monde

*Avec 14 % de sa diffusion*

**1er quotidien français à l'étranger**

---

**HUMBOLDT-UNIVERSITÄT ZU BERLIN**

*An der Humboldt-Universitat zu Berlin, im* **Sprachenzentrum** sind ab sofort zu besetzen :

## Lehrkräfte für besondere Aufgaben (Lektoren)

**BAT-O II a-(6 Stellen)**
**Kennziffer : AN/197/92**

**Aufgaben :** Durchführung von sprachpraktischen *Lehrveranstaltungen mit 12 SWS Lehrverpflichtung in den* Sprachen Englisch (3 Stellen), Französisch (2 Stellen), Italienisch (1 Stelle).

**Einstellungsvoraussetzungen :** Abgeschlossenes wiss. *Hochschulstudium oder ein abgeschlossenes Studium* an einer wiss. Hochschule im Ausland (erwünscht Promotion, mindestens MA).
Mindestens dreijahrige hauptberufliche Tatigkeit in der Fremdsprachenausbildung oder eine ebenso lange vergleichbare hauptberufliche Tatigkeit. Nachweis padagogischer Eignung. Muttersprachliche Kompetenz in der jeweiligen Sprache.

**Erwünscht :** Nach Möglichkeit wiss. Zusatzqualifikation im Bereich des Lehrens und Lernens von Fremdsprachen.
Praktische Erfahrungen im Fremdsprachenunterricht mit Erwachsenen. Erfahrungen in der Entwicklung und Evaluation von Lehrmaterialien. Angemessene Kenntnisse der deutschen Sprache.

Die Humboldt-Universitat zu Berlin strebt die Erhöhung des Frauenanteils an und fordert daher qualifizierte Interessentinnen ausdrücklich auf, sich zu bewerben.-
Schwerbehinderte werden bei gleicher Eignung bevorzugt.
Bewerbungen sind unter Angabe der Kennziffer bis zwei Wochen nach Veröffentlichung zu richten an die

**Humboldt-Universitat zu Berlin**
**Personalabteilung : Unter den Linden 6, 0-1086 Berlin**

---

**BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**

BEI EIB

La BEI, institution financière de la Communauté Européenne, recherche pour son siège à Luxembourg un:

## Documentaliste (h/f)

**pour sa division Documentation et Bibliothèque**

**Fonctions:** ☐ au sein d'une équipe de documentalistes, sous *la responsabilité du chef de division, il/elle sera chargé(e):* ☐ d'assurer la collecte, le dépouillement et l'analyse d'informations relatives aux pays de l'AELE *et aux activités des organisations* internationales; ☐ de réaliser des recherches d'information, des bibliographies et des analyses documentaires sur des sujets divers; ☐ d'implanter et de gérer des fichiers statistiques et d'assurer la formation des utilisateurs à *l'interrogation de ces derniers;* ☐ de suivre l'évolution des besoins en information des directions de la Banque.

***Qualifications:*** ☐ ***formation universitaire*** avec études orientées vers les disciplines **économiques, financières** ou de gestion complétées d'une ***spécialisation en documentation/ bibliothéconomie*** ou expérience professionnelle équivalente acquise de préférence dans un service de documentation économique et financière; ☐ aisance dans les contacts avec les tiers; ☐ aptitude à l'informatique.

***Langues:*** **maîtrise de l'anglais et bonne connaissance du français.** La connaissance d'autres langues communautaires *ou de langues scandinaves serait appréciée.*

La Banque offre de très bonnes conditions d'emploi, une rému*nération intéressante, de nombreux* avantages sociaux et pratique une politique d'égalité des chances.

Les *personnes intéressées, possédant* la nationalité d'un des pays membres de la Communauté, et ayant entre 27 et 33 ans, sont priées d'envoyer leur curriculum vitae, *accompagné d'une* photographie, en indiquant la *référence*, à la:

**BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**
**Département du Personnel (Recrutement)**
**(Réf.: ET/DOC 9204)**
**100, boulevard Konrad Adenauer**
**L-2950 LUXEMBOURG. FAX: 4379-3358.**

Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.

# MARKETING • COMMERCIAL • COMMUNICATION

# MARKETING • COMMERCIAL • COMMUNICATION

# SECTEURS DE POINTE

*Production - Informatique - Haute Technologie*



## INGÉNIEUR DÉBUTANT

### PREPAREZ-VOUS A LA DIRECTION DE PRODUCTION

**Ingénieur à la recherche de votre premier emploi, généraliste, vous pressentez que la production industrielle constitue une voie royale de carrière.**

Le Directeur de Production de notre entreprise, branche française à Trappes (78) du groupe renommé de pompes industrielles, veut s'associer un ingénieur débutant, pour lui faire partager sa vie professionnelle dans tous ses aspects. Vous prenez ainsi rapidement expérience, autonomie et responsabilités, au cœur des opérations et du service aux clients.

*Ecrivez à notre conseil,*
*Jean Pierre DOURY*
*(réf. 5918 LM)*
**"Carrières d'ingénieurs"**



ALEXANDRE TIC
14, RUE ROYALE - 75008 PARIS

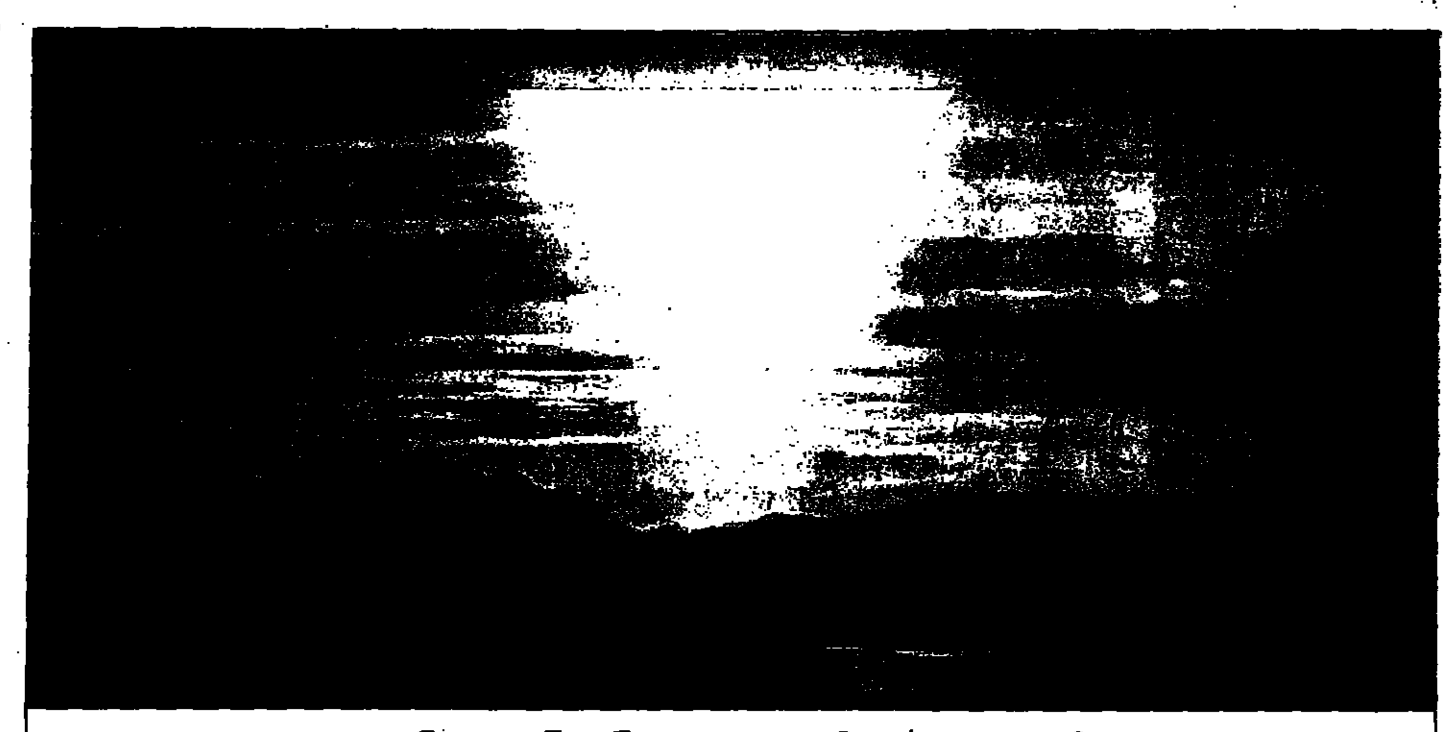
## Futurs responsables de site

### Protection de l'environnement

Filiale d'un groupe important, nous opérons sur le marché européen du traitement des déchets industriels.
Pour faire face à une très forte croissance de nos installations, en France et à l'étranger, nous recherchons deux ingénieurs d'exploitation.
Rattaché au Directeur des usines, vous effectuerez d'abord des missions opérationnelles pour vous former à nos métiers et nos techniques. Vous prendrez ensuite la direction d'un de nos sites en France ou à l'étranger.
Ingénieur de formation, âgé d'au moins 27/28 ans, vous avez une première expérience d'ingénieur process dans des industries à feu continu : chimie, pétrochimie, cimenterie...
Homme de terrain, vous cherchez aujourd'hui un poste très évolutif au sein d'un groupe leader.
Vous parlez anglais et si possible une autre langue.
*Poste basé en région parisienne.*
Merci d'envoyer votre candidature, sous réf. JT/LM, à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07.



BERNARD KRIEF RECRUTEMENT
PARIS LILLE LYON SOPHIA-ANTIPOLIS
*Un département de Bernard Krief Consulting Group*



## Sur fond de matière grise, vos grands projets verront le jour

**Filiale du groupe Alcatel Alsthom, Alcatel TITN Answare** apporte à ses clients un ensemble de compétences dans le domaine des réseaux et des systèmes d'architectures distribuées. Ces systèmes trouvent des applications dans tous les secteurs de la vie économique et à tous les stades : conseil, assistance et réalisation de logiciels, intégration de systèmes, ingénierie d'exploitation de parc.

**Ingénieurs de grandes écoles :** *vous aspirez à un* monde fait d'ambition, de missions passionnantes, de perspectives. Nous recherchons des **Consultants, Chefs de Projets, Ingénieurs d'Etudes,** dans les domaines d'activité suivants :

### Industrie, Aérospatial et Défense
Intégration de projets de pointe dans les domaines : systèmes embarqués - traitement du signal et de l'image télécommunications militaires - productique - contrôle de process - gestion électronique de documents - OLTP (On Line Transactional Processing) - sécurité des systèmes informatiques.

### Tertiaire
Etude et développement des systèmes d'information des Administrations, des Banques, des Assurances et des Grandes Entreprises.

### Télécommunications
*Architecture de réseaux hétérogènes - protocoles de communication - réseaux locaux - large bande - Numéris - messagerie X400 et serveurs multimédias.*

### Génie Logiciel
Développement d'outils - organisation et suivi de projets - méthodologie - intégration d'ateliers logiciels.

### Ingénierie d'Exploitation de Parc
Offre complète de services dans l'exploitation, la gestion, le suivi matériel et logiciel de parcs informatiques.

### Nos implantations régionales interviennent dans les mêmes domaines applicatifs
**Nord** : Villeneuve d'Ascq, **Est** : Metz, Strasbourg, **Rhône-Alpes** : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, **Sud-Est** : Aix-en-Provence, Toulon, Nice, **Sud-Ouest** : Toulouse, Bordeaux, **Ouest** : Nantes, Brest, Rennes, **Centre :** Orléans.

**L'INFORMATIQUE ENRICHIE DES TELECOMMUNICATIONS**

ALCATEL
TITN ANSWARE

*Direction des Ressources Humaines - 1, rue Galvani - BP 110 - 91301 Massy Cedex.*

**36 15 LM**

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde.*
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

### CONSULTANTS SPÉCIALISÉS PRODUITS ALIMENTAIRES

**Avec plus de 1 000 consultants dans les principaux pays d'Europe, nous sommes l'un des premiers groupes de conseil et d'ingénierie.**

**Nous poursuivons notre développement vers l'EUROPE DE L'EST et recherchons :**

- **Ingénieurs agro-industriels et agro-économistes des filières lait, viandes, fruits et légumes, aliments de bétail.**
- **Spécialistes de la distribution des produits alimentaires**

**Pour missions de consultant de courte et de longue durées.**
**Nous souhaitons rencontrer des candidats bilingues anglais/français ayant si possible une expérience internationale dans la zone concernée.**

**Écrire sous réf. : 8594**
**LE MONDE PUBLICITÉ**
**15-17, rue du Col. P. Avia**
**75902 Paris Cedex 15.**

# SECTEURS DE POINTE



Le Port Autonome du Havre

**CONSULTANTS**

recherche pour l'île de la Réunion

...

Dans le cadre du développement du Port de la Pointe des Galets et de la mise en place de moyens lourds de déchargement de conteneurs *(investissement en cours de 120 MF), la Chambre de Commerce et* d'Industrie de la Réunion et un groupement d'entreprises de manutention portuaire créent conjointement une Société de Maintenance de ce nouvel outil et recherchent leur :

## DIRECTEUR TECHNIQUE

*300 KF +*

### *INGENIEUR ENSAM ou équivalent*

Dépendant directement du Conseil d'Administration, vous aurez la responsabilité du suivi technique et de la maintenance des installations. Assisté d'un adjoint électronicien et encadrant une équipe de 10 personnes au départ, vous disposerez d'une grande autonomie dans la *conception et la réalisation des programmes de maintenance ainsi que* dans le choix des solutions techniques à mettre en oeuvre.

Excellent généraliste avec de fortes connaissances en Mécanique et Structure, vous êtes également familiarisé avec l'outil informatique dans ses applications G.M.A.O. Vous possédez une expérience significative, si *possible en maintenance industrielle, et vous pratiquez l'anglais* couramment.

Vos qualités d'organisateur, de manager, votre adaptabilité et votre aptitude à la communication sont indispensables à votre réussite à ce poste susceptible d'évolution rapide.

Outre une rémunération motivante, vous disposerez des avantages liés à un poste hors métropole (logement, véhicule de fonction...).

Les dossiers de candidature devront être adressés à : A.MERITAN P.A.H. - BP 1413 - 76067 LE HAVRE cedex, chargé de conduire ce recrutement.

*Les premiers entretiens auront lieu à PARIS et un contact téléphonique préalable est possible au 35.21.73.71.*

L.B.W.



## Ingénieurs

### *Devenez des architectes bâtisseurs en systèmes informatiques*

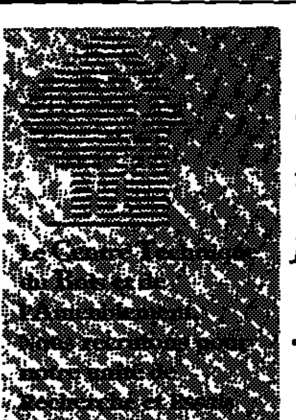
A l'avant-garde des technologies, le Groupe STERIA (2 100 personnes, CA 1 020 MF) a acquis depuis 20 ans un savoir-faire reconnu dans l'ingénierie de systèmes informatiques.

Au sein de notre branche **BANQUE** et **FINANCE**, vous participerez au développement de grands projets en informatique bancaire.

Diplômé d'une école d'ingénieurs, vous avez une expérience réussie de 2 à 4 ans en environnements :
**IBM - PACBASE ou DEC - RDB - ACMS.**
Votre goût du challenge, votre sens du service associés à votre esprit d'équipe, vous permettront de devenir "architecte bâtisseur" dans un groupe aux grandes ambitions.

Merci d'adresser votre candidature,
sous référence I/LM,
à STERIA, Catherine Franc,
147 rue de Courcelles,
75017 Paris.

**steria** *la fibre informatique*



### *Une carrière de qualité, un environnement préservé*

## Ingénieur Chimiste h/f

**De** formation Ingénieur ou Bac+5 Chimie, vous justifiez de deux ans d'expérience. Vous avez la maîtrise de la spectrométrie de masse et des connaissances en chimie des macromolécules : modification cellulose et matières plastiques - polymérisation. Anglais courant.

**Au** sein d'un laboratoire de chimie de 6 personnes, vous aurez pour missions :

- le développement de prestations analytiques en GC / MS.
- la recherche et la mise au point de nouveaux matériaux composites à base de bois.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à CTBA - Service Ressources Humaines - 10, av. de St-Mandé 75012 PARIS.

CTBA

★ RSCG CARRIERES



L I G N E   D ' A V E N I R

Société Française du Radiotéléphone,
Premier Opérateur Privé du Radiotéléphone Public,
*nous sommes filiale du Groupe Générale des Eaux.*

Notre développement sur un marché très porteur et européen (avec le GSM), nous amène à renforcer notre équipe qualités services et à rechercher un(e) :

## Jeune Responsable Qualité de Services

Sous l'égide de notre Responsable National, vous serez le responsable qualité de notre **réseau d'exploitation de radiotéléphone** pour la région Paris/Ile de France.

Homme ou femme de dialogue, vous participerez à la mise en oeuvre et au suivi de nos programmes et projets qualité.
Vous pourrez également faire évoluer ou créer de nouveaux indicateurs.
Coordinateur, vous aurez une petite **équipe sous votre responsabilité.**

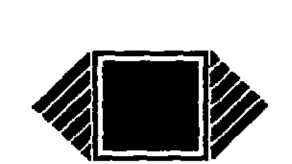
Après une **école d'ingénieur**, vous avez une première expérience très orientée "systèmes". Idéalement, vous avez déjà travaillé sur le développement de mobiles (constructeur, instrumentiste,...) ou vous avez une première approche des normes **GSM** et une bonne culture **radio.**

Si vous souhaitez évoluer avec nous, merci d'adresser votre candidature (CV et prétentions), sous référence RQS, à **SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE** - Service du Personnel 35, boulevard Brune - 75014 PARIS.

**SFR**

*L e   T é l é p h o n e   L i b e r t é*

Organisation et Publicité



## ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

***Afin de faire face à nos programmes d'études concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs, notre Division Sécurité et Protection de l'Environnement recherche :***

### Un Ingénieur "Laboratoires Souterrains"

pour contribuer sur le plan de la sûreté à la définition et au suivi des programmes d'expérimentation et d'élaboration des concepts de stockage, pour définir et faire appliquer les spécifications de sécurité d'exploitation.
Agé de 30 ans environ, Ingénieur diplômé (ECP, Mines, INPG...) ou universitaire, vous disposez d'une expérience industrielle de quelques années acquise de préférence en milieu nucléaire. Vous possédez de solides bases en mécanique des milieux continus, avez mis en place et réalisé des moyens expérimentaux complexes et en avez exploité les résultats. (réf. C195L)

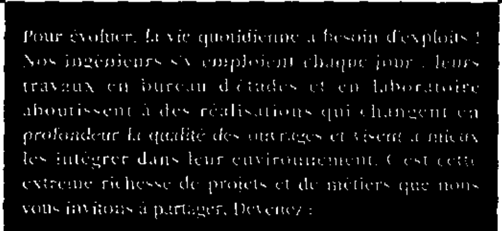
### Un Ingénieur "Analyses Probabilistes"

pour définir la stratégie permettant d'évaluer la sensibilité des modèles utilisés dans les analyses de sûreté aux différentes causes d'incertitude et de participer à la mise en place d'un système d'Assurance Qualité pour le développement de logiciels.
A 30 ans environ, Ingénieur ou universitaire, vous possédez de solides connaissances en statistiques, physique et justifiez d'une expérience de développement, mise en œuvre et évolution de modèles mathématiques complexes, des outils de modélisation, et de l'utilisation des codes de calculs. (réf. C195M)

Basés à Fontenay-aux-Roses (92), ces postes nécessitent une bonne *pratique de l'anglais.*

*Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence choisie,* à Olivier Chaumette, OC Conseil, 15 rue du Louvre, 75001 Paris.



Pour évoluer, la vie quotidienne a besoin d'exploits ! Nos ingénieurs s'y emploient chaque jour : leurs travaux en bureau d'études et en laboratoire aboutissent à des réalisations qui changent en profondeur la qualité des ouvrages et visent à mieux les intégrer dans leur environnement. C'est cette extrême richesse de projets et de métiers que nous vous invitons à partager. Devenez :

## INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

(H/F - 10 postes par concours sur titre).

A 40 ans au plus au 1er janvier 1993, vous êtes ingénieur ou titulaire d'un D.E.A. en :

- Physique
- Chimie
- Electronique
- Mécanique Industrielle
- Géologie
- Biotechnologies

Nous vous proposons une réussite par étapes : examen de votre dossier, entretien avec le jury, formation rémunérée de 3 mois *dans un service opérationnel du Ministère et à l'Ecole Nationale* des Travaux Publics de l'Etat.
Au final : votre intégration dans un des bureaux d'études ou des *laboratoires du réseau scientifique et technique du Ministère.*

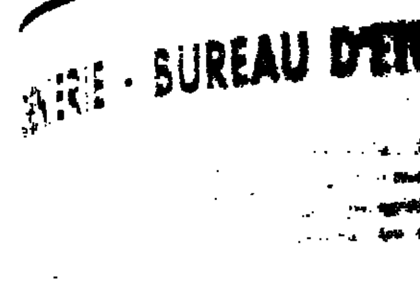
*Renseignements auprès du bureau du recrutement*
244 Boulevard Saint Germain - 75007 PARIS.
Tél : (16.1) 45.49.53.00

**Clôture des inscriptions le 27 novembre 1992**

**Ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports**







# SECTEURS DE POINTE

## INGENIERIE - BUREAU D'ETUDES

Au sein de l'Institut Français du Pétrole, l'ENSPM Formation - Industrie, organisme de formation de dimension internationale, développe des programmes de formation destinés aux cadres et techniciens des industries pétrolières et chimiques.

## Consultant Formation

Ingénieur ou cadre technique, vous avez une expérience significative de l'Ingénierie et du Bureau d'Etudes alliée à de réelles qualités pédagogiques.

Vous prendrez en charge la conception, le développement et l'animation de sessions de formation dans les domaines de la tuyauterie, du génie civil, des constructions métalliques, de la chaudronnerie et de la gestion de projet.

Ce poste basé à Rueil-Malmaison implique une forte disponibilité pour de fréquents déplacements en France.

Afin d'examiner votre candidature et les perspectives de carrière envisageables, adressez-nous CV et photo sous réf. ICF à : IFP - Daniel Lacabane - Service Recrutement BP 311 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex.



INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE




## Valorisez votre expérience dans de grands projets

Notre Direction Générale des Services recherche des

**CHEFS DE PROJET TECHNIQUE EXPERIMENTES H/F**

*Leur mission :* prendre la responsabilité de la conduite de projets dans le domaine applicatif ; participer à la mise en place de la structure projet ; assurer la maîtrise d'œuvre technique globale, depuis la phase des spécifications détaillées à la recette finale (planification, gestion des risques et des problèmes, mise en oeuvre des méthodes, animation de l'équipe projet...) dans un environnement incluant des sous-traitants et des partenaires.

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :
- Diplômé(e)s de l'Enseignement Supérieur Long - Bac + 4 minimum - Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce, Universités (Sciences et Techniques) ; justifier d'une expérience significative (5 à 10 ans) dans la conduite de plusieurs projets d'envergure à la tête d'importantes équipes de professionnels ; connaître les environnements IBM et les produits associés ; avoir de bonnes connaissances en anglais ; déplacements en France et à l'étranger (postes basés principalement en région parisienne).

Les candidats retenus bénéficieront de notre plan général de formation continue.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV détaillé et photo), sous référence DSC 3 à : IBM France, Service Recrutement Tour Descartes, Cedex 50, 92066 PARIS La Défense.

Nous vous garantissons la plus grande discrétion.
*Nous vous rembourserons vos éventuels frais de déplacement.*

IBM

CONSENSUS

## Exercer des responsabilités commerciales à l'export dans l'Aéronautique

Chez MATRA, l'anticipation est une nécessité absolue et nos produits apportent de réelles solutions aux préoccupations stratégiques du secteur industriel privé et public, dans notre domaine aéronautique "high tech".

Nos responsables commerciaux, à l'interface entre la technique et les besoins du client, sont chargés d'étudier les marchés, de prospecter et élargir ainsi notre clientèle, de répondre aux appels d'offres, négocier et vendre.

Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur technique ou commercial et vous avez acquis une expérience commerciale réussie d'au moins 7 ans dont celle de négociateur de systèmes techniques complexes à l'étranger.

Nous vous offrons un poste de contact à haut niveau dans le secteur industriel privé ou près des services officiels, français ou étrangers, selon votre expérience et vos souhaits. Vous parlez très bien l'anglais et si possible une autre langue.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature et vos prétentions sous référence 45C à Joëlle Digeon - DRH*

MATRA DEFENSE
37 avenue Louis Bréguet
78146 Vélizy Villacoublay Cedex




IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

## INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

## ORSTOM

**Recrute par voie de concours (femmes et hommes), pour ses programmes scientifiques en France et à l'étranger (toutes régions).**

6 INGÉNIEURS DE RECHERCHE de 2e classe (BAC + 6...),
15 INGÉNIEURS D'ÉTUDES de 2e classe (BAC + 3, 4, 5...),
7 ASSISTANTS INGÉNIEURS (BAC + 2...),
9 TECHNICIENS DE LA RECHERCHE de 3e classe (BAC...),
3 ADJOINTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE (BEP...),
4 AGENTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE (CAP, qualification professionnelle...),
1 CHARGÉ D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 2e classe (expérience catégorie A de la Fonction publique),
1 ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 2e classe (BAC + 3...),
5 SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 3e classe (BAC ...),
3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE (pas de conditions de diplômes).

*Vous pouvez retirer vos dossiers de candidature, ou obtenir toutes informations au Bureau des Concours de l'ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 PARIS. Tél. : 48-03-76-55*

*La clôture des inscriptions est fixée au 10 décembre 1992 à 17 heures.*

TRW

## Au-delà des technologies les plus avancées...

**Ingénieurs Chef de Projet**

Intégré au Centre de développement européen, vous prenez en charge la conception, le développement et la validation des systèmes électroniques automobiles du futur.

Ingénieur diplômé d'une grande école, vous êtes débutant ou avez une expérience de 3 à 5 ans. Vous maîtrisez les micro-processeurs, le traitement de signal et le traitement analogique.

Une langue étrangère (allemand ou anglais) vous est nécessaire.

Ces connaissances sont bien sûr indispensables pour réussir cette mission, mais ce sont surtout vos qualités personnelles et votre forte personnalité qui feront la différence.

Ambitieux, très motivé, vous saurez évoluer avec notre société.

*Merci d'adresser votre candidature sous réf. I.C.P/LM à notre Conseil Sophie de Commines, 10 rue de la Paix, 75002 PARIS.*

***... l'énergie des hommes***

LYON

## INGENIEUR DEVELOPPEMENT

*Responsable de projets en électronique de puissance*



**EUROTHERM AUTOMATION**

Membre du Groupe EUROTHERM plc (1,6 Mds de CA), nous sommes un des leaders mondiaux en Régulation de Température, de Process, Electronique de Puissance et Automatisation. Nous sommes en France 105 personnes pour 100 MF. Nous recherchons pour notre siège de Lyon un Ingénieur à fort potentiel.

Au sein du Service Développement, nous vous proposons de prendre en charge la conduite de projets de développement de nos GRADATEURS DE PUISSANCE A THYRISTORS ; ce poste nécessite de trouver des solutions techniques rationnelles et économiques avec le souci des contraintes de fabrication.

De formation supérieure en Electronique, vous avez une expérience significative dans le domaine analogique, numérique et vous maîtrisez les courants forts. Imaginatif, innovant et autonome, vous avez le goût du travail en équipe ; l'anglais technique permet les échanges dans le Groupe.

Adressez votre candidature (lettre + CV + photo) à EUROTHERM AUTOMATION - Pierre CLERJON Parc d'Affaires - BP 55 - 69572 DARDILLY CEDEX

MEDIAPA

# LE MONDE DES CADRES

## CHARGÉ DE RECRUTEMENT

Après quelques années d'expérience du recrutement au sein de la DRH d'une société d'envergure internationale, de préférence dans l'industrie pharmaceutique, vous souhaitez démontrer votre efficacité dans un environnement qui vous permette d'exprimer votre potentiel.

En rejoignant la Direction des Ressources Humaines des Laboratoires WYETH FRANCE (650 personnes, 1,5 M de F de CA), vous prendrez en charge, sous la responsabilité du Responsable du Personnel, l'intégralité des recrutements (siège, production, visite médicale, création d'un centre de distribution). En relation avec la Chargée de Formation, vous développerez une politique de relation écoles, forum, etc. Vous contribuerez, par l'efficacité de vos suggestions et de vos actions, à renforcer l'image de nos Laboratoires et la qualité de notre recrutement.

Cette création de poste nécessitera de votre part professionnalisme, créativité, autonomie et sens du travail en équipe.

La réussite de vos projets vous conduira à terme à élargir le champ de vos responsabilités.

Vous avez une formation Bac + 4 minimum, êtes âgé(e) de 28/32 ans, bilingue anglais, adressez votre dossier (lettre, CV, photo et prétentions), à Laboratoires Wyeth France, DRH, Marie-Claude Ballandras, 117 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris.

Laboratoires
**Wyeth France**

MEDIA-SYSTEM

## *Créer un service commercial en retraite et prévoyance à Paris*

*Notre Groupe réalise 2 milliards de cotisations avec 200 personnes.*

*Notre évolution nous conduit à créer un Service Commercial et à rechercher son futur responsable. Vous serez chargé de développer le CA de l'ensemble du portefeuille des entreprises, en retraite comme en prévoyance, d'organiser votre service, de motiver et de renforcer l'équipe commerciale, de recueillir et d'analyser les informations du marché dans une optique de développement.*

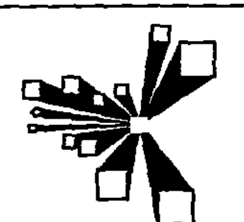
*Diplômé d'études supérieures, vous avez acquis une expérience commerciale et relationnelle dans le monde des assurances ou de la retraite et souhaitez la valoriser dans un poste évolutif où vos compétences d'animation, vos qualités commerciales et votre capacité d'organisateur et de développeur trouveront un écho favorable.*

*Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle), à notre Conseil Alphée, sous la référence 441 B.*

3 rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. (1) 42 94 21 34

Conseil de direction

(SANCRA)



Depuis 8 ans, la technopole de **RENNES-ATALANTE** accueille les entreprises innovantes, anime les relations Formation - Recherche - Industrie et valorise les technologies nouvelles. Pour aller plus loin, elle recherche un(e)

## Chargé de Mission

Trait d'union entre les laboratoires de recherche et les industries, vous développerez une pépinière de sociétés innovantes, détecterez et appuierez les créateurs d'entreprises de haute technologie.

A 30 ans environ, Ingénieur diplômé, votre expérience professionnelle vous a familiarisé avec la création ou la gestion de l'entreprise. *Aujourd'hui, vous souhaitez la valoriser au sein d'une petite équipe opérationnelle.*

Bien sûr, vous parlez anglais et êtes disponible pour des déplacements de courte durée.

Merci d'adresser votre lettre de motivations avec CV, photo et prétentions sous réf. CDM/LM à notre *Conseil : Olivier PLESSE* - ***OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes.***

(Les premiers entretiens pourront se dérouler à Rennes ou à Paris)




**CABINET CONSEIL EN RECHERCHE DE CADRES ET DIRIGEANTS**
recherche

## CONSULTANTS SENIORS

**pour renforcer son équipe**

De formation supérieure, vous avez 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du recrutement de haut niveau.

Vous mènerez chez nous des missions complètes par approche directe et par voie d'annonces, pour le compte d'*entreprises évoluant dans des secteurs très diversifiés.*

Vous développerez votre propre clientèle, au sein de notre cabinet, en privilégiant la notion de qualite et en vous impliquant personnellement.

Nous saurons reconnaître votre profil de futur associé et partenaire de l'entreprise.

Merci d'adresser votre candidature sous référence CS/11 à Patrick Bruneteau

PB *International Management*

76, rue de Miromesnil - BP 385 - 75008 Paris

Carré Turenne

## Attaché de Direction

Nous sommes une importante société de transports maritimes et recherchons pour notre siège social basé à Marseille un Attaché de direction. Ce poste conviendrait à un jeune diplômé débutant, Ecole d'Ingénieur, Sup de Co ou I.E.P.... Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, Photo s/réf. : PAD44 à notre conseil Cabinet Patricia Perona - 10 rue Neuve Ste Catherine - 13007 Marseille.

cabinet patricia perona
conseil en gestion des ressources humaines

La CORT, Conseil en Recherche
et Recrutement de Cadres et de Dirigeants,
a le plaisir de vous communiquer
sa nouvelle adresse :




MEMBRE DE SYNTEC

◆ 147, Rue de Courcelles 75017 PARIS
◆ Tél. : 48. 88. 77. 77
◆ Fax. : 48. 88. 75. 75

**Groupe international agro-alimentaire,** notre savoir-faire exprime la **qualité,** la **productivité** et la **rentabilité,** dans la transformation de matières *premières, à usage industriel, pour les métiers de bouche.*

***Notre unité principale est certifiée ISO 9002.*** *Poursuivant* cette démarche, pour l'ensemble du **groupe,** à travers nos différentes unités de production, en **France** et à **l'étranger,** nous recherchons notre

## *Manager assurance qualité*

### *ENSIA - ENSBANA - INSA - UTC - CESIA*

Dans un premier temps rattaché au titulaire actuel du poste, bénéficiant de l'appui total de la direction, vous aurez la charge de **définir les procédures et les méthodes,** destinées à la mise *en place d'un système complet d'assurance qualité.*

***Source de propositions,*** *progressivement, dans une* **approche globale,** vous élaborerez le plan de mise en œuvre, animerez des groupes de travail, coordonnerez l'élaboration et la mise en place des procédures, aux différents stades de leurs applications.

*Au-delà, vous procéderez à l'analyse des résultats, au regard de l'exigence du projet, à la recherche de* ***l'optimisation*** constante de nos moyens.

**Homme d'action et de réflexion,** constructif, *rigoureux,* communicateur avec un fort ascendant, vous êtes âgé d'une **trentaine d'années** et bénéficiez d'une **expérience analogue** ***en assurance qualité***

Poste basé en ***région*** **LILLOISE. ANGLAIS** *exigé.*

Adresser lettre + photo + CV sous la référence 705 LM à **ACP - J.M. CLOAREC** - 47, rue de Bellevue - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.




MEDIAPA

**36 15 LM**

Grâce à 3615 LM,
5 000 cadres ont envoyé
leur candidature par Minitel.
Grâce au Minitel, 200 entreprises
ont reçu vos candidatures.

# ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

*Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique*

***Nous sommes un Groupe intervenant dans le domaine des Collectivités Locales et Territoriales en France et en Europe. Dans un cadre contractuel en constante évolution, nous renforçons notre structure juridique et créons le poste de***

## juriste droit public senior

Rattaché au Directeur des Affaires Juridiques, il prendra en charge la coordination de la rédaction et le suivi des contrats avec les Collectivités Locales. Ce rôle le conduira à être en contact permanent avec notre réseau commercial auquel il assure soutien et conseil ce qui peut l'amener à intervenir directement auprès de nos interlocuteurs dans les Villes, Départements ou Régions.
Disposant d'une grande délégation il développera les relations avec les élus locaux et les interlocuteurs des villes.
A terme, le candidat pourra prendre la direction de ce service rattaché à la Présidence.
Agé d'environ 35-45 ans, vous avez une très bonne connaissance du droit des marchés publics (Bac + 5, Droit et/ou Economie, IEP, ...).
Votre expérience s'est déroulée au sein d'une entreprise ou d'un cabinet qui vous a permis de maîtriser parfaitement les rouages, les procédures et surtout les mécanismes juridiques régissant les Collectivités Locales.
Votre implication et votre aptitude à la négociation seront ici particulièrement appréciés.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manus., CV, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la réf. 934/LM à **MEDIA PA** - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

CIC

**Paris**

Le **CIC PARIS**, 1ère Banque du Groupe CIC, recherche pour sa **salle des marchés**, un

## COMMERCIAL DEVISES

**expérience d'environ 2 ans**

Diplômé de l'enseignement supérieur de type DESS - Magistère (Dauphine), Ecole de Commerce, Ecole d'Ingénieur, votre double formation sera appréciée. Vous maîtrisez l'anglais parlé.

Intégré à l'équipe des Commerciaux de la salle des marchés, vous interviendrez à titre d'intermédiaire spécialisé dans la distribution de produits de change et de taux auprès de grands clients.

*Vos missions principales seront :*
- de vendre ces produits : spot, terme, swaps cambistes, options de change, opérations de trésorerie, FRA, IRS...
- d'apporter à la clientèle des conseils en matière de gestion et de stratégie des risques.
- de développer un portefeuille de clients, en concertation avec la Direction des grandes entreprises.

Vos qualités sont : aptitudes commerciales, sens du risque et de l'analyse économique, esprit d'équipe.

**Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV et prétentions, à** Thierry de Lassus - CIC Paris - DRH - DEGC - 66, rue de la Victoire - 75009 Paris.

Carré Turenne

**36 15 LM**

Déposez votre CV sur 3615 LM pour découvrir des annonces qui correspondent à votre profil.

## jeune juriste

**venez en découdre avec nous !**

P A R I S

*Groupe français de renommée mondiale, nous exerçons nos talents dans le secteur du Luxe, Prêt-à-porter, Haute Couture.*
*En prise directe avec le Directeur Juridique, vous interviendrez sur des missions très variées : droit des marques, baux commerciaux, contentieux, assurances, droit social..., autant de domaines qui éveilleront votre curiosité.*
*Vous apprécierez également d'être en contact avec les conseils extérieurs (avocats ou cabinets), avec les filiales du groupe, en France ou à l'étranger.*
*25-28 ans, de formation juridique supérieure, vous justifiez, si possible, d'une première expérience de la fonction juridique en entreprise, et vous parlez anglais.*
*Dynamique, astucieux, efficace, vous savez vous adapter rapidement à de multiples situations.*
*Et si votre puissance de travail, votre rigueur et vos qualités relationnelles ne sont plus à prouver alors écrivez-nous vite !*
*Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence 929 à MEDIA PA - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILL. cedex, qui transmettra.*



IMPORTANTE ENTREPRISE LIEE A L'ENVIRONNEMENT RECHERCHE POUR PLUSIEURS DE SES DIRECTIONS REGIONALES SES

## Responsables administratifs et financiers

Vous assurerez le suivi de la comptabilité générale (jusqu'au bilan) et de la comptabilité budgétaire. Vous prendrez en charge la gestion financière, la gestion du personnel et la rédaction des déclarations sociales et fiscales.
Vous avez entre 30 et 40 ans, vous êtes de formation Bac + 4 + DECF.
Nous vous offrons une rémunération de 250 à 300 KF.
*La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.*

Merci d'adresser votre candidature, en précisant la région qui vous intéresse, sous réf. 38199, à notre conseil Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MÉDIA-SYSTEM

**Les Ports Français**

**Union des Ports Autonomes et des Chambres de Commerce et d'Industrie Maritimes.**

Auprès de notre **Délégué Général**, nous engageons notre

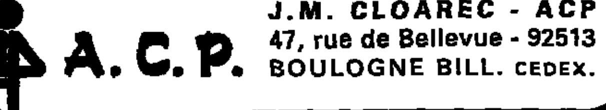
## Chargé(e) de mission

***Questions administratives et juridiques***

De formation juridique - **D.E.S.S.** - spécialisé en **droit des activités maritimes...**, homme d'**analyse** et de **synthèse**, négociateur averti, sa mission recouvre l'ensemble des dispositions de *la* **convention collective**, *ses applications*, son évolution et les problèmes juridiques des ports.
Interlocuteur privilégié des Directeurs et des responsables de personnels, au sein des **structures portuaires**, il leur apporte sa technicité d'expert, dans ce domaine sensible et exigeant.
**Rédacteur et conseiller**, il assume également le compte rendu des assemblées plénières.
**Rigueur intellectuelle**, adaptabilité, maturité, alliées à de ***réelles capacités relationnelles***, *seront ses atouts* majeurs pour réussir son intégration et satisfaire aux attentes de nos mandants.
Poste basé au siège, à **PARIS**.
Adresser lettre + photo + CV s/réf. 707/LM à
**J.M. CLOAREC - ACP**
47, rue de Bellevue - 92513 BOULOGNE BILL. CEDEX.

**A.C.P.**

MEDIAPA



## RECRUTEMENT
## BILANS DE CARRIÈRE
## OUTPLACEMENT

Une expertise reconnue en management et développement des Ressources Humaines, nous sommes depuis 10 ans le partenaire Conseil d'entreprises de dimension internationale.

## CONSULTANTS FREE-LANCE

Vous êtes un professionnel confirmé dans l'un de nos domaines d'activité; vous avez l'expérience des contacts à haut niveau.
Vous interviendrez en appui de nos équipes dans le cadre de missions à Paris ou en province.

Rencontrons-nous. Pour cela, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence CE/1192, à

**AD'COM 32, rue Pierret - 92200 Neuilly-sur-Seine**

R E T R O U V E Z  C E S  A N N O N C E S  S U R  3 6 • 1 5  L M

# ADMINISTRATION DES ENTREPRISES





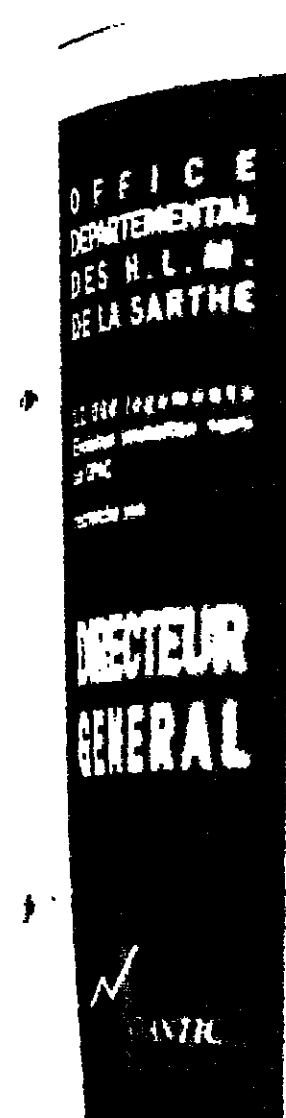












# SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

*Collectivités Territoriales - Ministères - Associations*

OFFICE DEPARTEMENTAL DES H.L.M. DE LA SARTHE

12 000 logements
Evolution souhaitée vers un OPAC

recherche son

## DIRECTEUR GENERAL

Rattaché directement au Président, votre mission englobe les aspects :

***MANAGEMENT***

- Coordonner les actions d'une équipe de 9 Cadres de Direction.
- Animer 200 Agents.
- Poursuivre l'action participative du Personnel (en suivant entre autres, le travail des groupes de réflexion).

***POLITIQUE D'ENTREPRISE***

- Conduire la transformation de l'Office en OPAC.
- Définir et proposer la politique générale et sa mise en œuvre.
- Progresser dans l'amélioration des services aux usagers.
- Renforcer les relations et les actions avec nos partenaires locaux, régionaux et nationaux.
- Evoluer dans une dynamique de communication externe.

***GESTION***

Collaborer avec le Directeur Financier à l'élaboration du budget, et au suivi de ses réalisations. Assurer le maintien de notre volonté d'anticipation (plans - tableaux de bord, etc.).

Cette mission exige une expérience de 6 années minimum dans une fonction similaire, dans le secteur privé ou public, des qualités d'organisation et de communication, et s'adresse à un candidat convaincu du management participatif.

*Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et prétentions sous référence 1440.01 à notre Conseil :* ATLANTIC RECRUTEMENT - P. LECLAIR - 53, rue Sainte Croix - 72000 LE MANS.

ATLANTIC

BRUXELLES — RENNES — NANCY — NICE — STRASBOURG — TOULOUSE — ANNECY

(Organisation et Publicité)



**CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE**

Pour soutenir les Responsables du Département dans leur volonté d'accroître qualité et performance de leurs actions, nous créons la **Mission Contrôle de Gestion** et recherchons :

## Le Directeur du Contrôle de Gestion

Collaborateur du Directeur Général des Services, vous participez à l'élaboration du système d'information et assurez la responsabilité de sa mise en œuvre opérationnelle dans le souci constant du service des utilisateurs.

• Agé de 45 ans environ, vous justifiez d'une expérience confirmée dans la fonction, acquise de préférence dans le secteur public. (Réf. 31 426 A)

## et son équipe

**constituée de 4 personnes ayant chacune un rôle spécifique :**

**Conseiller de Gestion**
Vous assistez les Directeurs de Services dans l'élaboration, le suivi et le contrôle de leurs informations de gestion.

• Agé de 30/35 ans, vous disposez d'une réelle expérience de la fonction. (Réf. 31 426 B)

**Assistant de Gestion**
Vous effectuez les missions de contrôle de gestion des organismes que nous finançons et assistez leurs responsables dans ce domaine.

• Vous justifiez d'une première expérience (2/3 ans minimum) du contrôle de gestion opérationnel. (Réf. 31 426 C)

**Responsable Relations Utilisateurs**
Vous gérez en interface les relations entre les utilisateurs et la Direction Informatique pour assurer la cohérence et l'efficacité du Système.

• Vous avez l'expérience de la conduite de projets et du rôle de correspondant informatique. (Réf. 31 426 D)

**Responsable des Méthodes Audit/Contrôle**
Vous élaborez et assurez la mise en place de méthodes et outils Audit/Contrôle adaptés aux spécificités des organismes que nous finançons.

• Vous justifiez d'une expérience crédible d'Auditeur (2/3 ans minimum). (Réf. 31 426 E)

**Diplômés d'Etudes Supérieures, vous avez tous acquis votre expérience dans le secteur public de préférence.**

*Merci d'envoyer votre lettre manuscrite, CV et rémunération souhaitée, sous référence choisie à notre conseil ONOMA, Tour Crédit Lyonnais, 69431 Lyon Cedex 03. 3616 code UGE * ONOMA.*

ONOMA
GROUPE COURTAUD

PARIS — LILLE — LYON — NANTES

*OBSERVATOIRE DU TOURISME RHONE-ALPES recrute un*

## CHARGE D'ETUDES H/F




Dans le cadre d'une approche globale du tourisme dans la Région Rhône-Alpes, vous aurez pour mission de :
- Recueillir les données auprès de divers partenaires (Etat, INSEE, départements, organisations professionnelles...) et les analyser.
- Effectuer des synthèses statistiques.
- Assurer la publication de ces travaux.
- Participer à l'élaboration et à la mise en place d'outils permettant de suivre l'évolution du tourisme dans la région Rhône-Alpes.

Agé de 30 ans environ, de formation supérieure (BAC + 4), vous maîtrisez les outils d'analyse statistique, vous avez de réelles qualités rédactionnelles et le goût des contacts. Une première expérience en matière d'études socio-économiques et la connaissance du domaine touristique seraient des atouts supplémentaires. Le poste est basé dans l'agglomération Lyonnaise.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manus. + CV + photo + prétentions), s/réf. 92/CRT/11,*

à **CEGE Management** 1, rue de la République 69001 LYON, avant le 10 décembre 1992

**cégé** L Y O N - P A R I S

ORC

*Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère du Budget*
*Direction du Personnel et des Services Généraux*
*Sous-Direction de la Formation et de l'Informatique*

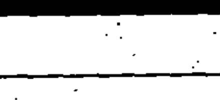
recherche un

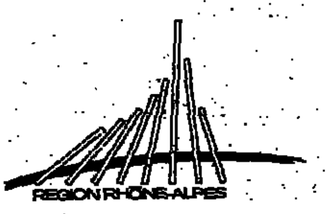
## CONSULTANT INTERNE EN ORGANISATION ET TECHNIQUES DE GESTION

formation école de commerce ou université en administration des entreprises
Expérience en Cabinet Conseil souhaitée.

*Le candidat sera recruté sur un contrat à durée déterminée – renouvelable une fois – d'ingénieur de haute technicité.*

**Adressez CV avec photo à :**
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET MINISTÈRE DU BUDGET**
**Direction du personnel et des services généraux**
**Bureau F4 - Télédoc 756 - 120, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12**






La Région Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles en région, recherchent

## un DIRECTEUR (H/F)

pour la future structure régionale de promotion, de coordination, d'information et de documentation technique dans le domaine du livre et de la lecture.

**Profil :** • professionnel expérimenté du livre • une compétence acquise dans plusieurs secteurs du livre et de la lecture serait appréciée (bibliothèque, édition, diffusion, librairie) • capacité nécessaire dans le montage de projets et la gestion administrative et financière d'une structure polyvalente • goût affirmé pour le travail en partenariat • expérience réelle des relations avec les collectivités publiques.

CV, lettre manuscrite et prétentions à adresser conjointement à

Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes
Direction de la Culture
BP 19
69751 Charbonnières cedex

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
23, rue Roger Radisson
69322 Lyon cedex 05




## Directeur des Unités Territoriales d'Action Sociale

H/F

Rattaché au Directeur de la Solidarité, et assisté de deux conseillers techniques, le Directeur des unités territoriales d'action sociale sera chargé d'animer les 12 unités du Département.
En relation avec le Directeur de la Solidarité, le personnel des unités territoriales et les partenaires extérieurs (Etat, Collectivités locales, associations...), il devra :
• Faire l'analyse de l'organisation à mettre en place et déterminer les moyens nécessaires.
• Mettre en œuvre la structure ainsi définie et construire les outils de gestion,
*en même temps qu'il sera chargé de l'existant et du management, tant des personnels que de l'action sociale.*
Ce poste qui requiert des qualités d'organisateur et d'animateur, s'adresse à un cadre supérieur de la Fonction Publique ou équivalent, d'environ 35 ans, capable en particulier de développer des relations *de confiance avec les personnels de l'action sociale.*
Le poste (statutaire ou contractuel) est basé à **METZ**.
Notre Conseil Dominique Deschamps, qui est *chargé de cette recherche,* vous demande d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite et C.V.) sous la référence 44887 à OPéA - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui lui transmettra.




## ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

DISTRICT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER (Hérault)
320.000 habitants
recrute

Vous serez chargé de la Direction des Ressources Communes comprenant les Ressources Financières, les Ressources Humaines, l'Administration Générale et l'Informatique.
Vous aurez pour vocation d'être l'adjoint du Directeur Général.

Recrutement selon les conditions statutaires.
Expérience éprouvée exigée.
Poste à pourvoir immédiatement.

Envoyez lettre, curriculum-vitae et photo à Mr le Président du District
Montpellier District
14, rue Marcel de Serres
BP 2116
34026 MONTPELLIER CEDEX

ORC

# MARKETING • COMMERCIAL • COMMUNICATION

J E U N E S
D I P L Ô M É S




*Chez Kraft General Foods Groupe France, nous sommes tous complètement fous de nos produits. Et comment cela pourrait-il en être autrement ?*

*Tous évoquent la saveur, le plaisir, la passion. Ils sont le reflet exact de ce que nous sommes : enthousiastes.*

*Si aujourd'hui nous ne faisons qu'un, c'est pour être n° 1 :*

*N° 1 français du café et de la confiserie-chocolaterie.*

*Au sein du Groupe Philip Morris, leader mondial des produits de grande consommation emballés, avec une volonté constante d'innovation, nous produisons et commercialisons une gamme complète de produits avec des marques à forte notoriété.*

*Jeunes diplômés, vous avez une énergie débordante, venez partager notre réussite. Nous vous proposons des métiers pleins de vie et de performances. Que ce soit en marketing, vente ou finance..., vous verrez ce que food savoir-faire veut dire.*

*Pour nous rejoindre, adressez votre candidature à : Richard Cuif, Direction des Ressources Humaines, Kraft General Foods Groupe France, BP 116, 78148 Vélizy-Villacoublay Cedex.*

*Complètement food*
















KISS Cool















